

Université de Montréal

**Le rôle des acteurs de la société civile : le cas des organisations non
gouvernementales et des groupes communautaires dans
la gestion des déchets solides urbains au Caire**

par

Hassan Elbessaty, Elsayed

École de service social

Faculté des arts et des sciences

**Thèse présentée à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor (Ph.D.)
en service social**

Avril 2007

© Hassan Elbessaty, Elsayed



HV

13

054

2007

V.001



Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Cette thèse intitulée :

**Le rôle des acteurs de la société civile : le cas des organisations non
gouvernementales et des groupes communautaires dans
la gestion des déchets solides urbains au Caire**

Présentée par :

Hassan Elbessaty, Elsayed

A été évaluée par un jury composée des personnes suivantes :

Jean-Guy Vaillancourt

président-rapporteur

Gilles Rondeau

directeur de recherche

Rene Parenteau

membre du jury

Rachad Antonius

examineur externe

Margaret Kiely

représentante du doyen de la Faculté des études supérieures

RÉSUMÉ

Cette thèse vise à étudier et à trouver des façons d'améliorer la performance des acteurs de la société civile, soit les organismes non gouvernementaux (ONG) et les groupes communautaires, afin qu'ils puissent développer leurs stratégies et leurs objectifs, et mieux faire face aux problèmes environnementaux, plus particulièrement la gestion des déchets au Caire. La recherche examine également comment ils peuvent développer leur rôle dans le but de résoudre des problèmes sociaux (tels que la pauvreté et le chômage) en créant des opportunités d'emplois, améliorant ainsi les conditions de vie sociale et sanitaire, par le moyen de leur participation à la gestion des déchets solides urbains. Pour atteindre cet objectif général, les questions suivantes ont été formulées : Quels sont les buts et objectifs des organismes? Quelles sont les sources de revenu de ces organismes? Quel est le rôle de ces organismes dans la gestion des déchets solides urbains? Quels sont les principaux obstacles qu'ils rencontrent? Comment leur implication dans la gestion des déchets peut-elle contribuer aussi à résoudre des problèmes sociaux et écologiques concomitants ou de quelle façon pourrions-nous améliorer le rôle et la performance de ces organismes dans la gestion des déchets solides urbains?

Pour atteindre ces objectifs, une collecte de données a été réalisée auprès de 32 organismes non gouvernementaux et organismes communautaires dans les quartiers défavorisés et favorisés oeuvrant dans la protection de l'environnement et la gestion des déchets solides urbains dans le grand Caire. Le questionnaire utilisé pour la collecte des données est composé de six parties. Chacune est en rapport étroit avec une des 6 questions de la recherche identifiées ci-haut. Les trois premières parties concernent la nature des organismes soit leurs caractéristiques, la description de leurs activités et de leurs sources de revenus. La quatrième partie porte sur la problématique reliée à la gestion des déchets du quartier. La cinquième partie porte sur le rôle des organismes dans la gestion des déchets. La sixième partie intitulée " Les types de problèmes que rencontre l'organisation", examine les différents problèmes rencontrés, leurs causes ainsi que les principales pistes de solution pour les résoudre. Enfin, nous avons

consigné les opinions et propositions des répondants relativement aux façons d'améliorer la performance des organisations et de faire face aux problèmes environnementaux, et augmenter les capacités des organisations à créer davantage d'emplois dans ce secteur. Nous avons aussi effectué 8 entrevues approfondies avec des répondants d'organismes afin de comprendre plus en détail le rôle de ces organismes dans ce domaine.

Les résultats de cette étude ont montré l'existence de facteurs contribuant à l'affaiblissement du rôle actuel des organismes observés, notamment dans les quartiers défavorisés. Le premier facteur est le manque d'équipements domestiques et éducatifs dont les organismes disposent afin de réaliser leurs objectifs. Le second facteur est le manque de revenu adéquat qui s'observe par le budget limité dont disposent ces organismes. Le troisième facteur est la diversité des tâches assumées par les organismes, celles-ci s'impliquant dans différents domaines autres que la gestion des déchets tels les services de garde, les ateliers de couture pour former les filles, etc. Un autre facteur est le manque de connaissance des habitants quant aux buts et objectifs des organismes. Par ailleurs, nos données indiquent que les problèmes administratifs et financiers des organismes et leur manque de main d'œuvre qualifiée sont plus importants dans les organismes des quartiers défavorisés et influencent davantage leurs activités et nuisent à l'atteinte de leurs objectifs. En effet, les problèmes reliés à l'application des lois et ceux reliés au manque d'employés qualifiés sont les deux principaux problèmes administratifs rencontrés par ces organismes. Les résultats de la recherche indiquent aussi que le faible revenu généré par les activités de gestion des déchets, le manque de contribution des donateurs et le faible appui du gouvernement sont à l'origine des problèmes financiers des organismes. Pour ce qui est des facteurs contribuant au manque de main d'œuvre, les résultats indiquent que le faible revenu des employés est la principale cause de ce problème. Le refus des gens, notamment des diplômés, de travailler dans ce domaine vient au premier plan. Suivent au second plan, l'absence d'emplois permanents et le sentiment de gêne vis-à-vis de la société d'effectuer une telle tâche de travail.

Dans cette thèse, nous avons dressé une liste de certains moyens susceptibles de contribuer à favoriser et à améliorer le rôle des acteurs de la société civile dans la gestion des déchets solides urbains au Caire.

Summary

This thesis aims to study and find ways to improve the performance of the actors of civil society, that is to say Non Governmental Organizations (NGO) and Community groups, so that they can develop their strategies and their objectives, and better handle environmental problems, more particularly the management of waste in Cairo. The research also examines how they can develop their role with an aim of solving social problems (such as poverty and unemployment) by creating employment opportunities, thus improving the social and medical living conditions by their participation in the management of urban solid waste. To achieve this general goal, the following questions were formulated: What are the goals and objectives of the organizations? What are the sources of income of these organizations? What is the role of these organizations in the management of urban solid waste? What are the principal obstacles they could meet? How can their implication in the management of waste also contribute to solve social problems and ecological constraints or how could we improve the role and the performance of these organizations in the management of urban solid waste?

To achieve these objectives, a data collection was organised with 32 non profit organizations and community organisations acting in underprivileged and favoured districts working on environmental protection and the management of urban solid waste in Greater Cairo. The questionnaire used for the data-gathering is composed of six parts. Each one is in close connection with one of the 6 identified questions of the above research. The first three parts relate to the nature of the organizations and their characteristics, with description of their activities and their sources of income. The fourth part relates to the problems connected to the management of waste in each of the districts. The fifth part relates to the role of the organizations in the management of waste. The sixth part entitled “types of problems which the organization encounters”, examines the various encountered problems, their causes as well as the principal tracks of solutions to solve them. Lastly, we consigned the opinions and proposals of the guarantors relative to the ways of improving the performance of the organizations to face the environmental problems, and to increase the capacities of the organizations to

create more jobs in this sector. We also carried out 8 detailed interviews with guarantors of organizations in order to include/understand in more detail the role of these organizations in this field.

The results of this study showed the existence of factors contributing to the weakening of the current role of the organizations observed, in particular in the underprivileged districts. The first factor is the lack of domestic and educational equipments the organizations have in order to carry out their objectives. The second factor is the lack of adequate income which is observed by the limited budget of these organizations. The third factor is the diversity of the tasks assumed by the organizations, those are implied in various fields other than the management of waste such as services of guard, workshops of seamstresses to train the girls, etc. Another factor is the lack of knowledge of the inhabitants concerning the goals and objectives of the organizations. In addition, our data indicate that the administrative and financial problems of organizations and their lack of man-power are more important in the organizations of the underprivileged districts and influence their activities more and harm their objectives. Indeed, problems connected to the application of laws, the problems connected to the lack of qualified employees are the two principal administrative problems encountered by these organizations. The results of our research also state that low income generated by the activities of management of waste, the lack of contribution of the givers (donors) and the weak support of the government are at the origin of the financial problems of the organizations. As regards the factors contributing to the lack of man-power, the results indicate that the low income of the employees is the principal cause of this problem. The refusal of people, in particular people with graduate degrees, to work in this field comes from the absence of established posts and comes from the feeling of embarrassment with respect to the company .

In this thesis we listed some means likely to contribute to and to improve the role of the actors of the civil society in the management of urban solid waste in Cairo.

TABLES DES MATIÈRES

Résumé	iii
Summary.....	vi
Table des matières.....	viii
Liste des tableaux.....	xv
Liste des abréviations et sigles.....	xviii
Dédicace.....	xix
Remerciements.....	xx
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE, BUTS ET PERTINENCE DE L'ÉTUDE	5
1.1 Problématique de la recherche	5
1.2 Les causes de l'augmentation des déchets solides urbains	17
1.2.1 La croissance démographique et l'urbanisation	18
1.2.2 La pauvreté	19
1.2.3 Le manque des ressources financières	20
1.2.4 La faiblesse du rôle des organisations de la société civile dans les pays en voie de développement	20
1.3 Les buts de la recherche	21
1.4 Les raisons du choix de cette problématique	22
1.5 Importance et pertinence de la recherche	23
1.6 Loi des organismes non gouvernementaux en Égypte	24
1.7 Le rapport entre la pollution de l'environnement et le service social	28
CHAPITRE II : RECENSION DES ÉCRITS	29
2.1 La collecte des déchets solides	30
2.2 Le transport des déchets	31
2.3 Le mode de gestion des déchets	32

2.3.1	La réduction à la source	32
2.3.2	Le réemploi	33
2.3.3	Le recyclage	34
2.3.3.1	La collecte sélective	35
2.3.3.2	Le tri des déchets	37
2.3.3.3	La récupération d'énergie	37
2.3.4	La valorisation	37
2.3.5	L'élimination	38
2.3.6	L'enfouissement sanitaire	38
2.3.7	L'incinération	39
2.4	La participation des acteurs de la société civile (secteur informel, secteur formel privé, les entreprises d'économie sociale, les organismes communautaires et les ONG) à la gestion des déchets	40
2.4.1	Le secteur informel	41
2.4.1.1	Ce qu'on entend par le terme "secteur informel"	41
2.4.1.2	La participation du secteur informel à la gestion des déchets solides urbains	45
2.4.1.3	Les intérêts du secteur informel de participer à la gestion des déchets	49
2.4.2	Le secteur formel privé	49
2.4.2.1	Ce qu'on entend par le terme "secteur formel privé"	49
2.4.2.2	La participation du secteur formel privé à la gestion des déchets solides urbains	52
2.4.2.3	Les intérêts des entrepreneurs privées de participer à la gestion des déchets	54
2.4.3	Les acteurs associatifs (économie sociale)	55
2.4.3.1	Ce qu'on entend par le terme "acteurs associatifs"	55

2.4.3.2	La participation des acteurs associatifs à la gestion des déchets solides urbains	56
2.4.3.3	Les intérêts des acteurs associatifs à participer à la gestion des déchets	58
2.4.4	Les groupes communautaires	58
2.4.4.1	Ce qu'on entend par le terme " groupes communautaires"	58
2.4.4.2	La participation les groupes communautaires à la gestion des déchets solides urbains.	60
2.4.5	Les organisations non gouvernementales	62
2.4.5.1	Ce qu'on entend par le terme "organisations non gouvernementales"	62
2.4.5.2	La participation des organisations non gouvernementales à la gestion des déchets solides urbains	66
2.4.5.3	Les intérêts des ONG et des groupes communautaires à participer à la gestion des déchets	68
	Conclusion	70
	CHAPITRE III: CADRE THÉORIQUE	73
3.1	Définitions et concepts	73
3.2	Les enjeux du développement local	76
3.3	Les caractéristiques du développement local	79
3.3.1	L'intégration du développement social et économique	80
3.3.2	La participation	80
3.3.3	Le partenariat	82
3.4	Les acteurs du développement local	84
3.4.1	Le secteur public (le rôle de l'État)	85
3.4.2	Le secteur privé	85
3.4.3	Les composantes de la société civile	86
	Conclusion	91

CHAPITRE IV

OBJECTIFS DE L'ETUDE ET CADRE DE RÉFÉRENCE	94
4.1 Objectifs de recherche	94
4.2 Les facteurs pris en compte	95
4.3 Cadre conceptuel	95
4.3.1 Le concept de déchet	95
4.3.2. Le concept de déchets solides urbains	98
4.3.3 Le concept de gestion des déchets	100
4.3.4 Le concept de société civile	104
4.3.5 Le concept d'organisation non gouvernementale	109
4.3.6 Le concept de groupe communautaire	109
4.3.7 Les quartiers défavorisés	109
4.3.8 Autres concepts associés au sujet à l'étude	111
4.3.8.1 Le concept d'environnement	111
4.3.8.2 La pollution de l'environnement	112
4.3.8.3 Le concept de pauvreté	115
4.4. Questions de recherche	117
4.4.1 Questions principales de recherche	117
4.4.2 Questions secondaires	118

CHAPITRE V : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 119

5.1 Le type de recherche	119
5.2 Les sources de données	120
5.3 Le devis quantitatif	120
5.3.1 La population étudiée	120
5.3.2 L'instrument de collecte des données quantitatives	121
5.3.2.1 Procédures de collecte des données auprès des directeurs ou des employés des organismes oeuvrant dans la gestion des déchets	123
5.3.3 Le traitement et l'analyse des données quantitatives	125
5.3.3.1 La saisie et le traitement des données quantitatives	125

5.3.3.2	L'analyse des données quantitatives	126
5.4	Le devis qualitatif	127
5.4.1	La population à l'étude	127
5.4.2	L'instrument de collecte des données qualitatives	128
5.4.2.1	L'entrevue semi-dirigée	128
5.4.3	Le traitement et l'analyse des données qualitatives	129
5.4.3.1	La saisie et le traitement des données qualitatives	129
5.4.3.2	L'analyse des données qualitatives	130
5.5	Le prétest	130
5.6	La fiabilité des instruments de collecte des données	131
5.7	La période de collecte et d'analyse des données	131
5.8	Limites de l'étude	131
5.9	Considérations éthiques	133
CHAPITRE VI : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES		135
6.1	Caractéristiques des organismes	136
6.2	Ressources financières	150
6.3	La problématique des déchets dans les quartiers	156
6.4	Rôle joué par l'organisme du répondant dans la gestion des déchets solides du quartier et problèmes rencontrés	162
6.4.1	Les motifs à la base de l'intérêt des organismes pour la gestion des déchets	162
6.4.2	Le rôle joué actuellement par les organismes dans la gestion des déchets	164
6.4.3	Les priorités du travail des organismes	168
6.4.4	Impact sur le quartier	169
6.4.5	La capacité des organismes à augmenter leurs activités de gestion des déchets	171
6.4.6	Les obstacles à l'exercice du rôle de l'organisme	172
6.4.7	Les types d'obstacles à l'exercice du rôle de l'organisme	173

6.5	Types des problèmes rencontrés par les organismes	175
	6.5.1 Les problèmes administratifs	176
	6.5.2 Les problèmes financiers	181
	6.5.3 Les problèmes reliés à la main d'œuvre	185
6.6	Des pistes à privilégier pour accroître l'efficacité du travail de l'organisme et créer davantage d'emplois	188
	6.6.1 Améliorer le rôle et la performance de l'organisme dans la gestion des déchets solides urbains	191

CHAPITRE VII : FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE GESTION

	DES DÉCHETS SOLIDES	192
7.1	Le rôle de l'État	193
7.2	Le rôle des principaux acteurs	197
7.3	Le rôle traditionnel des différents acteurs avant l'application de la nouvelle stratégie	197
7.4	Le rôle actuel de différents acteurs dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie	199
	Conclusion	209

CHAPITRE VIII : SYNTHÈSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

8.1	Les caractéristiques de l'organisme	211
	8.1.1 Buts et objectifs poursuivis par les organismes	212
	8.1.2 Le travail des organismes dans la gestion des déchets	212
	8.1.3 Le nombre d'employés et le type d'emplois	213
8.2	Description des organismes et de leurs sources de revenus	214
8.3	Les résultats quant au rôle joué par l'organisme dans la gestion des déchets solides urbains du quartier et les problèmes rencontrés	215
	8.3.1 Les motifs à la base de l'intérêt des organismes pour la gestion des déchets	215
	8.3.2 Le rôle joué actuellement par les organismes dans la gestion des déchets	216

8.3.3	Les priorités du travail des organismes	217
8.3.4	L'impact de l'organisme dans le quartier	217
8.3.5	Les obstacles au travail de l'organisme	218
8.4	Types des problèmes rencontrés par les organismes	219
8.4.1	Les problèmes administratifs	220
8.4.1.1	La nature des problèmes administratifs	220
8.4.1.2	Solutions proposées aux problèmes administratifs	221
8.4.2	Les problèmes financiers	221
8.4.2.1	Les causes des problèmes financiers	223
8.4.2.2	Solutions proposés aux problèmes financiers	223
8.4.3	Les problèmes reliés au manque de main d'œuvre	223
8.4.3.1	Les causes à l'origine des problèmes de main d'œuvre	223
8.4.3.2	Solutions proposées aux problèmes de main d'œuvre	224
8.5	Efficacité du travail de l'organisme	224
8.6.	Propositions visant à augmenter l'efficacité des organismes égyptiens en matière de gestion des déchets solides urbains	225
	CONCLUSION	228
	BIBLIOGRAPHIE	235
	ANNEXE 1	
	FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	259
	ANNEXE 2	
	LE QUESTIONNAIRE : VERSION FRANÇAISE	262
	ANNEXE 3	
	LE QUESTIONNAIRE : VERSION ARABE	276
	ANNEXE 4	
	LISTES DES ORGANISATIONS	283

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1	Distribution des organismes selon leur date de fondation	137
Tableau 2	Distribution des organismes selon le nombre d'années de travail dans la gestion des déchets	140
Tableau 3	Distribution des organismes selon le nombre de quartiers desservis	141
Tableau 4	Distribution des organismes selon le nombre d'employés	142
Tableau 5	Distribution des répondants selon le type d'emplois	143
Tableau 6	Distribution des emplois dans les organismes des quartiers défavorisés et favorisés selon la permanence ou pas des emplois	144
Tableau 7	Distribution des répondants des organismes des quartiers favorisés et défavorisés selon que les répondants estiment que leur organisme dispose ou pas d'un nombre d'employés suffisant pour accomplir les activités	145
Tableau 8	Distribution des organismes selon qu'ils envisagent ou pas d'augmenter le nombre d'employés	146
Tableau 9	Distribution des organismes des quartiers défavorisés et favorisés selon qu'ils sont propriétaires ou locataires des locaux les abritant	147
Tableau 10	Distribution des répondants des organismes des quartiers défavorisés et favorisés selon qu'ils pensent que leurs locaux sont suffisants ou pas par rapport au nombre de leurs employés	148
Tableau 11	Distribution des organismes selon les équipements domestiques et éducatifs dont ils disposent	149
Tableau 12	Distribution des revenus des organismes	151
Tableau 13	Distribution des répondants selon qu'ils pensent que les revenus de l'organisme sont suffisants ou pas pour remplir leur mission	152
Tableau 14	Sources de revenus des organismes	154
Tableau 15	Distribution des organismes selon le pourcentage de financement gouvernemental	155
Tableau 16	Distribution des répondants selon qu'ils estiment suffisante ou non la contribution gouvernementale	155

Tableau 17	Distribution des répondants selon l'existence ou pas d'un problème de déchets dans leur quartier	157
Tableau 18	Distribution des répondants selon les raisons identifiées comme étant les causes principales du problème des déchets	159
Tableau 19	Distribution des répondants selon les solutions proposées aux problèmes de l'augmentation de déchets	160
Tableau 20	Distribution des répondants selon leur opinion sur le rôle actuel du gouvernement municipal dans la gestion des déchets	161
Tableau 21	Distribution des répondants selon leur niveau de satisfaction envers le gouvernement municipal	162
Tableau 22	Distribution des répondants selon les motifs à la base de l'intérêt des organismes dans la gestion des déchets	164
Tableau 23	Distribution des répondants selon le rôle de l'organisme dans la gestion des déchets	166
Tableau 24	Distribution des répondants selon la quantité de déchets ramassés mensuellement	168
Tableau 25	Distribution des répondants selon leur estimation de l'impact de leur organisme sur leur quartier	170
Tableau 26	Distribution des répondants selon la capacité de leur organisme à augmenter ses activités de gestion des déchets	172
Tableau 27	Distribution des répondants selon qu'ils notent la présence d'obstacles gênant le rôle de leur organisme	173
Tableau 28	Distribution des répondants selon les types d'obstacles gênant le rôle de l'organisme	174
Tableau 29	Distribution des répondants selon leur satisfaction quant au travail de leur organisme	175
Tableau 30	Distribution des répondants selon la nature des problèmes administratifs mentionnés	178
Tableau 31	Distribution des répondants selon les solutions proposées aux problèmes administratifs	179

Tableau 32	Distribution des opinions des répondants selon l'occurrence ou non de problèmes financiers dans leur organisme	180
Tableau 33	Distribution des répondants selon la nature des problèmes financiers	182
Tableau 34	Distribution des répondants selon les solutions proposées aux problèmes financiers	184
Tableau 35	Distribution des répondants selon qu'ils ont ou n'ont pas de problèmes reliés à un manque de main d'œuvre	185
Tableau 36	Distribution des répondants selon les causes qu'ils attribuent aux problèmes de main d'œuvre	186
Tableau 37	Distribution des répondants selon les solutions qu'ils proposent aux problèmes de la main d'œuvre	188
Tableau 38	Distribution des répondants selon leur opinion sur l'efficacité des solutions proposées aux problèmes de l'organisme	189
Tableau 39	Distribution des répondants selon les moyens préconisés pour améliorer l'efficacité de l'organisme	190
Tableau 40	Les services de collecte des déchets par district dans le Grand Caire : quantité de déchets, opérateur, valeur annuelle du contrat et coût moyen par tonne	205
Tableau 41	Comparaison des variables où une différence significative a été observée entre les organismes des deux types de quartiers	232
Figure 1	Liens entre les différents acteurs de la gestion des déchets au Caire	209

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
BAPE	Bureau d'audience publique sur l'environnement
BM	Banque mondiale
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CUM	Communauté Urbaine de Montréal
DL	Développement local
ERM	Environmental resource management
FCQGED	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
GC	Groupes communautaires
MENVIQ	Ministère de l'environnement du Québec
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisations des Nations-Unies
OSC	Organisations de la société civile
PED	Pays en développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
UNDP	United Nations development programmes
UNFPA	United Nations population fund
URENCO	Compagnie de l'environnement Urbain à Hanoi
UWEP	Urban waste expertise programme

Dédicace

Cette thèse est dédiée à la mémoire de mon père feu Hassan Elbessaty Gadallah et à la mémoire de mon frère feu Dr. Said Hassan Gadallah.

REMERCIEMENTS

J'adresse mes salutations et très sincères remerciements au gouvernement égyptien qui m'a subventionnée pour poursuivre des études de troisième cycle au Canada, à l'École de service social de l'Université de Montréal.

Je tiens principalement à remercier mon directeur de recherche, le professeur Dr. Gilles Rondeau qui n'a cessé de me conseiller et de m'orienter tout au long de cette recherche, et cela, de sa conception jusqu'à sa rédaction finale. J'ai pu accomplir des progrès et réaliser cette thèse grâce à son encadrement et à ses commentaires constructifs qui m'ont permis d'approfondir mes connaissances dans cette recherche. Je lui dis un grand merci pour son soutien moral, sa patience, son encouragement, sa rigueur académique, sa disponibilité, ses précieux conseils et sa confiance en mes capacités de chercheur. Les opportunités d'apprentissage qu'il m'a offertes, ainsi que ses rappels fréquents à restreindre mes champs d'intérêts trop vastes se sont avérés de précieux conseils. Merci, Dr. Rondeau pour votre temps et vos efforts qui ont concouru à enrichir ma thèse ainsi que pour votre bienveillance qui a adouci mon séjour à Montréal.

Je souhaite remercier tout particulièrement les membres de mon comité de thèse, soit les professeurs, Dr. René Parenteau et Dr. Jean Guy Vaillancourt. J'ai été très sensible à la qualité et à la pertinence de leurs commentaires qui ont permis d'améliorer et d'enrichir cette thèse. Un grand merci pour leur soutien, leur rigueur académique, leur disponibilité, leur patience et leur soutien moral. Chacun à sa façon, a été pour moi un réel mentor.

Une vive reconnaissance est aussi témoignée au Dr. René Parenteau et au Dr. Claire Chamberland. Leur excellent travail dans mon cours de lecture dirigée et mon séminaire de thèse ont permis de clarifier plusieurs de mes idées et à rendre possible

l'achèvement de cette thèse. Leurs paroles encourageantes ont versé un baume sur mon inquiétude.

Je veux reconnaître l'encouragement et le soutien tout spécial de Jean-Guy Vaillancourt pour son tutorat sur la recherche ainsi que l'intérêt qu'il a démontré pour cette thèse.

Je tiens aussi à remercier les directeurs et les travailleurs des organismes de la société civile sélectionnés dans cette recherche. Leur collaboration m'a aidé et a considérablement facilité mon travail.

Je veux par ailleurs témoigner ma profonde gratitude à ma femme à qui je dois tout. Elle a contribué de son temps et de ses talents pour me garder à l'œuvre. Je la remercie du fond du cœur pour avoir été toujours là. Aussi, un grand merci à mes enfants Rawan, Ahmed et Yara pour leur joie de vivre et leur innocence. Ils m'ont permis de surmonter les difficultés inhérentes à ce projet et d'apprécier mon séjour à Montréal.

Un grand merci à tous les membres de ma famille en Égypte, soit à ma mère, à mes frères et sœurs à qui je dois énormément.

Enfin, un merci spécial va à monsieur Nooman, et à son père, à monsieur Gasser, à monsieur Mohamed Tamarante, à monsieur Walid, à madame Fardaous pour leur aide précieuse. Un grand merci à tous ces amis pour leurs multiples encouragements.

INTRODUCTION

Comment le travail des acteurs de la société civile pourrait-il être plus efficace dans les milieux défavorisés du Caire, via la gestion des déchets solides urbains? Comment peut-on utiliser les déchets solides urbains pour créer plus d'emplois? Comment peut-on améliorer le travail de ces acteurs de la société civile? Comment ceux-ci peuvent-ils contribuer à l'amélioration de la condition de vie des personnes?

Pour répondre à ces questions, la présente recherche vise à étudier et à trouver des façons d'améliorer la performance des acteurs de la société civile¹, soit les ONG et les groupes communautaires, afin qu'ils puissent développer leurs stratégies et leurs objectifs, et mieux faire face aux problèmes environnementaux, plus particulièrement ceux reliés à la gestion des déchets au Caire. Cette recherche examine également comment ces acteurs peuvent développer leur rôle dans le but de résoudre des problèmes sociaux tels que la pauvreté et le chômage en créant des opportunités d'emplois, améliorant ainsi les conditions de vie sociale et sanitaire. Le rôle que jouent les ONG et les groupes communautaires dans la gestion de déchets de certains quartiers défavorisés sera examiné et comparé au rôle joué dans ceux des milieux favorisés. Finalement nous tenterons d'identifier les principaux obstacles qui empêchent la réalisation des objectifs de ces acteurs ainsi que le déploiement de solutions possibles afin d'accroître leur efficacité.

Le pays sur lequel porte cette recherche est l'Égypte. Dans cette contrée le problème des déchets solides urbains a pris une grande ampleur. Malgré les efforts déployés par le secteur public et les entreprises privées pour diminuer la quantité des déchets solides urbains, le problème continue à s'aggraver d'année en année. On a recensé que plus de 20 % des déchets solides au Caire, soit plus de 1,500 tonnes, sont laissés dans les rues et les lieux publics quotidiennement. Il s'ensuit des effets néfastes aussi bien sur la santé des citoyens que sur l'environnement (pollution de l'air, des sols, etc.) (Darwich et Barsoum, 1999).

¹ Nous entendons par les organismes de la société civile oeuvrant dans la gestion des déchets, les organismes sans but lucratif s'intéressant du ramassage, recyclage des déchets ou la sensibilisation des gens de l'importance de l'environnement.

Le problème des déchets en Égypte se manifeste sous trois formes. La première est celle de la pollution, due à l'industrialisation et à la construction des usines, plus particulièrement dans les régions industrielles comme Hilwan, Shoubra et Ezbet Mekkawy au Caire. On y trouve plusieurs usines qui jettent leurs déchets dans des lieux non appropriés alors que d'autres usines rejettent directement dans le Nil. Ces déchets solides industriels ont engendré des conséquences néfastes qui, malheureusement, contribuent à la pollution de l'eau et génèrent de graves maladies au sein de la population. La deuxième forme est celle des déchets médicaux produits par les hôpitaux, les banques de sang et les cliniques médicales. Ces déchets proviennent des matériaux médicaux souillés de sang contaminé. La troisième forme est celle des déchets domestiques et ménagers générés essentiellement par les ordures résidentielles et celles provenant des endroits où l'homme exerce ses activités tels que les écoles, les clubs, les hôtels, etc. Ce fléau prend de l'ampleur dans la société égyptienne à cause des gestes non conscients de la population et de ses comportements préjudiciables et non responsables (Samhan, 1999).

Le problème des déchets solides urbains² est plus grave dans les quartiers pauvres que dans les quartiers développés. Chez les premiers, la majorité des habitants demeurant dans ces quartiers ont un fort taux d'analphabétisme, manquent de revenu et sont au chômage pour un grand nombre. Ces quartiers souffrent d'une insuffisance d'infrastructures et de services dans tous les domaines tels hôpitaux, écoles, institutions de loisirs incluant celui des déchets : manque d'égouts, de camions de ramassage, de poubelles, etc. On observe aussi une faiblesse dans les organisations et associations qui œuvrent dans la gestion des déchets et au niveau de la conscientisation des citoyens.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement égyptien pour assurer la protection de l'environnement contre l'aggravation des déchets solides urbains, le problème continue à s'aggraver d'une année à l'autre.

² Par déchets solides urbains nous entendons les matières résiduelles domestiques ainsi que les matières résiduelles non dangereuses provenant des milieux commerciaux et institutionnels.

Les causes de ce problème sont multiples. Il y a d'une part, le manque des ressources financières et humaines et d'autre part, la faiblesse des organisations de la société civile soit les ONG et les organismes communautaires qui oeuvrent dans la gestion des déchets (collecte, transport, traitement des déchets et sensibilisation des habitants) à pleinement assumer leur rôle.

En fait, il y a un nombre important d'organismes non gouvernementaux et de groupes communautaires qui œuvrent dans ce domaine pour résoudre les différents problèmes environnementaux mais aussi pour procurer des emplois permettant ainsi d'enrayer la pauvreté et le chômage. Cependant, il semble à première vue que la majorité des organismes n'assume pas de façon efficace cette responsabilité.

Pour tous ces motifs nous tenterons de cerner le problème et d'identifier les moyens d'améliorer la performance des ONG et des groupes communautaires qui oeuvrent dans la gestion des déchets solides urbains au Caire afin que ceux-ci puissent d'une part, mobiliser plus de ressources afin de permettre de créer des emplois dans leur communauté, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des citoyens y résidant et ce faisant réaliser leur mission de réduction des problèmes liés aux déchets solides urbains.

Nous pensons aussi que la profession du service social peut contribuer à réaliser ces objectifs par l'entremise des travailleurs sociaux oeuvrant dans les organismes de la société civile. À cet égard, en Égypte, la protection de l'environnement est l'un des domaines émergents de la profession du service social. Il est intégré, selon Abu Elmagd, au programme d'enseignement universitaire destiné aux services sociaux. Sans aucun entraînement pratique, toutefois, l'enseignement de cette matière se fait d'une façon très théorique (Abou-Elmagd, 1991). Le service social est l'une des professions qui vise à aider les individus, les groupes et les communautés à améliorer leur situation, à résoudre leurs problèmes et à développer leurs capacités et leurs performances et il est conséquemment concerné par les problèmes environnementaux et sociaux (Hussein, 1989, Abou-Elmagd, 1991). L'intervention des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales plus particulièrement, ceux et celles qui oeuvrent dans des organismes

environnementaux, contribuera à changer les comportements néfastes des individus et à augmenter la sensibilisation et la conscientisation de la population par rapport à l'importance de la protection de l'environnement contre la pollution.

En somme, le rôle des travailleurs sociaux et les travailleuses sociales dans le domaine de la protection de l'environnement et la gestion des déchets en particulier contribuera à faciliter l'atteindre des objectifs des organismes. Ils sensibilisent la population à l'importance de participer aux activités des organismes.

La présente recherche porte sur « Le rôle des acteurs de la société civile : le cas des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires dans la gestion des déchets solides urbains au Caire ». Elle se divise en sept chapitres. Dans le premier, nous situons le contexte de la recherche, nous définissons la problématique et présentons l'objectif ainsi que la pertinence de l'étude. Le deuxième chapitre récapitule les écrits portant sur les perceptions et le problème de la gestion des déchets et les rôles joués par des acteurs de la société civile pour résoudre ce problème. Le troisième chapitre contient le cadre théorique. Nous présentons dans le quatrième chapitre le cadre conceptuel qui nous permettra de définir les variables-clés de cette étude. Le cinquième chapitre porte sur la méthodologie utilisée dans cette recherche, alors que l'analyse des données de répondants est présentée au sixième chapitre. Le fonctionnement de système de gestion des déchets et la synthèse et la discussion des résultats de la recherche font l'objet du septième et du huitième chapitre.

CHAPITRE I

CONTEXTE, BUTS ET PERTINENCE DE L'ÉTUDE

1.1 Problématique de la recherche

Le développement durable est un objectif pour tous les pays qu'ils soient développés ou en voie de développement. Il a pour but d'enrayer la pauvreté et de satisfaire les besoins nécessaires de la population (les logements, les vêtements, les médicaments, etc.). La Commission des Nations Unies sur l'Environnement et l'Économie insiste, dans le rapport "Notre avenir à tous" publié en 1987, sur le fait que le développement durable répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. (Brundtland, 1987). Il vise à réconcilier le développement économique, l'équité sociale, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles puisqu'il exige des changements économiques et sociaux pour protéger l'environnement contre la pollution (Roseland, 1992, Soliman, 1998).

Les efforts fournis par certains pays en investissant dans le développement, notamment dans les secteurs économiques et industriels, ont engendré des changements positifs dans leurs sociétés comme l'augmentation de la production, l'amélioration des services et des conditions de vie et l'augmentation du niveau de conscience des habitants (Béjar, 1998). Toutefois, ces investissements ont également eu des effets négatifs dans leurs communautés respectives, comme une plus grande ampleur de la pauvreté, un taux élevé d'analphabétisme, etc. (Audet, 1998). À ce stade, selon le Programme des Nations Unies pour le Développement, 1,3 milliards de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, (UNDP, 1995), 800 millions d'êtres humains souffrent de malnutrition (Sachs, 1996), 2,8 milliards des habitants vivent avec un revenu de moins de deux dollars par jour, 1.2 milliards vivent avec un revenu de moins d'un dollar par jour (Kanbur, 2001), plus de 950 millions personnes sont analphabètes et plus de 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école, principalement, en Afrique et en

Amérique latine (Brisset et Aubry, 1996). De surcroît, la croissance économique et industrielle a aggravé la détérioration de l'environnement par la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Le déficit environnemental est provoqué par l'utilisation de technologies inadéquates ou par l'utilisation non rationnelle de ces technologies (Soliman, 1998, Desachy, 2001). Le développement a également contribué à accroître le phénomène d'urbanisation et à augmenter le nombre de personnes habitant en zone urbaine. En outre, les autorités locales de ces zones doivent répondre aux besoins de base de la population tels que l'approvisionnement en eau potable, l'organisation de moyens de transport, la dispensation de l'éducation et de soins sanitaires, ainsi que l'offre d'autres services comme la sécurité, la police, etc. (Gilbert, Stevenson, Girardet et Stren, 1996).

Dans un rapport des Nations Unies datant de 1995, on estimait que le pourcentage de la population qui vivait dans les zones urbaines en 1994 était de 45% (ce qui représente environ 2.5 milliards d'individus). Ce pourcentage devrait atteindre de 50% en 2010 à plus de 60% en 2025 (United Nations, 1995,). Bien que les milieux urbains offrent aux citoyens de multiples services et opportunités d'emplois, ils sont également aux prises avec plusieurs problèmes tel que l'augmentation de la quantité des déchets (Abdel Rahman, 1981).

Bien que le phénomène des déchets urbains existe depuis fort longtemps, son impact sur l'environnement n'était pas significatif. Toutefois, depuis un siècle, la forte croissance économique doublée par l'augmentation de la population et l'essor industriel et technologique ont entraîné l'apparition de nouveaux genres de déchets (industriels, médicaux, solides urbains, etc.) (Dorfman et Batsch, 1985, De Silva, Smat, Zakaria et Agbayani, 1992).

Les déchets solides urbains sont produits essentiellement par les ordures provenant de résidences et des endroits où l'homme peut exercer ses activités telles que les écoles, les maisons, les clubs, les hôtels, les industries, etc. (Samhan, 1999).

L'augmentation de la quantité de déchets produits dans les villes a attiré l'attention des gouvernements durant les dernières années, surtout ceux des pays développés. Les pays en développement ont adopté des politiques et des plans pour réduire la quantité des déchets solides et diminuer leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine. À ce stade, certaines études insistent sur le fait que l'accroissement progressive des quantités des déchets solides urbains produites quotidiennement est l'un des problèmes qui confrontent le développement de plusieurs pays, particulièrement dans le tiers-monde (De Silva, Samat, Zakaria et Agbayani, 1992). À titre d'exemple, la quantité des déchets solides à Montréal en 1989 était 1, 149, 100 tonnes par année dont 49%, étaient des déchets domestiques, ce qui correspondait à 563, 400 tonnes (André, 1991). À Dakar, les déchets sont passés de 1,040 tonnes/jour en 1985 à 3000,0 tonnes/ jour au début des années 90 (Hasnat, 1993). À Pékin, la quantité de déchets domestiques produite atteint près de 9000,0 tonnes/jour soit près de 328,500 tonnes par année (Toillier, 2002). Ainsi, les zones urbaines de l'Asie produisent près de 760, 000 tonnes de déchets solides par jour. Ce nombre devrait atteindre les 1,8 millions de tonnes en 2005 (World Bank, 1999).

L'augmentation de ces quantités de déchets solides est attribuable à l'accroissement des déchets jetés par chaque personne chaque année ainsi qu'à la croissance des villes. À titre d'exemple, le rapport de l'OCDE en 1985 sur l'état de l'environnement montre que les quantités de déchets par an par habitant ont augmenté dans les 11 pays membres. Par exemple, en Australie et au Canada, elles se situent à plus de 500,0 kilos alors qu'en Nouvelle-Zélande, en Norvège et au Danemark elles varient de 300,0 à 400,0 kilos (Dossiers de l'environnement, 1988). Aux États Unis, chaque américain jetait environ 550,0 kilogrammes de déchets par an en 1990 (Bernon, 1990).

Le problème des déchets solides continue de s'aggraver dans le monde entier. Un rapport réalisé par les Nations Unies en 1997, affirme que la production des déchets dans les pays développés a triplé au cours des 20 dernières années alors que la quantité de ces déchets dans les pays en voie de développement aura quintuplé en 2025 (United

Nation, 1997). Cette accumulation des déchets n'est pas sans produire des effets néfastes pour la santé, l'environnement et la qualité de vie (Cointreau, 1982).

Au Caire où on dénombre environ 16 millions d'habitants, le problème des déchets solides urbains a pris une grande envergure. Il y a plus de 9000,0 tonnes de déchets produites quotidiennement. Près de 35% de cette quantité est collectée par le secteur public, 40% par des entreprises privées, 5% par le secteur informel et environ 5% par les organismes non gouvernementaux et les organismes communautaires. Les autres 20% soit au moins de 1500 tonnes/jour sont laissés dans les rues et les lieux publics. Il s'ensuit alors des effets néfastes aussi bien sur la santé humaine que sur l'environnement (la pollution de l'air, des sols, etc.) (Darwich et Barsoum, 1999, Boisvert et Habils, 2002).

Plusieurs sources sont à l'origine de l'aggravation du problème des déchets au Caire, parmi lesquelles on peut mentionner la croissance démographique, l'urbanisation, et l'industrialisation (Saber et Peter 1999, Sadek, 1994).

Pour ce qui est du facteur démographique, rappelons que la population du Caire continue d'augmenter. Bien que le taux de croissance annuel de la ville soit tombé de 3.7% qu'il était entre 1950 et 1975 à 2.2% entre 1970 et 2000, la population totale a quadruplé au cours des derniers 50 ans. La ville a ainsi augmenté de 3.7 millions d'habitants en 1952 à plus de 12 millions d'habitants en 1997. Ce nombre atteint près de 16 millions personnes aujourd'hui soit environ 25 % des 65 millions d'Égyptiens (Shahda, 1999).

L'exode rural constitue la principale cause d'augmentation de la population. La ville du Caire accueille plus de 80% des migrants soit près d'un quart de million d'habitants chaque année (Sadek, 1994). Les principales causes de cet exode sont sociales et économiques (Monod, 1994). La ville fournit des services et des opportunités de travail pour ces individus (Audet, 1998).

Près du quart de la population de l'Égypte vit donc au Caire. La concentration moyenne y est de 32,000 habitants au km² (Monod, 1994). Or l'urbanisation du Caire est un processus mal contrôlé, du fait de la concentration excessive de la population dans la ville. Cela a entraîné l'apparition de quartiers pauvres, anarchiques et démunis de conditions et de services favorables à une vie convenable (Monod, 1994). On observe un manque ou une faible disponibilité ou qualité d'infrastructures et de services nécessaires en termes d'hôpitaux, d'écoles, etc. La plupart des personnes vivant dans ces quartiers cherchent des emplois ou ont un faible revenu. Elles oeuvrent souvent en tant que journaliers, et parfois comme collecteurs de déchets (Sadek, 1994, Poitou, 1986 et Parenteau, 1997). La plupart d'entre elles n'ont pas les qualifications nécessaires pour travailler dans les secteurs formels ou bien, ont l'impression que les lois du marché ne s'appliquent pas dans leur quartier. Certaines activités industrielles informelles y sont apparues, lesquelles accroissent la détérioration de l'environnement et l'augmentation des déchets (Parenteau, 1997). On cite par exemple, le cas d'Ezbet Mekkawy, un quartier industriel et résidentiel dans le nord du Caire. En raison de la prolifération irrationnelle des industries et de leurs composantes, ce quartier souffre d'un taux élevé de pollution de l'air, de l'eau, du sol. Celle-ci est en grande partie causé par les déchets (Tewfik, 1996). Les usines dans ce quartier aggravent également le taux de pollution dans le Nil. Les déchets liquides sont jetés dans les drains (Tewfik, 1996). Tout cela engendre des effets négatifs sur la santé humaine, sur l'environnement ainsi que sur la qualité de vie.

Principales conséquences :

1- Les effets des déchets solides sur l'environnement

Samhan souligne que l'augmentation et l'accumulation des déchets solides ont pour effet de polluer l'eau, l'air et le sol (Samhan, 1999). Dans ce contexte, la pollution par le biais du contact des déchets avec l'eau du Nil, l'eau souterraine ou les canalisations entraîne la transmission de produits chimiques et de métaux lourds, de même que la propagation de microbes dans l'eau utilisée par l'homme (Saber et Peter, 1999). Ainsi les déchets solides contiennent des produits et des gaz qui entraînent la

pollution de l'air et aboutissent à des concentrations nuisibles à la santé de l'homme et à son environnement d'une façon générale. Par ailleurs, le contact de la terre avec les déchets entraîne une contamination et un déséquilibre à l'origine de la pollution du sol, laquelle affecte les plantes (Saber et Peter, 1999). Si rien n'est fait, la situation continuera à s'aggraver, notamment dans les quartiers pauvres ou les villages qui souffrent toujours de l'absence ou du manque de moyens nécessaires pour effectuer la collecte et le traitement de ces déchets.

2- Les effets des déchets solides sur la santé humaine

Selon Youssif, les habitants du Caire vivent dans des conditions difficiles causées par l'accumulation des déchets laissés dans les rues, notamment dans les quartiers pauvres tel Boulak Eldakrour. Dans ce quartier, des déchets dégagent de mauvaises odeurs, contaminent l'air et sont à l'origine de certaines maladies frappant les habitants (Youssif, 2002, Samhan, 1999). Les déchets favorisent la croissance de microbes et d'insectes (moustiques et mouches). Ceux-ci transmettent à l'homme les microbes et causent plusieurs maladies (Tewfik, 1996). Selon les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé, les maladies respiratoires, le cancer, l'arrêt de la croissance physique et mentale ainsi que certaines maladies psychologiques (dépression nerveuse, etc.) résulteraient de telles conditions physiques (Tewfik, 1996, World Health Organization, 1991).

En conséquence, les coûts des traitements médicaux subventionnés par l'État par habitant sont en augmentation et leur enveloppe budgétaire dépasse 600 millions \$ dollars par an. L'économie nationale est handicapée par le volume des coûts engendrés par la pollution (Ministère de l'industrie du Caire, 1990).

3- Les effets sur la qualité de vie

L'accumulation des déchets dans la ville entraîne des conséquences néfastes pour la vie économique et sociale et l'environnement. En effet, l'existence des maladies

reliées à la mauvaise gestion des déchets solides se traduit par une baisse de la main d'œuvre et une productivité réduite (Samhan, 1999). Par ailleurs, l'accumulation des déchets dans les lieux publics et les rues exerce une influence négative sur le tourisme, lequel constitue une source de revenus importante pour plusieurs villes égyptiennes, notamment pour le Caire (Ahmed, 2003).

Étant donné ces faits, la gestion des déchets a fait l'objet d'un grand intérêt auprès des gouvernements et des spécialistes de l'environnement au cours des dernières années (Nelliah, 1998). Des programmes et des activités de gestion des déchets ont été créés. Ils visent, la diminution d'une grande quantité des déchets, et par la même occasion, la réduction de leurs dangers sur l'environnement et sur l'homme (Samhan, 1999). De surcroît, l'Organisation Mondiale de la Santé estime que les activités de gestion des déchets permettent de réaliser plusieurs objectifs économiques tels que la réparation d'objets et le recyclage de matériaux, la réduction des dépenses de transport, la diminution du volume exigé pour l'enfouissement des déchets ainsi que l'abaissement du coût de leur traitement (OMS, 1991). Les programmes de gestion des déchets solides peuvent aussi contribuer à diminuer le taux de chômage en créant des emplois et conséquemment participer à la réduction de la pauvreté. Bien conçus, ces programmes sont susceptibles de créer des emplois pour les citoyens, notamment chez les démunis tout en contribuant à l'assainissement de l'environnement (Ville de Montréal, 2000, Samhan, 1999).

La participation des différents acteurs dans la gestion des déchets solides urbains en Égypte

En Égypte, la gestion des déchets est une occupation partagée par plusieurs acteurs de la société soit les autorités municipales, les organismes communautaires, le secteur formel privé, le secteur informel et les organisations non gouvernementales (Boisvert et Habils, 2002). Bien que chacun de ces acteurs de la société civile ait des objectifs spécifiques, certains d'entre eux poursuivent des objectifs généraux tels que :

- réduire la quantité des déchets solides de la société par le traitement de ceux-ci;
 - diminuer les problèmes environnementaux tels la pollution de l'air, de l'eau et du sol causés par l'accumulation des déchets;
 - développer les ressources financières de l'organisation via la gestion des déchets;
 - contribuer à diminuer le taux de chômage en créant des opportunités d'emploi.
- **Le rôle du secteur public dans la gestion des déchets**

Au Caire, la collecte et le transport des déchets à la décharge sont traditionnellement sous la responsabilité du gouvernement municipal (Sadek, 1994). Celui-ci a fourni au cours des dernières décennies des efforts significatifs concentrés à la gestion des déchets, particulièrement aux plans de leur collecte et de leur transport. Le gouvernement municipal ramasse plus de 35% de la quantité totale des déchets solides soit près de 3500 tonnes par jour (Boisvert et Habils, 2002). Toutefois, ces efforts sont insuffisants, inadéquats et très mal distribués à travers la ville. En effet, chaque jour, il existe au moins 1500 tonnes de déchets qui sont laissés dans les rues sans être ramassés. L'incapacité de gérer efficacement une grande quantité des déchets produits dans la ville par l'Organisme public d'embellissement³ est dûe essentiellement à deux facteurs: l'augmentation continue de la quantité de déchets produits quotidiennement au Caire et les difficultés financières rencontrées par l'organisme public lesquelles l'empêchent de réaliser pleinement ses objectifs de collecte et de transport à la décharge (Boisvert et Habils, 2002). À cet égard, le manque de ressources financières et de capacités matérielles de l'organisme (incapacité de rémunérer adéquatement les ouvriers, les éboueurs, les camionneurs, etc.), engendre des effets négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement (Darwich et Barsoum, 1999). Une entrevue effectuée en 1999 au Caire avec le président de cet organisme public mettait en évidence le manque d'éboueurs, de camions de ramassage et de poubelles. Selon celui-ci beaucoup de quartiers du Caire, notamment les plus pauvres ne possèdent même pas

³ Organisme public d'embellissement est une organisation publique responsable de la collecte et du transport des déchets des quartiers du Caire.

de poubelles pour jeter les déchets. En pratique, disait-il «juste pour jeter un papier, il faut parcourir des kilomètres avant d'arriver à une poubelle ». (Darwich et Barsoum, 1999).

Ajoutons également que la situation est plus marquée dans les quartiers défavorisés qui ne bénéficient d'un service de collecte des déchets qu'une fois par semaine ou aux deux semaines. Il s'ensuit, donc ces milieux une accumulation de déchets qui produit des impacts néfastes pour la santé et l'environnement. Cette situation est d'autant plus problématique dans certains quartiers où les habitants sont obligés de brûler chaque jour, sans traitement, leurs déchets.

Compte tenu de l'augmentation progressive des quantités de déchets produites quotidiennement au Caire, les enjeux liés à leur gestion ont plus récemment attiré l'attention du gouvernement municipal. Cette préoccupation s'est principalement manifestée dans les zones qui ont connu une augmentation significative d'activités économiques et humaines (Samhan, 1999). À cet effet, le gouvernement municipal du Caire a mis en oeuvre une politique intégrée de gestion de déchets. En effet, il a commencé à établir des plans, à surveiller leur exécution, à favoriser le recyclage des déchets et à accorder une aide financière à des organismes, etc. (Ministry of State For Environmental Affairs, 2003, Mubarak, 2004).

Le gouvernement municipal a ainsi adopté une politique qui vise à réduire la quantité de déchets. Cette politique comptait sur l'utilisation de moyens adéquats pour éliminer les déchets avant qu'ils ne deviennent dangereux pour l'environnement (Ashour, 2002)

La politique se base essentiellement sur les principes suivants :

- encourager le secteur privé à travailler dans la gestion des déchets ou contracter des entreprises privées internationales.
- construire les infrastructures nécessaires pour traiter et recycler les déchets (Ashour, 2002). Quatre usines de traitement des déchets où chacune manoeuvre de

160 à 230 tonnes de déchets chaque jour ont été construites (Gaballah, 2002). De plus, on a développé des décharges dans des sites éloignés de la capitale tels que Al-Mahkoum dans la ville de Sadate, Abou-Zaabal et Chabramant (Elhami, 2004).

- élaborer des programmes de sensibilisation de la population sur l'importance des déchets et leur influence sur la santé et la qualité de vie.
- encourager les acteurs de la société civile qui œuvrent au niveau de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets et leur fournir le soutien financier et technique adéquat (Ashour, 2002, Ministry of State For Environmental Affairs, 2003, Mubarak, 2004).

- **Le rôle du secteur formel privé dans la gestion des déchets**

Les insuffisances et l'inefficacité du système formel de gestion municipale et l'omniprésence des déchets dans les villes ont entraîné l'apparition d'autres acteurs qui se sont mobilisés pour s'attaquer à ces problèmes (Wilson, 1992).

Au Caire, la participation du secteur privé dans le ramassage, le transport et la réutilisation des déchets existe depuis longtemps. Le secteur privé offre une opportunité emplois productifs et de revenus plus élevés pour nombre d'individus, particulièrement ceux appartenant à des couches pauvres. En effet, les entrepreneurs s'entendent avec les collecteurs (les Zabbaleen⁴) pour la gestion des déchets. Ils précisent les différentes tâches à accomplir à savoir le ramassage, le transport et le recyclage des déchets et fixent un salaire mensuel pour ces collecteurs (Samhan, 1999). Les activités attribuables à ce secteur ne représentent pas une réponse satisfaisante au problème puisque le secteur formel privé contribue à ramasser et à gérer autour de 9% de la quantité totale des déchets (Samhan, 1999). On constate que ce secteur offre surtout des services dans les quartiers les plus aisés où la population peut payer les frais de la collecte. Pour cet acteur, la poursuite du profit constitue un enjeu davantage majeur que la recherche du bien commun.

⁴ Nous entendons par le terme " Zabbaleen " les collecteurs et recycleurs de déchets du Caire.

En 2002, afin de rendre ce secteur plus efficace, le gouvernement municipal du Caire a engagé des entreprises privées internationales spécialisées dans la gestion des déchets solides. Il est passé à l'action notamment après que l'accumulation de la quantité des déchets solides dans les rues et les lieux publics ait aggravé une situation déjà difficilement tolérable. Le gouvernement a ainsi passé des ententes avec une compagnie française, une compagnie espagnole et une compagnie italienne pour ce faire (Abdel Salam, 2002).

Ces décisions ont été prises bien que l'ensemble des opinions officielles et non officielles aient indiqué que ces organismes ne pouvaient pas solutionner le problème de l'aggravation des déchets au Caire. Nous ne pouvons toutefois pas évaluer le travail accompli par ces compagnies à ce jour vu qu'elles débutent leurs travaux. Nous observons toutefois que le coût du ramassage des déchets par ces sociétés est élevé pour des populations qui sont défavorisées, se situant entre 4 L.E et 30 L.E chaque mois pour un petit appartement ou magasin. Il s'agit là d'un montant élevé quand on sait que près de la moitié de la population égyptienne est constituée de pauvres ou des personnes qui n'ont pas de revenus suffisants pour satisfaire à leurs besoins vitaux.

- Le rôle du secteur informel dans la gestion des déchets

Le secteur informel joue lui aussi un rôle important dans la gestion des déchets solides urbains (Hasnat, 1993). Les travailleurs de ce secteur considèrent les déchets urbains comme des ressources économiques à partir desquelles des produits commercialisables peuvent être dérivés (Poerbo, 1991). Les travailleurs de ce secteur au Caire qu'on appelle les Zabbaleens collectent de 25 à 30% de la quantité totale des déchets soit plus de 2500 tonnes par jour par an. Présentement, il y a environ 60,000 Zabbaleens, groupés dans 6 communautés autour du Caire (Boisvert et Habils, 2002, Kamel, 1994). Ils recyclent et compostent de 80 à 90% de ce qu'ils collectent (Platt, non daté). Dans le cas de ces quartiers tel Almokattam, il existe environ 700 entreprises de ramassage des déchets, 80 intermédiaires et 228 petites industries de recyclage (Platt, non daté, Kamel, 1994).

Malgré les réalisations actuelles de ce secteur, l'efficacité et les efforts déployés dans la gestion des déchets, ne sont pas encouragés par le gouvernement et sont même marginalisés par les municipalités (Kamel, 1994).

- Le rôle des ONG et des organismes communautaires dans la gestion des déchets

D'une façon générale, les ONG et les organismes communautaires peuvent contribuer à résoudre les problèmes causés par les déchets solides urbains en essayant d'éduquer et de sensibiliser les populations. En effet, grâce à leurs contacts directs avec la population, ces organisations ne sont plus considérées comme une simple solution palliative ou alternative au développement de la société mais comme une solution contribuant à mettre l'accent sur les problèmes que l'action des pouvoirs publics ne peut résoudre (Abdel Salam, 2002, El-Ahram, 2000).

Les organismes peuvent offrir des services de gestion des déchets solides dans tous les quartiers, notamment dans les milieux défavorisés et ainsi contribuer à diminuer les déchets et à les traiter et aussi à créer de nouveaux emplois pour les individus (Abdel Salam, 2002). Le travail des ONG et des organismes communautaires consiste à faire ramasser et déplacer les déchets par leurs employés. Par exemple, ils peuvent recueillir les déchets domestiques de porte à porte et les déposer dans des poubelles publiques ou des stations de transfert. Dans certains organismes, les déchets ramassés par ces employés sont triés, récupérés et recyclés (Samhan, 1999). Signalons à ce titre que l'organisation de la protection de l'environnement à Al-mokattam, a effectué un projet de recyclage des déchets dont une partie des produits fut ensuite utilisée comme combustible dans les boulangeries (Abdel Salam, 2002, Gheith, 2001). Mentionnons également que l'organisation Omar Ibn Al-khattab a mis en circulation des voitures pour ramasser des déchets dans les quartiers du Caire (Abdel Salam, 2002). En outre, ces organismes offrent leurs services de gestion des déchets dans des quartiers pauvres, puisqu'elles ne poursuivent pas de but lucratif mais visent à améliorer la qualité de vie et à diminuer les conséquences négatives des déchets sur l'environnement et les populations.

Pour réaliser leurs objectifs, les ONG et les organismes communautaires recourent à différents moyens et techniques tels l'organisation de discussions et de dialogues ouverts avec les gouvernements et les agences privées; l'organisation de forums publics, de séminaires, d'expositions et la recension des pratiques probantes (best practices) afin de pouvoir les partager. (Senthirajah, 1992).

Au Caire, où la situation est difficile, on s'interroge à savoir si un nombre important de ces organismes n'accomplissent pas leurs objectifs à cause de différentes difficultés que nous allons étudier dans le présent travail.

Nous nous intéresserons ici dans cette thèse, à l'amélioration de la performance du rôle des acteurs de la société civile soit les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires qui s'attaquent aux problèmes des déchets. Nous voulons que ces acteurs fassent converger leurs efforts pour améliorer leur capacité financière et aussi générer plus d'emplois dans les milieux défavorisés afin de diminuer le niveau de pauvreté et de chômage de ces populations.

1.2 Les causes de l'augmentation des déchets solides urbains

Sans doute l'aggravation de la quantité des déchets dans les pays, en voie de développement et notamment leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine constituent un problème suffisamment compliqué pour justifier une étude explorant le problème afin d'arriver à contrer ses effets. Dans les dernières années, certaines études ont indiqué que l'urbanisation, la croissance démographique, la pauvreté, les comportements négatifs, le manque des ressources financières, et la faiblesse du rôle des acteurs de la société civile dans les pays en voie de développement étaient les principales causes de la pollution causée par les déchets (Lacaze, 1993, Mazur, 1997 et Soliman, 1998).

1.2.1 La croissance démographique et l'urbanisation

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a déclaré en 2001, que la population mondiale continue d'augmenter. Elle a plus que doublé au cours des derniers 50 ans, passant à environ 6 milliards à la fin de l'année 1999. Elle sera de 9,3 milliards en 2050 (UNFPA, 2001). Cette explosion démographique, notamment dans les pays en voie de développement entraîne l'augmentation des activités humaines, agricoles, industrielles pour satisfaire aux besoins nécessaires des citoyens. Cet accroissement constitue la principale cause de l'augmentation de la quantité des déchets, particulièrement des déchets solides urbains (Silva et Samat, 1992). Lacaze ajoute que la croissance démographique très rapide et non planifiée a aussi mené à l'apparition de logements anarchiques (bidonvilles) et de quartiers non conçus pour contenir un tel nombre d'habitants. Il en est donc résulté une insuffisance de services garantissant le bien-être de base de cette population comme : écoles, dispensaires, eau potable, etc. à cela s'ajoute que ces quartiers ou ces bidonvilles souffrent de l'accumulation des déchets dans les rues et sur les terrains (Lacaze, 1993, Mazur, 1997, Grenon, 1992).

La croissance démographique contribue également à augmenter le phénomène de l'urbanisation. Richard estime que la population urbaine dans les pays sous développés est cinq fois plus élevée que celle des pays développés. Il explique que l'urbanisation dans les pays en voie de développement est un processus mal contrôlé, du fait de la concentration excessive de la population dans les grandes villes qui offrent plus de possibilités d'emplois et de services, ce qui mène à l'apparition de quartiers pauvres, anarchiques et démunis des conditions et des services favorables à une vie convenable (Richard, 1972). Dans le même contexte Barker précise que les constructions de ces quartiers sont souvent détériorées et que leurs ruelles sont pleines des déchets (Barker, 1995). L'accroissement de la population et l'urbanisation dans les pays a contribué à aggraver la quantité des déchets solides. À ce titre, à Cotonou, la quantité des déchets a atteint près de 203,134 tonnes en 1999. Il est prévu qu'elle

passera à 323,517 tonnes en 2017 (Kiniffo, 1999). Une telle accumulation a des impacts sur la santé des hommes et l'environnement.

1.2.2 La pauvreté

Le manque de participation des populations pauvres dans le développement et la préservation de l'environnement jouent un rôle important dans l'aggravation du problème des déchets. En effet, les solutions se basent directement sur les efforts des citoyens et sur leurs désirs de nettoyer leur rue (Sadek, 1994). Esshak ajoute que la mauvaise distribution des revenus et l'inégalité sociale entraînent une faible participation de la majorité des pauvres dans le développement de leur environnement parce qu'ils sont peu sensibilisés à l'environnement et aliénés par rapport à ce qui se passe dans la société. En conséquence, il en résulte un manque de participation sociale, économique et politiques et un affaiblissement du rôle que ces populations peuvent jouer dans l'amélioration de leur environnement (Esshak, 1991). Une enquête effectuée en France par Dufour en 1991, sur les actions de lutte contre la dégradation de l'environnement, particulièrement celle attribuable aux déchets a montré que les habitants qui résidaient dans les quartiers défavorisés et qui vivaient dans des logements insalubres n'avaient généralement pas conscience de l'importance de l'environnement (Dufour, 1991).

De surcroît, les pauvres ont comme caractéristique de ne pas participer spontanément à l'amélioration leur environnement en raison des carences relatives à leurs besoins de base tel l'eau potable, nourriture, électricité, logement, vêtements adéquats, etc. (Sadek, 1994). À cause de cela souvent, les individus des populations démunies cherchent un second emploi pour trouver satisfaction à leurs besoins vitaux. La majorité de ces personnes vont facilement jeter leurs déchets à la rue, ou dans les lieux publics, les canaux et les rivières, autant d'endroits non destinés aux déchets (Xuan Dat, 1994). Ceci entraîne une contamination des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines de la ville (Ngo, 2002).

Cela a pour conséquence d'aggraver le problème des déchets dans les rues. Le quartier d'Imbaba au nord du Caire est une illustration de ces quartiers où les rues débordent de déchets (Elsakkar, 2002).

1.2.3 Le manque des ressources financières

La gestion des déchets est un véritable problème en raison du manque de moyens techniques et financiers et de l'inefficacité des solutions mises en œuvre dans ce secteur (Alert, 2001). En effet, le manque des ressources financières et de capacités à fournir les moyens et les technologies appropriées pour ramasser, transporter et traiter les déchets tels les poubelles, les camions, les camionneurs, les lieux d'enfouissements appropriés ou les incinérateurs, engendrent contamination et maladies (Samhan, 1999).

La majorité des municipalités des pays du tiers-monde souffrent du manque de moyens nécessaires pour le ramassage et le transport des déchets. De plus, la situation est pire dans les quartiers pauvres où les habitants sont obligés de brûler chaque jour leurs déchets sans traitement (Darwich et Barsoum, 1999). À Hanoi, 50% de camions de collecte existants sont usés et manquent des pièces appropriées pour leur entretien (Xuan Dat, 1994). Dans la plupart des villes de l'ouest africain, on trouve que le taux de collecte reste faible à cause du manque d'infrastructures routières et de difficultés d'accès aux zones, défavorisées caractérisées par leurs rues étroites (Kiniffo, 1999).

1.2.4 La faiblesse du rôle des organisations de la société civile dans les pays en voie de développement

Dasgupta insiste pour dire que la pauvreté n'est pas la seule cause de la dégradation de l'environnement. L'absence ou l'insuffisance du rôle joué par les associations et les organisations de la société civile, notamment les ONG dans les pays du tiers-monde contribuent aussi à augmenter la pollution de l'environnement en général (Dasgupta, 1996). Les ONG peuvent contribuer à la résolution du problème des déchets et réduire le taux de chômage en procurant des emplois et en sensibilisant les

habitants à la prise de conscience des problèmes environnementaux. Cependant, la plupart de ces organisations ne peuvent pas jouer un rôle très actif pour deux raisons. La première, est leur manque de ressources matérielles et financières. La seconde est leur manque de liberté d'action. À titre d'exemple, la loi sur l'environnement en Égypte n'autorise pas de collecte de dons sans l'approbation du Ministère de l'Environnement ou de ses spécialistes (Mirande, 2000).

Bien que les déchets solides aient les effets néfastes que nous avons déjà mentionnés ces déchets peuvent s'avérer profitables sur le plan social ou économique, s'ils étaient mieux exploités et gérés par des organisations de la société civile. À cet égard Samhan argue que cela s'est déjà réalisé dans certains pays d'Europe, notamment en Angleterre où on a réussi à recycler 50 % des déchets et, en Allemagne où on est arrivé à en recycler 70%. Entre autres il prévoit que la gestion des déchets dans les pays du monde produira 556 millions de tonnes d'engrais organiques ce qui sera suffisant pour exploiter 525 millions de feddns⁵ de terre agricole, et produire 185 millions tonnes des papiers. De plus cette gestion permettra la production de 23 millions de tonnes de verre et de 23 millions de tonnes de fer, ainsi que la production de 27 millions de tonnes de tissus (Samhan, 1999).

L'efficacité des organisations de la société civile, notamment des ONG et des organisations communautaires contribue à la solution de plusieurs problèmes environnementaux, économiques et sociaux. À ce titre, ces organisations contribuent à diminuer la quantité des déchets et à fournir des occasions d'emploi pour les gens, particulièrement les pauvres et ainsi réduire le taux de pauvreté.

1.3 Les buts de la recherche

La présente étude vise à améliorer le rôle des acteurs de la société civile oeuvrant dans la gestion des déchets solides urbains pour augmenter leur contribution dans le développement local. En conséquence, cette étude vise à analyser le rôle que

⁵ Feddn : Unité de mesure Égyptien pour la superficie. Un feddn = 4200 mètres carrés.

peuvent potentiellement jouer les acteurs de la société civile pour résoudre les problèmes environnementaux, notamment, la gestion des déchets solides et aussi à diminuer leurs impacts négatifs sur la société. Elle cherche aussi à examiner les difficultés que rencontrent ces organismes afin d'améliorer leur efficacité et identifier des propositions constructives pour faire face à ces problèmes et promouvoir le bien-être des individus par le nombre important d'emplois qui pourraient être ainsi créés. Pour ce faire, nous examinerons le rôle qui jouent ces organismes à partir des points de vue de leurs responsables.

1.4 Les raisons du choix de cette problématique

Nous choisissons cette problématique pour plusieurs de raisons :

1. L'accumulation d'une grande quantité des déchets solides urbains quotidiennement dans les rues de grande Caire, notamment dans celles des quartiers défavorisés lesquelles entraînent des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.
2. Les déchets sont considérés comme un source de richesse pour la société dans plusieurs pays par ce qu'ils génèrent des revenus et créent des occasions d'emplois. On constate que malheureusement, en Égypte, divers intervenants soit gouvernementaux ou non gouvernementaux ne les exploitent pas d'une façon appropriée susceptible de se traduire pour des profits sociaux et environnementaux.
3. La faiblesse des services offerts par le gouvernement municipal et les acteurs de la société civile dans les quartiers défavorisés contribue aussi à aggraver le problème de la quantité des déchets solides jetés dans les rues, dans les lieux publics par les citoyens.
4. Malgré les efforts déployés par l'État pour protéger l'environnement contre les déchets solides urbains, ces efforts ne sont pas suffisants à cause des obstacles dûs au manque de main d'œuvre et de ressources matérielles. Il s'avère nécessaire de mentionner les problèmes qui sont relatifs aux

comportements et aux mauvaises habitudes des individus et des familles égyptiennes, notamment les plus pauvres et les analphabètes.

5. On observe un accroissement du taux de chômage notamment chez les pauvres et analphabètes qui vivent dans les quartiers défavorisés. Bien que les ONG et les organisations communautaires peuvent, en s'impliquant dans la protection de l'environnement et particulièrement dans la gestion des déchets solides urbains réduire le chômage et la pauvreté d'un grand nombre de personnes, peu d'efforts de création d'emplois ont été consentis à ce niveau au cours des dernières années.
6. Peu d'études portent sur le rôle des acteurs de la société civile, notamment celui des ONG et des groupes communautaires, dans ce domaine en Égypte.
7. En Égypte, malgré l'augmentation du nombre d'ONG et de groupes communautaires qui oeuvrent dans les domaines des déchets, la plupart de ces organisations ne jouent pas adéquatement les rôles prévus, c'est-à-dire qu'elles n'exercent pas leurs activités de manière efficace et profitable.
8. En Égypte, malgré l'existence de lois de protection de l'environnement contre les déchets et l'interdiction de jeter des déchets hors des lieux destinés à cette fin, la majorité des citoyens et particulièrement les pauvres, demeurent inconscients de la gravité de ce problème, et ne respectent pas les lois.

1.5 Importance et pertinence de la recherche

Bien qu'il y ait plusieurs études qui traitent la problématique de la gestion des déchets solides urbains, la majorité de celles-ci, notamment en Égypte, ne s'intéressent qu'au rôle de l'État pour faire face à ce problème. Elles mettent aussi l'accent sur les seules ressources matérielles nécessaires (poubelles, camions de ramassage, etc.). Ainsi, ces études ont circonscrit un problème de manière restreinte sans prendre en considération le rôle potentiel des acteurs de la société civile soit les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires. Celles-ci peuvent non

seulement contribuer à résoudre les problèmes de la gestion des déchets mais aussi des problèmes sanitaires, sociaux et économiques qui en découlent.

La pertinence de cette recherche repose sur le fait qu'elle traite de l'un des problèmes primordiaux de la société égyptienne, celui des déchets solides urbains. Par cette étude, nous voulons mettre en lumière comment les ONG et les organismes communautaires peuvent participer à la résolution du problème de la pollution et de réduire des déchets au Caire. Nous voulons aussi contribuer à promouvoir le développement de ces organismes et proposer des voies pour améliorer leur efficacité dans les quartiers du grand Caire, notamment ceux qui sont les plus défavorisés. Nous étudierons et analyserons les obstacles qu'ils rencontrent et identifierons des pistes de solution possibles.

1.6 Loi des organismes non gouvernementaux en Égypte

Le 23 avril 2002, le projet de loi 84 sur les organisations non gouvernementales a été soumis par le conseil des Ministres au conseil de la Shura pour discussion et approbation. Le 22 mai 2002, le conseil de la Shura a approuvé ce nouveau projet de loi. Celui-ci venait remplacer la loi 153 de 1999 qui avait été annulée en juin 2000. À cet égard, la cour constitutionnelle supérieure avait, en juin 2000, jugé inconstitutionnelle la loi de 1999 qui soumettait les ONG à un contrôle accru des autorités administratives (International Federation for Human Rights, 2001). La raison principale de l'annulation de la loi 153 est attribuable au grand nombre d'erreurs introduites dans les procédures constitutionnelles de la part des autorités administratives. Ces dernières qui représentent le Ministère des affaires sociales n'avaient pas soumis cette loi au conseil de la Shura.

Selon les représentants des organisations et les observateurs, la loi 153 limitait les activités des organisations et accentuait la suprématie de l'État sur celles-ci (Société civile, 2002, AbdelWahab, non daté). A titre d'exemple, l'article 3 de cette loi stipule que toute organisation déjà enregistrée doit abandonner son statut actuel et être réenregistrée en conformité avec la nouvelle loi. L'article 11 prévoit que l'obtention du

statut légal par une ONG est conditionnelle à sa conformité aux "normes" des autorités, ce qui peut donner lieu à des interprétations restrictives arbitraires. L'article 16 donne la possibilité aux autorités administratives d'interdire à une association toute affiliation à une organisation basée à l'étranger et l'article 17 interdit aux associations de recevoir des fonds de l'étranger, sauf en cas d'autorisation préalable par le Ministère des affaires sociales. L'article 42 donne la possibilité aux autorités administratives de dissoudre une ONG sans procédure judiciaire préalable. Enfin, l'article 75 prévoit que tout manquement aux dispositions et aux articles de cette loi peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 10, 000 livres égyptiennes et jusqu'à un an d'emprisonnement (Schade-Poulsen, Rothpfeffer, Manceron, 1999, International Federation for Human Rights, 2001).

La nouvelle loi 84 de 2002 reprend toutefois en grande partie les dispositions de la loi 153 de 1999 qui soumettaient les ONG à un contrôle accru de la part des autorités administratives ce qui contribue à l'hégémonie de l'État sur les activités des organisations et sur leurs engagements envers les organismes arabes ou internationaux (Federation for Human Rights, 2001). De plus, les observateurs ont affirmé que le projet de loi 84 de 2002, a été adopté sans consulter les représentants des ONG ou de la société civile. Les autorités administratives qui ont préparé la loi n'ont pas invité les représentants des organisations pour recueillir leurs commentaires sur les articles de la nouvelle loi. Ainsi, l'organisation des droits humains égyptienne n'a pas participé pas à cette discussion (Société civile, 2002). Les observateurs ont indiqué que la nouvelle loi ne concorde pas avec leurs recommandations et les lois internationales. A cet égard, l'article 20 de la Déclaration mondiale pour le droit humain de même que l'article 22 de l'Accord international et la déclaration publiée par l'Assemblée générale des Nations Unis indiquent clairement que « les organisations de la société civile ont le droit de défendre les droits humains et les libertés fondamentales reconnues internationalement » (The Egyptians Organisation for Human Right, 2002). La déclaration des défenseurs des droits humains réfère aux droits des organisations suivants :

- les organismes de la société civile ont le droit et la liberté de travailler dans la société sans sortir du cadre des lois générales ;
- toute personne a entièrement le droit de participer à la création d'organisations et de participer à des conseils d'administration d'organismes sans but lucratif ;
- les personnes et organismes ont le droit de ne pas tolérer des règles ou des articles de loi qui gênent les pratiques de ces libertés.
- l'État et la société civile doivent faciliter et encourager les personnes à exercer leurs droits dans la société ;
- les organisations peuvent être mises sur pied dans la société sans faire l'objet de conditions spéciales ou d'obstacles de la part des gouvernements pourvu que ses fondateurs agissent conformément aux lois générales (The Egyptians Organisation for Human Right, 2002).

Pour les raisons évoquées, l'Organisation Egyptienne des Droits de l'Homme (OEDH) a opposé son refus à la loi 84 édictée en 2002 car celle-ci confirme la domination de l'état sur l'action sociale. En effet, l'OEDH insiste sur 'le fait qu'il est ridicule de faire passer des amendements constitutionnels dans le but de montrer une démocratie masquée par le régime tout en exerçant une dictature sur des ONG qui ne fait que consolider la domination de l'état sur l'action sociale' (OEDH, 200, Youssef, 2007).

En outre, environ 22,500 ONG regroupant 3 millions de membres se sont réunis sous l'initiative de Zoulfoqar Mona, avocate et membre du Conseil national pour les droits de l'homme, afin de discuter des clauses controversées de la loi 84/2002 et de préparer un texte de recommandations. Le document a aussitôt été présenté au Conseil des ministres. Outre la recommandation de modifier la loi, Zoulfoqar a précisé que les ONG allaient réclamer le droit d'intenter des procès au nom des citoyens qui ont été victimes d'une injustice (Youssef, 2007). Les membres des organisations ont précisé les articles et les clauses les plus controversées qui sont relatives à la création des ONG, à leur financement, et à la nature de leurs activités. Ces clauses ou articles placent toute la

société civile sous la tutelle ou la surveillance de l'État. A titre d'exemple, les articles 16, 42 et 76 octroient au Ministère de la Solidarité sociale le droit d'intervenir dans les élections des conseils d'administration des ONG, de contrôler leurs budgets, et même de les fermer. Les dispositions de la loi vont encore plus loin en interdisant aussi les dons à des étrangers. La loi sur les ONG oblige les associations à déclarer de tels dons, ce qui permet à l'Etat d'accroître son contrôle.

La loi impose beaucoup de charges financières aux ONG. Les clauses y référant obligent indirectement la plupart des ONG à recourir à des moyens illégaux pour obtenir du financement de l'étranger, sinon leur existence même serait menacée. Le texte des ONG formule par ailleurs deux recommandations soit d'abord de créer un fonds relevant du Ministère de la Solidarité sociale qui centraliserait les dons étrangers dans le but de faire montre d'un maximum de transparence, et en second lieu d'inciter le secteur privé à jouer un rôle plus efficace dans le financement des activités des ONG (Youssef, 2007). Du surcroît, le texte des ONG réproouve la loi car celle-ci interdit à toute ONG d'exercer des activités susceptibles d'empiéter sur celles des syndicats ou des partis politiques. La loi donne à l'Etat le droit de refuser la création d'une ONG ou de fermer celles qui s'engagent dans la politique (Youssef, 2007).

Finalement, on doit mentionner que les responsables des organisations qui dérogent aux articles de la loi peuvent faire l'objet de poursuites en cour. Les responsables de certaines organisations ont ainsi été condamnés pour de tels motifs. On cite à titre d'exemple, le directeur de l'association Ibn Khaldoun Center for Development Studies qui sous le régime de l'ancienne loi a été condamné, le 21 mai 2001, à une peine d'emprisonnement ferme de 7 ans par la Cour suprême de sécurité de l'Etat. Il a été reconnu coupable d'avoir obtenu du financement de l'Union Européenne (UE), ce qui est interdit par la loi. (Al-Qadi, 2003, International Federation for Human Rights, 2001).

1.7 Le rapport entre la pollution de l'environnement et le service social

Le service social vise le développement des capacités des individus, groupes, et des communautés. Sachant que la pollution de l'environnement et l'accumulation des déchets dans les villes ont une influence négative sur la société, nous croyons que le service social doit s'intéresser davantage au domaine de l'environnement. Les écoles de Service social présentes en Égypte devraient offrir une formation portant sur l'environnement.

Au cours de l'histoire, le service social a étudié la relation entre l'individu et l'environnement. C'est pour cela que le service social devrait, selon notre point de vue, jouer un rôle primordial dans la protection de l'environnement d'une façon générale.

Donc, le rôle du service social en rapport avec la protection de l'environnement devrait inclure les éléments suivants :

- 1) Aider les individus à comprendre l'intérêt de la protection de l'environnement.
- 2) Étudier les sources du comportement préjudiciable des individus et des familles envers l'environnement (Hassan, 2002).
- 3) Aider à faire disparaître les habitudes favorisant la pollution (par exemple se laver dans un lac, une rivière, un canal d'irrigation ou jeter ses déchets à la rue).
- 4) offrir de l'aide aux organisations qui oeuvrent dans le domaine des déchets et participer ainsi à la résolution du problème de la pollution (Amer, 1996).
- 5) Renforcer les ONG ou les organisations communautaires et les amener à mieux accomplir leur rôle.

CHAPITRE II

RECENSION DES ÉCRITS

La participation des acteurs de la société civile à la gestion des déchets

Cette section a pour but de passer en revue les écrits portant sur la participation des acteurs de la société civile à la gestion des déchets. Pour cela, nous présenterons en premier lieu les différents modes de gestion des déchets soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, l'enfouissement sanitaire et l'incinération. En second lieu, nous identifierons la participation des divers acteurs de la société civile à la gestion des déchets soit le secteur informel, le secteur formel privé, les entreprises d'économie sociale, les organismes communautaires et enfin les ONG.

Introduction

Les déchets solides urbains présents depuis l'apparition de l'homme ont eu jusqu'à récemment peu d'impact sur l'environnement. Toutefois, comme nous avons déjà mentionné, au cours des dernières décennies plusieurs facteurs ont contribué à un accroissement considérable et à une multiplication des différentes formes de déchets soit les déchets domestiques, industriels, commerciaux, les résidus d'hôpitaux, etc.

Pour en contrer les effets, il devient nécessaire de développer des programmes et des activités de gestion de déchets afin de traiter ceux-ci et diminuer les dangers qu'ils représentent pour la santé des hommes et l'environnement. Par ailleurs, si nous arrivons à mieux gérer les déchets et à bien les exploiter, les programmes mis en place pourront s'avérer bénéfiques et générer des profits aussi bien sur le plan financier que social.

Orientées vers cette fin, au cours les années récentes, les sociétés se sont préoccupées de plus en plus du problème trop longtemps négligé de la gestion des déchets (Québec, 1989).

Aujourd'hui, la gestion des déchets nécessite d'une part, la mise en place d'activités contribuant à réduire les conséquences négatives des rebuts sur l'homme et l'environnement et d'autre part, un investissement ainsi afin d'exécuter ces activités et fournir des emplois contribuant ainsi à développer la société (Séguin, 1997). Les activités liées de la gestion des déchets peuvent contribuer à solutionner beaucoup des problèmes sociaux comme la pauvreté, le chômage, etc. (Ville de Montréal, 2000, Samhan, 1999).

Il existe deux méthodes de gestion des déchets solides, soit la méthode traditionnelle qui prévoit l'incinération ou l'enfouissement sanitaire et la nouvelle méthode de gestion qui se base sur les 3RV-E, c'est-à-dire dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, ou réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination. La gestion est différente d'un pays à un autre selon la situation économique, les moyens technologies, les sortes de déchets et les individus eux-mêmes à l'intérieur de la société.

Enfin, on s'efforcera de mettre en lumière les écrits sur la collecte et le transfert des déchets solides ainsi que ceux sur le mode de gestion des déchets tels que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le compostage, la récupération, l'incinération et l'enfouissement sanitaire.

2.1 La collecte des déchets solides

La nécessité de fournir et d'organiser un service de cueillette des déchets a été ressentie depuis longtemps. L'importance de l'évolution de ce service se traduit par l'augmentation extrême de l'urbanisation ainsi que par le souci actuel de valoriser les déchets (Dorfman et Batsch, 1985). La collecte des déchets se traduit par le ramassage des déchets dans les poubelles et le nettoyage des rues. L'enlèvement des déchets est une tâche quotidienne qui s'effectue par les collecteurs (les éboueurs) et les conducteurs des camions, selon un horaire fixé. Les collecteurs ou éboueurs sont responsables du ramassage des déchets se trouvant dans les rues alors que les conducteurs eux assument

les responsabilités relative à la conduire des camions qui amassent les déchets et les amènent au dépotoir (Nelliah, 1999, Samhan, 1999).

À Hanoi, à titre d'exemple, la collecte des déchets est largement la responsabilité de la société de l'environnement urbain (URENCO). Durant la nuit 2,000 employés parcourent les rues de la ville à l'aide de charrettes, ramassant les déchets manuellement. (Xuan Dat, 1994, Nhu, 1994). Selon Parenteau, le type de collecte est différent selon le type de quartier. À cet égard, dans les vieux quartiers, les collecteurs utilisent des charrettes et parcourent les rues tous les soirs alors que dans les quartiers récents, chaque maison ou ménage dépose ses déchets à la rue dans des bacs ou des boîtes. Les camions les transportent aux lieux d'enfouissement prévus. Dans les quartiers périphériques, la collecte des déchets est réalisée souvent par des entrepreneurs privés qui les transfèrent aux lieux de décharges (Parenteau, 1997). Également à Hanoi, il existe près de 92 lieux de regroupement à partir lesquels les déchets sont transportés par camions vers les lieux d'enfouissement ou le centre de compostage de Cau Dien (Porlier, non daté, Nhu, 1994).

2.2 Le transport des déchets

Souvent, après la collecte des déchets solides urbains, les véhicules de collecte exécutent le transport de ces déchets jusqu'aux lieux de traitements ou de décharge (Dorfman et Batsch, 1985). La proximité de ces lieux permet de hausser l'efficacité et la rentabilité de système de gestion des déchets (Nelliah, 1999). La distance entre les zones de collecte et celle de leur élimination (décharge, usine) est un facteur important permettant de diminuer les dépenses de transfert des déchets et d'augmenter le nombre des voyage au niveau souhaité (Berton et Bernstein et Wright, 1999, Dorfman et Batsch, 1985). Lavoie et Marchand ont émis l'avis qu'il est avantageux que tous les déchets que tous les déchets recueillis soient traités la même journée enfin que les lieux de décharge soient nettoyés d'une façon régulière. (Lavoie et Marchand, 1997). Face au développement urbain rapide, et malgré l'importance du transport des déchets aux stations ou aux lieux élimination, il est difficile de trouver des emplacements adéquats

pour implanter une usine ou une décharge. À l'heure actuelle, selon Roy, bien que les lieux d'élimination à Montréal reçoivent une quantité très importante des déchets produits et contribuent à réduire ceux-ci, ils ne sont pas suffisamment nombreux pour recevoir toutes les quantités de déchets. À titre d'exemple, en 1989 le Centre de tri et d'élimination de Montréal a pu éliminer 30% seulement (environ 38 000 tonnes métriques) des déchets domestiques alors que les autres 70% ont été enfouis sous terre (Roy, 1991). Dans un rapport publié par le gouvernement du Québec en 1989, on relève l'existence de certains problèmes qui empêchent l'implantation de nouveaux sites. Ainsi d'une part, les citoyens refusaient l'implantation de lieux d'élimination dans leur voisinage alors que d'autre part, environ la moitié de ces lieux ne respectaient pas les règlements de protection de l'environnement (Ministère de l'environnement, 1989).

2.3 Le mode de la gestion des déchets

De façon générale, la gestion des déchets solides urbains dans la plupart de pays, est basée sur le principe des 3RV-E qui tel que mentionné, signifient dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination (Sutherland, 1991).

2.3.1 La réduction à la source

Le premier « R » réfère à la réduction à la source, laquelle est considérée comme la meilleure manière de diminuer la quantité de déchets solides dans la mesure où elle évite la production d'une grande quantité de ces déchets. Selon Sutherland, la réduction à la source désigne « *toute activité visant à réduire la quantité de déchets à l'endroit où ils sont produits* ». Elle signifie aussi la réduction du volume d'un produit, la prolongation de la durée de vie d'un produit, la promotion de la réutilisation d'un produit et enfin la diminution de la consommation de ce produit (Sutherland, 1991, Ratel, 2000). Ce premier « R » inclut aussi le compostage des déchets organiques. En effet, les habitants peuvent tirer bénéficier de certains déchets à partir des matières organiques qu'ils contiennent et qui peuvent être utilisés dans leurs jardins (Ville de

Montréal, 1991, Michaud, 1996, Ratel, 2000). Le succès de la réduction à la source peut être obtenu par l'amélioration des technologies de production, la réglementation gouvernementale et l'amélioration des prix des ressources naturelles utilisées dans la fabrication (Ratel, 2000, BAPE, 1997). À Montréal à titre d'exemple, il y a un nombre important de foyers qui utilisent la méthode du compostage, laquelle permet de réduire d'environ 30% le volume global des déchets domestiques. Ce moyen contribue par ailleurs à augmenter la sensibilisation et l'éducation des citoyens (Ville de Montréal, 1991, Communauté métropolitaine de Montréal, 2003). Les municipalités peuvent jouer un rôle très actif dans la réduction à la source à travers l'élaboration de programmes et de règlements qui accroissent la sensibilisation, l'information, et qui amènent les habitants à respecter l'environnement (Sutherland, 1991).

2.3.2 Le réemploi

Le second « R » signifie réemploi, une méthode de traitement des déchets visant à assurer le prolongement de la durée d'utilisation d'un bien, d'un produit ou d'une matière récupérée par une réutilisation identique ou similaire sans modification substantielle de sa vocation ou sans en changer la forme ou la fonction (Gélinas, 1991, BAPE, 1997). Cette méthode a été utilisée presque dans tous les pays à travers toutes les époques. À titre d'exemple, mentionnons que les industries de la bière et celles des boissons gazeuses ont utilisé ce moyen pour prolonger la durée d'utilisation des bouteilles contenant leurs produits (Gélinas, 1991). Actuellement, on estime que près de 95% des bouteilles soit 97% pour la bière et 25% pour les boissons gazeuses sont réutilisées au Québec (Gélinas, 1991).

La réussite du réemploi se base aussi sur des changements dans les comportements et les habitudes des consommateurs. (Ville de Montréal, 1991, Communauté métropolitaine de Montréal, 2003).

2.3.3 Le recyclage

Le troisième « R » correspond au recyclage. Il désigne la récupération des matières premières et leur réutilisation pour la fabrication de produits semblables. Lachapelle insiste sur le fait que les efforts des municipalités pour maximiser la récupération ne sont justifiés que si les matières récupérées sont recyclées. Le recyclage est souvent confondu avec la récupération, alors que l'un et l'autre sont complémentaires. En effet, la qualité des matières récupérées détermine le potentiel du recyclage (Lachapelle, 1991). Séguin souligne qu'au Québec, les programmes de recyclage existent depuis les années 1980. Ces programmes sont regroupés sous l'étiquette de "collecte sélective" afin d'indiquer la récupération de certains déchets solides dans la perspective de les recycler (Séguin, 1997). Les municipalités livrent des bacs à chaque résidence pour recycler les déchets et en font la cueillette une fois par semaine (Séguin, 1997).

La proportion actuelle du recyclage au Québec demeure relativement faible, parce que les taux de collecte sélective ne sont pas de plus performants. À titre d'exemple, en 1990, la proportion de collecte sélective se chiffrait à 1.3% soit 93, 000 tonnes parmi les 7,221, 000 générées. En 1992, presque 37% de la population québécoise participait aux programmes de collecte sélective alors que en 1995 cette proportion atteignait plus de 60 % de la population globale (Séguin, 1997). Mais les prévisions indiquent que le taux global de recyclage sera supérieur à 65% en 2008 et ce pour tous les types de déchets (Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), 2003). De même, le taux de recyclage des papiers, des verres et des cartons dans les pays de l'OCDE est passé de 27% en 1975 à 34% en 1980. (OCDE, 1991). Il n'est pas nécessaire d'appartenir à un pays riche pour recycler. Par exemple, à Hanoi, le secteur informel a étendu son activité dans le recyclage des déchets et cela pour deux raisons. La première est la valeur économique des déchets recyclés. Ceux-ci sont vendus aux industries. La seconde est l'augmentation des revenus des employés opérant dans ce secteur soit les collecteurs, les commerçants, les artisans, etc. (Ngo, 2002, Gray Donald, 2001). À ce stade, selon Parenteau (1997), il existe dans cette ville plus de 6,000 recycleurs qui traitent 280,0

tonnes métriques par jour. Le coût d'une tonne des déchets recyclés par le secteur informel est d'environ 158,000 VND soit 14,50\$. (Ngo, 2002). Les gains des collecteurs pour le secteur informel sont évalués approximativement à 5,896,80 \$US/jour. Le recyclage génère aussi un nombre important d'emplois pour les jeunes et les chômeurs. Ces travailleurs gagnent approximativement un dollar américain par jour, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins vitaux (Ngo, 2002, Parenteau, 1994, 1997).

Actuellement, plusieurs pays encouragent le recyclage des déchets solides et le développement de leur réutilisation. L'OCDE estime qu'au cours des dernières années, plusieurs pays ont encouragé le développement de la réutilisation et du recyclage des déchets solides car ceux-ci entraînent des avantages positifs sur l'économie et l'environnement (OCDE, 1985). Ainsi, le recyclage peut contribuer à la diminution du chômage par la création d'emplois, tout en réduisant le taux de la pollution. (Pellaumail, 2001). Dans ce contexte, Séguin souligne que dans une étude effectuée en Amérique, il est estimé que lorsque 600 tonnes de nouveaux déchets sont rassemblés il s'ensuit quatre centièmes de nouvel emploi si les déchets sont enfouis, et cinq centièmes s'ils sont incinérés. Par contre si la même quantité de déchets est recyclée c'est 100 centièmes, soit un nouvel emploi qui sera créé (Séguin, 1997). Ainsi le comité sur la santé environnementale (CSE) du Québec relève que « sur le plan social, l'industrie du recyclage, à production égale, génère plus d'emplois que la production de matériaux vierges » (Bélanger et Belleville, 1993 :100).

Le succès du recyclage se base sur trois techniques qui ont donné un bon résultat dans différents pays comme le Canada, les États-Unis et la Suisse. Il s'agit de la collecte sélective, du tri mécanique et de la récupération d'énergie.

2.3.3.1 La collecte sélective

Outre les avantages économiques du recyclage et de la récupération des déchets, la collecte sélective permet de réduire considérablement la quantité de déchets dans

plusieurs pays. Même si la quantité des déchets a doublé, la collecte sélective de déchets municipaux a parallèlement progressé dans plusieurs de pays. Ainsi, environ 2 millions de tonnes de déchets de verre par an sont recueillis par les pays membres de l'OCDE. En France, 60% de la population s'intéresse à la collecte sélective des déchets domestiques. Les États Unis ont doublé la quantité des papiers collectée entre 1975 et 1980. En Suisse la quantité de déchets de verre est passée de 12, 279,0 tonnes en 1973 à 126, 557,0 tonnes en 1984 (CODE, 1991).

Le rapport publié par l'organisme Collecte Sélective Québec en 2002 montre qu'environ 9 personnes sur 10 peuvent profiter de la collecte sélective (Collecte Sélective Québec, 2002). En 1984, la Ville de Montréal a adopté un programme de ramassage des déchets sélectifs par ses citoyens. Elle a donc invité la population à mettre les déchets sélectionnés (papier, carton et verre), en bordure de rue devant leurs maisons et leurs logements à des heures fixés pour les faire transporter au centre de récupération du CESM (du Complexe environnemental Saint-Michel) par des entreprises privées.

Ce programme a donné un bon résultat. Plus de 20, 000 logements à Montréal ont déposé environ 1,700 tonnes de matières récupérées de déchets domestiques récupérables en bordure des rues. La quantité de papier récupéré est passée de 330 tonnes en 1988 à 504,5 tonnes en 1999 (Ville de Montréal, 2000, André, 1991). Par ailleurs, une étude effectuée à Montréal en 1991 a montré que la collecte sélective de déchets domestiques passera de 42 000 tonnes à 110 000 tonnes en 2010. Parallèlement, le prix de la collecte devrait diminuer de 157\$ à 57\$ par tonne. (Lachapelle, 1991).

La collecte sélective a aussi contribué à l'apparition de nouvelles formes de coopération entre les entreprises, les organisations charitables, les associations volontaires et les pouvoirs publics dans le domaine de réduction de ces déchets (OCDE, 1985, OCDE, 1991).

2.3.3.2 Le tri des déchets

Face au succès réalisé dans le domaine de la collecte sélective des déchets, plusieurs pays ont créé des installations importantes et développé des techniques manuelles pour la récupération des déchets. À titre d'exemple, les plus grandes installations pouvant récupérer une grande quantité de déchets ont été mises en place aux États Unis, en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Canada.

Bien que la récupération des déchets présente de nombreux avantages économiques, la commercialisation de ceux-ci est toutefois confrontée à plusieurs problèmes. En effet, les installations ne peuvent pas toutes fabriquer des produits répondants aux normes de qualité exigées par le marché ou les clients. De même, le tri des déchets est coûteux au départ cause du coût des installations qui doit être amorti sur plusieurs années (OCDE, 1995, OCDE, 1991).

2.3.3.3 Récupération d'énergie

Parmi nouvelles techniques utilisées pour le recyclage des déchets solides, on compte celles qui utilisent la récupération d'énergie ou des procédés thermiques comme la gazéification, l'incinération à haute température ou la production de combustible. Les déchets sont ainsi convertis en une source d'énergie précieuse.

Certains pays ont profité des avantages économiques des combustibles obtenus grâce à leurs déchets. Cette tendance ne fait que débiter cependant. Ainsi aux États Unis, on comptait à la fin de la première moitié des années 80, 13 usines produisant des combustibles fonctionnant à partir des déchets (OCDE, 1985).

2.3.4 La valorisation

Le « V » est le sigle qui désigne la valorisation des déchets solides. Cette valorisation peut-être interprétée comme signifiant l'attribution d'une valeur positive à

des déchets solides destinés à être éliminés en les utilisant pour fabriquer un produit utile. Citons par exemple, la fabrication de compost ou la mise au point d'un produit profitable pour l'environnement comme du paillis, de l'asphalte ou des tapis de caoutchouc. Il peut aussi s'agir de récupérer le pouvoir calorifique des déchets solides (Ratel, 2000).

2.3.5 L'élimination

Enfin la lettre « E » correspond à élimination. Elle réfère à l'élimination sécuritaire des déchets dans les lieux d'enfouissement. Ceux-ci doivent d'abord être traités afin d'éviter la pollution de l'environnement. L'élimination des déchets est une activité qui contribue à améliorer la qualité de l'environnement et assurer la protection contre la pollution (Québec, 1989). Pensons entre autres aux déchets d'hôpitaux.

Présentement tel qu'expliqué au début de ce chapitre, il existe deux méthodes traditionnelles d'élimination des déchets dans les pays soit l'enfouissement sanitaire et l'incinération. La méthode moderne des 3R et le V, devrait toutefois remplacer les méthodes traditionnelles être pratiquée de façon intensive partout. Toutefois lors qu'on a participé les 3R et le V, on en arrive néanmoins au E avec ce qui reste de résidus. Il faut soit enfouir, soit brûler ces résidus.

2.3.6 L'enfouissement sanitaire

L'enfouissement est un des moyens de gestion des déchets qui peut le plus facilement contribuer à l'évacuation des déchets solides urbains. Le traitement des déchets en vue de leur récupération, de leur compostage et de leur valorisation engendre des effets sur les produits qui doivent être enfouis (Lachapelle, 1991).

L'enfouissement sanitaire peut être défini comme *«un lieu où les déchets et les matières résiduelles sont répandues en couches minces, compactées au maximum et recouverts de terre »* (Ville de Montréal, 1991 :49).

L'enfouissement sanitaire s'annonce comme une méthode planifiée d'élimination des déchets. Cette méthode : « *consiste à disposer en vrac des déchets et à les composter, soit à disposer des déchets préalablement densifiés dans des aires réservées (cellules), pour finalement les recouvrir de terre à la fin de chaque période de travail* » (Séguin, 1997 :84).

Plusieurs pays comme la France, les États Unis et différentes villes d'Asie préfèrent utiliser ce mode de traitement des déchets étant donné qu'il est moins coûteux que d'autres moyens d'évacuation et de traitement. Toutefois, celui-ci ne peut se faire avec profit que si des conditions très strictes sont respectées afin de protéger les eaux souterraines de la pollution (OCDE, 1991). L'enfouissement sanitaire bien fait peut aussi diminuer l'accroissement des microbes et des insectes (moustiques et mouches) qui peuvent transmettre à l'homme plusieurs maladies. De même, son application permet la production du biogaz suite à la biodégradation des matières (Young, 1994, Wilson, 1992). Au Québec, au début des années 1990, 81 % des déchets étaient enfouis alors que 6% étaient incinérés contrairement à 60% enfouis dans les pays de l'OCDE et 38% au Japon (OCDE, 1985).

Les lieux d'enfouissement non sécuritaires ou qui ne respectent pas la réglementation causent des gaz de décomposition et des eaux de lixiviation pendant au moins 20 ans après leur fermeture (Québec, 1989, Séguin, 1997). Il s'agit de pratiques qui aboutissent à des conséquences néfastes sur l'homme et l'environnement.

2.3.7 **L'incinération**

L'incinération est la deuxième plus grande méthode de traitement des déchets et ce depuis longtemps. Elle pourrait, à l'avenir, jouer un rôle majeur dans la réduction et l'élimination des déchets urbains puisqu'elle est acceptable bien qu'elle soit coûteuse (Gélinas, 1984). Au Royaume-Uni, près de 50% des déchets domestiques et 7.5% des déchets commerciaux sont incinérés (Muller, 2002). Dans la plupart des pays industrialisés plus de 30% des déchets solides sont incinérés (OCDE, 1985). À Tuas à Singapour, le taux des déchets incinérés a augmenté de 1200,0 tonnes/jour en 1979 à

2, 000 tonnes/ jour en 1986 tandis qu'à Senoko (Singapour), ces quantités sont passées à 2, 400 tonnes/ jour en 1992 (OCDE, 1985).

La ville de Montréal définit l'incinération comme « *Une méthode de traitement de matières résiduelles combustibles par leur brûlage contrôlé à haute température dans un bâtiment conçu à cette fin dans le but non seulement de réduire le volume, mais encore de valoriser l'énergie par l'exploitation contrôlée de la vapeur ou l'électricité* » (cité dans Séguin, 1997 : 84). En effet, cette méthode se base sur la combustion des déchets à température élevée (plus de 850°C) par les incinérateurs où la vapeur produite par les procédés d'incinération est captée puis convertie en une source d'énergie utilisée pour le chauffage des logements ainsi que la production d'électricité et d'eau chaude. (Ville de Montréal, 1991). Ramstetter et Phua précisent que l'incinération des déchets solides peut fournir de 3% à 5% d'énergie renouvelable pouvant être utilisée. (Ramstetter et Phua, 1992).

Certaines études soulignent que malgré leur avantages, les systèmes d'incinération peuvent être une des causes de la pollution atmosphérique consécutive au dégagement de gaz toxiques tels les dioxines et les furanes (Gélinas, 1984). Dans ce contexte, les amis de l'environnement ont insisté sur le fait que l'incinération produit des résultats néfastes car elle aggrave les changements climatiques étant donné que lorsque les matériaux sont brûlés, l'énergie provenant de combustibles fossiles est employée. De même, l'énergie des déchets brûlés n'est pas renouvelable (Pellaumail, 2001).

2.4 La participation des acteurs de la société civile (secteur informel, secteur formel privé, les entreprises d'économie sociale, les organismes communautaires et les ONG) à la gestion des déchets.

La gestion des déchets est la responsabilité collective de tous les secteurs de la société. Elle implique le secteur formel, le secteur formel privé, le secteur informel, les

entreprises d'économie sociale et les autres secteurs comme les organisations non gouvernementales (Binay et Rizal, 1992).

Nous présenterons d'abord ce qu'on entend par les termes secteur informel, secteur formel, et secteurs associatifs (économie sociale) et ONG. Par la suite nous discuterons de la participation de ces différents acteurs dans la gestion de déchets et enfin de leurs intérêts à participer à celle-ci.

2.4.1 Le secteur informel

2.4.1.1 Ce qu'on entend par le terme «secteur informel»

Le terme « secteur informel » réfère aux activités non enregistrées, non régulées, souvent occasionnelles qui sont effectuées par des individus et/ou des familles ou des entreprises de la communauté qui s'engagent dans divers domaines, utilisant des matériaux locaux et des techniques à forte intensité de main-d'œuvre (Furedy, 1990).

Certaines études portant sur le secteur informel ont attribué divers qualificatifs à celui-ci l'appelant secteur non structuré, ou caché, ou irrégulier, ou non officiel (Martine, 1991). La prise de conscience de l'importance du secteur informel dans les pays en voie de développement renvoie à la crise financière et économique qui a touché ces pays dans les années quatre vingt. Cette crise a fait apparaître certains problèmes dont ceux de la diminution du taux de croissance, de l'augmentation du nombre des chômeurs et du manque de revenu des individus (Hugon, 1991). En Afrique, l'expression «secteur informel» propagée par une mission de l'OIT au début de 1970 est en fait utilisée pour désigner une série de métiers divers incluant les vendeurs de Bagota, les éboueurs du Caire, les cireurs de chaussure, les conducteurs de pousse-pousse de Calcutta ou les couturières à domicile de plusieurs pays, etc. (Marilyn et Chen, 2002, Kharoufi, 1992). Depuis ces années jusqu'à la fin des années quatre vingt dix, le secteur informel a contribué à fournir une proportion importante d'emplois et à augmenter la production (Marilyn et Chen, 2002).

L'opinion de plusieurs personnes qui se sont penchées sur ce secteur et ont voulu le circonscrire est à l'effet que la tâche est difficile puisque les personnes dans ce secteur ne respectent pas la réglementation, ne remplissent aucun document officiel et évitent de payer les impôts. Cependant, l'informel contribue à procurer des biens et des services ainsi qu'à augmenter la productivité dans divers domaines.

Lubell définit le secteur informel comme « *une entreprise qui n'observe pas les réglementations et évite de payer les impôts* ». (Lubell, 1991 :13).

Du point de vue des économistes, le secteur informel regroupe toutes les activités économiques qui ne comprennent aucun document officiel ou imposition, contrairement aux activités officielles qui s'effectuent d'une manière institutionnelle ou organisationnelle (Hopking, 1992).

Le secteur informel comprend plusieurs activités, dans divers domaines tels que la production des biens et des services, l'assistance technique de formation, etc. (Lubelle, 1991). Il se caractérise par sa facilité d'accès, sa flexibilité, son recours à des ressources locales, ses technologies à forte intensité de main-d'œuvre, ses marchés à concurrence non réglementée et les qualifications de son personnel acquises hors du système scolaire officiel (Martine, 1991, Hugon, 1991, Charmes, 1987, Iyenda, 2002).

Compte tenu de ces informations, il semble que les aspects communs à toutes les activités du secteur informel soient les suivants :

- elles ne sont pas comptabilisées au niveau macro-économique;
- elles ne sont pas réglementées par la législation officielle;
- elles ont un but lucratif;
- elles emploient des exclus du marché du travail.

Hugon (1991) insiste sur le fait que l'explosion urbaine, la croissance démographique et la croissance économique sont parmi les facteurs qui contribuent à l'apparition et à l'expansion du secteur informel. À titre d'exemple en 1970, le taux d'urbanisation était de 20% en Égypte et de 25 % dans les pays du Golfe. Ce même taux atteignait plus de 45% dans ces même pays en 1985. La croissance urbaine et

démographique rapide durant les trois dernières décennies dans les pays africains et dans ceux de l'Amérique latine est attribuable en partie à la croissance économique et au progrès des technologies, bien que ces dernières soient parfois une des causes majeures de l'aggravation du chômage (Hugon, 1991). Ainsi l'exode rural, le chômage et l'incapacité du secteur officiel et moderne d'absorber la totalité de la main-d'œuvre sont autant de facteurs ayant contribué à l'expansion du secteur informel (Martine, 1991).

Dans la plupart des cas, les activités informelles apparaissent comme des solutions ponctuelles pour compenser au manque d'emplois disponibles dans le secteur officiel et moderne (Chatein, 1985). Particulièrement dans les pays en voie de développement qui souffrent de la faiblesse et du retard de la croissance économique, ces activités contribuent à la création de plusieurs emplois, favorisent la redistribution des revenus et permettent la satisfaction des besoins de base des individus (Penuil et Lachaud, 1985, Lubell, 1991). À cet égard, le secteur informel dans les zones urbaines d'Afrique a absorbé environ de 30 à 50% des emplois. À titre d'exemple, on recensait qu'il incluait plus de 50% des emplois en Côte-d'Ivoire et au Togo en 1984 (Lubell, 1991, Catherine 1991). Dans les villes asiatiques, on estime qu'il fournit de 1/3 à 2/3 des emplois (Hugon, 1991). À l'heure actuelle, le secteur informel contribue à fournir plus de 60% des emplois urbains dans de nombreux pays africains et d'Amérique latine. Pour les pays africains, le pourcentage est de 56% à Madagascar et en Tanzanie alors que dans l'Amérique latine, il atteint près de 57% en Bolivie, 53% en Colombie et 46% au Venezuela (Organisation Internationale du Travail (OIT), 1999). Il se situe à 48% en Thaïlande (Organisation Internationale du Travail (OIT), 1999).

Une certaine part des activités du secteur informel sont totalement illégales. Il s'agit d'activités interdites par la loi comme le trafic de la drogue, le proxénétisme, et la contrebande. D'autres activités informelles sont pratiquées par des individus non qualifiés ou par des personnes victimes d'exploitation. À ce titre mentionnons le travail des enfants ou celui des mineurs installés dans des bâtiments temporaires ou en plein air, sans électricité et fonctionnant à l'insu des autorités publiques (Lubelle, 1991).

Une certaine partie des activités informelles sont légales mais elles ne sont pas enregistrées officiellement, ni déclarées aux pouvoirs publics puisque les revenus qui y sont tirés sont clandestins et gardés secrets à l'abri du regard des administrations. (Archambault, 1984).

En ce qui concerne de la main d'œuvre dans le secteur informel, elle est en grande partie qualifiée ou sous qualifiée. Beaucoup d'employés sont analphabètes ou n'ont pas de certificats d'études correspondant aux exigences. Par exemple, dans la ville Bangui (République Centrafricaine) près de 60% des employés du secteur informel sont analphabètes ou n'ont qu'un niveau d'éducation primaire alors que 30% ont un niveau d'éducation secondaire (Lubell, 1991, Frans et Devautour, 1997). Les entrepreneurs préfèrent utiliser des employés non qualifiés ou sous qualifiés afin de diminuer leurs coûts de production (Lubell, 1991).

Malgré certains avantages qu'on peut associer au secteur informel, celui-ci émerge néanmoins comme une menace à la prospérité économique des pays. En effet, l'informel amène des nombreux inconvénients qui influencent négativement les économies des pays ainsi que l'environnement. Signalons à ce titre sa faible productivité, son utilisation de technologies inadéquates qui engendrent la pollution de l'environnement, son non respect des lois de la concurrence (Hugon, 1991). Ajoutons que la plupart des travailleurs de ce secteur se caractérisent par leur manque de formation adéquate, la pauvreté de leurs ressources matérielles et la faiblesse de leurs connaissances techniques. En plus, il faut considérer l'exploitation éhontée qui est faite d'une très grande partie de ces travailleurs.

Il faut aussi mentionner que les activités informelles ne prennent pas toutes la même forme dans tous les pays. Elles diffèrent selon le type de production et le degré de développement du pays.

2.4.1.2 La participation du secteur informel à la gestion des déchets solides urbains

Le secteur informel, représenté tant par des individus que par des industries, a traditionnellement joué un rôle significatif dans la gestion des déchets solides urbains dans les villes en voie de développement (Hasnat, 1993). Les gens de ce secteur considèrent les déchets urbains comme des ressources économiques à partir desquelles des produits commercialisables peuvent être dérivés. (Poerbo, 1991). Son utilisation permet l'atteinte de plusieurs objectifs en même temps. Ainsi le secteur informel facilite la diminution du volume des déchets en ayant recours à la décharge. Il permet aussi de réduire le financement et les subventions nécessaires à la gestion de ces déchets. De plus, le secteur informel contribue à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus des populations (Poerbo, 1991, Hasnat, 1993). Dans ce contexte, nous pouvons citer qu'en 1988, une proportion de 25% de la production des déchets solides à Jakarta était récupérée par un nombre important d'éboueurs du secteur informel, dont les activités permettaient d'économiser de 27,000 à 30,000 \$ US par mois (Lardinois et Klundert, 1995).

La réutilisation et le recyclage des déchets solides sont des activités qui contribuent à la prospérité de l'économie informelle dans les villes en voie de développement (Nelliah, 1999). La récupération et le recyclage de ces déchets peuvent offrir un nombre important d'emplois aux familles les plus démunies, dont le nombre ne cesse d'augmenter dans les villes (Hasnat, 1993, Furedy, 1992). Ainsi ce secteur fournit des produits à des prix accessibles pour les plus pauvres (Ngo, 2002).

La gestion des déchets solides est bien structurée dans la plupart des villes de l'Asie par une série des collecteurs, de petits magasins, de négociants, de commerçants de grossistes et de transporteurs (Furedy, 1992, Hasnat, 1993). Chaque acteur joue un rôle important dans la réutilisation des déchets. Les collecteurs, les commerçants et les grossistes des déchets solides urbains sont parmi les acteurs principaux de la gestion des déchets.

- Les collecteurs des déchets

Le nombre de collecteurs travaillant dans la gestion des déchets (la collecte, le recyclage et la récupération) est important. Ces gens, souvent émigrés du milieu rural, cherchent à augmenter leurs revenus. À titre d'exemple, à Bangalore, une ville du sud de l'Inde, il y a environ 25, 000 collecteurs de déchets (Huysman, 1994). Tandis qu'à Hanoi ils seraient près de 7,750 individus (Ngo, 2002).

Toutefois les conditions d'hygiène de ces collecteurs, sont déplorable. Leur travail est risqué, étant donné la présence, dans les déchets, de verre et de bidons cassés, de matériaux toxiques et de déchets biomédicaux (Furedy, 1992, Nelliah, 1999, Poerbo, 1991). La plupart des collecteurs comptent sur ce type de travail pour satisfaire leurs besoins de base étant donné que leurs chances d'avoir un autre travail sont limitées par leur appartenance à une classe sociale défavorisée et leur niveau d'éducation. Issus de classes sociales inférieures et ayant un faible niveau d'éducation ne leur permettant pas d'accéder à un emploi, sans formation et sans certificat, ces collecteurs ne peuvent ainsi avoir que des emplois précaires (Furedy, 1992, Huysman, 1994, Nelliah, 1999). De plus, les collecteurs des déchets sont méprisés par les personnes des autres classes sociales. En outre, lorsqu'ils ramassent les déchets devant les maisons et dans les usines qu'ils visitent, ils risquent d'être perçus comme de petits voleurs (Poerbo, 1991).

La situation sociale des collecteurs est à déplorer de façon générale. Les milliers de gens et de familles pauvres du Caire, qui ont été orientés vers ce travail de collecte de déchets, comptent essentiellement sur le ramassage des déchets pour répondre à leurs besoins de base. On peut distinguer deux catégories de collecteurs de déchets solides urbains. Les premiers ramassent les déchets de porte à porte et les ramènent dans les poubelles publiques ou à des stations de transfert pour un prix unitaire de 1,5 à 3 L.E par mois par résidence. Les seconds cueillent les plastiques, les boîtes et l'aluminium dans les lieux publics afin de les vendre à des usines à un prix abordable (Stauth, 1992). Les personnes de ces catégories sont pauvres et gagnent à peine leur vie en ayant recours à genre de travail (Stauth, 1992).

- Les commerçants

Il existe un nombre important des commerçants qui oeuvrent dans la gestion des déchets solides urbains. On peut facilement reconnaître leurs magasins à partir des matériaux à recycler tels des bouteilles de plastiques ou du verre accrochés à la façade. Généralement, les magasins de ces commerçants se situent dans les places commerciales, les zones résidentielles ou près des quartiers pauvres et des dépotoirs (Environmental Resource Municipal, 1996, Nelliah, 1999). Selon Nelliah, les places des commerçants à Chennai (Inde) sont déterminées. Les ménages et les éboueurs vont pour y vendre leurs matériaux (Nelliah, 1999). Dhanalakshmi et Sundaram soulignent que les commerçants acceptent tous les types et genres des déchets ayant une valeur commerciale et qu'ils les achètent au poids (Dhanalakshmi et Sundaram, 1994). À Chennai (Inde), on compte environ 2,000 commerçants répartis selon la taille de leur commerce petite, moyenne ou grande. Ces commerçants ont tendance à se spécialiser dans la récupération du plastique ou celle du papier (Dhanalakshmi et Sundaram, 1994). Les petites et moyennes entreprises commerçantes peuvent acheter de 50 à 300 kg des matériaux par jour alors que les grandes entreprises commerçantes achèteront plus de 500 kg par jour (Nelliah, 1999). Enfin les grands commerçants achètent les matériaux des petites et moyennes entreprises. Ils les accumulent et les vendent aux grossistes (Nelliah, 1999).

- Les grossistes

Le premier gros tri est fait par les commerçants alors qu'un tri plus rigoureux doit être effectué par le grossiste afin de répondre aux exigences des usines de recyclage. Les grossistes se spécialisent dans certains types de matériaux selon leur champ de spécialisation tels le plastique, le verre et le papier. Ils doivent opérer de façon à satisfaire aux exigences des usines du recyclage (Dhanalakshmi et Sundaram, 1994, Nelliah, 1999). À titre d'exemple, à Chennai, chaque grossiste du plastique ramasse entre 100 et 300 Kg par mois. Comme il existe des centaines de catégories des

plastiques, les grossistes emploient de 4 à 50 travailleurs pour faire le tri des plastiques selon leur type et leur couleur. Les grossistes du papier peuvent recueillir plus de 500 tonnes de papier par mois. Chacun d'eux ramasse plus de 20 tonnes par mois et les distribue à des industries. Pour leur part, les grossistes du verre recueillent entre 700 et 800 tonnes de verre par mois puis les distribuent à l'extérieur de la ville (Environmental Resource Management, 1996, Nelliah, 1999).

Nous pouvons dire que malgré ses effets néfastes, le secteur informel joue un rôle très important sur les plans social, économique et écologique dans la gestion des déchets.

- **Rôle social**

Le secteur informel contribue à adoucir les conditions de la pauvreté en offrant des chances d'emploi à des résidents. Il aide aussi à orienter les demandeurs d'emplois vers des tâches productives et il organise leurs travaux. Le secteur aide également à l'intégration des jeunes marginalisés de la société. Malheureusement, il prête facilement à l'exploitation des plus vulnérables dont les enfants.

- **Rôle économique**

Au plan économique, le secteur informel occupe une main-d'œuvre abondante dans une société où les individus peu qualifiés et sous scolarisés, trouvent difficilement du travail. Par ailleurs, il aide à procurer des matières secondaires à l'industrie. Il contribue également à diminuer les besoins en matières premières vierges et aide à prolonger la durée de vie des déchets récupérés en les recyclant.

- **Rôle écologique**

Le secteur informel permet de récupérer une grande quantité de papier, de verre, de plastique et autres produits et de les recycler. Parallèlement, il diminue les effets néfastes associés aux déchets accumulés dans les rues, réduit la pollution et contribue à

enrayer la propagation des maladies. De plus, il aide à conserver les ressources naturelles en demande dans les entreprises. (Kamel, 1994).

2.4.1.3 Les intérêts du secteur informel de participer à la gestion des déchets

Malgré le rôle nécessaire que joue le secteur informel dans la gestion des déchets, son intérêt principal se limite à un but lucratif, lequel ne met pas en considération les impacts négatifs exercés, et reconnus et leurs effets sur le gouvernement et le secteur privé.

- But lucratif

Les gens du secteur ne présentent ou ne possèdent aucun papier officiel afin d'éviter de payer les impôts, les assurances sociales et l'assurance maladie de leurs employés. Ils utilisent des technologies peu développées qui influencent négativement la qualité de la production, réduisent les coûts de production au minimum et causent la pollution de l'environnement. Les gens de ce secteur n'embauchent souvent que des travailleurs qui se caractérisent par leur manque de formation et de ressources matérielles et leurs faibles connaissances techniques. Tout cela diminue les prix de production et augmente les gains.

Ainsi, dans une étude effectuée par la Banque Mondiale en 1985, on estimait que les activités de récupération par le secteur informel dans les villes mexicaines rapportaient annuellement près de 18.3 millions US (Severini, 1995).

2.4.2 Le secteur formel privé

2.4.2.1 Ce qu'on entend par le terme " secteur formel privé"

Dans les pays de tradition socialiste, l'élaboration, et la réalisation des projets économiques, sociaux, industriels et d'infrastructure ont toujours été effectuées par le secteur public ou par les gouvernements. Les gouvernements sont par conséquent,

confrontés à des responsabilités accrues et à des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes. Pour cette raison, ils s'efforcent de trouver de nouvelles approches et des solutions de remplacement pour répondre aux problèmes économiques et sociaux (OCDE, 1997). Le secteur privé est une des solutions qui peut contribuer au développement de l'État dans divers domaines (OCDE, 1997).

Généralement, les sociétés du secteur privé sont enregistrées ou incorporées et possèdent les licences officielles (Lardinois and Klundert, 1995) Elles utilisent habituellement des technologies modernes (Furedy, 1990, Lardinois and Klundert, 1995).

Au cours des dernières années, la plupart des pays avaient tendance à se diriger vers la privatisation soit en transférant des projets ou des entités du secteur public au secteur privé, soit en louant des services du privé par contrat ou en achetant des produits de celui-ci (Lewis et Krenny 1996, Borish, 1996). Aussi, la majorité des pays en voie de développement, comme l'Égypte, sont conscients de l'importance d'attirer des investissements nationaux et étrangers pour réaliser leurs objectifs économiques. Ils leur offrent de mettre en place certaines facilités à leur intention telles la création de nouvelles lois et réglementations, l'allègement des procédures bureaucratiques, la diminution des impôts sur les projets ou la réduction des droits de douane sur le matériel (Salah et Al-Maghrabi, 1999).

Les organisations mondiales et les donateurs ont encouragé les pays et les gouvernements autrefois socialistes à s'orienter vers le secteur privé. Ils les ont aussi poussés à renforcer le privé afin de réduire la pauvreté par la création d'emplois et l'augmentation de la productivité (Borish, 1996). Aujourd'hui, dans la plupart des pays, le secteur privé représente plus de la moitié de la production totale (Borish, 1996). Ainsi, le taux de production du secteur privé, en République Tchèque, s'est accru de 4 % en 1984 et a augmenté jusqu'à 56% en 1994 alors qu'en Pologne il représente 58% de la production totale du pays (Borish, 1996).

Du surcroît, les projets réalisés par le secteur privé fournissent plusieurs emplois productifs et des revenus plus élevés pour la population (World Bank, 2002). Ainsi, les entreprises privées en République Tchèque rassemblent de 20 à 25% de la main d'œuvre (Borish, 1996). En Pologne, ils regroupent près de 61% de celle-ci. En Égypte, le secteur privé a créé environ de 2 à 3 millions emplois (Kharoufi, 1992).

La Banque Mondiale a entrepris un grand nombre de projets en vue de promouvoir le secteur privé. Elle estime que soutenir la stabilité macroéconomique dans la région du Moyen-Orient est de première importance. Pour y arriver, elle choisit d'œuvrer avec un certain nombre de pays, en développant des méthodes et des systèmes financiers, soutenant les petits projets et en présentant toutes une série de facilités aux exportateurs. La Banque Mondiale est ainsi engagée dans un dialogue continu avec le secteur privé, pour garantir que la voix des investisseurs soit entendue de tous les responsables (Fares, 1999).

Toutefois, le secteur privé couvre toute une variété d'activités dans un grand nombre de domaines économiques, sociaux, industriels, environnementaux et aussi au niveau des infrastructures (télécommunications, énergie, transport, eau, etc.) (World Bank, 2002). Il joue ainsi un rôle majeur pour le développement des pays dans tous ces domaines (Borish, 1996).

Malgré l'importance accordée au secteur privé dans le but d'assurer une croissance économique et fournir des emplois aux citoyens il y a, néanmoins, certains obstacles qui gênent son insertion dans différents pays, particulièrement chez ceux en voie de développement. Ainsi, en Égypte les lois réglementant le secteur privé sont demeurées inchangées depuis des années. Bien que quelques nouvelles lois aient été promulguées, les anciennes sont encore largement appliquées (Fares, 1999).

2.4.2.2 La participation du secteur formel privé à la gestion des déchets solides urbains

Les valeurs marchandes et économiques des déchets solides urbains ne constituent pas la raison unique expliquant l'émergence du secteur privé dans ce domaine. Les insuffisances du système formel de gestion municipale des déchets, son inefficacité et l'omniprésence des déchets dans les villes ont entraîné l'apparition d'autres acteurs qui se sont attaqués à traiter ces problèmes (Wilson, 1992).

La participation du secteur privé dans le ramassage, le transport et la réutilisation des déchets est connue depuis longtemps dans plusieurs pays. Ainsi, durant la guerre en Chine, le recyclage des déchets par le secteur privé était perçu comme un élément important de développement durable (Cointreau, 1994). Au Québec, la présence du secteur privé est importante dans les services de ramassage, de transport et d'élimination des déchets solides. Cette participation date du début des années cinquante environ alors que les entrepreneurs privés ont commencé à jouer un rôle très important dans la collecte de grandes quantités des déchets qui réclamaient des pouvoirs financiers importants. La capacité d'acheter ou de louer des lieux d'élimination a aussi joué un rôle important (Gouvernement du Québec, 1972). Une étude, effectuée par Statistique Canada en 1993 mentionne que 58% des administrations municipales locales du Québec faisant l'objet de cette étude, se fiaient à des entrepreneurs privés pour l'élimination de leurs déchets (Séguin, 1997).

Selon Luger, l'efficacité du secteur privé dans les pays en voie de développement est attribuable à plusieurs facteurs. Les équipes de collecteurs de déchets sont plus petites et plus efficaces. Les absences au travail de la main-d'œuvre sont moins élevées (Luger, 1989). En plus on a opté pour l'utilisation de méthodes adéquates comme l'emploi de véhicules et de camions spécialement conçus à cette fin (Luger, 1989).

Dans la même veine, certaines études soulignent que la gestion des déchets par le secteur privé permet d'offrir des services efficaces, d'utiliser des technologies

appropriées et de réduire les coûts de la gestion. Ceux-ci représentent approximativement la moitié du coût de la collecte par l'administration municipale. De même, l'emploi du secteur privé permet de diminuer les contraintes budgétaires du gouvernement ainsi que de réduire la quantité des déchets (Poerbo, 1991, Smith, 1992, Luger, 1989).

Le travail des entrepreneurs privés dans les villes se fait selon les termes d'une entente signée avec une entité publique ou locale telle la ville ou le gouvernorat qui assume la responsabilité de fixer les standards et les prix (Luger, 1989).

Les entrepreneurs peuvent participer au système de gestion des déchets via des contrats de services payés par la municipalité pour exécuter une série d'activités de gestion des déchets comme le ramassage, le recyclage, la récupération et les services de nettoyage.

Les contrats précisent les normes, les sites de travail, la durée et incluent aussi des clauses de pénalité (Lardinois and Klundert, 1995).

Actuellement, les entrepreneurs privés sont présents dans la plupart de pays industriels comme le Canada, les États-Unis, l'Allemagne et la France. Ces contrées ont le plus haut pourcentage de villes qui contractent avec des entrepreneurs privés pour la gestion des déchets. Dans les pays en développement ou en voie de développement comme l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Égypte, l'État contracte de plus en plus avec des organisations privées pour fournir les mêmes services. À titre d'exemple, en 1980, le pourcentage de déchets ramassés par le secteur privé était de 35% en Égypte, 20% en Malaisie, 20% en Philippines alors qu'il situait à 60% en Espagne (Luger, 1989, Smith, 1992). Au Canada et en Allemagne, le ramassage des déchets par les entrepreneurs privés couvre respectivement 80% et 50% des villes (Luger, 1989, Smith, 1992). La participation des entrepreneurs privés à la gestion des déchets contribue à diminuer le prix de services. À cet égard, les services des entrepreneurs privés en Malaisie coûtent en moyenne 23% de moins que ceux fournis par les municipalités (Lardinois et Klundert, 1995).

Bien que les entreprises privées aient contribué à créer des milliers d'emplois pour la population pauvre, le travail qu'elles proposent est dur et demeure moins sûr que dans d'autres domaines. Ainsi, les salaires des ouvriers sont inférieurs à ceux des employés du gouvernement. De plus, ces ouvriers ne jouissent pas de vacances comme leurs homologues au gouvernement. (Cointreau, 1994).

En Égypte, le taux de la collecte des déchets solides par les sociétés privées atteint près de 9%. Ces sociétés sont responsables du ramassage, du transport et du recyclage des déchets (Samhan, 1999).

Pour améliorer le rôle de ce secteur dans la gestion des déchets, en 2002, le gouvernement égyptien a contracté avec des sociétés privées internationales pour gérer les déchets solides, notamment après que l'accumulation de ceux-ci dans les rues et les lieux publics des grandes villes comme le Caire, Alexandrie et le Gizeh ait aggravé une situation déjà difficilement tolérable. Le gouvernement a contracté avec une compagnie française, une compagnie espagnole et une compagnie italienne pour chacune de ses principales villes (Abdel Salam, 2002). Ajoutons, qu'il est souhaité que ces compagnies contribuent à réduire le problème des déchets solides au Caire grâce à l'utilisation de technologies et de matériaux appropriés.

2.4.2.3 Les intérêts des entrepreneurs privés de participer à la gestion des déchets

Comme nous l'avons déjà mentionné les entrepreneurs privés ont permis de fournir des services de gestion des déchets pour le bienfait et la prospérité de la société. L'accumulation des déchets dans les rues a des effets négatifs pour la santé des hommes et pour l'environnement. Ceci étant, l'intervention des entrepreneurs privés qui procurent ces services entraîne plusieurs bénéfices pour la société et bien sûr pour les entrepreneurs eux-mêmes. Si on considère d'abord les intérêts de la société, il convient de souligner les gains suivants bien que ceux-ci ne soient pas exclusifs aux entrepreneurs privés. Leur intervention

- fournit un nombre important d'emplois pour les gens;
- contribue à améliorer la qualité de vie dans le pays;

- diminue les effets et les conséquences néfastes des déchets;
- permet la réutilisation de matériaux plus d'une fois;
- diminue les contraintes budgétaires des gouvernements.

Toutefois les entrepreneurs privés jouissent aussi de plusieurs bénéfices associés à leur participation à la gestion des déchets, leur but principal étant lucratif. Parmi ces bénéfices mentionnons les gains suivants:

- 1). Gagner de l'argent en accomplissant les activités de collecte, de tri, de recyclage, de compostage, d'élimination des déchets permet d'augmenter le revenu monétaire des entrepreneurs;
- 2). L'efficacité des entrepreneurs privés dans la prestation des services de gestion des déchets contribue à l'expansion des travaux qui leur sont confiés;
- 3). Les entrepreneurs privés actifs sont en bonne position pour prolonger leurs contrats avec les administrations locales;
- 4). Les déchets ramassés, recyclés et récupérés par les entrepreneurs privés contribuent à renforcer le secteur commercial du pays;
- 5). Les entrepreneurs privés actifs bénéficient des avantages offerts par le gouvernement comme les escomptes ou la réduction des frais de douane sur les appareillages technologiques utilisés dans la gestion des déchets.

2.4.3 Les acteurs associatifs (économie sociale)

2.4.3.1 Ce qu'on entend par le terme «acteurs associatifs»

Tel nous avons mentionné, les acteurs associatifs forment les piliers de l'économie sociale pour qui ils sont un des moyens d'expression et d'action privilégié de la société civile (Defourny et Roustang, 2001). Les organismes d'économie sociale permettent aux individus de contribuer tout en choisant leurs objectifs. À cet égard, Neurrisse insiste sur le fait que les associations d'économie sociale permettent à des personnes de « *choisir leurs objectifs propres dans le cadre des disciplines générales et*

de manœuvre de même que les moyens servant à atteindre ces objectifs ». (Neurrisse, 1983, Moreau, 1994).

Ces organismes oeuvrent dans des domaines sociaux, sanitaires, sportifs, etc. (Archambault et Greffe, 1984, Tchernonog et Matisse, 2000). Neurrisse distingue deux grandes familles dans les institutions de type associatifs, soit les associations de services et les associations de gestion. Ces dernières peuvent fournir des prestations et de procurer des biens. Ces associations revêtent la forme de coopératives ou de mutuelles. Quant aux associations de services, elles sont pour leur part constituées de l'ensemble des agences d'une catégorie telles les associations culturelles ou syndicales ou politiques. Leur l'objet est circonscrit à la défense des intérêts d'un groupe socioéconomique ou à l'animation d'une doctrine politique spécifique (Neurrisse, 1983).

Les organismes associatifs basent le financement de leurs activités et de leurs projets sur trois ressources principales : le secteur public, le bénévolat et les dons privés. En France le secteur public représente 58% du financement soit 166 milliards de francs et les dons privés représentent 7.5% de leur budget, soit 22 milliards de francs (Archambault et Greffe, 1984).

2.4.3.2 La participation des acteurs associatifs à la gestion des déchets solides urbains

Au Québec, les entreprises d'économie sociale ont réalisé plusieurs activités de gestion des déchets et ce depuis long temps. Leur première implication s'est effectuée dans la région de Bois Francs. En partenariat avec les municipalités, les entreprises d'économie sociale ont organisé des services de collecte sélective et mis sur pied les premiers services de récupération et de tri des matières résiduelles (Ministère de l'environnement du Québec, 2003).

Actuellement, les entreprises d'économie sociale sont très actives dans la gestion des déchets. À cet égard mentionnons que ces entreprises ont joué un rôle important dans la récupération, la réutilisation, le réemploi et la valorisation des déchets. (Association of Cities and Regions for Recycling (ACRR), 2002, Ministère de l'environnement du Québec, 1998, 2003, MCE Conseils, 1999). À titre d'exemple, le Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ) réalise certains projets de gestion des déchets afin de réduire les quantités des matières résiduelles générées (Séguin, 2003). Il existe également au Québec des organisations d'économie sociale en récupération et en recyclage (ORR). Celles-ci ont traité en près de 156 000 tonnes de déchets, soit 5% du total des matières récupérées (MCE Conseils, 1999). Ces entreprises contribuent aussi, à la création d'emplois durables, produisent des biens et des services et permettent enfin de valoriser des matières résiduelles qui autrement seraient éliminées (Ministère de l'environnement du Québec, 1998, MCE Conseils, 1999).

Il existe par ailleurs une douzaine d'entreprises au Québec dans le secteur du textile. Celles-ci récupèrent près de 7000 tonnes de vieux vêtements et emploient un nombre important de personnes. Ces entreprises vendent les vêtements usagés à un prix modique et réinvestissent leurs gains financiers dans les ressources humaines (Ministère de l'environnement du Québec, 1998). Le groupe des récupérateurs du conseil québécois des entreprises (CQEA) regroupe environ sept entreprises spécialisées dans la récupération et le recyclage des déchets solides et procure près de 52 emplois à des jeunes (Ministère de l'environnement du Québec, 2003). En France, le secteur des ressourceries contribue à créer plusieurs emplois par le biais des activités de ramassage ainsi que par la réutilisation et la revente des matières résiduelles (Berkani, 2002).

Bien que, les entreprises d'économie sociale aient des budgets autonomes qui s'accroissent d'année en année, elles comptent sur le soutien du gouvernement pour réaliser leurs objectifs et leurs activités (MCE Conseils, 1999). À cet égard, le gouvernement québécois a investi environ 6 millions \$ sur une période de cinq ans pour développer et encourager la participation des entreprises d'économie sociale à réaliser

leurs objectifs environnementaux (Ministère de l'environnement du Québec, 2003, (MCE Conseils, 1999).

2.4.3.3 Les intérêts des acteurs associatifs à participer à la gestion des déchets

On peut dire que les entreprises d'économie sociale oeuvrent au niveau économique et réalisent certains gains en participant à la gestion des déchets. Ces gains contribuent à consolider leur existence dans la société. Parmi les gains réalisés, les suivants sont à signaler :

- Les entreprises d'économie sociale accomplissent plusieurs activités de gestion des déchets, notamment la récupération et le recyclage des matières résiduelles;
- Elles produisent des biens et des services;
- Elles répondent aux exigences sociales et environnementales;
- Elles créent des emplois durables à long terme
- Elles réinvestissent de leurs gains financiers dans les ressources humaines.

2.4.4 Les groupes communautaires

2.4.4.1 Ce qu'on entend par le terme "groupes communautaires"

Au cours de la dernière décennie, plusieurs gouvernements se sont dotés d'une politique de reconnaissance des groupes communautaires. Ceux-ci sont devenus des intervenants majeurs dans le domaine du développement social (Villemaire, 2002, Rivard et Frohn, non daté). Les groupes communautaires sont actifs et sont perçus comme héritier des missions religieuses et de l'État Providence (Villemaire, 2002). Ces organismes sont créés pour répondre à des besoins de la population en particulier envers celle des plus démunis et ainsi les aider à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent (Villemaire, 2002). Ces groupes émanent d'initiatives de citoyens qui s'intéressent à défendre les droits des personnes dans divers domaines soit la santé, l'éducation, le travail, ainsi que qu'à développer des services non assumés par le gouvernement et le secteur priv.

« La participation active des citoyens et citoyennes aux prises de décisions de l'organisme et l'implication dans les débats [de société] sont parmi les principales caractéristiques des groupes communautaires. Les organismes communautaires favorisent donc la participation des citoyens et citoyennes aux affaires de la cité et ils sont à cet égard très préoccupés par l'amélioration du cadre de vie dans leur quartier » (Rivard et Frohn, non daté : 3).

Fournier définit également le groupe communautaire comme « *un groupe de citoyens désireux de travailler, bénévolement ou de façon rémunérée, à améliorer, par l'entraide, les conditions sociales de la population* » (Fournier, 2002). On cite les groupes d'entraide familiale, les organismes de lutte contre la pauvreté et les groupes en santé mentale, etc. À titre d'exemple Fournier mentionne que la majorité des groupes communautaires offrent leurs services à des citoyens dans différents domaines tels que l'insertion socioprofessionnelle, l'alphabétisation, le maintien à domicile et les cuisines collectives, etc. (Fournier, 2002).

Le nombre de groupes de cette nature s'accroît tous les jours. Au Québec, il existe à peu près 8,000 groupes communautaires. La majorité sont à but non lucratif. On a constaté que ces groupes s'appuient souvent sur le gouvernement pour accomplir leur mission. À ce stade Rivard et Frohn insistent sur le fait que le gouvernement québécois est la principale source de financement des groupes alors que les autres sources proviennent de fondations, de dons de communautés religieuses et de programmes d'aide financière (Rivard et Frohn, non daté).

Depuis les années soixante-dix, les groupes communautaires s'intéressent aux travaux liés aux domaines écologiques et environnementaux (Vaillancourt, 1981, 1982, Gauthier, 1992). À ce titre, Vaillancourt (1981) insiste sur le fait que les mouvements écologiques et environnementaux ont émergé et se sont développés au Québec, en France et aux États-Unis depuis à peu près 35 ans. Ces groupes se sont caractérisés par la variété de leurs orientations (Gauthier, 1992). Dans les années 80, les groupes communautaires ont placé les problèmes écologiques et environnementaux parmi les priorités de leurs activités (Gauthier, 1992). À partir de cette date, les groupes communautaires au Québec sont devenus plus actifs dans le domaine de la gestion des déchets, particulièrement sur chacun des trois volets 3R (le réemploi, la récupération et

le recyclage des déchets) (Ville de Montréal, 1991a, Lehoux, 1984, Vaillancourt, 1981, Gauthier, 1992). Une étude portant sur les programmes municipaux de récupération et de recyclage des déchets souligne l'importance de la participation des groupes communautaires dans l'élaboration, la planification et la conception des ces programmes (Folz, 1991a).

Léonard et collaborateurs décrivent les groupes communautaires de la façon suivante :

« Les groupes naissent souvent d'initiatives locales ou communautaires qui ont des objectifs propres. Peu à peu une alternative soit recherchée. En 1986, on retrouvait dans la grande région de Montréal 25 organismes de récupération, et en octobre 1987 on en dénombre 30 dont 4 à but lucratif. Ces organismes ont un profil difficilement définissable puisque certains sont privés rattachés à des groupes industriels (papetière, aciérie, etc.) tandis que d'autre sont issus de groupes communautaires et sont subventionnés par le MENVIQ (programme PARFAIR -5 millions en 5 ans) » (Léonard et al. 1989 : C-35).

2.4.4.2 La participation des groupes communautaires à la gestion des déchets solides urbains.

Les groupes communautaires œuvrant dans la gestion des déchets travaillent aussi a une meilleure coordination entre les citoyens et les agences publiques. Ceci contribue à un développement plus harmonieux des activités de gestion des déchets (Gauthier, 1992). Bien que ces groupes aient été négligés et isolés par l'État dans le passé (Hamel, 1991, Cloutier et Hamel, 1991), on estime aujourd'hui qu'il est nécessaire qu'ils jouent un rôle actif. Ceci a mené l'administration municipale à lancer plusieurs appels pour inciter ces groupes à participer à la prestation des services de gestion de déchet (Gauthier, 1992). À ce propos, les groupes communautaires ont depuis 1987, près part à l'élaboration des politiques de gestion des déchets à travers leur participation aux tables de concertations et aux consultations publiques (Ville de Montréal, 1991a, Gauthier, 1992). Ainsi, dans le plan d'action pour une gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables de la ville de Montréal il est mentionné ce qui suit :

« La ville propose les modalités d'un nouveau partenariat, s'appuyant sur le plein exercice de ses propres responsabilités dans la gestion des déchets et sur

l'initiative et la participation des citoyen-ne-s et des groupes communautaires montréalais dans l'élaboration des orientations dans la poursuite des objectifs de récupération, » (Ville de Montréal, 1991b: 6) ».

Les groupes communautaires oeuvrent à deux niveaux soit régional⁶ et local⁷. Citons à titre d'exemple québécois, les organisations provinciales ou régionales comme l'Armée du salut, GRIP-QUÉBEC, STOP, etc. et celles plus locales et propres à Montréal telles Écosense, Écono-sol (Québec, 1990). Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe deux catégories de groupes communautaires soit ceux à buts non lucratifs et à ceux buts lucratifs. Les premiers qui constituent la majorité des organismes s'appuient sur des subventions de l'État pour financer leurs activités (Léonard et al. 1989 : c-35). La seconde catégorie représente des organismes privés visant à réaliser des profits financiers dans l'accomplissement de leur mission. Mentionnons à titre d'exemple, le groupe des Zabbalins du Caire qui fait commerce de trier puis de vendre des déchets aux commerçants ou aux grossistes. La vente des biens récupérés contribue en majeure partie au financement de cette organisation et des autres organismes privés (Gheith, 2001).

Les groupes communautaires oeuvrant dans la gestion des déchets en particulier dans la récupération et le recyclage visent à réaliser certains objectifs sociaux. À titre d'exemple signalons certains groupes de récupération et de recyclage tels Action Portages inc, de Rivière- du Loup et Éco Ressources de l'Estrie inc. Ce dernier vise par exemple à réaliser les objectifs suivants :

« Sensibiliser la population à la récupération et au recyclage; favoriser le développement de la récupération et du recyclage sur le territoire ; favoriser la recherche et le développement de nouvelles méthodes relatives à la récupération et au recyclage des résidus solides; promouvoir un réseau de points de dépôt; éducation populaires auprès d'organismes communautaires; implantation de systèmes internes de récupération dans les bureaux et des institutions (écoles publiques et privées) » (Québec, 1990 :177). Par ailleurs, un groupe appelé

"L'Association des handicapés du Québec" vise à effectuer les activités qui suivent:

⁶ Les organisations régionales sont des organisations ayant des membres et des activités ou des programmes dans plusieurs localités de la région.

⁷ Les organisations locales sont des organisations ayant des membres et des activités ou programmes dans une ville.

« Sensibiliser la population à la protection de son environnement par la récupération; sensibiliser la population au fait que récupérer le papier et le verre donne l'emploi à nos gens qui sont des personnes handicapés, fabrication d'affichage pour publiciser la récupération; récupération du verre et du papier dans 30 dépôts de Sainte-georges à saint- Laurent » (Québec, 1990 :173).

Malgré le rôle essentiel joué par ces groupes dans la gestion des déchets, on constate qu'un grand nombre d'entre eux fait face à des difficultés financières causées par l'instabilité des marchés, ou le manque de compétences administratives dans un contexte de marché très compétitif pour les matières secondaires (Gauthier, 1992).

2.4.5 Les organisations non gouvernementales

2.4.5.1 Ce qu'on entend par le terme "organisations non gouvernementales"

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des agences à but non « lucratif ». Elles visent à contribuer à la solution des problèmes sociaux et environnementaux en fournissant des services dans divers domaines (Maradeix, 1990). Les ONG réfèrent à des organisations diverses telles des églises, des organisations environnementales, des agences bénévoles, des établissements d'enseignement, des hôpitaux et des groupes de pression, etc. (Maradeix, 1990). L'appellation donnée aux organisations de ce type diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, aux Etats-Unis, on utilise l'expression « Private Voluntary Organisations », alors que dans les pays africains, on a opté pour l'expression « Organisations Non Gouvernementales » et en Amérique latine on utilise le terme « Organisations Non Gouvernementales de Développement » (OCDE, 1988).

Généralement, les ONG occupent un échelon intermédiaire dans la prestation des services et sont impliquées dans plusieurs domaines. Pour servir les intérêts de la société, elles peuvent aussi agir comme intermédiaires entre des groupes de citoyens et les gouvernements municipaux (Lardinois et Klundert, 1995). Elles sont en position de fournir un appui à plusieurs composantes de la société incluant différents groupes

marginaux tels par exemples les collecteurs des déchets et les enfants de la rue (Lardinois et Klundert, 1995).

Il y a selon la littérature inventoriée, trois catégories d'ONG. La première regroupe des organisations internationales qui contribuent, par leurs actions, à développer des relations humaines entre les pays. Ces ONG visent à développer une sensibilisation de l'opinion publique des pays donateurs à l'endroit des problèmes des pays en voie de développement et proposer des solutions. Elles procurent aussi du soutien de même que de l'assistance financière et technique pour aider au développement de la population dans les pays du tiers-monde. À titre d'exemple, citons l'organisation Oxfam-Québec et dans le tiers-monde ENDA. En coopération avec des ONG locales, elles réalisent des programmes et des microprojets qui peuvent être utilisés par la suite comme modèles. Finalement elles peuvent aussi représenter les ONG nationales et locales auprès des organismes internationaux comme les Nations Unies ou l'OIT (Maradeix, 1990).

La deuxième catégorie, regroupe les organisations qui oeuvrent au niveau d'un pays. Ces ONG nationales visent à développer divers champs d'activités pour répondre aux besoins du pays et à son développement (Maradeix, 1990, Beigbeder, 1992). On cite un exemple, l'organisation Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) qui œuvre afin d'améliorer la gestion des déchets au Québec.

La troisième catégorie regroupe des organisations locales qui oeuvrent au niveau d'une ville ou d'un quartier. Un exemple est l'Association des amis de l'environnement à Meadi au Caire. Cet organisme intervient directement auprès de la population locale en vue de lui procurer des services et de solutionner certains de ses problèmes. (Maradeix, 1990, Beigbeder, 1992).

Les ONG locales et nationales sont présentes dans divers secteurs de la société civile. Elles s'attaquent aux problèmes qui confrontent la population et traduisent les

préoccupations de celle-ci. Elles adressent leurs demandes aux autorités publiques de leur ville et à la communauté (Maradeix, 1990, Beigbeder, 1992, Samhan, 1999).

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) encourage les ONG locales. En effet, il finance et offre une assistance technique aux microprojets de développement mis sur pied par les ONG. Il soutient également la collaboration entre ces ONG et leurs gouvernements respectifs (Maradeix, 1990).

Plusieurs auteurs soulignent que les organisations non gouvernementales, sont créées par des bénévoles qui ne poursuivent pas des but lucratifs et qui visent à apporter un contribution visant à solutionner les problèmes sociaux au moyen de services offerts dans divers domaines (Zaki, 1993, OCDE, 1988, Boudreau, 1998).

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), définit une ONG comme « *une organisation créée et gérée par un groupe de citoyens privés dans un but philanthropique déterminé et qui est soutenue par des contributions volontaires de la part d'individus* » (OCDE, 1988 : 14).

L'article 60 du Code civil suisse définit les ONG de ce pays de la façon suivante:

« les associations politiques, religieuses, scientifiques, artistiques, de bienfaisances, de récréation ou autres qui n'ont pas un but économique acquièrent la personnalité dès qu'elles expriment dans leurs statuts la volonté d'être organisées coopérativement » (Cité par Beigbeder, 1992 : 8).

Bourdeau les définit pour sa part comme

« des associations sans but lucratif, issues de la société civile, créées le plus souvent par des volontaires, des bénévoles ou encore des militants. Elles œuvrent en divers domaines (développement, travail, éducation, santé, culture, condition des femmes et environnement, etc.) dans leur propre pays et/ ou à l'échelle internationale. Par ailleurs, ces organisations ne sont pas créées par l'État » (Boudreau, 1998 : 32-33). Elles sont toutefois mises sur pied par des individus ou des associations d'individus (Gant et Parry, 1988).

De ce survol, nous concluons que les ONG se caractérisent par les aspects suivants :

- elles ont été créées par des individus volontaires ou des bénévoles;
- elles ne poursuivent pas un but lucratif;
- elles sont réglementées et légitimes;
- elles ne sont pas marchandes;
- elles travaillent dans divers domaines pour procurer des services aux communautés au niveau local, national ou international;
- elles contribuent à réduire les problèmes sociaux et environnementaux.

Les activités des ONG touchent à maints domaines de la vie sociale, économique, éducative, scientifique, culturelle, artistique, environnementale de loisirs, agricole, etc. Elles sont souvent spécialisées dans un domaine particulier ou limitées à une seule activité (Abdel Salam, 2002, OCDE, 1988). Généralement, les ONG ont pour objectif d'aider et de secourir des personnes ou des groupes qui souffrent; d'améliorer la prestation des services; d'aider les personnes à s'organiser pour accroître leur productivité et augmenter leurs revenus et créer des occasions d'emplois (OCDE, 1988).

En ce qui a trait à la gestion des déchets, les ONG jouent un rôle très important à côté de l'État, permettant entre autres de diminuer la quantité de déchets, de réduire le chômage et d'enrayer la pauvreté. Ces ordres contribuent en effet à fournir un nombre important d'emplois à des personnes et à des familles pauvres (Abdel Salam, 2002). Les ONG peuvent aussi contribuer à la résolution des problèmes de la pollution et des déchets solides urbains en faisant un travail d'éducation. En effet, ces organisations peuvent travailler à sensibiliser les gens de leur milieu. La mission des ONG d'aujourd'hui au plan de la gestion des déchets ne doit plus être considérée comme une simple solution palliative ou une alternative de plus au développement mais plutôt comme une solution contribuant à mettre l'accent sur les problèmes que l'action des pouvoirs publics ne peut détecter ou régler (Abdel Salam, 2002, El-Ahram, 2000).

Les ONG jouent un rôle primordial dans plusieurs domaines, mais elles sont confrontées à plusieurs difficultés qui souvent les empêchent de pleinement remplir leur mission. En effet, plusieurs ONG sont peu ou mal connues, n'ont qu'une poignée de

membres, doivent à affronter des conditions politiques hostiles à leurs interventions, sont aux prises avec des difficultés de financement et ont parfois des employés peu ou mal qualifiés, etc. (Senthirajah, 1992).

2.4.5.2 La participation des organisations non gouvernementales à la gestion des déchets solides urbains

Le travail des ONG peut impliquer le ramassage, le transfert et le recyclage des déchets par les employés de ces organisations. (Furedy, 1992, Nelliah, 1999). À Madras en Inde, l'ONG Exnora s'intéresse au nettoyage et à la collecte des déchets solides. Son objectif est, d'une part, améliorer la qualité de la vie, la propreté des lieux publics et des rues et d'autre part, d'embellir ces zones par la plantation d'arbres (Furedy, 1992).

En outre, les ONG offrent des services de gestion de déchets solides dans les quartiers les plus pauvres, là où il y a des taudis. À cet égard, Furedy insiste pour dire qu'à Madras, plus de 60 000 individus habitant dans 80 quartiers pauvres différents ont bénéficié des services de gestion des déchets dispensés, par les 150 employés d'Exnora Civique (Furedy, 1992).

Le travail des collecteurs de déchets dans ces organisations est légitime à la différence de ce qui se passe fréquemment dans le secteur informel. Ici l'ONG vise à aider les collecteurs à améliorer leurs revenus, leur situation sanitaire et leurs conditions de vie (Ganapin, 1992, Furedy, 1992). Il se trouve que dans certains milieux, on a donné aux collecteurs des ONG le titre d'embellisseurs de rue « street beautifiers » (Furedy, 1992). Aux Philippines, les ONG ont réalisé des projets intitulés « l'argent de déchets » dont l'objectif était de fournir aux collecteurs les moyens nécessaires pour faire le recyclage des déchets (Ganapin, 1992).

Les ONG peuvent également dispenser plusieurs services dans le domaine du recyclage des déchets. Elles peuvent fournir de l'information aux producteurs sur les déchets qui peuvent être exploités; prospector de nouveaux débouchés pour vendre les déchets recyclés; proposer des technologies appropriées aux ressources locales, apporter

le soutien financier et les moyens de transport adéquats pour ramasser les déchets de verre, de plastique, de papier et les recycler (Dehbiss, 1995).

Les actions des ONG visent aussi à changer les comportements préjudiciables des habitants envers les déchets. Elles permettent de sensibiliser la population à l'utilité de déchets et à l'importance de participer au ramassage des déchets solides (Senthirajah, 1992). Elles diffusent de l'information sur l'importance des déchets en tant que valeur marchande qui doit être exploitée. Les ONG expliquent aussi les impacts négatifs de l'accumulation des déchets non ramassés sur la santé de l'homme et l'environnement (Dehbiss, 1995, Nelliah, 1999).

Comme nous avons déjà mentionné, malgré ces succès, la situation est difficile en Égypte car on estime que certaines ONG ne peuvent réaliser pleinement leur objectifs à cause d'un manque de moyens financiers, de difficultés dans la recrutement d'employés qualifiés et d'une liberté d'action restreinte (Abdel Salam, 2002). À cet égard, Abdel Salam cite en exemple, une ONG qui quatre ans après sa fondation n'avait tenu qu'une seule activité soit celle de faire une réunion pour discuter du problème des déchets solides au pays (Abdel Salam, 2002).

En outre, les milliers de collecteurs de déchets travaillant auprès des ONG comme "l'Association pour la protection de l'environnement", sont connus sous le nom de « El Zabbaleen » (les éboueurs). La majorité de ces collecteurs sont des pauvres qui résident dans les zones marginales comme Hay Al-zarayeb (le quartier des écuries) à Manchet Nasser. Les associations encouragent ces éboueurs (El Zabbaleen) à ramasser tous les déchets solides urbains (bouteilles, plastiques, tissus, cartons, métaux, os d'animaux, etc.) et à les déposer dans des sacs de plastiques afin de les recycler. Chaque éboueur gagne environ de 10 à 15 L.E par jour soit un salaire très bas (Gheith, 2001, Samhan, 1999).

Par contre les services de collecte des déchets destinés aux populations de classe moyenne et aisée sont mieux nantis car chaque ménage pour bénéficier du service doit déboursier mensuellement de 3 à 5 L.E.

2.4.5.3 Les intérêts des ONG et des groupes communautaires à participer à la gestion des déchets

Comme nous l'avons mentionné, les ONG et les groupes communautaires ne poursuivent pas de but lucratif mais visent à améliorer la qualité de vie, à diminuer les conséquences négatives des déchets sur l'environnement et les habitants ainsi qu'améliorer le bien-être de la société.

Compte tenu du rôle que jouent actuellement les ONG dans la gestion des déchets à travers le monde, nous pouvons identifier certains intérêts que ces organisations peuvent avoir à s'investir dans la gestion des déchets solides urbains. Ces intérêts sont d'ordre social, environnemental, politique et économique :

- Intérêts aux plans social et environnemental

- Les ONG et les groupes communautaires ont à cœur de sensibiliser la population aux réalités des déchets et à éduquer celle-ci quant à l'importance de l'environnement. Les employés de ces organismes vont effectivement visiter les clubs sociaux et les écoles afin d'expliquer les effets négatifs des déchets sur l'environnement et la santé et expliquer comment réduire les déchets et les composter.
- Elles font aussi œuvre de sensibilisation chez les habitants en diffusant certains travaux scientifiques (articles, livres, etc.) qui abordent les conséquences de la mauvaise gestion déchets.
- Au plan social, les ONG et les groupes communautaires du secteur de la gestion des déchets procurent des emplois à plusieurs citoyens et appuient les groupes les plus affectés par les déchets dans la société.
- Les ONG et les groupes communautaires contribuent à résoudre les problèmes au niveau local en mobilisant les citoyens et en favorisant leur participation dans

la gestion des déchets, en améliorant les conditions d'hygiène environnementale et en renforçant la stabilité écologique (Lardinois and Klundert, 1995).

La réalisation ces activités conduit à la consolidation de l'existence des ONG et des groupes communautaires dans la société. En effets, ces activités contribuent à augmenter le nombre de leurs membres, à faciliter leur reconnaissance par la société, à consolider leur autonomie et à développer leurs relations avec différents acteurs sociaux tels le gouvernement, les citoyens, etc.

- **Intérêts au plan politique :**

- Les ONG et les groupes communautaires ne s'intéressent pas aux relations politiques pour satisfaire à des intérêts qui leur sont propres. Elles font cependant des revendications qui visent à améliorer la qualité de vie des citoyens en exigeant une meilleure gestion des déchets. À titre d'exemple, l'organisation d'action RE-Buts à Montréal⁸ a demandé du gouvernement du Québec de fermer la cheminée de l'incinérateur situé dans le quartier Villeray, parce que celle-ci avait des effets négatifs sur la santé des habitants à cause de la fumée. Tewfik relate une expérience similaire survenue au Caire dans le quartier Hilwan⁹ en 1989 (Tewfik, 1996).

- Les ONG et les groupes communautaires organisent aussi des manifestations afin de faire connaître leurs revendications visant à réduire les quantités de déchets et leurs effets. Elles font pression et négocient aussi avec le Ministère de l'environnement ou le gouvernement afin de mettre en place des règlements et des lois permettant de réduire les conséquences néfastes des déchets. Enfin, les ONG facilitent une plus grande participation démocratique.

Toutes ces activités politiques initiées par ces organismes influencent positivement la manière dont le gouvernement prend ses décisions. Celui-ci doit prendre

⁸ Le directeur a confirmé ce fait lors d'une entrevue qui nous avons eue avec lui en octobre 2003.

⁹ Hilwan, était quartier touristique et industriel qui comprenait aussi un grand centre hospitalier de réputation internationale

en compte les propositions des ONG et des groupes communautaires dans la mise en place des solutions qu'il préconise en matière de gestion écologique des déchets.

- **Intérêts au plan économique**

Comme nous avons déjà mentionné, les ONG et les groupes communautaires n'ont pas de gains financiers en vue. Elles se basent sur l'appui financier du gouvernement municipal, sur celui des fondations et sur les contributions de leurs membres pour réaliser leurs activités et projets (Lehoux, 1984). À cet égard, le succès de ces organismes dans la prestation des services constitue une des raisons principales de l'amélioration de leurs revenus. Dans certains pays, les déchets ramassés sont triés, récupérés, recyclés et revendus par les ONG et les groupes communautaires. Cette activité économique contribue à développer leurs ressources.

Pour les ONG et les groupes communautaires qui sont actifs dans la collecte des déchets de porte à porte, le gouvernement municipal de certaines villes met à leur disposition les tricycles, chariots et camions nécessaire au transfert des déchets de la ville à la station de transfert (Nelliah, 1999, Tewfik, 1996).

Conclusion

Suite à ce que nous venons de présenter, nous aimerions souligner que les différents acteurs qui oeuvrent dans la gestion des déchets ont des intérêts convergents que nous résumons de la façon suivante. Mentionnons d'abord que les rôles joués par ces différents acteurs sont très semblables aux plans, social et économique et environnemental. Dans ce contexte, leurs rôles sont convergents concernant la tâche à réaliser relativement à la gestion des déchets : collecte, transfert, recyclage et récupération. Les différents acteurs offrent aussi leurs services aux communautés afin de diminuer la quantité de déchets et par conséquent réduire les effets néfastes causés par ceux-ci. Ils visent ainsi à diminuer l'ampleur du chômage, à enrayer la pauvreté et à résoudre les problèmes environnementaux, tels que la pollution de l'environnement au niveau de l'air, de l'eau et des sols.

Les rôles de ces acteurs divergent toutefois sur différents points selon les objectifs propres à chacun. À titre d'exemple, les acteurs du secteur informel offrent leurs services sans approbation officielle et sans document afin d'éviter de payer les impôts. Ils ont recours à ce moyen frauduleux pour accroître leurs ressources financières et leurs revenus. Le secteur formel pour sa part participe dans la gestion des déchets parce qu'il est conscient de devoir fournir les services de base nécessaires à la vie en société soit les infrastructures des hôpitaux, les égouts, les écoles, ainsi que les services de gestion des déchets. Ce secteur s'intéresse à la protection de l'environnement et principalement aux ressources naturelles. Dans la plupart des pays, le gouvernement qui assume la responsabilité de disposer des déchets, contracte avec des entrepreneurs privés afin de fournir ces services de façon adéquats. Ceci se produit quand le gouvernement se trouve incapable d'assumer lui-même ces services. Il veut assurer un meilleur service aux citoyens à un coût moindre. Bien que les entrepreneurs privés permettent de réaliser certains objectifs socialement profitables, leur participation à la gestion des déchets et leur intérêt principal résident essentiellement dans l'augmentation de leurs revenus. Il en est de même du secteur informel.

Les ONG et les groupes communautaires pour leur part visent à réaliser certains objectifs sociaux qui sont différents de ceux poursuivis par le privé, l'informel et le formel. Ces organisations cherchent à développer une sensibilisation et à éduquer la population sur l'importance de prendre l'environnement en compte. Elles offrent ainsi un appui indispensable aux groupes les plus affectés par les déchets dans la société. Elles visent aussi à mobiliser les citoyens et à améliorer leur participation dans la gestion des déchets. Les ONG et les groupes communautaires s'intéressent également à la protection de la santé de la population et veulent protéger l'environnement. Ces organisations cherchent conséquemment à renforcer la stabilité écologique et à améliorer la qualité de vie.

Les ONG et les groupes communautaires utilisent plusieurs moyens pour réaliser leurs objectifs. Ils tissent des liens avec les acteurs politiques. De plus, ils font des

manifestations, négocient avec le ministère de l'Environnement, organisent des conférences et visitent des écoles. Tout cela dans le but d'améliorer la qualité de vie.

Comme nous l'avons déjà mentionné, leurs intérêts généraux résident dans la réalisation de ces objectifs, surtout dans l'amélioration de la qualité de vie de la société. Quant à leurs intérêts immédiats, ils peuvent réaliser certains gains dans la société, tel assumer leur pérennité, augmenter le nombre de leurs membres et le degré de reconnaissance de leur contribution par la société. Ils oeuvrent aussi au renforcement de leur autonomie et au développement de leurs relations avec les différents acteurs de la société.

Par ailleurs, les ONG et les groupes communautaires cherchent toujours à avoir des relations sur le plan politique qui peuvent les aider à réaliser leurs propres objectifs. En revanche, les entreprises d'économie sociale optent plutôt pour une rentabilité économique. Ces entreprises essaient toujours de réaliser des bénéfices financiers qui peuvent être réinvestis dans les ressources humaines.

En somme, nous pouvons constater que les intérêts des ONG et des groupes communautaires quant à la participation à la gestion des déchets, sont différents de ceux d'autres acteurs. Il est incontestable que les ONG et les groupes communautaires œuvrent pour le confort de la société en lui offrant des services indispensables, sans chercher quelqu'avantage monétaire pour eux-mêmes.

CHAPITRE III

CADRE THÉORIQUE

3.1 Définitions et concepts

Le développement local¹⁰ est une approche qui privilégie les initiatives locales. Il est de plus en plus fréquent d'apprendre que telle collectivité ou telle région utilise cette approche pour essayer de revitaliser et de restructurer l'activité socio-économique de la zone d'intervention (Cofsky, 1995). Certains auteurs ayant défini le développement local insistent sur le fait qu'il vise l'amélioration non seulement économique mais aussi social et démocratique pour une communauté locale (Vachon, 1993). Il existe en fait de nombreuses définitions de ce concept. En effet, Vachon la définit comme une stratégie [le développement local est]

« une stratégie qui vise, par des mécanismes de partenariat, à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficulté, à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la connaissance macro-économique, ou à trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédits, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques » (Vachon, 1993 :104).

Par ailleurs, Jacquier définit le développement local de façon similaire mais en lui donnant une visée différente

« [Le développement local est] Un processus global, une stratégie intégrée dont l'objectif est de promouvoir une autre manière de penser et de faire les villes en mettant l'accent sur les notions de solidarité et de citoyenneté et surtout en cherchant à lutter contre les appareils bureaucratique et technologique » Tremblay et Fontan, 1991, citant Jacquier, 1992).

De son côté, Hustache insiste sur le fait que le développement local lie des acteurs sociaux, économiques et culturels et vise ainsi le bien-être collectif. À cet égard, il décrit le développement local comme

" un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en

¹⁰ Nous utiliserons parfois le sigle DL pour désigner cette expression.

réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité de l'être humain" (Hustache, 2000). Enfin, Blakely en 1994 a défini le développement local en termes de processus: "[it is a] process in which local governments or community-based (neighbourhood) organizations engage to stimulate or maintain business activity and/or employment" (Blakely, 1994:15).

Il existe plusieurs dénominations pour désigner les approches que sont le développement local, le développement économique communautaire, le développement endogène et le développement économique local et communautaire (Tremblay et Fontan, 1994, Blakely, 1994, Morin, Latendresse et al. 1994, Fontan, 1991). L'utilisation de ces différentes approches varie d'un pays à l'autre. L'expression peut aussi être employée différemment en Amérique et en Europe. La majorité des écrits aux États-Unis et au Canada réfèrent au terme développement communautaire (community development) pour définir le "développement local communautaire" alors qu'en Europe, on utilise la plupart du temps le terme de "développement local" (Tremblay et Schendel, 1991).

Dans le contexte européen et africain, les initiatives locales désignent toutes les activités organisées par les acteurs locaux à des fins sociales, économiques et culturelles. Elles désignent principalement des activités de développement, d'employabilité, de création d'emplois et d'entreprises (Tremblay et Schendel, 1991). Par opposition, dans le contexte américain, les initiatives communautaires désignent les activités organisées par les acteurs d'une communauté pour répondre aux besoins de cette dernière. On cite à titre d'exemple, le logement social, la création d'emplois, etc. (Tremblay et Schendel, 1991).

Le développement local est apparu tant en Amérique du Nord qu'en Europe occidentale suite à des pressions ou à des risques perçus par les membres d'une communauté ou par les résidents d'un territoire géographique donné. Le but poursuivi est d'accroître la participation des acteurs dans les processus de planification et de réalisation des activités socioéconomiques de vitalisation, de réindustrialisation ou de revitalisation (Fontan, 1991).

Camus (2002) fait une distinction entre le développement local dit « libéral » et le développement local dit « progressiste ». Le premier fait référence à des stratégies d'intervention à caractère économique qui parient sur la stimulation de l'activité économique, de l'emploi et de l'entrepreneuriat ainsi que sur le développement de coopérations (concertation et partenariat) pour obtenir la croissance économique. Ce type de développement ne vise pas à obtenir un changement social. Le second type fait pour sa part référence à un développement qui permet une prise en charge par la communauté de son devenir. Ce type de développement procède par la recherche de solutions alternatives face aux imperfections de l'État et du marché dans l'optique d'un changement social (Camus, 2002). Le développement que l'on vise est alors autant social qu'économique et il est basé sur la participation de la population ainsi sur celle que des différents acteurs dans la société. Ainsi, Lemelin et Morin en 1994 insistent sur le fait que la notion de "local" implique que le développement économique soit planifié par et pour les différents groupes de la population qui constituent une collectivité, puisque ces groupes participent à la planification de leur avenir et de leur progrès sur le plan économique. Ceci fait en sorte que les efforts de développement local se concentrent sur les problèmes d'un groupe précis de personnes vivant dans une localité dans le but d'améliorer les conditions de vie de cette population (Blakely, 1992).

Dans cette étude, nous adoptons la théorie du développement local qui vise d'une part le développement des diverses activités des sociétés soit sociales, économiques, environnementales et d'autre part, le développement de l'employabilité et de la création d'emplois et d'entreprises. Ces objectifs correspondent aux objectifs de notre recherche. À cet égard, notre étude porte sur les déchets présentement abandonnés, parce qu'ils n'ont pas de valeur commerciale dans le contexte actuel, ces déchets ont des impacts négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement. En les considérant dans un autre contexte, les déchets peuvent être vus comme une source de richesse pour les individus et la société dans leur ensemble à partir du traitement qui en est fait en termes de récupération, de recyclage et de leur réutilisation dans le processus de production. Le traitement de ces déchets par plusieurs acteurs de la société civile

contribue à résoudre certains problèmes sociaux en agissant sur la pauvreté et le chômage et à solutionner les problèmes environnementaux dont la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Ainsi, la conscientisation de la population de l'importance la propreté des rues contribue à réduire la quantité des déchets laissés dans les rues. Donc, une gestion efficace des déchets permet de réduire leur quantité tout en faisant profiter plusieurs citoyens d'avantages sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux. Investir dans le développement local peut aider à réaliser les objectifs mentionnés plus haut et favoriser le travail et la concertation des différents secteurs (public, privé, ONG et économie social, etc.) pour non seulement gérer les déchets mais apporter une réponse significative à différents aspects de la vie économique et sociale.

Au Canada, le développement local est présent dans plusieurs secteurs fort diversifiés tels ceux du logement et de l'aménagement, de la santé et des services sociaux, de l'économie sociale ou communautaire et de l'économie domestique (telles les cuisines collectives) (Favreau, 1991). Cette forme de développement vise à atteindre plusieurs objectifs généraux notamment par la création d'emplois et d'entreprises, par l'accroissement de la capacité de travail de la population, par l'aménagement du territoire, par la valorisation de l'identification locale et d'un sentiment d'appartenance ou encore par la valorisation de la conscience collective, une plus grande responsabilité des acteurs en place et de la communauté en général (Fontan, 1991 : 37).

3.2 Les enjeux de développement local

Le premier enjeu du développement local réside dans la capacité des citoyens à participer et à créer des activités durables soit des entreprises et des services appelés à se maintenir pour offrir des emplois relativement stables (Favreau, 1991). Le modèle de développement local n'est pas nouveau au Canada. Dans une conjuncture historique marquée par l'incapacité des pouvoirs publics de générer un développement équilibré, des initiatives locales de reprise économique ont vu le jour dès le début du xx^e siècle (Fontan, 1991, Tremblay et Schendel, 1991). On cite à titre d'exemple la naissance du mouvement socio-économique d'Antigonish en Nouvelle-Écosse dans les années 90

(Tremblay et Schendel, 1991). Il s'agit d'une initiative de nature économique, visant à créer des emplois et des entreprises dans les secteurs de la pêche. Il s'agit aussi d'une expérience sociale, car on y affirme un projet de société avec la volonté d'instituer une économie coopérative (Fontan, 1991).

Au Québec, la première expérience de développement local est apparue autour de 1965 dans, des villages et des quartiers marginaux afin de proposer un plan de relance local permettant la création d'entreprises et d'emplois locaux. Il est possible de citer par exemple comme expérience majeure le projet du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). (Tremblay et Schendel, 1991, Favreau, 1991). Financée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, cette initiative a permis de fournir des services sans but lucratif à la population (Tremblay et Schendel, 1991). L'expérience du développement local s'est poursuivie durant les années 70 dans la région du Bas du Fleuve, dans le cadre du JAL un acronyme utilisé pour signifier les municipalités rurales de Saint Juste, Auclair et Le Jeune. Elle portait principalement sur des régions éloignées des grands centres urbains. Cependant, le développement local a pris une autre forme, celle de la relance des communautés elles-mêmes et ce, indépendamment de l'État (Favreau et Doucet, 1991). En effet, à compter du début des années 80, le développement local a pris une expansion dans la majorité des pays occidentaux en s'implantant en milieu urbain ou semi urbain. Donnons à titre d'exemple, le cas des corporations de développement économique et communautaire (CDEC) à Montréal et des corporation de développement communautaire (CDC) extérieures à Montréal comme celle de Victoriaville (Favreau et Doucet, 1991).

À Montréal, on a aussi assisté à l'émergence d'organismes communautaires dans les quartiers Montréalais qui connaissaient des problèmes importants de pauvreté et de chômage. Les organismes s'occupant de ces questions se sont regroupés pour amorcer une réflexion qui les a orientés les uns après les autres vers le DL (Tremblay et Schendel, 1991). La notion du développement local, dans les CDEC montréalais a pris une coloration différente selon les quartiers. La CDEC du Sud-ouest parle de communauté et d'un processus économique communautaire durable. La CDEC Centre

Sud se préoccupe de l'économie du quartier et de la concertation entre les institutions et les populations tandis que la CDEC Hochelaga- Maisonneuve travaille de plus en plus au développement de tout l'Est de Montréal (Cofsky, 1995). Dans les pays européens, le développement local s'est surtout manifesté par des initiatives en milieux ruraux ou semi ruraux. L'identification des potentialités économiques, la mise en commun des informations disponibles, l'élaboration de moyens qui servent de soutien aux initiatives économiques locales peuvent se concevoir au niveau d'une métropole régionale, d'une grande ville ou d'un grand village situé en périphérie des grands centres (Cofsky, 1995). Nous pouvons profiter de l'expérience du DL dans cette recherche afin de favoriser l'accroissement de la participation des organismes de la société civile dans la gestion des déchets et l'augmentation de la conscience des citoyens face aux problèmes des déchets et à leur impact.

Le second enjeu du DL réside dans la revitalisation des milieux puisque celui-ci s'attaque à la grande question du sous-développement dans les quartiers et les régions urbaines, ainsi que dans les zones rurales. Cet enjeu prend des formes différentes selon la problématique et les besoins. En effet, le DL ne représente pas une recette applicable partout de la même façon mais son opérationnalisation diffère d'un cas à l'autre (Tremblay et Schendel, 1991). On cite à titre d'exemple la création d'emplois et l'employabilité des sans-emploi, à Nanaimo (Colombie-Britannique). On vise pour arriver à cette fin à créer des entreprises autochtones. À Halifax par contre il s'est agi de travailler surtout à l'insertion des sans-emploi sur le marché du travail (Fontan, 1991). Pour notre part nous considérons que la stratégie du DL contribuera à revitaliser les acteurs œuvrant dans la gestion des déchets en tant qu'acteurs de la société civile et contribuera ainsi à créer plus d'emplois pour les gens. Ceci permettra de réduire plusieurs des problèmes déjà mentionnés.

Le troisième enjeu du développement local réside dans l'intégration de la sphère sociale et économique. La marginalisation économique croissante de certains groupes défavorisés est l'exemple des conséquences d'un manque d'intégration du social et de l'économique (Cofsky, 1995). C'est ainsi que dans le secteur de la main

d'œuvre des initiatives de création d'emplois doivent pallier aux conséquences sociales de la conjoncture économique (Cofsky, 1995, Joyal, 1997).

3.3 Les caractéristiques du développement local

Favreau et Doucet soulignent que le développement local est une stratégie d'intervention qui se caractérise par quatre traits dominants :

- «...la résolution des problèmes sociaux par un auto développement économique et social de communautés locales vivant dans un contexte de pauvreté;
- l'attention portée sur les problèmes les plus criants liés à l'emploi, au manque d'infrastructures économiques et de services de base;
- le travail en partenariat des principaux acteurs de la communauté locale : les organisations populaires et communautaires de même que les syndicats, mais aussi les paroisses et l'élite locale (petits hommes d'affaires);
- Des structures autonomes en partie financées, principalement à partir de sources étatiques (fédérales, provinciales et municipales) et parfois privées ou volontaires (communautés religieuses),... » (Favreau et Doucet, 1991 : 14).

On peut citer en exemple type une Corporation de développement économique communautaire. Celle-ci constitue une alternative au développement économique local. Elle poursuit aussi des objectifs économiques pour la population sur un territoire donné tel un quartier pauvre. Le travail de la CDEC est de soutenir la création d'emplois, mettre sur pied des entreprises et améliorer l'employabilité de la population cible (Lemelin et Morin, 1989). Il y a d'autres exemples d'organisations comme les Chambres de commerce qui regroupent des acteurs institutionnels locaux, régionaux ou nationaux qui oeuvrent au niveau de leur localité pour pousser l'investissement dans une optique de générer de la croissance économique (Fontan, 1991).

Il existe plusieurs caractéristiques englobant la notion de DL. Dans cette étude nous aborderons celles qui nous apparaissent les plus importantes telles l'intégration du développement social et économique, la participation et le partenariat.

3.3.1 L'intégration du développement social et économique

Dans le passé, les priorités du développement se sont surtout centrées sur le développement social ou sur le développement économique. Le social et l'économique étaient dissociés. La marginalisation économique croissante de certains groupes défavorisés est une des conséquences d'un manque d'intégration de ces deux sphères (Cofsky, 1995). Actuellement, les initiatives du DL ne séparent plus le social et l'économique. Dans les offres d'emplois, les initiatives de création d'emplois s'accompagnent de mesures cherchant à pallier les conséquences sociales de la conjoncture économique (Cofsky, 1995, Joyal, 1991). En outre, il faut travailler à assurer la durabilité des entreprises et voir à l'organisation du travail selon des règles de jeu très serrées. Ainsi il faut assurer une participation réelle des artisans de ces entreprises à leur développement, ce qui implique la liberté d'association des travailleurs afin de résoudre des problèmes ainsi qu'une insertion de ces entreprises dans le développement de la communauté locale (Favreau, 1991). Concernant la gestion des déchets, le DL permet de contribuer à améliorer la vie sociale, économique et environnementale des citoyens grâce à leur participation aux activités de la gestion des déchets. Notons toutefois que le fait de dissocier un de ces éléments de l'autre ne permettra pas de réaliser les objectifs de développement local souhaités. Chaque élément dépend de l'autre en fait.

3.3.2 La participation

La participation se définit comme un processus où les gens sont actifs dans les décisions qui les concernent « *a process by which people take an active and influential role in shaping decisions that affect their live* » (Commission pour le développement social, 1998 : point 5, cité par Valay- Nadeau, 2001 : 99). Ce concept de participation

implique la sensibilisation des habitants à leurs problèmes et à la compréhension de toutes les données qui définissent leur situation ainsi que la recherche commune de solutions. Elle repose aussi sur la démocratie au sein de la communauté. Comme processus de prise en charge

« LeDL doit miser sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, technologiques et environnementales pour trouver des solutions à long terme aux problèmes des collectivités en déséquilibre. Cette maîtrise collective repose sur deux valeurs démocratiques essentielles : la participation et la responsabilité » (Valay-Nadeau, 2001 :97).

La participation peut prendre des formes très différentes telles qu'énumérées ci-après. On relève ainsi :

- la participation dans les différentes étapes du processus de planification stratégique du Développement local. Par exemple, le sondage, l'enquête, etc.;
- la participation avec l'équipe de planification, soit une participation directe ou par l'entremise d'organisations qui représentent les intérêts des populations dans des comités du travail, de coordination et de planification; la participation à l'exécution du plan d'action, comme la participation dans des ateliers de travail, de groupes de travail et la création d'équipes de projets
- La participation indirecte, comme à titre d'exemple, la participation des citoyens au vote électoral (Brayant, 1991).

Il faut mentionner que la non-participation locale des habitants met en difficulté le processus de développement de la société. En effet, la non-participation peut être due à certaines difficultés liées à la langue ou au manque d'information. À ce sujet « les causes de la non-participation sont bien connues : analphabétisme et manque d'information, barrières linguistiques et culturelles, manque de temps et de disponibilité, habitude de l'abstention, scepticisme quant à l'efficacité des efforts demandés, etc. Il faut donc que le pouvoir s'ouvre, d'une part, au débat en acceptant sincèrement le « droit de parole » des populations, en dehors des processus parlementaires et administratifs traditionnels, et assure, d'autre part, les conditions intellectuelles et matérielles de cette participation : alphabétisation, développement éducatif et culturel, communication et éducation permanente » (Valay-Nadeau, 2001 :

99-100). À ces conditions s'ajoutent la diffusion et l'appropriation de l'information lesquelles contribuent à la participation active et pleine de la population (Valay-Nadeau, 2001).

3.3.3 Le partenariat

Le partenariat entre les secteurs fait partie des nouvelles politiques de collaborations identifiées comme réponse aux multiples crises de l'État, de l'économie et de la société en général (Lévesque, 2000). Depuis le début des années 30 et notamment après la deuxième guerre mondiale en 1945, le référent social a été l'État (Cofsky, 1995). Aujourd'hui, la crise fiscale des gouvernements a considérablement réduit leur pouvoir d'intervention et leur rôle de catalyseur économique (Cofsky, 1995). La dépendance à fournir des services sociaux ne se base pas seulement sur les gouvernements centraux mais sur les grands groupes industriels et les divers acteurs des régions qui peuvent collaborer entre eux tout en mettant leurs différentes idéologies de côté. Toutes ces circonstances ont contribué pour faire apparaître des stratégies centrées sur les potentialités des milieux locaux (Cofsky, 1995, Joyal, 1997).

Les expériences de partenariat sont malgré tout récentes. Au début, le mouvement a été basé sur la collaboration entre les différents acteurs sociaux comme les gouvernements, les entreprises et les organismes de la société civile tel : les syndicats, les mouvements sociaux, etc. (Bouchet et Favreau, 2000). Dans ce contexte, le partenariat s'est basé sur la participation de ces différents acteurs sociaux et sur les forces du marché, afin de favoriser le développement dans les villes et combattre l'exclusion (Bouchet et Favreau, 2000). Le partenariat permet à différents acteurs de travailler ensemble avec un but commun. Celui-ci peut prendre la forme d'un combat commun contre les problèmes sociaux. Pour y arriver, on doit faire des compromis. Le combat peut ainsi toucher la revitalisation du terroir comme ce fut le cas par exemple avec la coalition "urgence du Bois Saint-Laurent" la quelle a mis de l'avant une approche territorialisée et partenariale (Bouchet et Favreau, 2000). Dans son étude qui

traite du partenariat lié à la formation dans l'État du Massachusetts, Strattor définit celui-ci comme *«une collaboration entre le monde des affaires, des organismes à but non-lucratifs, des organismes publics dont les risques, les ressources et les capacités sont mises en commun et partagés au sein de projets profitant à chaque partenaire et, plus généralement, à l'ensemble de la communauté »* (Strattor, cité dans Fontan, 1991 :51).

Le partenariat regroupe donc, différents acteurs. Dans le cas des Community Development Corporation américains (CDC), le partenariat se fait entre des gouvernements locaux, le gouvernement de l'État, l'Église, des fondations, des banques, des universités et des hôpitaux. Par contre, en France dans différents quartiers de nouvelles formes de partenariat, de communication et de gestion sont mises de l'avant. Il s'agit d'un dispositif local et autonome, géré localement qui met en partenariat diverses institutions avec les habitants des quartiers (Bouchet et Favreau, 2000).

Le partenariat entre les différents secteurs n'est pas un phénomène nouveau en soi. Il apparaît dès le début du capitalisme industriel au 19^{ème} siècle (Tremblay et Schendel, 1991). Dans certains pays comme le Japon et l'Allemagne, l'étroite collaboration entre le secteur privé et public est la clef de voûte du processus d'industrialisation (Fontan, 1991). Aux États-Unis, le partenariat regroupe l'idée d'un échange d'informations et d'une mise en commun de ressources. Il a connu non seulement un essor important au lendemain de la deuxième guerre mondiale mais il prend des formes très diversifiées (Tremblay et Schendel, 1991).

Au Québec, l'expérience du partenariat est apparue depuis les années 60 avec l'expérience du BAEQ et des cliniques populaires qui se sont développées à la fin des années 70. Au cours de sa période initiale le partenariat a pris la forme d'échanges d'informations entre différents acteurs qui collaborant tout en protégeant certains objectifs et intérêts (Tremblay et Scheel, 1991).

L'expérience européenne témoigne d'une formule de partenariat où ce dernier est élaboré à partir d'un consensus minimal entre les forces vives d'une société pour

gérer l'économie nationale. Ce partenariat se définit selon Fontan comme « une concertation entre « partenaires » sociaux pour mettre en place des politiques axées sur la recherche du plein emploi, le contrôle de l'inflation et le développement de mesures sociales » (Fontan, 1991).

Plusieurs types de partenariat tentent de répondre à des problèmes rencontrés dans de petits territoires. On cite par exemple, le partenariat industriel, économique, social, et politique, les partenariats entreprises-universités et ceux du privé-public (Cloutier et Hamel, 1991). Les autres types de partenariat social correspondent à une plus grande concertation entre les élus, les gens d'affaires et les représentants de la communauté dans la perspective de combiner des ressources pour s'attaquer à des questions sociales telles l'insertion sociale, le logement, la formation, etc. (Tremblay et Scheel, 1991, Cloutier et Hamel, 1991).

En Égypte, depuis 2002, les secteurs publics au Caire et à Alexandrie ont décidé de faire des partenariats avec des compagnies privées en ce qui a trait aux déchets. L'objectif consiste d'une part à traiter et à diminuer les quantités de déchets et d'autre part, à embellir les deux villes. Ainsi, le partenariat entre les secteurs publics les compagnies privées et les acteurs de la société civile contribuera à améliorer le rôle de chacun dans la gestion des déchets en réduisant les problèmes sociaux comme la pauvreté, le chômage de même que les problèmes environnementaux tels la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

3.4 Les acteurs du développement local

Les initiatives de développement local sont mises en oeuvre par des différents acteurs. En considérant leur rôle et les fonctions qu'ils exercent, nous pouvons classer ces acteurs en trois grands types soit ceux du secteur public, ceux du secteur privé et ceux du troisième secteur (économie sociale).

3.4.1 Le secteur public (le rôle de l'État)

Dans le passé, la planification et la réalisation de nombreux projets sociaux, économiques et industriels étaient placées sous la responsabilité de l'État central. En effet, dans plusieurs pays de tradition socialiste comme l'Égypte, l'élaboration et la réalisation des grands projets économiques, industriels et sociaux ont toujours été initiés par le secteur public et les gouvernements. On constate cependant que de plus en plus le développement des sociétés passe par la décentralisation et la planification décentralisée lesquelles réduisent de manière importante le rôle de l'État centralisé.

Le secteur public est de plus en plus constitué d'instances hiérarchiques diversifiées qui vont de la municipalité, à la communauté urbaine, aux instances régionales, provinciales et nationales qui interagissent toutes sur le DL. Aux États-Unis, les différents paliers gouvernementaux participent aux efforts du DL. Leur engagement se fait aussi de façon décentralisée (Tremblay et Schendel, 1991).

Dans les pays européens, il existe plusieurs pays tels que l'Espagne, la Grèce et le Portugal qui ont mis sur pied des politiques de développement local basées sur la décentralisation. Il s'agit de la planification et de la réalisation de projets de DL, lesquelles ont contribué à améliorer l'économie urbaine et rurale (Fontan, 1991, Tremblay et Schendel, 1991).

3.4.2 Le secteur privé

Le secteur privé est l'un des acteurs importants qui contribuent au développement local et communautaire (OCDE, 1997). En Angleterre, la British Steel Corporation travaille depuis 1975 à la recomposition du tissu entrepreneurial dans la région, où la compagnie a fermé des usines. Il s'agit pour cette compagnie de contribuer à créer de nouvelles entreprises en offrant une aide technique et financière (Tremblay et Schendel, 1991). Au Québec par exemple, la compagnie Alcan, par le biais de SOCCRENT, travaille à régénérer le tissu socioéconomique de la région du Saguenay-

Lac Saint-Jean. Il s'agit pour cette compagnie multinationale de favoriser la création de petites et moyennes entreprises qui contribuent au DL et communautaire (Fontan, 1991). Il existe aussi des groupes appuyés par [Desjardins] qui soutiennent des projets de développement et d'employabilité pour les jeunes (Fontan, 1991).

Concernant l'importance du secteur privé et de sa contribution dans le développement local, comme nous l'avons mentionné la plupart des pays avaient tendance à se diriger vers la privatisation en transférant des projets du secteur public au secteur privé (Lewis et Krenny, 1996, Borish, 1996). Les pays en voie de développement sont conscients de l'importance ce secteur dans divers domaines pour atteindre leurs objectifs économiques tout en offrant des emplois et réduisant la pauvreté et le chômage.

3.4.3 Les composantes de la société civile

Le terme de « société civile » désigne l'ensemble des groupes, des associations et des organisations non étatiques (les ONG, les associations religieuses, les associations des femmes, les associations des jeunes et les organisations d'économie sociale, tels les mouvements coopératifs et associatifs, etc.). Ces multiples organisations sont différentes par leurs origines, leurs objectifs, les moyens humains et matériels (ressources financières) qu'elles peuvent mobiliser, ainsi que leurs capacités de gestion des projets (Sebahara, 2000).

Les initiatives et les composantes de la société civile au DL sont diversifiées. On retrouve aussi des acteurs des mondes religieux, syndical et d'économie sociale.

Au Québec, dans les années, 30 à 40, l'Église a joué un rôle important pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment des pauvres (Favreau, 1991). Les syndicats jouent aussi un rôle dans le DL. On cite à cet égard à titre d'exemple, la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) qui a mis sur pied le Fond de solidarité et qui a participé au fonds Emploi- Québec (Fontan, 1991). Aux États-Unis, des églises s'engagent dans la mise sur pied de groupes de soutien tels

que le Presbyterian Economic Development Corporation et le Mission Local Committee (Tremblay et Schendel, 1991).

Présentement, les acteurs de la société civile tels que les organisations non gouvernementales et les organismes communautaires ont joué un rôle important dans l'expérience du DL. Nous pouvons considérer ces organismes comme étant des corporations sans but lucratif ayant pour objectif de contribuer au développement économique et communautaire de leur milieu, en vue d'améliorer les conditions de vie des individus qui y résident (Joyal, 1997). Depuis 1975, en Amérique latine et depuis le début des années 80 en Afrique, les ONG ont pris forme au sein de mouvements sociaux et se sont associés directement à des projets de DL. Ces organismes sont devenus des lieux privilégiés de pratique du développement local et d'appui à l'économie sociale. (Favreau et Fréchette, 2002). En effet, Favreau et Fréchette soulignent que ce travail s'articule autour de trois points :

- *une intervention de soutien à des microprojets à l'intérieur de communautés locales motivées par le changement de leurs conditions de vie sur le plan de l'emploi, de la santé, du logement et de l'éducation;*
- *la défense de droits sociaux, sous le mode associatif, des habitants des bidonvilles, par l'intermédiaire de comités de quartier autour de questions vitales comme l'accès à l'eau et à l'électricité;*
- *La mise en œuvre de démarches de développement économique et social, local et intégré, permettant l'auto développement de collectivités locales autour de priorités qui génèrent des projets coopératifs et associatifs à volet multiples où se croisent les résolutions dédiées aux problèmes d'emploi, d'aménagement du trottoir, de santé communautaire, d'alphabétisation des adultes... » Favreau et Fréchette, 2002)*

Également, les organismes communautaires comme les cuisines collectives participent au DL. Dans ce contexte, elles existent dans de nombreux pays et se sont répandues dans différentes régions tant en milieu urbain que milieu rural (Fréchette, 2002). Ces cuisines visent à également à améliorer les conditions de vie de la population et à faciliter l'insertion sociale des personnes marginalisées ou fragilisées (Fréchette, 2000).

3.4.3.1 Le troisième secteur (économie sociale)

Au cours des dernières années, l'économie sociale a présenté des solutions nouvelles à divers problèmes socio-économiques. Ce secteur a pour objectif de produire des biens et des services qui à la fois répondent à des besoins sociaux et sont financièrement viables. De même, il permet de créer des occasions d'emplois (Gazier, 1999). Aux États Unis, pour l'identification ce secteur on parle de « non profit organizations » (NPO) ou « non profit sector ». En Europe, on utilise le valable « d'économie sociale » (Gazier, 1999).

Les entreprises d'économie sociale visent à répondre et à satisfaire divers besoins de la population. Elles procurent ainsi des services aux citoyens à un prix couvrant au moins les coûts de production (Vienney, 1994).

À la fin de l'année 1981, le comité de réglementation du droit en France souligne que l'expression « économie sociale » désigne « les coopératives, les mutuelles et les associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes » (Vienney, 1994 :3). Ainsi, à la fin 1989, la commission de la communauté économique européenne définit l'économie sociale comme « l'ensemble des entreprises coopératives, mutualistes et associatives » (Vienney, 1994 :6).

En 1997, le groupe de travail sur l'économie sociale et son développement en Suède, proposait pour l'économie sociale la définition suivante

« on entend par économie sociale les activités organisées qui ont un but social en premier lieu, qui se fondent sur les valeurs démocratiques et qui, au plan de l'organisation, sont indépendantes du secteur public. Ces activités sociales et économiques s'exercent principalement dans le cadre d'associations, de coopératives, de fondations et de groupements similaires. Les activités de l'économie sociale ont pour principal moteur l'intérêt général ou l'intérêt des affiliés et non une logique de profit » (Ministère de l'industrie, 2002).

Au Québec, le secteur de l'économie sociale soutient l'organisation des communautés dans les milieux défavorisés. Les entreprises travaillent souvent dans le cadre de projets structurants pour les communautés et dans une perspective de développement durable.

Les entreprises d'économie sociale embauchent de préférence des personnes au chômage depuis longtemps ou des gens sans emploi. En 1997 l'organisme statistique européen a estimé que l'économie sociale représentait près de 5, 254, 000 d'emplois soit 1, 743, 000 dans les coopératives, 226, 000 dans les mutuelles et 3,285,00 dans les associations. Par ailleurs, comparant ses données avec celles d'une étude réalisée par l'Université Johns Hopkins, Archambault estime que le pourcentage d'employés dans l'économie sociale aux États Unis était de 6.9% alors qu'il était de 4.2% en France. En Allemagne et au Royaume-Uni on l'estimait à 3,7% et 3,5% (Archambault, 1999).

Les entreprises d'économie sociale sont actives dans la protection de l'environnement, la gestion des déchets, la santé, l'aide à domicile, l'entraide mutuelle et la solidarité locale, etc. (Defourny et Roustang, 2001).

Le domaine de l'économie sociale regroupe donc l'ensemble des coopératives, des mutuelles et des associations à but non lucratif qui fonctionnent sur la base du travail rémunéré et/ou bénévole (Vienney, 1994).

Dans ce contexte, nous abordons brièvement ses deux principales formes soit les associations et les coopératives.

- **Les acteurs associatifs**

Les acteurs associatifs constituent les piliers de l'économie sociale pour qui ils sont un des moyens d'expression et d'action privilégié de la société civile. À ce titre, ils peuvent démontrer leur capacité et leur efficacité à répondre à différents besoins sociaux de la population sans chercher à en tirer des profits personnels (Defourny et Roustang, 2001). Ces acteurs jouent un rôle accru dans les politiques des états afin de fournir des emplois et enrayer la pauvreté et le chômage (Defourny et Roustang, 2001). Les associations d'économie sociale permettent aux individus de contribuer tout en choisissant leurs objectifs. À cet égard, Neurrisse insiste sur le fait que les associations d'économie sociale permettent à des personnes de « choisir leurs objectifs propres dans

le cadre des disciplines générales et de manœuvrer le plus possible elles-mêmes les moyens servait à atteindre ces objectifs ». (Neurrisse. 1983 : 43).

Le nombre de ces associations augmente de jour en jour dans la plupart des pays. À titre d'exemple, en France, le nombre d'associations est passé de 32,781 en 1977 à 39,437 en 1982 pour atteindre un peu moins de 170,000 en 1990. Au total ces associations représentent près d'un million d'emplois (Vienney, 1994).

Les associations se concentrent principalement dans l'action sociale, les activités sanitaires, sportives, le tourisme social, l'environnement etc. À titre d'exemple, le secteur de l'action sociale est constitué principalement d'établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), d'associations d'action en faveur des familles (centres sociaux, aides familiales, etc.) et d'associations sanitaires qui rassemblent entre autres des établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, de services de soins à domicile, etc. (Archambault et Greffe, 1984, Tchernonog et Matisse, 2000, Defourny et Roustang, 1992).

Ces associations jouent un rôle important dans le secteur social au niveau de l'aide aux personnes âgées, des associations de parents, des écoles, de la protection de l'environnement, etc. (Tchernonog et Matisse, 2000). Elles contribuent également à fournir des emplois. En effet, en 1995, les associations employaient près de 19 millions de personnes, soit une personne sur vingt dans les 24 pays d'Europe (Archambault, 1999). En France, les acteurs associatifs rassemblent plus de 880 000 emplois (Tchernonog et Matisse, 2000).

- **Les coopératives**

Les coopératives sont une des formes de l'économie sociale qui vise à répondre à des besoins et à des exigences dans divers domaines. Bridault insiste le fait qu'il existe plus de 800,000 coopératives répandues dans tous les pays, les villes et les

villages et qui ont pour objectif de satisfaire aux besoins de la population dans divers domaines comme la santé, l'habitation, etc. (Bridault, 1998).

Charles Gide, un des théoriciens français de la coopération, souligne que les coopératives constituent un groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux et éducatifs en commun, en utilisant le moyen d'une entreprise commerciale (Cité dans Bridault, 1998 :7).

Les acteurs coopératifs contribuent à fournir un nombre important d'emplois pour la population. À titre d'exemple, en Roumanie il existe près de 1,100 coopératives artisanales fournissant 130, 000 emplois. En Bulgarie il y a environ 300, coopératives représentant 40, 000 sociétaires. Dans la République slovaque, les coopératives emploient environ 270, 000 travailleurs alors qu'en Italie elles représentent près de 40, 000 emplois. En Belgique les coopératives regroupent près de 34, 000 emplois, réalisent des ventes de 265 milliards FB et ont des dépôts atteignant les 117 milliards de FB (Demoustier, 1999). Du surcroît, ce secteur fournit également des emplois pour les personnes handicapées. Parmi les 300 coopératives membres de l'union des coopératives, il en existe 30 qui sont spécialisées pour offrir des emplois aux personnes handicapées (environ 6000 coopérateurs) (Demoustier, 1999). Par ailleurs, les travailleurs de ces secteurs ont un bon niveau de qualification, notamment ceux qui travaillent dans les petits secteurs industriels et artisanaux (Demoustier, 2004). Au Québec, les coopératives forment l'un des piliers du « *modèle québécois de développement* ». Elles qui oeuvrent dans divers domaines comme l'agriculture, le secteur financier et autres pour réaliser le développement économique (Lévesque, 1996).

Conclusion

Le développement local est une stratégie d'organisation communautaire qui mise sur le travail au sein d'une population cible partageant un même espace géographique (Favreau, 1991, Fontan, 1991). Les projets de cette stratégie visent la résolution de

problèmes sociaux en misant sur une auto organisation et un auto développement des membres d'une communauté locale économiquement défavorisée (Lavoie et Panet-Raymond, 1996). On cite par exemple les cuisines collectives, les coopératives d'habitation, les corporations de développement économique communautaire, etc. Ces projets visent ainsi à améliorer les conditions sociales et économiques des populations particulièrement défavorisées. La stratégie de développement local contribue également à la création d'entreprises ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois et au développement de l'employabilité. Cette stratégie a plusieurs caractéristiques que nous avons déjà mentionnées et qui contribuent à favoriser la résolution des différents problèmes sociaux de la population.

La stratégie du développement local compte dans la réalisation de ses projets sur les différents acteurs de la société. Parmi ceux-ci, les organismes de la société civile qui constituent un des acteurs de développement local. Le travail de ces organismes prend plusieurs formes et fournir un nombre important d'emplois. On donne à titre d'exemple les groupes communautaires et les organismes non gouvernementaux qui oeuvrent dans la gestion des déchets étudiés ici. Ces organismes oeuvrent pour le développement de la société soit sur niveau économique, social et environnemental. Ces organismes visent également à consolider leur existence et leur autonomie dans la société ainsi qu'à développer leurs relations avec différents acteurs notamment le secteur public, le secteur privé et les citoyens.

En plus, ces organismes ont des impacts sur le plan social, économique et politique

- **Concernant les impacts sociaux**, les organismes associés à la société civile ont à cœur la sensibilisation de la population aux réalités des problèmes et son éducation quant à l'importance de l'environnement. Ces organismes peuvent dans certains pays comme le Bénin, le Vietnam et l'Égypte procurer des emplois à plusieurs citoyens. Ces organismes peuvent ainsi contribuer à résoudre des problèmes au niveau local en mobilisant les citoyens et en favorisant leur

participation dans des projets de gestion des déchets et la conscientisation de l'environnement.

- **Concernant les impacts économiques**, ces organismes contribuent à développer la société par la réalisation de projets dans un territoire. Ces projets peuvent ainsi enrayer certains problèmes comme la pauvreté ou le chômage. Une partie du financement de ces organismes se base sur l'appui du gouvernement municipal, sur celui des fondations et sur les contributions provenant de la société ou de leurs membres.

- **Concernant les impacts politiques**, les organismes font des revendications qui visent à améliorer la qualité de vie de la population. En somme, les organismes de la société civile font partie des stratégies du DL. Ces organismes ont les mêmes objectifs, les mêmes caractéristiques et les mêmes approches de développement local. Ils appuient le DL en prenant directement en charge le maintien et le développement d'entreprises, la formation de la main-d'œuvre locale et l'accompagnement de projets contribuant à la recomposition du tissu social (Bouchet, Favreau 2000). Ainsi le développement local peut contribuer à améliorer l'efficacité des acteurs de la société civile si ces derniers s'inspirent des expériences et des modalités du DL soit dans la réalisation de leurs projets ou dans leurs interventions pour résoudre des problèmes sociaux ou économiques.

CHAPITRE IV

OBJECTIFS DE L'ETUDE ET CADRE DE RÉFÉRENCE

4.1 Objectifs de la recherche

La présente étude vise à fournir des données permettant aux acteurs de la société civile, soit les ONG et les groupes communautaires, d'améliorer leur performance dans l'exercice de leur rôle de manière à devenir plus efficaces dans leur gestion des déchets solides urbains dans les milieux défavorisés du Caire. Orientée vers ce but, la présente étude poursuit les objectifs suivants :

1. Décrire les problèmes qui confrontent les organisations non gouvernementales et les organismes communautaires s'intéressant à la gestion des déchets au Caire.
2. Analyser les pratiques des organisations non gouvernementales et des organismes communautaires pour comparer avec les problèmes reliés à la gestion des déchets solides urbains.
3. Décrire le rôle actuel de ces organismes dans la gestion des déchets et leur contributions la réduction de certains problèmes sociaux tels le chômage et la pauvreté.
4. Décrire le rôle que jouent ces organisations face aux problèmes environnementaux associés par l'aggravation de la situation attribuable aux déchets dans les rues.
5. Identifier les entraves qui les empêchent de mieux performer dans leur rôle et explorer les pistes de solution possibles.
6. Décrire le rôle de ces organisations dans l'amélioration des conditions de vie de leurs employés dans la société.

7. Présenter des propositions rationnelles conçues avec les ONG et les organisations communautaires pour atteindre une amélioration de leur performance au niveau de la gestion des déchets et de la création d'emplois.

4.2 Les facteurs pris en compte

Cette étude prend en compte plusieurs facteurs tels que

1. Le rôle joué par les organismes non gouvernementaux et les organisations communautaires.
2. Les caractéristiques socioéconomiques des organisations.
3. Les différents problèmes des déchets solides urbains
4. La gestion des déchets solides urbains
5. les caractéristiques socioéconomiques des quartiers défavorisés.
6. Les comportements et les coutumes des populations.

4.3 Cadre conceptuel

Cette recherche s'appuie sur différentes réalités qu'il importe de définir ici de la façon la plus exacte possible. Les principaux concepts utilisés sont ceux de déchets, de déchets solides urbains, de gestion des déchets, de quartiers défavorisés et dans un autre ordre d'idées, ceux de société civile, d'organisations non gouvernementales et de groupes communautaires. La recherche abordera aussi certains concepts associés de près à différents objets de recherche tels que l'environnement, la pollution et la pauvreté.

4.3.1 Le concept de déchet

Dans un article intitulé « Des producteurs et des déchets », Bacard prévoyait que le vingtième siècle allait être celui des déchets. Aujourd'hui, quarante ans plus tard, on remarque que ses prédictions se sont réalisées (cité dans Samhan, 1999). Bien que les déchets existent depuis fort longtemps, leur impact sur l'environnement n'était pas

significatif. Toutefois, la forte croissance économique, doublée par l'augmentation de la population et l'essor industriel et technologique ont entraîné l'apparition de nouveaux genres de déchets (solides, urbains, industriels, médicaux, etc.) tout en générant de nombreux impacts négatifs sur la santé des populations et sur l'environnement. (Dorfmann et Batsch, 1985, De Silva, Samat, Zakaria et Agbayani, 1992).

Le mot « déchet » vient du verbe « déchoir », et renvoie donc à la diminution de valeur d'une matière ou d'un objet. (Groupe travail et la fédération des PEP et HPE, non daté : 16). L'omniprésence des déchets dans les villes a plusieurs impacts sur différents aspects de la vie en société, entre autres au niveau de la santé publique, de la population, de l'économie, de l'environnement (pollution de l'air, l'eau et du sol), sans oublier son aspect inesthétique (Samhan, 1999).

Plusieurs études tentent de définir le concept de déchet. Entre autres citons la définition suivante reconnue en Europe *« toute substance que le propriétaire abandonne, destine à l'abandon ou se trouve dans l'obligation de se débarrasser [est un déchet] »*. (Groupe travail et la fédération des PEP et HPE, non daté : 16).

L'Organisation Mondiale de la Santé définit pour sa part le déchet comme *« quelque chose que son propriétaire ne veut plus, en un certain lieu et à un certain moment et qui n'a pas de valeur commerciale courante ou perçue »* (Bertolini, 1990 : 5, cité dans Samhan, 1999 :322).

Dubois écrit que le mot « déchet » désigne également une *« perte ou diminution qu'une chose subit dans l'emploi qui en est fait. Ce qui tombe d'une matière qu'on travaille. Résidu inutilisable (et en général sale ou encombrant) »*. (Dubois, 2001 : 5).

On observe que plusieurs auteurs insistent pour désigner le déchet un comme matériau n'ayant pas de valeur et destiné à être jeté. À cet égard, Samhan en 1999 désigne par déchet des matières qui contiennent des résidus que des personnes n'ont plus besoin, car ces matières sont des objets défectueux ou cassés (Samhan, 1999 : 322).

Quant à la loi française, elle définit par déchet « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit, plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* ». (Beaune, 1999 :47).

Cette définition distingue deux aspects: l'un physique (résidu, substance, matériau, produit, tout bien meuble) et l'autre juridique (abandon).

La loi no 4 de 1994 en Égypte a défini pour sa part le déchet de la façon suivante *"Waste of activities and processes or its ashes which retain the properties of hazardous substances and have no subsequent original or alternative uses, like clinical waste from medical treatments or the resulting from the manufacture of any pharmaceutical product, drugs, organic solvents, printing fluid, dyes and painting materials"* (Égypte, law no 4, 1994:5).

La loi égyptienne mentionne également que les matières ont des effets négatifs sur la santé l'homme et l'environnement. À cet égard, elle définit les matières dangereuses comme des

"Substances having dangerous properties which are hazardous to human health, or which adversely affect the environment, such as contagious, toxic, explosive or flammable substances or those with ionizing radiation" (Égypte, law no 4, 1994:5).

Mentionnons que toutes ces définitions portant sur le sens du terme « déchet » soulignent que celui-ci est sans valeur. Une telle conception semble toutefois dépassée. En effet, selon Ngo (2002) si un déchet peut être sans valeur dans un contexte donné, il peut par contre acquérir une valeur dans un autre contexte. Aujourd'hui, les déchets peuvent être considérés comme une source de richesse pour les individus et la société dans leur ensemble selon le traitement qui en est fait par sa récupération, son recyclage et sa réutilisation dans un autre processus de production ou de consommation tel le papier destiné au recyclage. Ajoutons aussi que le traitement des déchets contribue à solutionner plusieurs problèmes sociaux en réduisant la pauvreté et le chômage ainsi qu'en atténuant les problèmes environnementaux dont la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

4.3.2. Le concept de déchets solides urbains

Étant donné l'augmentation progressive de la quantité des déchets produits quotidiennement, les déchets solides urbains sont devenus l'un des grands problèmes auxquels sont confrontés plusieurs pays, particulièrement dans les zones ou les villes se caractérisant par une grande densité de citoyens (Ministère de l'environnement du Québec, 1989). L'augmentation des populations est liée à certains facteurs que nous avons déjà mentionnés telle la croissance urbaine, démographique, économique et industrielle (De Silva, Samat, Zakaria et Agbayani, 1992). De même le mauvais comportement de la population, notamment, celle des milieux les plus pauvres contribue à l'augmentation des déchets et de la pollution (Dasgupta, 1996). Les Nations Unies prévoient une augmentation de la quantité des déchets solides au cours les prochaines années dans les pays. Ainsi, dans un rapport publié en 1997 par les Nations Unies. On prévoit que la quantité de déchets solides urbains doublera au cours des prochains 20 ans dans plusieurs contrées, notamment dans les pays en voie de développement (United Nation, 1997).

Par déchets solides urbains, on entend l'ensemble des ordures ménagères et des déchets non dangereux, auxquels s'ajoutent les déchets provenant des établissements commerciaux et collectifs, de même que les balayures de voirie et les gravats (UNDP, 1992). Les déchets solides urbains proviennent des activités humaines produites par les individus et par les petits commerces. Ils comprennent essentiellement les résidus d'origine résidentielle ou commerciale comme les résidus ménagers (déchets verts résidentiels, déchets de table, balayures et cendres résidentielles, et déchets domestiques dangereux) et les résidus encombrants (meubles, appareils électroménagers et déchets de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle). (Ville de Montréal, 1991a).

Certaines études soulignent que l'homme est la seule source des déchets solides urbains. Toutefois cette perception s'est modifiée dans certaines administrations. On comprend que les exigences de la vie urbaine ont conduit à une augmentation de la

quantité de déchets et ont obligé à reconnaître que le vocable inclut certains déchets ne provenant pas des habitations (Dorfmann et Batsch, 1985). À cet égard, en 1981, le Ministère de l'Intérieure de France faisait état d'une définition plus large des déchets solides urbains que celles déjà mentionnées. Elles incluent ainsi :

- a. *« Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, aux heures de la collecte, dans des récipients placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions.*
- b. *Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, etc.*
- c. *Les produits du nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation.*
- d. *Les produits du nettoyage et détritiques des halles, foires, marchés, lieux des fêtes publiques, rassemblés en vue de leur évacuation.*
- e. *Les déchets provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices, prisons et de tous les bâtiments publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.*
- f. *Les cas échéant tous objets abandonnés sur la voie publique, ainsi que les cadavres des petits animaux ».* (Ministère de l'Intérieure de France, 1981, cité dans Dorfmann et Batsch, 1985 : 16-17).

L'accumulation des déchets sans traitement a un impact sur la société et menace l'environnement. À cet effet, au sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 on a mentionné que la production sans discernement de déchets entraîne un déséquilibre marqué de l'environnement qui menace l'intégrité des systèmes écologiques et nuit au bien-être social, économique et culturel des habitants de la planète (Meakin, 1992). Aussi, un rapport publié en 1969 par le Scientific Group for the Treatment and Disposal of Wastes souligne que le manque de collecte et de traitement des déchets solides urbains constitue une menace claire pour la société et contribue à augmenter la pollution de l'air, de l'eau et des sols (Ellis, 1969). Du surcroît, ces déchets exercent une influence négative sur la santé humaine et la qualité de vie. À cet égard, on trouve que dans les villes des pays en développement, il existe plus de 5,2 millions d'individus morts dont 4 millions sont des enfants de moins de cinq ans. Beaucoup meurent chaque année de maladies causées par la mauvaise gestion des déchets (UNDP, 1992).

4.3.3 Le concept de gestion des déchets

Malgré l'ampleur des services de cueillette des déchets dans les villes, celles-ci sont incapables de faire face aux quantités de déchets qui vont en augmentant. Pour y arriver il importe de mettre sur pied un système cohérent et intégré de gestion de ces déchets. Cette stratégie de gestion est la principale solution pour réduire les effets négatifs sur l'environnement et la santé publique (Samhan, 1999). Selon Nelliah (1999) la croissance urbaine, économique et l'augmentation de la population ont un impact direct sur l'efficacité des systèmes de gestion des déchets et sur l'accessibilité des citoyens à ce service. La gestion des déchets solides urbains se compose de la production, de l'entreposage, de la collecte, du transport, de la récupération, de la transformation et du traitement final des déchets.

Tchobanoglous et al. (1993) définissent gestion des déchets comme « *la discipline associée au contrôle de la génération, du stockage, de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets d'une manière conforme aux meilleurs principes de la santé publique, de l'économie, des techniques, et des autres considérations environnementales et sociales tout en étant attentive aux attitudes publiques* » (Tchobanoglous et al. 1993 cités dans Ngo, 2002 :24).

Ngo en (2002) souligne aussi que, la gestion des déchets solides constitue l'ensemble des pratiques impliquées dans la chaîne de production et d'élimination des déchets. Il ajoute que ce processus inclut toutes les fonctions administratives, financières, législatives, techniques et de planification.

On remarque que deux points de vues sont présentés relativement à la gestion des déchets. Le premier traduit une **perception pessimiste**. Celui-ci repose sur l'argumentaire des coûts élevés associés à la gestion des déchets. Ceux qui adhèrent à cette perception sont d'avis que la gestion des déchets consomme une large proportion des dépenses des gouvernements municipaux et ce particulièrement, dans les pays en voie de développement qui souffrent déjà de difficultés financières sérieuses (United Nations, 1997). S'ensuit la difficulté d'implanter de nouveaux systèmes de gestion des déchets. De surcroît, il subsiste plusieurs problèmes environnementaux associés à la

réhabilitation des lieux où les déchets ont été éliminés. Enfin, s'ajoute le refus des populations locales d'installer de nouveaux lieux d'élimination sur leur territoire. Un tel rejet est principalement dû à la peur des effets néfastes des systèmes de gestion des déchets sur la santé (André, 1991, Gélinas, 1991). Les responsables préfèrent souvent enfouir les déchets. Ils sont d'avis que « le meilleur moyen de se débarrasser des déchets est de enfouir sous la terre, loin des zones habitées » (Darwich 1999). Ils préconisent qu'il faut traiter le sol de la décharge, afin d'éviter la pollution des nappes phréatiques et qu'il importe alors de déposer successivement une couche d'ordures, puis une couche de sable et de désinfectant (Darwich, 1999).

Le second point de vue est **optimiste**. Ses supporters estiment que la gestion des déchets solides procure de nombreux avantages économiques et sociaux. Les adeptes de la perception **optimiste** insistent sur le fait que la gestion des déchets diminue les dangers qui y sont associés au niveau de l'environnement et de la santé humaine (Ville de Montréal, 2000). Les programmes de gestion des déchets solides sont perçus comme contribuant à diminuer le taux de chômage en procurant des milliers d'emplois et conséquemment à réduire la pauvreté (Ville de Montréal, 2000, Samhan, 1999). Une étude effectuée en 1999 au Caire montre que le traitement des déchets exige 250 millions de livres égyptiennes soit près de 52 millions\$ CDN¹¹ pour mettre sur pied une infrastructure adéquate et 43,3 millions de L.E soit environ 9 millions\$ CDN pour construire des usines. Toutefois des usines peuvent aider à remédier au problème qu'est le chômage, puisque le traitement de chaque tonne de déchets exige huit ouvriers. Vu comme tel, le projet fournira ainsi 6000 emplois uniquement pour le Caire seulement et 200 000 emplois à la grandeur de l'Égypte « *200 000 chômeurs pourront trouver un travail* » (Darwich, 1999).

Les tenants de la position optimiste se basent sur la réalisation effectuée dans certains pays d'Europe, notamment en Angleterre où on a réussi à recycler 50 % des déchets et en Allemagne où on est arrivée à en recycler puisque à 70% (Samhan, 1999). Dans cette perspective, Abdelwahab en 2002 indique que l'Égypte pourra avec la

¹¹ Un dollar canadien équivaut 4..85 L.E en 17 mars 2007 (Source : Banque nationale d'Égypte).

gestion des déchets d'aujourd'hui produire 8,8 millions tonnes d'engrais organiques et augmenter celles-ci à 14.5 millions de tonnes en 2016. Cette production sera suffisante pour exploiter 3.5 millions de feddns de terres agricoles. Aussi, l'Égypte peut générer 2,9 millions de tonnes des papiers ce qui permettra le faire fonctionner trois usines à pleine capacité. De plus le recyclage des déchets permettra la production de 348 mille de tonnes de verre et de 366 mille de tonnes de fer nécessaires à la production de 415 mille tonnes de fer pour béton armé, de 110 mille tonnes de plastic et de 440 mille tonnes de tissus. En plus, il faut aussi prendre en compte les conséquences positives de ce recyclage sur la santé, le tourisme et l'environnement. (Abdelwahab, 2002).

Aussi, dans la même optique optimiste, Teissier affirme que l'entretien de la ville et la protection de l'environnement contre les méfaits causés par les déchets augmentent la productivité des individus puisqu'il est scientifiquement prouvé que l'être humain qui vit dans un environnement salubre augmente sa productivité de 38% par rapport à celui obligé de vivre dans un milieu insalubre et pollué. En outre, toujours selon cet auteur, un environnement sans déchets est susceptible d'apporter une diminution de certaintess maladies sociales. (Teissier, 2002).

Selon Ngo, une approche intégrée de la gestion des déchets comporte un certain nombre d'exigences de base *{la planification stratégique commence avec la formulation des objectifs à long terme basées sur les besoins fondamentaux des municipalités, vient ensuite le plan d'action à moyen terme ou à court terme afin d'atteindre les cibles qui identifient une série d'actions intégrées, physiques et devrait aussi intégrer toutes les composantes du système de service tels que la collecte, le transfert, le recyclage, le traitement et l'élimination des déchets domestiques ainsi que des déchets industriels aux autorités municipales}* (Ngo, 2002 :27).

Nous remarquons que la gestion intégrée des déchets dans les pays industrialisés comme le Canada et les États Unis a donné de bons résultats car ces pays peuvent établir une politique claire de gestion des déchets qui va de pair avec leur contexte politique, économique et socio culturel tandis que nous ne pouvons pas évaluer celle-ci dans les pays en voie de développement en raison d'un manque de données vis-à-vis leurs expériences dans ce domaine.

Présentement, la plupart des études (Québec, 1989, Ngo, 2002, Seguin, 2002, Samhan, 1999, Darwich, 1999) portant de la gestion des déchets insistent sur un ensemble de points sur lesquels nous concluons :

- la gestion intégrée des déchets engage tous les intervenants de la société tels que les ménages, le secteur formel (le gouvernement municipal), le secteur privé formel, le secteur informel, les groupes communautaires, l'économie sociale, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires (Québec, 1989, Ngo, 2002).
- la gestion des déchets ne connaît pas un seul modèle parce qu'elle change selon la capacité et la nature du pays et de la région. En conséquence, le choix d'un mode de gestion des déchets dépend du contexte politique et culturel propre à chaque ville ou région; (Ngo, 2002)
- pour intervenir efficacement dans la gestion des déchets, il faut connaître la composition de ces déchets (Québec, 1989). On note toutefois une grande dissemblance dans la composition des déchets provenant des pays développés et dans ceux produits par les pays en développement à cause des différences inhérentes aux modes de consommation. À titre d'exemple, les déchets dans les pays développés contiennent une grande quantité de papiers, de plastiques et de verre alors que dans les pays en développement, les déchets englobent un pourcentage élevé de matière organique; (Ngo, 2002)
- une bonne gestion des déchets exige l'utilisation de méthodes et de moyens appropriés qui respectent les principes de l'environnement et ceux de la santé publique. Ces méthodes de même que les moyens employés sont différents selon les régions et les pays car chaque région ou pays a des caractéristiques différentes en terme politique, économique et socioculturel (Ngo, 2002).
- l'amélioration de la gestion des déchets exige l'établissement des règlements et de lois puisque ceux-ci contribuent à renforcer les modes de

gestion et facilitent l'atteinte des objectifs de la gestion des déchets (Samhan, 1999, Darwich, 1999).

Ajoutons qu'une bonne gestion des déchets exige aussi la prise en considération des répercussions sur l'environnement et sur les populations. Elle comprend l'élaboration de programmes de sensibilisation de la population sur l'importance de l'environnement et son influence sur la qualité de vie de même que la construction d'infrastructures appropriées aux procédés de gestion des déchets ainsi que le soutien aux ONG actifs dans ce domaine.

4.3.4 Le concept de société civile

Le concept de société civile est une des notions ambiguës du débat politique actuel (Rangeon, 1986). Elle surgit souvent dans les dialogues sur l'état du monde (Van Rooy, 1999). L'expression vient du latin et selon les auteurs, les termes "civitas" et "societas civilis" sont restés longtemps synonymes (Rangeon, 1986, Van Rooy, 1998). En ce qui a trait à la langue française, Rangeon (1986) souligne que l'inclusion de l'expression "société civile" remonte au 17^e siècle alors que l'adjectif "civil" date, lui, du 13^e siècle.

Les variations historiques de ce concept montrent que l'expression "société civile" constitue un terme où s'affrontent des valeurs et des idéologies souvent conflictuelles. Longtemps absente du vocabulaire courant l'expression est réapparue suite à la crise de l'État providence. Selon Gramsci cité par Rangeon, elle prend aujourd'hui de multiples connotations généralement positives s'associées à un mythe politique.

« Avant d'être un concept ou une idée, la société civile évoque d'abord un ensemble de valeurs positives: l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs propres problèmes. Par sa dimension collective, la société civile semble échapper aux dangers de l'individualisme et inciter à la solidarité. Par sa dimension civile, elle évoque l'émancipation de la tutelle étatique, mais aussi des valeurs plus affectives telles que l'intimité, la familiarité, etc. On s'explique ainsi la réactivation récente du couple "Société civile et État" (Gramsci cité par Rangeon, 1986 : 30).

La société civile est une création indépendante du gouvernement. Post and Rosenblum

indiquent que "The divide between civil society and government sets off civil society as non-governmental: that is, as distinct from the official, coercive, political apparatus. [...] Associations in civil society must speak in their own name; they do not have the authority 'officially' to speak in the name of the common good" (Post and Rosenblum, 2002: 11).

Plusieurs opinions portant sur l'expression société civile soulignent que les organisations de la société civile jouent un rôle nécessaire au développement de la démocratie et des droits de l'homme. À cet égard citons le discours du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan en 1997 qui insiste sur l'importance sociale de la société civile

« la société civile constitue une force majeure et d'une importance grandissante dans la vie internationale. Au cours de dernières années, les Nations Unies ont découvert qu'une bonne partie de leur travail{...}fait intervenir de très près les contributions variées et dévouées des organisations et des groupes non gouvernementaux¹² » (cité dans Van Rooy, 1999).

Ainsi, le rapport final du groupe de travail ad hoc sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) mentionne que : *« la société civile joue un rôle capital dans la démocratisation, la primauté du droit et les droits de l'homme. Elle représente une espace entre l'État et les citoyens (hommes et femmes) dans lequel ces derniers peuvent exercer des activités autonomes, structurées et collectives de nature très diverses » (OCDE, 1997)*

De nos jours, les organisations de la société civile (OSC) contribuent à encourager les idées innovatrices des gens qui contribuent à développer la société dans ses divers domaines et notamment auprès des personnes les plus pauvres. En 1999, Van Rooy écrit [l'expression "société civile"] désigne

« les organisations populaires fonctionnant en marge du gouvernement et se voit attribuer une bonne partie des changements positifs qui se produisent dans le monde d'aujourd'hui que ce soit en forçant d'énormes institutions internationales à modifier leurs façons de procéder, en sauvant des espèces animales d'un massacre commercial ou en concevant des idées innovantes pour aider les gens les plus démunis» (Van Rooy, 1999 : 8).

¹² Kofi Annan, *Renewing the United Nations: A Programme for reform*, 14 July 1997, New York, Nations Unies. voir, www.un.org/plweb-cgi/iopcode.p. (accées en January, 1999).

Il existe plusieurs autres études qui définissent le concept de la société civile. Les différentes définitions soulignent que la société civile est conçue comme une entité indépendante de l'État. Elle inclut toutes les organisations non gouvernementales qui travaillent sans l'intervention de l'État. Elle accorde une zone de liberté aux individus et aux associations sociales pour réaliser leurs intérêts propres et ceux de la société. Selon Bryant (1993) la société civile est « *un espace ou une aire entre les ménages et l'État, qui offre des possibilités d'action concertée et d'auto-organisation sociale* » (Bryant, 1993 : 396). Buchowski (1996) pour sa part souligne que

"Civil society is a mean, a technology of governing and at the same time, a mode of exerting pressure on the power of the state. I call this last aspect civic society: social institutions embedded within civil society capable of acting as a kind of countervailing to the state" (Buchowski, 1996: 82) .

Post and Rosenblum insistent quant à eux sur le fait que l'expression «société civile» renvoie explicitement un espace de liberté.

"Civil society is a zone of freedom for individuals to associate with others and for groups to shape their norms, articulate their purposes, and determine for themselves the internal structure of group authority and identity. Government is a domain of common purpose and identity" (Post and Rosenblum, 2002: 3).

Scalet and Schmidt (2002) présentent le point de vue des libéraux classiques qui définissent la société civile de la façon suivante

"Classical liberals typically use the term civil society to refer to anything but government: business, schools, clubs, unions, media, churches, charities, libraries, and any other nongovernmental forms or organizations through which a community's members relate to each other. [...] In keeping with the focus of this volume, we will understand civil society as a form or, rather, forms of social organization that contrasts with government-imposed organization" (Scalet and Schmidt, 2002: 27-28).

Enfin, à travers les définitions précédentes, nous pouvons mentionner que les organismes non gouvernementaux sont considérés comme des acteurs de la société civile qui œuvrent sans l'intervention de l'État. Ils pratiquent leurs activités dans divers domaines (économiques, culturels et environnementaux), exerçant en cela des impacts

remarquables sur la vie publique. Ils visent à offrir des services aux citoyens à défendre leurs intérêts.

Les organisations de la société civile (OSC) sont actives dans plusieurs secteurs de la vie économique, sociale et culturelle (environnement, santé, éducation, patrimoine culturel, lutte contre la pauvreté, promotion féminine, droits des enfants, indigence, personne handicapées). Elles s'efforcent de changer les aspects ou images négatifs associés à la société. Elles visent à contribuer au développement durable du pays, particulièrement au plan économique. On peut, à titre d'exemple, citer les ONG, les groupes communautaires, les organisations féminines, les organisations syndicales, les entrepreneurs privés du secteur informel et les institutions philanthropiques (Van Rooy, 1999). Le nombre de ces organisations augmente de jour en jour. Au Canada, les organisations civiles se chiffrent à plus de 175, 000. Le nombre de personnes participe à leurs activités atteintes près de 12 millions d'individus. En Égypte, parmi les 17, 500 organisations à but non lucratif, on dénombre environ 9,500 oeuvres de charité et 3,200 organismes travaillant dans le développement et dans la lutte l'environnement de la pollution (Van Rooy, 1998). De nombreuses autres organisations ne sont pas enregistrées et demeurent informelles. Ces organisations comprennent 22 groupes professionnels comptant 3 millions membres (Helmat, et Lesten, 1998, Van Rooy, 1998).

Selon Lavoie, les organisations civiles poursuivent des objectifs communs qu'on peut résumer ainsi « : 1) *Être autonomes et indépendantes du secteur public;* 2) *Participer au renforcement du tissu associatif (i.e. constituer des structures intermédiaires);* 3) *Contribuer à l'intégration des personnes (i.e. être en interaction avec le système public);* 4) *Permettre une affiliation intersegmentaire (i.e. proposer un membership non discriminatoire et offrir la possibilité de memberships multiples);* 5) *Fonctionner selon une structure et des règles démocratiques internes;* 6) *Rechercher l'affiliation horizontale. Ce type de raisonnement reflète assez bien le courant dominant et la pensée de nombreuses grandes agences d'aide au développement »* (Lavoie, 2002 : 3).

Ajoutons que la notion de société civile, notamment dans les pays du tiers-monde est récente et se heurte à certaines contraintes liées au manque de moyens financiers et de capacité d'organisation. En dépit de ces contraintes, la société civile

prend en charge des actions communautaires génératrices de revenus grâce à l'appui de l'Etat et des partenaires dans le développement.

Les actions de la société civile couvrent souvent plusieurs secteurs d'activités telles que l'agriculture irriguée et maraîchère, l'élevage, la protection de l'environnement (enlèvement des ordures, assainissement, aménagement des espaces verts, etc.) et l'action socio sanitaire (assistance aux femmes, aux hommes et aux enfants, alphabétisation).

Ces actions prennent aussi en charge la sensibilisation des populations relativement à certains problèmes comme les maladies sexuellement transmissibles tel le SIDA, les maladies infantiles et la gestion des déchets.

Concernant la participation des acteurs de la société civile à la gestion des déchets solides urbains, elles jouent un rôle essentiel pour offrir des services de gestion des déchets soit le ramassage, le transport, le recyclage des déchets et la sensibilisation de la population. Elles offrent ainsi des postes de travail pour les populations défavorisées qui récoltent les déchets tout en stimulant des changements de comportement et de pratiques dans les communautés urbaines et dans l'industrie de la gestion des déchets (Hasnat (1993) indique que les acteurs de la société civile ont connu de grands succès dans les villes d'Asie dans la gestion des déchets, contribuant ainsi à diminuer les quantités des déchets accumulées dans les rues et les lieux publics et à réduire leurs conséquences néfastes sur l'environnement et l'être vivant. Elles ont pu aussi diminuer une grande quantité des déchets par le recyclage en procurant de nombreux emplois pour les gens contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions sociales et économiques (Hasnat, 1993).

Elles contribuent à la gestion des déchets sur les plans environnemental, social et économique.

4.3.5 Le concept d'organisation non gouvernementale

Nous avons déjà destiné du concept d'organisation non gouvernementale (ONG) et les rôles que ces organismes jouent dans la gestion des déchets solides urbains plus haut au chapitre 2¹³

4.3.6 Le concept du groupe communautaire

Nous avons déjà destiné le concept des groupes communautaires et les rôles que ces organismes jouent dans la gestion des déchets solides urbains plus haut au chapitre 2 parties 2.¹⁴

4.3.7 Les quartiers défavorisés

L'urbanisation et la croissance rapide de la population entraînent l'apparition de plusieurs agglomérations et quartiers marginaux (Salas, 1986, Yadav, 1987). À cause des mauvaises conditions de vie et du chômage. Les inégalités contribuent à l'apparition de quartiers défavorisés ou pauvres dans nombreuses villes de plusieurs pays, (Breakman, 1996). Ils sont caractérisés par un manque de services sociaux et de santé, par l'absence d'eau potable, d'électricité, par un taux de chômage élevé, une pauvreté extrême, l'analphabétisme, les maladies, la mortalité infantile, les résidences insalubres etc. (Salas, 1986, Otchet et Lefort, 2000). Dans un quartier typique de Calcutta, on peut compter de sept à huit personnes vivant dans une seule chambre sans électricité ni ventilateur (Asiama, 1985). Il existe près d'un milliard de personnes qui vivent dans tels quartiers. (Yadav, 1987). La majorité de ces habitants sont pauvres et n'ont pas les revenus suffisants pour satisfaire à leurs besoins essentiels en terme de nourriture, de vêtements, de logement adéquat, etc. Ils occupent souvent des emplois inférieurs et instables comme techniciens, fonctionnaires, ouvriers, travailleurs de la construction,

¹³ Voir page 58 et suivantes.

¹⁴ Voir page 54 et suivantes.

collecteurs de déchets, etc. (Schneier, 1985, Noweir, 1985). De plus, la majorité des personnes formant ces populations développent un sentiment d'insatisfaction et se sentent dévalorisées. À cet effet, une étude effectuée en 2001 dans les quartiers pauvres à Calcutta par Biswas et Diener montre que leurs habitants éprouvent généralement une satisfaction inférieure à celle des groupes plus riches. Ceci peut peut-être s'expliquer par le manque de services sociaux mais aussi par la pauvreté (Biswas et Diener, 2001).

Barker a défini le quartier défavorisé en ces termes « *c'est un quartier ou une région dont les constructions sont détériorées et dont les habitants sont des personnes économiquement et socialement défavorisées* » (Barker, 1995 : 350). Ces quartiers sont caractérisés par une culture de pauvreté où se perpétuent l'analphabétisme, la dépravation, la faible participation socio-politique, la dégradation de services urbains et le désintéressement des personnes (Asiama, 1985).

Zaki 1993 et Poitou 1986 soulignent que du point de vue matériel, ces quartiers sont caractérisés par de mauvais habitats, un manque d'électricité et d'eau potable, des rues étroites, des logements insalubres, une carence de moyens de transports et l'accumulation de déchets solides (Zaki, 1993, Poitou, 1986).

En Égypte, à cause de l'explosion démographique, du manque de logements sociaux, de l'absence de terrains de construction proposés par les pouvoirs publics et de l'exode rural, la moitié des quartiers pauvres s'est développée sur des terres agricoles. Bien que la majorité des habitants de ces quartiers vivent dans des résidences ou des immeubles, ceux-ci ne sont pas très assez bonne qualité et se situent deçà des standards décents (Noweir, 1985, Drosso, 1985). Il existe deux types de quartiers défavorisés en Égypte. Ceux du premier type sont caractérisés par le manque de services essentiels tels que les écoles, les hôpitaux ou les centres médicaux ainsi que l'absence d'infrastructures comme l'eau potable, l'asphalte et les égouts etc. Le but poursuivi par le gouvernement dans ces quartiers est de leur fournir les services nécessaires afin de satisfaire aux besoins vitaux de leurs habitants et de les développer. Le deuxième type de quartiers se compose de bidonvilles (manateq ashoua'iyya) dont le développement est impossible. La seule solution viable serait de les démolir et de reconstruire en neuf.

Le gouvernement égyptien œuvre dans l'une ou l'autre direction selon le cas, soit dans le développement de certains quartiers et dans démolition et la reconstruction de certains autres.

Les quartiers urbains défavorisés ont connu une augmentation remarquable de leur quantité de déchets solides en raison particulièrement du manque de services de gestion des déchets (ramassage et transport des déchets à la décharge) fournis par le gouvernement municipal. À titre d'exemple, la majorité ces quartiers du Caire ne bénéficient du service de collecte des déchets qu'une ou deux fois par mois. À ce facteur s'ajoute, croyons-nous le fait que les intervenants non gouvernementaux tels les ONG et les organismes communautaires œuvrant dans la gestion des déchets ne jouent pas pleinement leur rôle. Il s'ensuit une aggravation de la situation marquée par l'omniprésence des déchets qui sont devenus un fléau causant des problèmes de pollution de l'environnement et affectant la santé humaine.

4.3.8 Autres concepts associés au sujet à l'étude

4.3.8.1 Le concept d'environnement

L'environnement constitue une préoccupation importante pour une large part de la population du globe et pour les spécialistes de ce domaine, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en voie de développement. Aucun jour ne se passe sans qu'on ne fasse mention d'informations sur l'environnement et ses conséquences sur l'être humain. Malgré l'importance du sujet et l'ampleur des données collectées sur l'environnement, il demeure difficile de s'étendre sur une définition de ce concept. La difficulté de définir le terme tient au double aspect physique et humain qu'il englobe. Du point de vue "physique", Guesse a donné la définition suivante du terme :

«l'environnement constitue un ensemble d'agents physiques, chimiques et biologiques et de facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à court terme sur les organismes vivants et les activités humaines» (Guesse, 1974: 3).

D'autres auteurs, tels Friedel et Guichard insistent pour dire que l'expression "l'environnement humain", inclut autant des aspects bénéfiques à préserver (oxygène, eau pure, silence, aliments sains, etc.), que des aspects négatifs à combattre (pollution, bruit, laideur, etc.)" (Friedel et Guichard, 1980 : 122-123).

Nous adoptons la définition globale de l'environnement qui désigne une entité dans laquelle survient une interaction entre l'homme et tout ce qui l'entoure comme être vivant que ce soit au plan humain, naturel, biologique ou culturel. C'est ainsi que l'homme vit dans plusieurs environnements tels que:

- A) l'environnement social et culturel : tout ce qui constitue ses relations sociales avec les autres.
- B) l'environnement biologique: on désigne par là l'homme, comme être biologique, qui cherche à satisfaire ses besoins vitaux nécessaires comme la nourriture, le logement, le vêtement, etc.
- C) l'environnement naturel : celui constitué des facteurs naturels, (le climat, les reliefs terrestres).

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'accumulation des déchets dans les villes où il n'y a aucun système de traitement entraîne des effets néfastes sur la propreté de l'environnement et sur la qualité de la vie. De surcroît, les problèmes sociaux, tels le divorce, l'anxiété, la dépression et autres ont tendance à s'accroître dans un environnement malpropre davantage que dans celui qui est propre (Ahmed, 2003).

4.3.8.2 La pollution de l'environnement

En 1993, le Conseil Consultatif National pour la Coopération au Développement du France a affirmé «l'environnement est un problème mondial» (NAR, 1993). La pollution de l'environnement est en effet, devenue de plus en plus grave et a amplifié certains problèmes de société tels la mortalité et les maladies (Afifi, 1999). À cet égard, le Sommet de la terre, tenu au Caire en 1994, a montré que les conditions insalubres, la dégradation de l'environnement et le manque des services sanitaires sont les principales

causes d'augmentation du taux de mortalité infantile (Rivington, 1997). Actuellement, le problème de la pollution de l'environnement est l'une des sources d'inquiétude de la population en raison des progrès scientifiques et industriels et la croissance démographique (Dobré, 1995). À cet égard, selon Christopher (1997), la croissance démographique a poussé les États à concentrer leurs efforts pour augmenter la production industrielle, agricole, économique afin de satisfaire aux besoins vitaux de leur population. Toutefois ces activités économiques, technologiques et industrielles ont entraîné diverses conséquences négatives sur l'environnement et la santé de l'homme (Aubry, 1996). Si la croissance industrielle joue un rôle majeure dans le développement économique et l'augmentation du bien-être dans la société, en contribuant positivement à l'amélioration de la qualité des services, à l'augmentation des investissements, en procurant des emplois et aussi en répandent la technologie dans les divers secteurs, l'utilisation non rationnelle de cette industrialisation et de ses composantes entraîne des répercussions néfastes sur l'environnement et la santé en polluant l'environnement dans toutes ses composantes (air, eau et sol) (Park et Labys, 1998). Ces mêmes sources polluantes sont les principales causes de la mort et de la mauvaise santé attribuables au cancer et à divers maladies chroniques. En effet, la pollution de l'air tue entre 2,7 et 3,0 millions personnes par an ce qui représente (6 % de tous les décès) (Hopkins, 1992).

Friedel et Guichard définissent la pollution comme un agent nuisible : *«[la pollution c'est] tout agent physique, chimique ou biologique dont la présence entraîne une nuisance ou une altération de l'environnement dans un milieu (pollution, eau, mer, sols et par les déchets domestiques) »*. (Friedel et Guichard, 1980 : 231).

Kornblum et Julian pour leur part définissent eux aussi la pollution comme un agent nuisible *«[la pollution c'est] la présence d'agents ajoutés à l'environnement par la société, dans la nature et la diminution potentielle du bien-être humain ou d'autres organismes et individus »* (Kornblum et Julien, 1992 : 478-479).

La loi égyptienne distingue entre la notion de "pollution" et celle de "dégradation de l'environnement". Elle stipule que la pollution de l'environnement nuit

aux êtres vivants tandis que la dégradation de l'environnement endommage les ressources. La loi égyptienne définit la pollution en ces termes:

"Any change in environmental properties which may result directly or indirectly in harming living organisms or establishments or in affecting the ability of people to lead a normal life". Pour la dégradation de l'environnement la loi la définit ainsi: *"Effect on the environment that reduces its value, or changes its nature, depletes its resources or harms living organisms or monuments"* (Egypt law number 4 of 1994: 4).

Nous remarquons que ces définitions se concentrent sur les sources de la pollution tels les aspects chimiques et physiques alors qu'elles négligent les aspects sociaux et humains.

Nous constatons également que l'omniprésence des déchets solides urbains dans les villes et les régions est l'une des causes de la pollution de l'environnement soit de l'air, de l'eau et des sols. À ce stade, en ce qui concerne la pollution de l'air par les déchets, celle-ci peut contenir des produits et des gaz à des concentrations nuisibles pour la santé de l'homme et pour son environnement. (Samhan, 1999). Par ailleurs, le contact des déchets avec l'eau des rivières, des lacs, des couches souterraines ou des canalisations peut entraîner un risque grave de contamination des eaux de surface et des nappes souterraines par la transmission de produits chimiques lourds, et de microbes dans l'eau à être utilisée par l'homme (Dorfman, Batsch, 1985). L'Organisation Mondiale de la Santé insiste aussi pour dire que le choix de sites inappropriés pour enfouir des déchets solides urbains crée une pollution des eaux souterraines et contribue à propager des microbes pathogènes à l'homme (World Health Organization, 1991).

On observe également que le phénomène de la pollution demeure plus grave dans les quartiers pauvres. Le problème se pose en effet avec plus d'acuité dans ces parties de la ville que dans les quartiers bien structurés. Car on y observe une grave carence de services de gestion des déchets: manque des poubelles, pénurie des camions, etc. On y remarque aussi des faiblesses quant au rôle assumé par les organisations de la société civile qui oeuvrent dans le domaine de la gestion des déchets et dans la conscientisation des citoyens.

L'amélioration du rôle des organisations dans la gestion des déchets solides contribuera à diminuer la pollution de l'environnement en particulier celle attribuable aux déchets et permettra de procurer des occasions d'emplois pour les chômeurs.

4.3.8.3 Le concept de pauvreté

La pauvreté est un phénomène qui existe depuis toujours et qui touche un nombre sans précédent d'êtres humains vivant sur notre planète. Les causes structurelles et individuelles de la pauvreté sont bien connues. On reconnaît par ailleurs que la pauvreté constitue un facteur de risque important pour les individus dans de multiples aspects de leur vie. Dans le rapport établi par le Bureau International du Travail à Genève en 1990, Maryse Gandier souligne que 941 millions de personnes, soit 36 % de la population mondiale, vivent quotidiennement dans la famine (Bechet, 1996). Selon Brisset, ce nombre augmentait en 1996 à 1,3 milliards d'êtres humains vivant dans le besoin total. Ceci représente de 13 à 18 millions d'hommes qui meurent chaque année de causes directement imputables à la pauvreté, soit par manque de nourriture, d'eau et de médicaments (Brisset, 1996). En 2001, on comptait 2.8 milliards d'habitants vivant avec un revenu de moins de deux dollars par jour et 1.2 milliards vivant avec un revenu de moins d'un dollar par jour (Kanbur, 2001). Mentionnons aussi que, la pauvreté exerce un effet sur la moyenne d'âge, notamment dans les pays en voie de développement (Abdel Rahman, 1996). Par ce qu'elle abaisse l'espérance de vie des individus qui vivent dans des quartiers défavorisés (UNDP, 1992).

La Banque Mondiale a défini la pauvreté comme « *l'incapacité d'atteindre un minimum de niveau de vie* » (The World Bank, 1990 : 41). Par ailleurs, Abdel Rahman de sa part l'a défini en ces termes « *l'incapacité de l'individu à satisfaire ses besoins nécessaires pour continuer la vie tels que, la nourriture, les vêtements, les logements, la santé* » (cité par Abdel Rahman, 1996). En Égypte, sera ainsi considérée comme pauvre, la personne qui reçoit de l'assistance sociale du Ministère des Affaires sociales (M.A.S.). La définition s'explique par les conditions sociales et économiques difficiles qui frappent les bénéficiaires de l'assistance de la part de l'État égyptien (Lorayen, 1993 :189-190). Hagan définit quant à lui la pauvreté comme une carence relative

« [la pauvreté c'est] l'absence relative de revenus, d'avoirs de services de base, de dignité, de possibilités d'éducation et de mobilité sociale, ainsi que de participation à l'adoption des décisions sous diverses formes » (Hagan, 1990).

- En 1998, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a publié un rapport intitulé *Vaincre la pauvreté humaine* qui donne les définitions suivantes:

« Pauvreté humaine: manque de capacités humaines essentielles, telles que pouvoir lire, écrire et être correctement nourri.

Pauvreté monétaire: manque en terme de revenu adéquat plus faible ou incapacité d'engager les dépenses correspondantes.

Pauvreté extrême: indigence misère, soit incapacité de satisfaire ses besoins alimentaires minimaux.

Pauvreté générale: niveau de pauvreté moins aigu, défini comme une incapacité à satisfaire à ses besoins alimentaires et non alimentaires essentiels. Ceux-ci sont définis différemment d'un pays à l'autre.

Pauvreté relative: pauvreté définie selon différentes normes variant d'un pays à l'autre ou dans le temps. Elle peut correspondre, par exemple à un seuil de pauvreté fixé à la moitié du revenu moyen par habitant, ce qui signifie que ce seuil peut augmenter en même temps que le revenu.

Pauvreté absolue: pauvreté définie à partir d'une norme fixe. Par exemple, le seuil international de pauvreté est fixé à un dollar par jour » (UNDP, 1998, cité par Rubens, 1999 : 22).

Du surcroît, la majorité des pauvres dans le monde vivent dans des quartiers détériorés. Par exemple, 80% des pauvres de l'Amérique latine vivent dans de tels quartiers. Il en est de même de 60% des pauvres d'Asie et de 50% de pauvres africains ceux-ci vivent dans des régions caractérisées par une destruction de l'environnement naturel. (UNDP, 1992).

La majorité des personnes qui vivent dans le dénuement souffrent de difficultés telles que la faim et l'insécurité alimentaire, le chômage, les logements insalubres. On note chez les démunis une augmentation importante des divorces et l'analphabétisme, la

maladie, la mortalité infantile, et enfin des comportements détracteurs comme le crime, (Aubry, 1996).

Les activités associées à la gestion des déchets peuvent contribuer à solutionner beaucoup des problèmes sociaux comme la pauvreté, le chômage tout en procurant des milliers d'emplois pour les gens, particulièrement pour les chômeurs et les handicapés. Citons à titre d'exemple, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires de Cotonou (Bénin) oeuvrant dans ce domaine. Ceux-ci regroupent des milliers de personnes de la population dont la tâche est de rassembler les déchets et de nettoyer les rues (Urban Waste Management Programme, 1994, Roux, 2002). À Hanoi, par ailleurs, le recyclage fournit un nombre important d'emplois pour les jeunes. Les travailleurs gagnent environ un dollar américain par jour, ce qui leur permet de satisfaire à leurs besoins vitaux (Ngo, 2002, Parenteau, 1994, 1997).

4.4 Questions de recherche

4.4.1 Questions principales de recherche

À partir des objectifs présentés plus haut et des notions que nous venons d'exploiter nous formulons la question de recherche suivante : "Comment les acteurs de la société civile sont-ils impliqués dans la gestion des déchets solides urbains au Caire? Peuvent-ils par leurs actions contribuer à réduire le chômage, la pauvreté et les problèmes environnementaux?" Plus spécifiquement nous nous interrogeons sur les points suivants :

1. Quel est le rôle des acteurs de la société civile dans la gestion des déchets au Caire?
2. Quels sont les facteurs qui amènent des résultats positifs dans la gestion des déchets par ces organismes?
3. Comment leur implication dans la gestion des déchets peut-elle contribuer aussi à résoudre des problèmes sociaux et écologiques concomitant.

4.4.2 Questions secondaires

De plus, nous proposons d'autres questions secondaires ou subsidiaires afin de réaliser notre but de la recherche. Ces questions sont abordées :

1. Quels sont les principaux problèmes reliés aux déchets solides urbains rencontrés par les ONG et les groupes communautaires?
2. Quelles sont les causes à l'origine des problèmes liés aux déchets solides urbains en Égypte?
3. Quels sont les comportements des ONG et organismes communautaires envers les problèmes des déchets solides urbains en Égypte?
4. Quelles sont les principaux obstacles qui empêchent ces organisations de mieux rentabiliser leurs rôles?
5. Quels sont les succès obtenus par ces organisations?
6. Comment peut-on utiliser les déchets solides urbains pour créer plus d'emplois?
7. Comment peut-on améliorer le travail de ces acteurs?
8. Comment les acteurs de la société civile peuvent-ils contribuer à l'amélioration de la condition de vie des citoyens?
9. Comment les gens définissent-ils le rôle de ces organismes?
10. Quelles sont les propositions qui peuvent aboutir à une meilleure amélioration du rôle des ONG et des organisations communautaires?

Pour analyser ces questions, nous procéderons à une enquête sociale par questionnaire auprès des organismes communautaires et des ONG qui s'occupent de la gestion des déchets au Caire. Nous voulons savoir de manière précise en quoi consiste le rôle de ces organisations dans la lutte contre les différents problèmes environnementaux, la manière dont elles structurent leur travail et esquisser avec elles des pistes de solution à leurs difficultés. La méthodologie de cette recherche est présentée au chapitre suivant.

CHAPITRE V

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre a pour objet de présenter la méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche. Nous ferons d'abord état du type de recherche utilisée et des sources de données recueillies. Nous décrirons ensuite la population à l'étude ainsi que l'échantillon d'organismes sélectionnée. Nous expliquerons alors les devis quantitatif et qualitatif que nous explorerons et terminerons en exposant les considérations éthiques que nous avons prises en compte.

5.1 Le type de recherche

La présente étude nous amène à poser le problème dans les termes suivants «Comment améliorer l'efficacité des acteurs de la société civile soit les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires dans le cadre de leur travail de gestion des déchets solides urbains au Caire et ainsi réduire par la même occasion le chômage et la pauvreté?». Cette recherche est de nature descriptive et visera d'une part à identifier et à décrire quel rôle les organismes de la société civile cités précédemment pourraient jouer dans la gestion des déchets solides urbains. D'autre part, la recherche a aussi pour but d'examiner comment ces organismes peuvent aussi générer un nombre important d'emplois et enrayer certains problèmes sociaux tels la pauvreté et le chômage.

Nous identifierons les principales difficultés rencontrées par les organisations étudiées afin d'améliorer leur performance dans l'exercice de leurs fonctions. Nous allons adopter la méthode de l'enquête sociale exhaustive à l'aide d'un questionnaire rempli par l'ensemble des organismes communautaires et ONG oeuvrant dans la gestion des déchets dans les quartiers au grande Caire soit 40 organismes. Parmi ces organisations, nous allons en choisir huit pour des entrevues qualitatives en profondeur avec leurs dirigeants.

Nous allons donc utiliser deux approches, l'une quantitative et l'autre qualitative afin d'identifier les variables associées au rôle joué par les ONG et les groupes communautaires dans la gestion des problèmes de déchets solides urbains au Caire.

5.2 Les sources de données

Les données utilisées pour les fins de cette thèse proviennent de deux sources principales qui sont les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires oeuvrant dans le domaine de lutte de l'environnement et particulièrement dans la gestion des déchets solides urbains. Nous procéderons par sondage au moyen d'un questionnaire et ferons des entrevues auprès d'un responsable d'organismes. Huit ONG et groupes communautaires seront choisis afin de procéder à une entrevue avec une ou deux personnes identifiées comme des informateurs clés par responsable de l'établissement. Les données recueillies permettront de fournir une description plus détaillée des organismes et des services qu'ils offrent. Elles permettront, de plus, de rendre comptes plus exactement des conditions sociales, politiques et économiques associés à leur vie et à leur croissance.

5.3 Le devis quantitatif

La présentation de nature devis quantitatifs couvre trois points. En première lieu, nous préciserons quelle est la population qui fait l'objet de cette étude. En deuxième lieu, nous décrirons l'instrument que nous utiliserons pour de collecte des données quantitatives. Enfin, les modes utilisés pour le traitement et l'analyse des données seront explicités.

5.3.1 La population étudiée

La population cible de l'étude est constituée de 40 organismes non gouvernementaux et groupes communautaires oeuvrant dans le domaine de l'environnement au niveau de la gestion des déchets dans le grand Caire. Les

organismes ont été approchés dans le but de mieux connaître leurs activités et les problèmes qui obstruent leur travail afin ultimement d'améliorer leur performance et l'exercice de leur rôle.

Le recrutement des participants s'est fait au moyen de rencontres téléphoniques et par la poste. Le chercheur a essayé de contacter tous les organismes par téléphone pour discuter des objectifs du projet de recherche, de la nature l'engagement demandé, ainsi que des dimensions éthiques encadrant la démarche. En outre une lettre a été adressée à chaque organisme expliquant le but de la recherche, demandant leur participation au projet, accompagnée d'une lettre signée par les autorités. En ce qui a trait aux organismes qui n'avaient pas de téléphone, ou qui n'avaient pas répondu au questionnaire par la poste, le chercheur s'est rendu sur place pour prendre un rendez-vous afin de remplir le questionnaire.

Les participants ont librement consenti à participer à la recherche en répondant par téléphone et, par la suite, en signant le formulaire de consentement (voir le formulaire de consentement en annexe). Cependant, seulement 32 des 40 organismes des ont accepté de participer à la recherche. En effet, 8 ont refusé ou n'ont jamais retourné les documents possiblement dans certains cas en raison de fermeture ou de cessation des activités.

En résumé, la cueillette des données auprès des organismes participants à la recherche s'est effectuée par deux moyens soit par la poste (autorisation et questionnaire) remplis et retournés soit par la rencontre directe avec un dirigeant (autorisation et questionnaire remplis sur place).

5.3.2 L'instrument de collecte des données quantitatives

Nous avons choisi de construire un questionnaire pour collecte des données quantitatives. Celui-ci a été établi de façon à recueillir les données pertinentes à notre sujet d'étude. Ce questionnaire visait à recueillir des informations descriptives

concernant les problèmes reliés à la gestion des déchets solides urbains, le rôle des ONG et des organismes communautaires, leurs activités, leurs services, leur efficacité, les obstacles rencontrés.

Le choix d'un tel instrument s'avère avantageux pour différentes raisons. Il y a d'abord le nombre d'organisations auxquelles nous nous adressions. Nous désirions atteindre simultanément un grand nombre de participant et ce, dans un minimum de temps et de dépenses. Bien que la recherche par questionnaire postal comporte certaines difficultés importantes, tel le non contrôle du le taux de réponses. Ce moyen nous a semble être le plus adéquat par notre étude car il permettait une meilleure compréhension, par des questions claires ne comprenant qu'une seule idée à la fois. Ainsi, comparé à d'autres types d'instrument dans la cueillette de données, l'emploi du questionnaire postal a permis une plus grande objectivité dans la cueillette des données, facilité l'analyse statistique et réduit les coûts humains et financiers.

Pour construire le questionnaire, nous avons fait une première ébauche ou liste des différents thèmes que nous voulions exploiter. Nous avons fait des listes avec la littérature exploitée et identifié les questionnaires les plus pertinents sous chacune des thèmes. Comme nous n'avons que peu d'expérience dans ce domaine, nous avons étudié certains questionnaires réalisés dans le même domaine par d'autres chercheurs. Ceci a permis d'améliorer notre performance et notre style d'affiner l'instrument.

Après avoir construit le questionnaire, nous avons procédé à une révision des questions afin de corriger les défauts et nous avons pris conseil de notre directeur de recherche et de notre comité de thèse.

Un questionnaire maison composé de six parties différentes fut ainsi élaboré par l'auteur de cette étude. Dans les premières trois parties, nous avons couvert les thèmes suivants : les caractéristiques de l'organisation, la description de l'organisme et des services qu'il offre et la source de revenu. Nous y retrouvons les informations sur les noms, la date d'établissement, les lieux de travail, les revenus annuels, les activités professionnelles de la société, etc.

La quatrième partie porte sur la problématique reliée à la gestion des déchets du quartier. Nous posons des questions sur le problème des déchets, ses causes, la qualité des services rendus dans les quartiers où l'organisme opère.

La cinquième partie porte spécifiquement sur le rôle joué par l'organisme dans la gestion des déchets.

Dans la sixième partie intitulée les types des problèmes que rencontre l'organisme, nous avons examiné les différents problèmes rencontrés, leurs causes et exploré les principales pistes de solutions pour les résoudre. Enfin, les répondants ont été invité à nous donner leurs opinions et à formuler des propositions afin d'améliorer la performance des organisations et augmenter leur capacité à créer davantage d'emplois dans ce secteur.

La plupart de ces questions sont à choix multiple et ont pour objectif de préciser ou de décrire les activités et les problèmes des organismes. Toutefois, certaines questions sont ouvertes permettant de recueillir la perception des répondants sur le rôle et les activités des organismes. Enfin, le questionnaire a été validé par notre comité de thèse. Il figure dans les documents annexés à la présente thèse¹⁵.

5.3.2.1 Procédures de collecte des données auprès des directeurs ou des employés des organismes oeuvrant dans la gestion des déchets

Cette recherche repose sur l'utilisation d'un questionnaire, adressé aux 40 organismes non gouvernementaux et communautaires oeuvrant dans la protection de l'environnement et la gestion des déchets solides urbains du Caire. A période de collecte des données s'est étendue sur trois mois soit octobre, novembre et décembre 2004. Les données furent recueillies à l'aide d'un questionnaire que les responsables des organismes ont rempli et ont envoyé par la poste ou ont répondu en notre présence lors d'une rencontre qui a duré de 60 à 90 minutes. Tel que mentionné plus haut 32 organismes sur les 40 identifiés ont complété le questionnaire.

¹⁵ Voir annexe (1), questionnaire page 248

Afin de favoriser le plus haut taux de réponses à ce questionnaire, nous avons développé une stratégie en deux étapes :

- **La première étape :**

1). Nous avons obtenu deux lettres de recommandation de notre directeur de recherche, à l'université de Montréal; la première s'adressait au ministère des Affaires Sociales et la seconde au ministère de l'Environnement (secteur des organismes). Notre directeur a y indiqué les objectifs de la recherche et sollicité les responsables de ces ministères à collaborer dans le but d'assurer la réalisation effective de la recherche.

2). À l'aide de ces deux lettres, nous avons obtenu l'approbation de ces ministères qui nous ont procuré toutes les informations nécessaires concernant les organismes telles que leurs noms, leurs adresses, leurs numéros de téléphone, etc.

3). De même, nous avons obtenu du directeur sectoriel des organismes une lettre destinée à chacun des directeurs des organismes où il leur demandait de bien vouloir remplir le questionnaire dans les délais fixés et de l'expédier à l'adresse déjà indiquée sur l'enveloppe.

- **La deuxième étape**

1). Durant la première semaine, nous avons envoyé des lettres destinées aux organisations, à leurs adresses d'affaires. Chaque lettre contenait :

a). Une photocopie de la lettre du directeur sectoriel des organismes (déjà mentionné).

b). Une photocopie d'une lettre que nous avons préparé pour préciser les objectifs de la recherche et indiquer le délai maximum pour rendre les questionnaires.

c- Une photocopie du questionnaire et du formulaire de consentement traduits en arabe.

- d- Une enveloppe affranchie afin de faciliter l'envoi des réponses, sans frais encourus par les organismes.
- 2). Deux semaines plus tard, nous avons envoyé une lettre aux organismes pour leur rappeler les dates déjà fixées pour le retour des réponses.
 - 3). Deux semaines plus tard, nous avons envoyé une nouvelle lettre aux organismes qui accusaient des retards dans l'envoi de leurs réponses. Nous les sollicitons de remplir et rendre les questionnaires et leur rappelons de l'importance recherche.
 - 4). Deux semaines après, nous avons envoyé une lettre de remerciement aux organismes qui avaient répondu au questionnaire et nous avons acheminé dans les meilleurs délais.

Concernant les organismes qui ne avaient pas répondu, nous les avons contactés par téléphone ou les avons visités afin de prendre un rendez-vous pour remplir le questionnaire. Nous avons alors demandé au directeur de l'organisme de répondre au questionnaire. En total sur 40 organismes sollicités, nous avons reçu 22 questionnaires par la poste et 10 nous ont été remis sur place suite à notre visite à l'organisme. Enfin, 4 organismes ont refusé et 4 n'ont pu être rejoints en dépit de tous les moyens que nous avons utilisés.

5.3.3 Le traitement et l'analyse des données quantitatives

Cette section comprend deux parties. La première est consacrée au traitement des données quantitatives et la seconde sera dédiée à la méthode d'analyse des données quantitatives.

5.3.3.1 La saisie et le traitement des données quantitatives

Les données quantitatives proviennent des questionnaires complétés par les responsables des organismes. Le questionnaire permet au répondant d'exprimer son opinion à partir d'une échelle ordinale. Ce type d'échelle permet une certaine

quantification du jugement du répondant et facilite la compilation des données de même que l'établissement de statistiques sur chacune des variables contenues dans le questionnaire.

Les étapes suivies pour la saisie et le traitement sont comme suit

- Traduire les données de l'arabe au français;
- Recueillir les réponses de toutes les questions une à une et inscrire à l'ordinateur;
- Préparer les tableaux statistiques;
- Faire les tests et produire les données statistiques;
- Écrire les résultats obtenus.

5.3.3.2 L'analyse des données quantitatives

Les questionnaires remplis par les organismes oeuvrant dans la gestion des déchets solides urbains au Caire ont fourni la matière première, soit les données quantitatives et ont permis l'établissement de statistiques globales sur chacune des variables. Les données quantitatives de la recherche ont été traitées et analysées au moyen du logiciel SPSS.

Nous avons fait des analyses descriptives pour chacune des données quantitatives de la recherche. Nous avons comparé les résultats obtenus entre les organismes oeuvrant dans des quartiers favorisés et ceux travaillant dans des quartiers défavorisés.

Notre mode d'analyse a permis de décrire les organismes dans les quartiers désignés, les services qu'ils offraient et les problèmes qu'ils rencontraient. Les principaux types de statistiques utilisés sont l'emploi du pourcentage (%), la moyenne (\bar{X}) et l'écart type à la moyenne pour les variables minimales et ordinales. Nous avons aussi utilisé le calcul de la probabilité (p.) et le chi carré (χ^2) ou (c2) pour préciser s'il existait une différence significative ou pas entre les organismes de deux types de

quartiers, le (dl) pour préciser le degré de liberté et le (v) de Cramer pour mesurer la force de l'association.

Les données du questionnaire sont généralement basées sur des questions à choix multiple et fermées. Néanmoins, quelques questions ouvertes ont été posées afin que les répondants puissent exprimer librement leurs opinions. Pour ces questions, nous avons d'abord catégorisé les réponses puis codé celles-ci. Une fois la codification des questions ouvertes complétées, l'ensemble des données a été saisi dans un fichier SPSS.

5.4 Le devis qualitatif

Cette partie comprend trois éléments essentiels soit la population à l'étude, l'instrument de collecte des données et le traitement et l'analyse des données qualitatives.

5.4.1 La population à l'étude

Nous avons demandé à tous les organismes qui avaient répondu au questionnaire de nous indiquer s'ils veulent acceptaient de participer à une entrevue plus poussée. Ainsi, il est important de noter que le choix s'est fait volontairement puisque la demande de participer à cette partie de notre étude était libre. Parmi les réponses reçues, nous avons retenu huit organismes pour faire des entrevues en profondeur. L'objectif de ces entrevues, était de récolter plus de détails sur les activités des organismes et de mieux comprendre leur rôle, leurs difficultés, leur efficacité et les moyens qu'ils préconisaient. Les répondants choisis ont été contactés par téléphone pour fixer un rendez-vous.

Nous avons choisi huit organismes provenant d'autant de quartiers différents du grande Caire. La moitié des entrevues visaient des organismes situés en milieux défavorisés et l'autre moitié des organismes situés en milieux favorisés.

Les entrevues se sont déroulées avec un ou deux répondants ou responsables choisis par les directeurs des organismes.

5.4.2 L'instrument de collecte des données qualitatives

Les données qualitatives ont essentiellement été recueillies selon la méthode de l'entrevue semi dirigée. Nous avons réalisé portrait détaillé de chaque organisme participant dont les données descriptives nous ont permis de comprendre la contribution qu'il exportait et la nature de ses problèmes.

5.4.2.1 L'entrevue semi-dirigée

L'entrevue semi-dirigée fournit un cadre dans lequel les différents acteurs peuvent exprimer leur vision personnelle dans leurs propres termes (Deschamps, 1993, Deslauriers, 1991, Mayer et Ouellet, 1991). Elle permet de connaître ce qui est significatif pour les individus en engageant un dialogue avec eux, tout en respectant les thèmes à l'étude (Poupart, 1997). Les thèmes à aborder sont précisés à l'avance.

Nos entrevues semi-dirigées ont permis de connaître plus de détails sur les activités des organismes, leurs difficultés et leur efficacité. Avant l'entrevue, nous avons assuré les participants de la confidentialité absolue de notre recherche et leur avons demandé de confirmer leur accord de participer à cette partie de la recherche. Nous leur avons alors présenté un document à signer à cet effet. Les questions posées couvraient les principaux thèmes que nous avons déjà mentionnés.

Dans un premier temps les questions visaient à créer une relation de confiance et à permettre aux répondants de s'exprimer sur la situation de leur organisme en général. L'établissement d'une relation de confiance est particulièrement important dans le cas des entrevues où l'on souhaite que les individus ou personnes interviewées s'expriment librement sur le sens qu'elles donnent au travail de leur organisme.

La deuxième partie comprenait des questions ouvertes touchant le fonctionnement de l'organisme. Des questions étaient également posées sur la contribution l'organisme et ses relations avec les autres intervenants oeuvrant dans ce domaine d'activités. Les données ainsi recueillies ont permis d'obtenir une description plus élaborée du rôle et des activités des divers organismes. Elles ont permis également de rendre compte de leurs conditions et des dimensions sociales, politiques et économiques qui étaient associées à leur fonctionnement dans le milieu.

Les questions ouvertes ont été formulées de façon à laisser le plus de latitude possible à l'expression des personnes interviewées sur chacun des thèmes. Des sous questions ont été ajoutées à la grille, lesquelles pourraient être utilisées ou pas selon les contenus couverts par chaque répondant. Nous avons utilisé des techniques d'entrevues connues par les travailleurs sociaux telles la reformulation, la clarification, la vérification ou la demande d'élaboration sur un point précis (Bourgon et Gusew, 2000).

Les entrevues ont été réalisées entre le 2 octobre 2004 et le 1 janvier 2005. Elles ont duré de 60 à 90 minutes chacune. À la suite de chacun entrevue, nous avons complété une fiche d'observation de l'entretien pour noter des commentaires et repérer les grandes lignes du contenu de l'entrevue. Les entrevues furent enregistrées par nous même en prévision de leur analyse et de la validation de leurs résultats.

5.4.3 Le traitement et l'analyse des données qualitatives

5.4.3.1 La saisie et le traitement des données qualitatives

Les données qualitatives proviennent des entrevues individuelles. Elles ont été transcrites « verbatim » et classées par thèmes selon l'organisme et le quartier auxquelles elles appartiennent : les organisme, quartiers favorisés, quartiers défavorisés. Le processus de classification des propos tenus par les répondants a été facilité par l'établissement d'un système hiérarchisé de codification. Nous avons fait une analyse de contenu des entrevues faites avec les répondants en fonction des étapes suivantes :

- Traduction des données de l'arabe au français;
- Rassemblement des réponses;
- Codage, comprenant les processus de détermination des réponses selon les entrevues, catégories et leur classement.
- Vérification de validité et de la fidélité du codage (Grawitz, 1996).

5.4.3.2 L'analyse des données qualitatives

Les données qualitatives furent recueillies à partir des questions ouvertes lors des entrevues individuelles avec les répondants. Toutes les entrevues furent enregistrées puis retranscrites afin d'en faciliter l'analyse. Le corpus fut examiné à l'aide de la méthode d'analyse de contenu. Le mode d'analyse de cette méthode a suivi les thèmes du « guide d'entrevue » semi-dirigée. La première étape de l'analyse de contenu consiste à lire le corpus dans le but de nous imprégner des textes et de faire ressortir les idées principales. Cette étape a permis d'élaborer des catégories en tenant compte des thèmes traités durant l'entrevue. Par la suite, chacune des catégories retenues fut clairement identifiée. Enfin, l'analyse a consisté à faire une synthèse des résultats.

Par l'analyse des données quantitatives et qualitatives nous avons cherché à décrire le rôle réel des acteurs de la société civile soit les ONG et les organismes communautaires dans la gestion des déchets à documenter, les problèmes qu'ils rencontraient ainsi qu'à identifier des pistes de solution à ces problèmes afin de créer plus d'emplois.

5.5 Le prétest

Un prétest a été vérifié si les répondants avaient une bonne compréhension du questionnaire et de l'entrevue. Le prétest fut effectué auprès de quatre organismes dont deux se situent dans des quartiers favorisés et deux en milieux défavorisés. Le questionnaire s'est avéré satisfaisant, sauf pour les questions 38 et 66 qui furent révisées. Aucune modification ne fut apportée au guide d'entrevue.

5.6 La fiabilité des instruments de collecte des données

La validation de la traduction du questionnaire et leur guide d'entrevue fut réalisé en deux étapes. La première a consisté en la traduction des instruments de la langue française à l'arabe. La deuxième a consisté à vérifier la validité de cette traduction par deux personnes spécialisées en français et en arabe. Nous avons d'abord remis deux copies en français et en arabe de notre questionnaire et de notre guide d'entrevue aux spécialistes qui sont des arabophones maîtres assistants en littérature française. Ces personnes maîtrisent parfaitement la langue française et l'arabe. Ils ont conseillé certaines corrections relatives à des formulations de questions. Comme tels nous les avons soumis à l'attention de deux experts oeuvrant dans les organismes de la société civile en Égypte afin de vérifier la validité du questionnaire et du guide d'entrevue. Nous voulions nous assurer que le contenu du questionnaire et du guide, de même que les concepts utilisés dans ces instruments étaient pertinents, clairs et conformes à la réalité égyptienne. Les deux experts nous ont confirmé que tel était bien le cas.

5.7 La période de collecte et d'analyse des données

La collecte des données fut effectuée en Égypte à partir du mois d'octobre 2004 jusqu'au début de janvier 2005. La saisie et l'analyse des données suivrent les activités de collecte et furent en majeure partie réalisées à Montréal.

5.8 Limites de l'étude

Cette étude se situe dans un champ d'étude relativement peu couvert en Égypte. Peu d'études ont en effet été réalisées dans ce pays sur le rôle des acteurs de la société civile soit les ONG et les groupes communautaires dans la gestion des déchets solides

urbains. Il nous semble important de souligner certaines différences inhérentes à la recherche que nous avons entreprises et qui en limitent la portée.

- Notons d'abord, l'insuffisance de la documentation qui traite du rôle des organismes non gouvernementaux et des organismes communautaires dans la gestion des déchets solides urbains, notamment au Caire et peu de recherches ont été recensées entre autres sur le rôle de ces organismes dans le développement et dans la création d'emplois pour résoudre certains problèmes sociaux tels que le chômage et la pauvreté.
- Les limites financières de l'étudiant l'ont obligé de restreindre son séjour de collecte de données en Égypte à trois mois. C'était peu pour voir à la passation des questionnaires et à l'organisation des entrevues avec les directeurs et les employés de huit organisations situées dans quatre quartiers différents.
- Certains organismes ont refusé de fournir des réponses à des questions relatives aux obstacles reliés notamment à certaines pratiques du gouvernement à leur endroit.
- Une autre limite vient de ce que 8 organismes ont refusé de remplir le questionnaire ou n'ont pu être rejoints.
- Malgré tous les efforts consentis à ce chapitre, il reste que la traduction des instruments du français à l'arabe puis la traduction des réponses de l'arabe au français pour faire l'analyse des données et écrire les résultats n'est pas exempte d'imperfections et parfois d'erreurs de sens. Malgré l'effort de traduction fourni, il est tout à fait possible que des erreurs se sont glissées. En dépit de ces difficultés, l'étude s'est déroulée, dans l'ensemble, dans de très bonnes conditions.

Nous espérons que notre recherche pourra contribuer à améliorer la performance du rôle des acteurs de la société dans tous les domaines notamment, dans celui de la gestion des déchets solides urbains et aidera à résoudre en partie les problèmes sociaux que sont la pauvreté et le chômage en créant des emplois plus les citoyens moins fortunés.

5.9 Considérations éthiques

D'abord, tout au long de la réalisation de la recherche, le chercheur a respecté les règles d'éthique du programme du doctorat de l'École de service social et de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal. Comme il s'agit d'une collecte de propos inédits, les participants ont été informés des objectifs de l'étude, du déroulement de la recherche, de leur droit de se retirer en tout temps du processus de recherche. Nous livrons aussi informé des moyens mis en place pour préserver leur anonymat et celui de leur organisme dans la thèse ou dans tout autre document relatif à la recherche. On trouvera l'annexe (1) le formulaire de consentement utilisé dans l'étude et qui fut présenté à chacun des participants. Un document présenté séparément pour chaque organisme, expliquait le but de la recherche. Ce document était en langue arabe.

Avant de procéder à l'entrevue, le chercheur a lu le contenu du formulaire de consentement. Toutefois, les participants demeuraient libres de signer ou non le formulaire de consentement. L'obligation de le faire a entraîné des effets positifs sur leur participation à l'étude. Ainsi, le comité d'éthique a autorisé que le consentement soit signé ou enregistré au début de l'entrevue individuelle. Au début de chacun entrevue, un temps a été prévu afin de permettre aux participants de confirmer leur volonté de participer et de signer le formulaire.

Afin de respecter la confidentialité, des données pour l'analyse, la rédaction et la diffusion des résultats de l'étude, toutes les données nominales ont été retirées et remplacées par un code rendant impossible l'identification du répondant et de son organisme. De même, dans la rédaction de la thèse, nous avons retranché du texte toute information permettant d'identifier un répondant. Par ailleurs, les répondants ont été avisés que leurs entrevues étaient enregistrées. Les bandes magnétiques sur lesquelles ont enregistrés les témoignages sont être gardées dans un classeur de sécurité sous clé.

Les données recueillis, une fois analysées, nous ont permis de décrire et de mieux comprendre les problèmes que rencontrent les acteurs de la société civile soit les ONG et les organismes communautaires dans la gestion des déchets solides urbains au

Caire et d'identifier les solutions qu'ils préconisent. Les chapitres suivants présentent ces résultats et les discutent.

Chapitre VI

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES

Tel que mentionné précédemment, la population retenue pour cette étude est composée de (32) organismes non gouvernementaux et communautaires oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement à l'encontre de la pollution, particulièrement dans le secteur de la gestion des déchets solides urbains pour la région d'Al-Kahira alkobra (Le grande Caire) en Égypte. Ces organismes sont actifs dans différents quartiers du Caire. La moitié provient de quartiers défavorisés et sous développés et l'autre moitié de quartiers favorisés. En plus des informations recueillies auprès des 32 organismes, nous avons effectué 8 entrevues en profondeur avec des représentants d'autant d'ONG ou d'organismes communautaires travaillant dans différents quartiers du Caire. La moitié de ces entrevues concerne des organisations qui pratiquent leurs activités dans des quartiers défavorisés et l'autre moitié dans des quartiers identifiés comme étant développés ou favorisés.

La présente analyse des données fera d'abord état de quelques unes des caractéristiques principales des organismes concernés afin d'en faire la description. Elle présentera ensuite un portrait de la problématique des déchets dans le quartier concerné en mentionnant le rôle que gouvernement y joue. La troisième section exposera le rôle des organismes étudiés dans la gestion des déchets et les problèmes rencontrés dans leur travail. Enfin, des solutions seront proposées par les organismes eux-mêmes, afin de mieux définir leur rôle et améliorer leur performance dans la gestion des déchets solides urbains au Caire. Ces étapes de l'analyse des données devraient nous permettre de bien cerner les composantes du thème central de ce travail à savoir la relation entre la situation, notamment économique des organismes et le rôle qu'elles exercent dans la gestion des déchets. Cette discussion fera l'objet du chapitre qui suit.

6.1 Caractéristiques des organismes

Les principales caractéristiques dont nous voulons d'abord faire état sont la date de fondation de l'organisme, l'expérience de travail acquise dans le domaine, le nombre d'employés et enfin les locaux.

Date de fondation

La date de fondation des organismes de l'échantillon va de 1972 à 2000 avec une moyenne établie à 14 ans. En effet, (43,8%) des organismes existent depuis 1985 ou avant alors que (46,9%) sont nés au cours de la période s'étalant de 1986 à 1995. Les organismes fondés en 1996 ou après sont relativement moins nombreux et représentent seulement (9,3%). Les organismes que nous avons étudiés sont donc, de façon générale actifs depuis plusieurs années dans la communauté.

Les résultats présentés au tableau 1 indiquent qu'il n'existe pas de différence significative entre les organismes des quartiers favorisés et défavorisés quant à leur date de fondation ($p = 0,49$). En effet, parmi les organismes de notre échantillon oeuvrant dans les quatre quartiers favorisés (50%) ont été créés depuis 1985 alors que cette proportion est de (37,5%) dans les quatre quartiers défavorisés. On note que (6,25) % des organismes des quartiers favorisés ont été créés en 1996 ou après tandis que la proportion dans les quartiers défavorisés pour cette même date est de (12,5%). La tendance semble indiquer que les organismes des quartiers défavorisés sont légèrement moins âgés que ceux des quartiers favorisés.

Tableau 1
Distribution des organismes selon leur date de fondation

Tranches de date	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
1985 et avant	6	(37,5)	8	(50,0)	14	(43,8)
De 1986-1995	8	(50,0)	7	(43,75)	15	(46,9)
De 1996 et après	2	(12,5)	1	(6,25)	3	(9,3)
Totale	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)
Moyenne	1986		1985,5		1986	

(c2) Khi carré = 18,533, dl (degré de liberté) = 1, p. (probabilité associée à la statistique) = 0,49.

Buts et objectifs

À un question ouverte qui porte sur les buts et les objectifs des organismes, on observe, à partir des réponses des 32 répondants et des entrevues faites avec huit organismes soit 4 provenant de quartiers défavorisés et 4 de quartiers favorisés, que tous les organismes indiquent qu'ils visent à réaliser des buts soit :

- a)- Contribuer au développement communautaire local.
- b)- Assurer de protection de l'environnement contre la pollution et la gestion des déchets.

Les moyens mis en place pour atteindre ces buts sont toutefois différents d'un organisme à l'autre et dépendent de leurs activités. Ainsi, on observe qu'il n'y a pas de différence significative entre les organismes implantés dans les deux types de quartiers

quant aux buts visés. On relève ainsi que de (62,5%) des organismes des quartiers favorisés indiquent qu'ils visent à promouvoir la participation des habitants du quartier en faisant la promotion du développement de la salubrité dans le quartier, en sensibilisant les habitants à l'environnement et à la propreté des rues. Dans les quartiers moins favorisés la proportion d'organismes poursuivant les mêmes buts est semblable, se situant à (65%). Au niveau du ramassage et du recyclage des déchets, on note que (30%) des organismes des quartiers favorisés et (35%) des organismes des quartiers défavorisés sont actifs dans ce secteur d'activités. Dans une entrevue effectuée avec le responsable d'un organisme situé en milieu favorisé celui-ci a ainsi identifié ce qui était prioritaire pour son organisme : *"Notre priorité est la propreté des de notre quartier. Pour ce faire, on ramasse les sacs des déchets de porte à porte et on les dépose aux poubelles publique"* (Informateur 6).

Dans une autre entrevue réalisé avec le responsable d'un organisme situé en milieu défavorisé, celui-ci a mentionné l'objectif premier de son organisme de la façon suivante :

"Notre objectif principal est la gestion des déchets. On vise aussi à promouvoir une participation des habitants au développement en matière de salubrité de leur quartier. Pour ce faire, on contribue à changer les comportements négatifs des habitants pour les amener à participer à la propreté de leur quartier et ainsi distribuer des sacs des déchets" (Informateur 2).

Période d'implication dans la gestion des déchets

La période d'implication des organismes dans la gestion des déchets est définie en tenant compte de leurs années d'expériences dans le domaine.

Les résultats présentés au tableau 2 classent les expériences des différents organismes en 4 catégories soit ceux qui sont actifs depuis moins de 5 ans, depuis 6 à 10 ans, depuis 11 à 15 ans et enfin depuis plus de 15 ans. Les données présentées au tableau 2 indiquent que (25%) des organismes œuvrent dans la gestion des déchets depuis moins de 5 ans alors que ceux oeuvrant depuis de 6 à 10 ans ou depuis 11 à 15 ans représentent chacun (31,2%) du nombre total d'organismes. Ceux qui y travaillent de plus de 15 ans totalisent (12,6%).

Il s'ensuit si on compare les résultats relatifs à la date de la fondation avec ceux touchant à la période d'implication dans la gestion des déchets que la plupart les organismes ont commencé à faire d'autres types d'activités et se sont impliqués dans la gestion des déchets par la suite.

Selon les quartiers, on constate à une différence significative entre les organismes des quartiers défavorisés et ceux des quartiers aisés quant à l'expérience du travail dans la gestion des déchets. Ainsi, (50%) des organismes des quartiers favorisés oeuvrent dans la gestion des déchets de 11 à 15 ans alors que ce pourcentage est de (12,5%) seulement dans les quartiers défavorisés. Par ailleurs, (43,7%) des organismes des quartiers défavorisés y oeuvrent depuis moins de 5 ans contre (6,3%) seulement des quartiers aisés.

La tendance est donc un implication d'un nombre d'années plus élevé chez les organismes des quartiers favorisés et plus récent chez ceux des quartiers défavorisés. En résumé, les organismes des quartiers favorisés s'occupent de la gestion des déchets depuis plus longtemps alors que la tendance est plus récente chez les organismes des milieux défavorisés.

Tableau 2
Distribution des organismes selon le nombre d'années de travail dans la gestion des déchets

Tranches d'expérience	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Moins de 5 ans	7	(43,7)	1	(6,3)	8	(25,0)
De 6-10 ans	5	(31,3)	5	(31,3)	10	(31,2)
De 11-15ans	2	(12,5)	8	(50,0)	10	(31,2)
Plus de 15 ans	2	(12,5)	2	(12,5)	4	(12,6)
Totale	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 8,100$, $df = 3$, $p. = ,044^*$

Couverture géographique des services offerts par les organismes

Parmi les trente deux répondants qui ont participé à cette recherche, on note que (78,1%) des organismes couvrent un seul quartier alors que (21,9%) couvrent plus d'un quartier. Les données présentées au tableau 3 indiquent qu'il n'existe pas de différence significative entre les deux types de quartiers quant à la couverture géographique offerte ($p. = 0,200$). Dans les quartiers défavorisés, la proportion des organismes travaillant dans un seul quartier est (87,6%) alors que cette proportion est de (68,8%) dans les organismes des quartiers favorisés à l'inverse (31,2%) des organismes des quartiers favorisés couvrent plus d'un quartier comparativement à (12,5%) des organismes des quartiers défavorisés.

En ce qui concerne le but visé par les organismes, la majorité des répondants ont indiqué qu'ils préféreraient travailler dans un quartier où les objectifs tels la propreté des

rues et la protection de l'environnement pouvaient être réalisés. Ainsi le directeur d'un organisme en milieu défavorisée a mentionné :

"À cause du manque des ressources financières et humaines, notre travail ne couvre qu'un seul quartier. Cela nous aide à consacrer nos efforts d'une façon qui nous permette de réaliser nos objectifs" (Informateur : 3).

Tableau 3
Distribution des organismes selon le nombre de quartiers desservis

Nombre de quartiers	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Un quartier	14	(87,6)	11	(68,8)	25	(78,1)
Plus d'un quartier	2	(12,5)	5	(31,2)	7	(21,9)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 1,646$, $df = 1$, $p = 0,200$

Nombre d'employés

Notre compilation révèle qu'au total, les organismes comptant 5 employés ou moins représentent (50%) de l'échantillon alors que la proportion s'élève à (34,4%) pour les organismes employant de 6 à 10 individus. Les résultats présentés au tableau 4 indiquent qu'il existe une différence significative entre les organismes des deux types de quartiers en ce qui concerne le nombre d'employés travaillant dans ces organismes de protection de l'environnement ($p = 0,005$). Dans les quartiers défavorisés, la proportion d'organismes ayant 5 employés ou moins est de (81,2%) alors que dans les organismes des quartiers favorisés elle s'établit à (18,7%). On constate aussi que le pourcentage des organismes des quartiers favorisés ayant atteint le nombre de 6 à 10 employés est de (56,3%) tandis qu'il est de (12,5%) chez les organismes des quartiers défavorisés. En général donc, les organismes des quartiers favorisés embauchent de beaucoup plus d'employés que ceux de défavorisés.

Tableau 4
Distribution des organismes selon le nombre d'employés

Nombre d'employés	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
5 et moins	13	(81,2)	3	(18,7)	16	(50,0)
De 6-10	2	(12,5)	9	(56,3)	11	(34,4)
De 11-15	0	(0,0)	1	(6,3)	1	(3,1)
Plus de 15	1	(6,3)	3	(18,7)	4	(12,5)
Total	16	(100.0)	16	(100.0)	32	(100,0)

$C^2 = 12,705$, $dl = 3$, $p. = ,005^*$

Type d'emplois

Selon les réponses des 32 personnes interrogées sur le nombre d'emplois à temps plein ou à temps partiel dans leur organisme, nous constatons que (53,9%) des employés travaillent à temps plein alors que (46,1%) travaillent à temps partiel.

Ici les organismes en milieux défavorisés ont un pourcentage plus élevé d'emplois à temps partiel que ceux des milieux favorisés. On constate que les différences observées entre les deux groupes sont significatives et que la force de l'association entre les variables est forte ($p. = ,027$, V de Cramer = 0,820).

Les données présentées au tableau 5 indiquent que la proportion d'emplois à temps pleins dans les organismes des quartiers favorisés (56,5%) est plus élevée que celle des organismes des quartiers défavorisés (31,4%). Par contre, la proportion

d'emploi à temps partiel dans les organismes des quartiers défavorisés est de (68,5%) alors qu'elle est de (43,5%) dans les organismes situées en milieux plus aisés. Cela peut être s'explique par le fait que les organismes des quartiers développés créent un nombre d'emplois à temps plein beaucoup plus élevé que ceux des quartiers pauvres. Nous avons effectué des entrevues avec les responsables d'organismes de lutte à la pollution et pour le recyclage des déchets dans des quartiers favorisés. À eux seuls selon leur témoignage le nombre d'emplois créés par leurs deux organismes atteint 750. Ils peuvent doubler ces emplois dans les prochains 2 ans (Informateur 5). Par ailleurs, l'organisme de collecteurs des déchets du quartier en milieu défavorisé fournit environ 730 emplois soit (84,2%) de la totalité des emplois créés par les organismes des quartiers défavorisés (Informateur 6). On observe donc que quelques gros organismes, dont un en milieu défavorisé et 3 en milieu favorisé s'emploient de la majorité des emplois.

Tableau 5
Distribution des répondants selon le type d'emplois

Types d'employés du répondant	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Temps plein	272	(31.4)	694	(56.5)	966	(46.1)
Temps partiel	595	(68.6)	535	(43.5)	1130	(100.0)
Total	867	(100,0)	1229	(100,0)	2096	(100,0)

$c^2 = 20,195$, $dl = 2$, $p = ,027^*$, V de Cramer = $,820$

Permanence des emplois

Les données présentées au tableau 6 indiquent que (55,6%) des organismes des deux types des quartiers offraient des emplois permanents à leurs employés alors que (44,4%) des emplois des organismes ne sont pas permanents.

On constate aussi qu'il existe une différence significative entre les organismes des deux types de quartiers quant à la permanence des emplois ($p=.015$). Les coefficients de Cramer (V) indiquent que la force de l'association entre les variables est forte ($V= 0,884$). Au total (62,2%) des emplois dans les organismes des quartiers favorisés sont permanents alors que ce pourcentage est de (46,3%) dans les organismes des quartiers défavorisés. Il importe par ailleurs de mentionner que près de la moitié des personnes travaillant dans les organismes étudiés (44,4%) ne disposent pas d'emplois permanents. Ce pourcentage dépasse la moitié (53,7%) dans les quartiers défavorisés. Nous croyons que ces chiffres démontrent la précarité dans laquelle se trouvent les organismes, une situation qui croyons-nous affecte nécessairement le moral des employés aux plans social et psychologique.

Tableau 6
Distribution des emplois dans les organismes des quartiers défavorisés et favorisés
selon la permanence ou pas des emplois

Nombre d'emplois	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Ont un emploi permanent	401	(46,3)	765	(62,2)	1166	(55,6)
N'ont pas un emploi permanent	466	(53,7)	465	(37,8)	931	(44,4)
Total	867	(100,0)	1229	(100,0)	2097	(100,0)

$\chi^2 = 25,000$, $df = 12$, $p. = ,015^*$, V de Cramer = $,884$

Nombre suffisant d'employés

Les résultats présentés au tableau 7 indiquent que (63,1%) des répondants déclarent que le nombre d'employés n'est pas suffisant pour accomplir les activités de l'organisme, alors que (46,9%) estiment qu'il l'est. Nous constatons aussi qu'une majorité des répondants des quartiers favorisés (56,3%) jugent que le nombre d'emplois est suffisant alors que sont seulement (37,5%) de répondants des quartiers défavorisés qui sont de cet avis.

Ces résultats indiquent que davantage de répondants d'organismes des quartiers défavorisés que de quartiers favorisés estiment que leurs besoins en emplois sont insuffisants pour accomplir les tâches qui leur sont dévolues.

Tableau 7

Distribution des organismes des quartiers favorisés et défavorisés selon que les répondants estiment que leur organisme dispose ou pas d'un nombre d'employés suffisant pour accomplir les activités

Le nombre d'employés est suffisant	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	6	(37,5)	9	(56,3)	15	(46,9)
Non	10	(62,5)	7	(43,7)	17	(63,1)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 1,129$, $df = 1$, $p = ,288$

Projet d'augmenter le nombre d'employés

On constate au tableau 8 que le nombre d'organismes des quartiers défavorisés qui n'envisagent pas à augmenter le nombre de leurs employés est de (75%)

comparativement à (37,5) % chez les organismes des quartiers aisés. Il nous apparaît que la proportion d'organismes en milieux défavorisés qui ne songent pas à augmenter le nombre d'employés pour répondre adéquatement aux besoins est beaucoup plus élevée que dans les organismes oeuvrant en milieux favorisés. On a observé aussi qu'il existe une différence significative entre les deux types de quartiers ($p.=,033$).

Tableau 8
Distribution des organismes selon qu'ils envisagent ou pas d'augmenter le nombre d'employés

Augmenter le nombre d'employés	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Envisagent	4	(25,0)	10	(62,5)	14	(43,7)
N'envisagent pas	12	(75,0)	6	(37,5)	18	(56,3)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2=4,571$, $df = 1$, $p.=,033^*$

Locaux des organismes

Les données présentées au tableau 9 montrent que (62,5%) des organismes sont propriétaires de leurs bâtiments tandis que (37,5%) en sont locataires. On constate toutefois que la proportion de locataires est beaucoup plus élevée chez les organismes des quartiers défavorisés (62,5%) que chez ceux des quartiers favorisés (12,5%). Cette différence est statistiquement significative. Des entrevues effectuées auprès de trois directeurs d'organismes installés dans des quartiers défavorisés nous ont appris que ces organismes ne pouvaient pas devenir propriétaires de leurs locaux à cause de la faiblesse de leurs ressources financières. L'un de ces directeurs a ainsi mentionné "*Je suis obligé, afin de continuer le travail de louer un local, malgré les coûts élevés du loyer*". (Informateur : 2). Un autre responsable s'est exprimé ainsi "*On n'a pas un local*".

suffisant pour étendre les activités de notre organisme puisque. De plus l'achat ou le loyer d'un grande local est cher au-delà de nos capacités" (Informateur : 3).

Tableau 9

Distribution des organismes des quartiers défavorisés et favorisés selon qu'ils sont propriétaires ou locataires des locaux les abritant

Locaux de l'organisme	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Organismes propriétaires	6	(37,5)	14	(87,5)	20	(62,5)
Organismes locataires	10	(62,5)	2	(12,5)	12	(37,5)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

c²= 8,533, dl= 1, p.=, 003*

On remarque au tableau 10 que (75%) des organismes des quartiers favorisés déclarent que compte tenu du nombre de leurs employés, les locaux de leur organisme sont suffisants comparativement à (37,5%) chez les organismes des quartiers pauvres. Il y a donc 2 fois plus d'organismes de milieux favorisés que de milieux défavorisés qui perçoivent leurs locaux comme étant suffisants. Ici aussi la différence entre les organismes des milieux favorisés et défavorisés est statistiquement significative (p.=,003).

Tableau 10

Distribution des répondants des organismes des quartiers défavorisés et favorisés selon qu'ils pensent que leurs locaux sont suffisants ou pas par rapport au nombre de leurs employés

Pensent que leurs locaux sont :	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Suffisants	6	(37,5)	12	(75,0)	18	(56,2)
Insuffisants	10	(62,5)	4	(25,0)	14	(43,8)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 4,571$, $df=1$, $p. =, 003^*$

Équipements domestiques et éducatifs des organismes

Nous avons appelé "équipements domestiques et éducatifs" les six bien ou services suivants à l'usage des organismes : électricité, télévision, vidéo, projecteur, branchement internet, ligne téléphonique. Le tableau 11 classe les équipements collectifs à la disposition des organismes en 4 catégories : très bas (3 équipements et moins), bas (4 équipements), élevé (5 équipements) et très élevé (6 équipements). Le tableau 11 indique que selon les opinions émises par les répondants les équipements collectifs et éducatifs sont très bas dans (9,4%) des organismes, bas dans (28,1%), d'entre eux, élevés dans (34,4%) des cas et très élevés chez (28,1%). Près de (60%) des organismes des quartiers défavorisés sont très bas ou bas et ne disposent pas aussi d'équipements essentiels tels que le téléphone, l'ordinateur, la télévision susceptible de faciliter l'atteinte de leurs objectifs.

On observe une différence significative entre les deux types de quartiers quant aux équipements domestiques et éducatifs ($p.=,010$). Une grande proportion des

organismes des quartiers aisés (environ 87,5%) possèdent des équipements collectifs et éducatifs à un niveau élevé ou très élevé alors que cette proportion se situe à (37,5%) chez les organismes des quartiers pauvres. Globalement, dans les organismes des quartiers favorisés, les équipements sont généralement élevés ou très élevés alors qu'ils sont dans les catégories bas ou très bas dans les quartiers défavorisés (62,6%).

Dans une entrevue effectuée avec le responsable d'un organisme situé en milieu défavorisé celui-ci nous a confirmé que les équipements domestiques et éducatifs énumérés étaient nécessaires que la accomplissement du travail qu'ils contribuent à faciliter et accélérer "*Le manque des moyens compte parmi les raisons qui font obstacle*

au travail de l'organisme", [par exemple] "*Nous avons besoin d'une imprimante et des ressources qui l'accompagnent tel le papier et l'encr. Ceux-ci sont nécessaires pour faciliter le travail de l'organisme et contribuer aussi à réaliser nos objectifs"* (Informateur : 4).

Le responsable d'un organisme, situé au milieu favorisé, a souligné ce qui suit "*Les moyens de télécommunication, tels l'ordinateur et le fax etc., sont vraiment très nécessaires en ce temps « de mondialisation » pour conserver des données et saisir les informations dont l'organisme a besoin » « Les moyens coûtent moins chers et économisent le temps et les efforts de nos travailleurs."* (Informateur : 6).

Tableau 11

Distribution des organismes selon les équipements domestiques et éducatifs dont ils disposent

Équipements domestiques et éducatifs	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Très bas (3 et moins)	3	(18,8)	0	(00,0)	3	(9,4)
Bas (4)	7	(43,8)	2	(12,5)	9	(28,1)
Élevés (5)	5	(31,2)	6	(37,5)	11	(34,4)
Très élevés (6)	1	(6,2)	8	(50,0)	9	(28,1)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 11,313$, $df=3$, $p=.010^*$

6.2 Ressources financières

Nous avons colligé les données transmises par nos 32 répondants et candidat 8 entrevues avec des responsables d'organismes. Plusieurs aspects touchant les revenus des organismes tels le revenu annuel, les sources, les contributions gouvernementales ont été abordés.

Revenus des organismes

Le terme revenu désigne dans cette étude, le montant annuel total de revenus de l'organisme provenant de toutes sources.

On observe une différence significative entre les organismes des deux types de quartiers quant aux revenus ($p = ,001$). La proportion des répondants dont l'organisme gagne un revenu de plus de 25,000 LE (équivalent à 5208\$CDN) par année est de (75%) chez les organismes des quartiers favorisés alors qu'elle se situe à (12.5%) dans ceux des quartiers défavorisés (12.5%). À l'inverse, la proportion de répondants des quartiers défavorisés indiquant un revenu inférieure à 15,000 LE (équivalent à 3,125\$CDN) pour l'organisme est de (62.4%) alors ce pourcentage se situe à (0%) dans les quartiers favorisés. Cette différence s'explique par l'ampleur de la pauvreté et le manque des ressources financières des organismes des quartiers défavorisés et du peu de financement de l'État qui leur est consenti. Enfin, on observe que des organismes des deux types de quartiers ont (25%) un revenu annuel de 15,001 à 25,000 LE.

Tableau 12
Distribution des revenus des organismes

Revenu de l'organisme	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Moins de 5,000 L (moins de 1,041\$CDN)	3	(18,7)	0	(00,0)	3	(9,4)
De 5,001 à 15,000 L (de 1042\$ à 3118\$ CDN)	7	(43,7)	0	(00,0)	7	(21,9)
De 15,001 à 25,000 (de 3,119 à 5,208 \$CDN)	4	(25,0)	4	(25,0)	8	(25,0)
Plus de 25000L (Plus de 5,208\$CDN)	2	(12,5)	12	(75,0)	14	(43,7)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2=17,143$, $df = 3$, $p. =,001^*$

Revenus différents ou pas

On remarque à travers les résultats au tableau 13 que (75%) des répondants des quartiers défavorisés mentionnent que les revenus de leurs organismes ne sont pas suffisants pour leur permettre de remplir leur mission alors que seulement (18,8%) des répondants des organismes des quartiers aisés expriment un avis similaire. Ici aussi la différence entre les quartiers favorisés et défavorisés est significative ($p. = ,001$).

Tableau 13

Distribution des répondants selon qu'ils pensent que les revenus de l'organisme sont suffisants ou pas pour remplir leur mission

Revenus suffisants	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	4	(25,0)	13	(81,2)	17	(53,1)
Non	12	(75,0)	3	(18,8)	15	(46,9)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

C2=10,165, dl =1, p. =001*

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que le 3/4 des répondants des quartiers défavorisés considèrent que le faible revenu de leur organisme est insuffisant pour leur permettre de réaliser leur mission. Ainsi, ils ne peuvent ni acheter les fournitures nécessaires qui contribueraient à accélérer le travail, ni créer de nouveaux emplois permanents.

Sources des revenus

En ce qui a trait aux sources des revenus, on observe que (75%) des organismes dépendent de sources de financements autonomes¹⁶. Suivent, les revenus permanents provenant "d'autres sources" soit dans (62,5%) des cas. Enfin il y a le gouvernement qui se supporte (46,9%) des organismes interrogés. On aura noté qu'il s'agit là de catégories non mutuellement exclusives.

¹⁶ Nous entendons par le financement autonome, les revenus des organismes attribuables à leurs activités de gestion des déchets.

Les résultats présentés au tableau 14 indiquent qu'il existe une différence significative entre les organismes de deux types de quartiers quant aux sources de revenus notamment en ce qui a trait à l'aide gouvernementale et au financement autonome. On constate que les coefficients de Cramer pour chacune de ces deux variables sont modérés bien qu'approchent le niveau de l'association forte. Notons d'abord que (75%) des répondants associés à des d'organismes localisés dans les quartiers pauvres mentionnent que leur organisme bénéficie d'une aide gouvernementale pour réaliser ses objectifs alors que seulement (18,8%) des organismes des quartiers favorisés font de même. Tous les répondants des organismes des quartiers aisés comptent sur du financement autonome alors qu'il en est de même pour (50%) des organismes des quartiers défavorisés. La moitié des organismes des quartiers défavorisés ne génèrent pas de financement autonome par leurs activités de gestion des déchets. Enfin, (75%) des organismes des quartiers favorisés affirment qu'ils comptent sur d'autres sources de revenus telles les dons de charité offerts par des donateurs, des résidents, des hommes d'affaires pour effectuer leur travail. C'est aussi le cas pour (50%) des organismes de quartiers défavorisés.

Dans les entrevues effectuées auprès de 4 répondants d'organismes de quartiers favorisés, les personnes interviewées ont déclaré que les principales sources des revenus de leur organisme étaient les dons de charité offerts par leur fondateur. Pour 3 répondants, leur organisme compte aussi sur l'aide fournie par les habitants des quartiers et par certains hommes d'affaires désireux de participer à la propreté des rues et à la sensibilisation des gens envers l'environnement. Par ailleurs, parmi les entrevues effectuées auprès des responsables de 4 organismes œuvrant dans des quartiers défavorisés, deux ont indiqué que les fondateurs de leur organisme et leur activité dans la gestion des déchets constituaient les principales sources de leur revenus alors que les deux autres dépendent avant tout des habitants et des commerçants du quartier.

Tableau 14
Sources de revenus des organismes

Source de revenu	Quar. défavorisés		Quar. favorisés		Total		dl	c2	p.	V
	N	(%)	N	(%)	N	(%)				
Aide gouvernementale	12	(75,0)	3	(18,8)	15	(46,9)	1	10,165	,001*	
Financement autonome	8	(50,0)	16	(100,0)	24	(75,0)	1	10,667	,001*	,577
Autres sources	8	(50,0)	12	(75,0)	20	(62,5)	1	22,133		,144

Les contributions du gouvernement

Dans cette section, nous exposons les chiffres relatifs à l'aide gouvernementale aux organismes. Cette aide est-elle suffisante? Quelles sont les conditions pour obtenir des subventions?

Les résultats des données présentées au tableau 15 indiquent que 15 organismes sur 32 bénéficient d'une aide gouvernementale soit 12 organismes installés dans des quartiers défavorisés et 3 dans des quartiers favorisés. Par contre, dix sept organismes de deux types de quartiers ne reçoivent aucune l'aide gouvernementale. On constate à la lecture du tableau que (34,4%) des organismes reçoivent une aide gouvernementale (10%) et moins de leurs revenus alors que (12,5%) des organismes bénéficient d'une aide gouvernementale représentant de 11 à 20% de leur budget. On observe une différence significative entre les organismes des différents quartiers. Ainsi (56,2%) des organismes des quartiers défavorisés peuvent compter sur une aide gouvernementale (10%) et moins de leur budget alors que ce pourcentage est (12,5%) de ceux des quartiers aisés.

Les résultats présentés dans ce tableau (15) indiquent que les organismes des quartiers défavorisés comptent plus sur l'aide gouvernementale que ceux des quartiers

favorisés. Celles-ci toutefois est peu importante, représentant de (1%) à (10%) du budget chez les organismes parmi les 16 de ce groupe.

Tableau 15

Distribution des organismes selon le pourcentage de financement gouvernemental

Pourcentage de financement de l'organisme	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
De 01% à 10%	9	(56,2)	2	(12,5)	11	(34,4)
De 11% à 20%	3	(18,7)	1	(6,2)	4	(12,5)
Total	12	(75,0)	3	(18,7)	15	(46,9)

$\chi^2= 4,571, dl=1, p.=,033^*$

On observe d'autre part au tableau 16 que (62,5%) des répondants des quartiers défavorisés déclarent que l'aide gouvernementale n'est pas suffisante alors que cette proportion tombe à (12,5%) dans les quartiers favorisés.

Tableau 16

Distribution des répondants selon qu'ils estiment suffisante ou non la contribution gouvernementale

Suffisance de la contribution	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Suffisante	2	(12,5)	1	(6,2)	3	(9,4)
Non suffisante	10	(62,5)	2	(12,5)	12	(37,5)
Total	12	(75,0)	3	(18,7)	15	(46,9)

$\chi^2=10,431, dl=2, p.=,005^*$

En entrevue nous avons interrogée 4 responsables d'organismes de quartiers défavorisés et 3 de quartiers favorisés sur les conditions à respecter pour obtenir une subvention du gouvernement. Les éléments suivants sont ressortis :

Tous les répondants des organismes ont déclaré que le gouvernement fixait certaines conditions avant d'accorder son aide.

Tous ont déclaré que la subvention était sujette à des conditions précises. Il fallait par exemple dépenser la somme pour le paiement de charges spécifique telles que les salaires des employés ou l'achat de matériaux ou de fournitures telles que des crayons, de la papeterie, des articles de bureau, etc.

De l'avis de la plupart des répondants les conditions stipulées nuisent à l'atteinte de leurs buts par ce que restreignant fortement leur autonomie de dépenser en fonction des besoins du travail. Enfin, trois des quatre des organismes des quartiers défavorisés ont proposé d'augmenter l'aide gouvernementale jusqu'à 50% de leur revenu pour être en mesure d'accomplir leur mission.

6.3 La problématique des déchets dans les quartiers

Le problème des déchets

Les résultats présentés au tableau 17 font état que (56,2%) des répondants mentionnent l'existence d'un problème de déchets dans leur quartier, alors que (43,8%) nient qu'il y ait un tel problème. Ce sont (81,25%) des répondants des organismes des quartiers défavorisés qui émettent l'opinion de l'existence d'un problème de déchets dans leur milieu alors que seulement (31,2%) des répondants des quartiers favorisés font de même.

Ces résultats reflètent la situation des quartiers défavorisés où les accumulations des déchets sont plus aiguës que dans les quartiers développés. La différence entre quartiers favorisés et défavorisés est significative ($p=0,004$).

Tableau 17
Distribution des répondants selon l'existence ou pas d'un problème de déchets
dans leur quartier

Il y a problème de déchets dans le quartier	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	13	(81,25)	5	(31,2)	(18)	(56,2)
Non	3	(18,7)	11	(68,8)	(14)	(37,7)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	(32)	(100,0)

c2-8,127, dl=2, p. =,004*

Raisons alléguées pour le problème des déchets

Nous avons interrogé plus avant les organismes qui ont dit qu'il y avait problème de déchet, soit 13 répondants provenant de quartiers défavorisés et 5 de quartiers favorisés. Parmi les causes identifiées à l'origine du problème des déchets, ces répondants ont d'abord souligné les habitudes des habitants du quartier, dont le comportement représentait la raison la plus fréquemment mentionnée totalisant (50%) des organismes. En seconde position, très près on note les habitudes des marchands et des commerçants. Celles-ci sont mentionnées par (46,9%) des répondants. Enfin on alléguée la pollution causée par les industries (12,5%). Les tests statiques indiquent qu'il existe une différence significative entre les deux types d'organisme au niveau des habitudes des habitants du quartier et les habitudes des marchands et des commerçants.

Les entrevues auprès des responsables confirment les données recueillies par questionnaire à savoir que les habitudes des habitants du quartier de même que celles des marchands et des commerçants sont les causes les plus fréquemment mentionnées

pour l'augmentation des déchets dans les deux types de quartiers. Un responsable d'organisme situé en milieu défavorisé a déploré ces comportements en ces termes

"les habitants du quartier jettent les déchets dans les rues. Ils n'intéressent pas de la propreté des rues". "Il vois certains mères jeter leurs déchets de leur balcons ou de leurs appartements" (Informateur : 1).

Mettant l'accent sur les mauvais comportements de certains commerçants, un autre responsable d'un organisme situé au milieu défavorisé affirme la pratique courante de plusieurs est comme suit. " Ces commerçants laissent leurs déchets aux marchés sans les déposer dans un sac" (Informateur: 3). Pour sa part, un responsable d'organisme situé en le quartier favorisé indique "Les habitants n'ont pas conscience de l'aggravation du problème des déchets.

Ils jettent leurs déchets dans les rues sans prendre en considération l'importance de la propreté des rues. Par exemple, avant la fête Al-Fitr les rues sont propres et après cette fête qui dure 3 jours seulement, on trouve les rues pleines de déchets (Informateur : 8). Ceci reflète selon lui l'importance du rôle que les organismes de la société civile peuvent jouer dans la gestion des déchets, notamment par la sensibilisation des habitants du quartier. Ils peuvent entre autres accroître la sensibilisation des habitants pour au problème des déchets.

Tableau 18
Distribution des répondants selon les raisons identifiées comme étant les causes principales du problème des déchets¹⁷

Raisons identifiées	Quar. défav.		Quar. Favor.		Total		dl	c2	p.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Les habitudes des habitants du quartier	12	(75,0)	4	(25,0)	16	(50,0)	2	8,000	,018*
Les habitudes des marchands et des commerçants	11	(68,7)	4	(25,0)	15	(46,9)	2	6,467	,039*
Les comportements des industries	3	(18,7)	1	(6,2)	4	(12,5)	2	5,000	,082
Autres raisons	2	(12,5)	1	(6,2)	3	(9,4)	2	4,804	,091

Les solutions proposées pour contrer l'aggravation du problème des déchets

Notons d'abord qu'en réponse à cette question, les intervenants des quartiers défavorisés ont proposé beaucoup plus de solutions (39) que leurs collègues de quartiers aisés (14).

Les résultats présentés au tableau 19 indiquent que l'éducation des gens constitue la solution la plus fréquemment mentionnée au problème des déchets. En effet, (53,2%) des répondants l'ont évoquée. Améliorer les services de cueillette des déchets vient en seconde position dans l'ordre des solutions. On constate toutefois, tel que le montre le tableau 19 qu'il existe une différence significative entre les variables de deux quartiers quant aux solutions aux problèmes des déchets. Les coefficients de Cramer (V) indique

¹⁷ Chacune de nos variables est dicotomique (oui / non). On a rapporté seulement les statistiques relatives à une réponse favorable (oui) pour chacune des variables. Cette remarque concerne les tableaux (18, 19, 28, 30, 31, 33, 36 et 37).

une association forte pour la première variable est forte. Alors que (81,2%) des répondants des quartiers défavorisés mentionnent que l'amélioration des services de cueillette des déchets constitue la principale solution aux problèmes des déchets, (31,2%) des répondants des quartiers favorisés indiquent que l'éducation des gens représente la principale solution à ce problème. On observe que trois sur quatre des répondants des quartiers défavorisés proposent les 3 principales solutions. On ne note pas de différence appréciable entre les 3 chiffres peu élevés chez les quartiers favorisés. On peut aussi ajouter que si moins de solutions sont proposées par les intervenants de ces milieux, c'est possiblement par ce que le problème est moins sérieux ou aigu dans leurs milieux à cause des mesures déjà existantes.

Tableau 19
Distribution des répondants selon les solutions proposées aux problèmes de l'augmentation de déchets

Solutions proposées	Quar. défavorisés		Quar. favorisés		Total		df	c2	p.	V
	N	(%)	N	(%)	N	(%)				
Faire l'éducation des gens	12	(75,0)	5	(31,2)	17	(53,2)	2	6,216	,045*	,641
Augmenter le nombre de poubelles	12	(75,0)	3	(18,7)	15	(46,9)	2	10,20	,006*	
Améliorer les services de cueillette des déchets	13	(81,2)	3	(18,7)	16	(50,0)	2	13,250	,001*	
Autres solutions	2	(12,5)	3	(18,7)	5	(15,2)	2	6,467	,039*	

Rôle actuel du gouvernement municipal dans la gestion des déchets

L'examen du tableau 20 indique que tous les répondants estiment que le gouvernement municipal doit imposer des lois et contrôler le travail des organismes. Seulement (28,1%) toutefois lui assignent un rôle dans le ramassage et le transport des déchets. Enfin aussi peu que (6,25%) mentionnent qu'il doit voir au recyclage des déchets. Il n'existe pas de différence considérable entre les deux types de quartiers par rapport aux opinions émises sur le travail de gouvernement municipal.

Tableau 20
Distribution des répondants selon leur opinion sur le rôle actuel du gouvernement municipal dans la gestion des déchets

Le rôle du gouvernement	Quar. défavorisés		Quar. favorisés		Total		dl	c2	p.	V
	N	(%)	N	(%)	N	(%)				
Imposer les lois et contrôler les organismes	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)	1	-	-	-
Ramasser et transporter les déchets	5	(31,2)	4	(25,0)	9	(28,1)	1	,582	,446	
Recycler les déchets	2	(12,5)	1	(6,2)	3	(9,4)	1	2.133	,144	
Autres	2	(12,5)	1	(6,2)	3	(9,4)	1	,368	,544	

Par ailleurs tel que le tableau 21 en fait état, on note que les répondants ont des opinions à peu près semblables sur le niveau de satisfaction à l'endroit du gouvernement municipal. L'insatisfaction est exprimée par une majorité. On observe toutefois une différence significative entre quartiers favorisés et défavorisés à cet égard ($p = 0,27$). Les organismes des quartiers favorisés expriment une certaine satisfaction (69%) alors que globalement parlant, les organismes des quartiers défavorisés se déclarent insatisfaits (80%).

Tableau 21
Distribution des répondants selon leur niveau de satisfaction envers le
gouvernement municipal

Niveau de satisfaction	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Très satisfait	0	(00,0)	4	(25.0)	4	(12.5)
Assez satisfait	3	(18,7)	7	(43.7)	10	(31.2)
Assez insatisfait	10	(62,5)	4	(25.0)	14	(43.7)
Très insatisfait	3	(18,7)	1	(6.2)	4	(12.5)
Total	16	(100,0)	16	(100.0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 9,171, dl=3, p. =,027^*$

6.4 Rôle joué par l'organisme du répondant dans la gestion des déchets solides du quartier et problèmes rencontrés

Différentes questions ouvertes et fermées ont été posés aux répondants afin de cerner le rôle des organismes dans la gestion des déchets.

6.4.1 Les motifs à la base de l'intérêt des organismes pour la gestion des déchets

Nous avons d'abord vouloir savoir pour quels motifs les organismes s'intéressaient à la gestion des déchets solides urbains. Une question ouverte a été posée à cet effet.

Les réponses des 32 organismes à cette question se sont regroupées sous quatre catégories principales : 1) augmenter la sensibilisation des habitants envers l'environnement; 2) contribuer à la propreté des rues du quartier et travailler à la protection de l'environnement; 3) aider au développement communautaire local; 4) autres rôles

Parmi les différents rôles mentionnés par les organismes, on relève que la contribution à la propreté des rues du quartier et le travail de protection de l'environnement contre la pollution sont des motifs qui ont été signalés par tous. Augmenter la sensibilisation des habitants à l'importance de l'environnement est le second motif en importance invoqué par les répondants. Il fut mentionné par (90,6%) des personnes. Par ailleurs, contribuer au développement communautaire local été souligné par (78,1%) des répondants. Enfin, aucune répondants ont fait mention d'autres motifs.

Les résultats présentés au tableau 22 indiquent il n'y a pas une différence significative entre les organismes des quartiers pauvres et ceux des quartiers aisés quant aux motifs de leur intérêt pour la gestion des déchets. Les motifs qui les animent sont similaires. On observe un consensus à ce niveau.

Nous relevons que les intervenants de deux types des quartiers interrogés ont mentionné qu'une de leur motivation était d'accroître la sensibiliser des gens de leur quartier au problème des déchets. selon leurs commentaires, la principale raison de l'accumulation des déchets attribuable aux mauvais comportements des gens. À cet égard, le directeur d'un organisme de protection de l'environnement a raconté l'expérience de son organisme à l'appui cette idée. "*Les discussions avec les habitants du quartier vis à vis des problèmes de l'environnement ont eu comme impact de nous aider à réduire l'accumulation des déchets*". (Informateur : 1).

Tableau 22
Distribution des répondants selon les motifs à la base de l'intérêt des organismes
dans la gestion des déchets

Les motifs	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		dl	c2	p.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Augmenter la conscientisation et la sensibilisation des habitants envers l'environnement	15	(93,7)	14	(87,5)	29	(90,6)	1	,368	,544
Contribuer à la propreté des rues du quartier et à la protection de l'environnement	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)	1	,183	,669
Contribuer au développement communautaire local	12	(75,0)	13	(81,2)	25	(78,1)	1	,184	,696

6.4.2 Le rôle joué actuellement par les organismes dans la gestion des déchets

Nous avons aussi voulu connaître de nos répondants leur opinion sur le rôle effectivement joué par leur organisme. Une question ouverte leur a été posée à cette fin.

Les résultats obtenus, tels que présentés au tableau 23 indiquent que (93,7%) des répondants pensent qu'augmenter la conscientisation, la sensibilisation et changer les habitudes néfastes des habitants constituait le principal rôle joué par leur organisme actuellement. Vient en seconde position la cueillette et le transport des déchets avec une proportion de (71,9%). Seulement (31,2%) s'attribuent un rôle dans le recyclage des déchets.

Encore ici, nous devons noter qu'il n'existe pas une différence significative entre les organismes des deux types de quartiers quant au rôle effectivement joué par les organismes. Ainsi (100%) des répondants des quartiers favorisés considèrent que leur rôle actuel implique un travail de conscientisation, de sensibilisation et de changement des habitudes néfastes des habitants comparativement à (87,5%) chez les répondants des quartiers défavorisés. Alors que (75%) des répondants des quartiers favorisés mentionnent que leur rôle inclut le ramassage et le transport des déchets, ce pourcentage s'établit à (67,5%) chez les répondants des organismes des quartiers défavorisés. Enfin, (31,2%) des répondants des quartiers défavorisés mentionnent aussi différents autres rôles tels la distribution de poubelles aux citoyens du quartier, la plantation d'arbres et l'embellissement du quartier.

Tableau 23
Distribution des répondants selon le rôle de l'organisme dans la gestion des déchets

Le rôle	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		dl	c2	P.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Le ramassage et le transport des déchets	11	(67,5)	12	(75,0)	23	(71,9)	1	,155	,690
Le recyclage des déchets	4	(25,0)	6	(37,5)	10	(31,2)	1	,582	,446
Augmenter la conscientisation, la sensibilisation et changer les habitudes néfastes des habitants	14	(87,5)	16	(100,0)	30	(93,7)	1	2,133	,144
Autres	5	(31,2)	3	(18,7)	8	(25,0)	1	,667	,414

Les huit entrevues effectuées auprès de responsables d'organismes dans les deux types de quartiers ont permis de connaître davantage les moyens utilisés par les organismes pour remplir leurs rôles.

Les principaux moyens mentionnés sont :

-1) L'organisation de forums périodiques pour sensibiliser les habitants des quartiers en matière de salubrité, travailler à changer les comportements négatifs et expliquer les effets néfastes des déchets sur l'environnement et la santé humaine (atelier de sensibilisation à l'environnement);

-2) La tenue de rencontres directes avec des gens du quartier afin d'expliquer l'importance de recyclage des déchets à la maison;

-3) Des visites aux écoles du quartier pour expliquer aux jeunes comment recycler les déchets solides et augmenter leur conscience de l'importance de la propreté dans leur quartier;

-4) La sollicitation des habitants du quartier pour leur demander d'effectuer des travaux comme volontaires en participant à chaque trois ou quatre semaines au ramassage des déchets et au nettoyage de leur rue et de leurs marchés;

La collecte des déchets

Le tableau 24 indique que 23 organismes sur les 32 (71,9%) les collectent chaque mois moins de 4 tonnes des déchets. À l'autre extrémité de l'échelle, on note que 4 organismes sur de 32 recueillent plus de 12 tonnes par mois. Les résultats affichés au tableau 24 indiquent il n'y a pas une différence significative entre les organismes des deux types de quartiers concernant le ramassage des déchets.

On a constate que (71,9%) des organismes sont petits et exercent des activités de cueillette inférieures à 4 tonnes alors que quelques organismes (12,5%) recueillent plus de 12 tonnes par mois. On ne relève pas de différence appréciable entre les quartiers favorisés et défavorisés à ce niveau.

Tableau 24

Distribution des organismes selon la quantité de déchets ramassés mensuellement

Quantité de déchets ramassés par mois	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Moins de 4 tonnes	11	(68,7)	12	(75,0)	23	(71,9)
De 5 à 8 tonnes	2	(12,5)	2	(12,5)	4	(12,5)
De 9 à 12 tonnes	1	(6,2)	0	(00,0)	1	(3,1)
Plus de 12 tonnes	2	(12,5)	2	(12,5)	4	(12,5)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 1,043$, $df = 3$, $p = ,791$

Les quatre entrevues effectuées auprès de responsables d'organismes défavorisés montrent que les organismes auxquels ils sont attitrés pratiquement la collecte des déchets dans les rues de leur quartier une fois ou deux par mois. Les organismes font alors appel à des volontaires pour les aider dans la propreté des rues et la distribution de sacs poubelles pour ramasser les déchets. Un organisme en milieu défavorisé mentionne un travail: *"on ramasser des déchets hebdomadaire en retour d'une petite somme d'argent par les citoyens"* (Informateur : 3). D'autre part, dans les entrevues effectuées auprès de quatre responsables d'organismes ouvrant en milieu favorisés, une personne interrogé a souligné que son organisme travaillant avec le privé *"On ramasse les déchets pour faire travailler ses ouvriers en partenariat avec le secteur privé"* (Informateur : 5). Mentionnons que les responsables des 3 organismes disent demander l'aide de gens du quartier pour participer à la propreté de leur milieu, distribuer les sacs poubelles et planter des arbres.

6.4.3 Les priorités du travail des organismes

Une question ouverte a été posée aux 32 répondants concernant l'importance accordée par leur organisme au dossier de la gestion des déchets solides par rapport aux

autres dossiers sur lesquels la ressource est impliquée. Les données des entrevues montrent que tous les établissements oeuvrent tous avec une dénomination d'organisme de protection de l'environnement et de lutte à la pollution. L'analyse des réponses à la question révèle que plus de (75%) des organismes établis dans les quartiers défavorisés s'occupent de différents dossiers dans des domaines autres celui de la gestion des déchets tels l'organisation d'une service de garde, la gestion d'un atelier de couture pour former les filles. En comparaison, ce sont (45%) des organismes des quartiers favorisés qui font de même. Malgré des différences considérables entre les organismes quant aux priorités de travail, on observe que plus de (50%) de organismes des quartiers défavorisés accordent une priorité à d'autres domaines que celui de la gestion des déchets, alors que cette proportion est inférieure à (25%) chez les organismes des quartiers plus favorisés. À cet égard, le directeur d'un organisme de développement local situé en quartier défavorisé souligne : *"Nous agissons dans trois domaines, soit une garderie, un atelier de couture pour former les filles et la protection de l'environnement"* (Informateur : 3). Le responsable de l'organisme a-t-il expliqué donne la priorité à la garderie et à l'atelier de couture en raison de l'augmentation de revenus de l'organisme qui en résulte. Il ajoute que *"Le travail de l'organisme dans ces différents domaines disperse notre effort et ne nous aide pas à atteindre nos objectifs à cause des ressources financières limitées"* (Informateur : 3).

6.4.4 Impact sur le quartier

Les résultats présentés au tableau 25 indiquent que (15,6%) des répondants estiment que l'impact de leur organisme sur leur quartier vu comme société locale est très fort, alors que (34,4%) jugent que leur impact est assez fort et (50%) l'apprécient comme étant faible. Nous observons qu'il existe une différence significative entre les organismes oeuvrant dans les deux types de quartiers quant à leur impact ($p=0,34$). Par ailleurs, (68,7%) des répondants des organismes des quartiers favorisés considèrent avoir un impact fort sur leur quartier alors que ce pourcentage s'établit à (31,2%) des répondants dans les quartiers pauvres. À l'inverse, (68,7%) des répondants des

organismes des quartiers défavorisés indiquent que leur impact sur la société est faible comparativement à (31,2%) chez les répondants des quartiers aisés.

Tableau 25
Distribution des répondants selon leur estimation de l'impact de leur organisme sur leur quartier

Impact de l'organisme	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Très fort	2	(12,5)	3	(18,7)	5	(15,6)
Assez fort	3	(18,8)	8	(50,0)	11	(34,4)
Faible	11	(68,7)	5	(31,2)	16	(50,0)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 7,250$, $df = 2$, $p = ,034^*$

En reconnaissant la faiblesse de l'impact de leurs organismes sur la société dans laquelle, ils opèrent, les responsables des quartiers défavorisés citent les éléments suivants comme principales raisons explicatives de cet état de fait :

- 1). "La faible connaissance qu'ont les habitants des buts et objectifs de l'organisme. Cette carence est attribuée au manque des moyens et de ressources d'information dont disposent les organismes (informateurs : 1, 2 et 4).

- 2). Le budget peu élevé dont disposent la majorité des organismes s'avère insuffisant pour financer les activités, payer les salaires des employés et recruter les volontaires (informateurs: 1, 2, 3 et 4).

- 3). Le manque de performance du personnel des organismes" (informateurs 1, 2 et 4).

6.4.5 La capacité des organismes à augmenter leurs activités de gestion des déchets

« Comment les organismes peuvent-ils augmenter leurs activités de gestion des déchets? ». Telle est la question que nous avons posée aux 32 répondants afin d'établir une comparaison entre les quartiers favorisés et défavorisés. Les réponses à cette question furent variées. Parmi les trente deux (32) répondants, (53,1%) se sont dits d'avis que leur organisme ne pouvait pas augmenter ses capacités de gestion des déchets alors que (46,9%) estiment qu'elles sont en mesure de le faire. À la lecture du tableau 26, nous notons qu'il n'y a pas de différence significative entre les organismes des deux types de quartiers à cet égard. Ainsi (56,2%) des répondants des organismes des quartiers favorisés disent qu'ils peuvent augmenter leurs activités de gestion des déchets alors que c'est le cas pour (37,5%) des répondants des organismes des quartiers défavorisés. À l'opposé (62,5%) des répondants des quartiers défavorisés déclarent qu'ils ne peuvent pas augmenter leurs capacités dans le travail de gestion des déchets comparativement à (43,7%) chez ceux des quartiers favorisés.

En ce qui concerne les difficultés qui empêchent les organismes d'augmenter leurs activités de gestion des déchets, la plupart des 32 répondants, notamment ceux des quartiers défavorisés affirment que le manque de ressources financières est la principale raison de leur stagnation. La faible participation des gens du quartier vient au second rang des facteurs explicatifs.

L'analyse des entrevues effectuées auprès de huit répondants provenant des deux types de quartiers a donné des informations similaires mais plus détaillées sur ce même sujet. Les personnes interviewées sont ainsi d'avis que l'augmentation des activités de gestion des déchets nécessite une aide de la part du gouvernement égyptien, comme celle qui existe déjà pour le secteur privé. Ils déclarent aussi que, l'augmentation de leurs activités dépend des ressources financières mises à leur disposition. Une augmentation de celles-ci leur permettrait de pallier aux lacunes de l'organisme et de réaliser leurs objectifs. Une bonne part des répondants des organismes mettent par

ailleurs l'accent sur le rôle des habitants du quartier. D'après eux, le succès de l'organisme ne peut se faire qu'avec la participation des habitants du quartier.

Tableau 26

Distribution des répondants selon la capacité de leur organisme à augmenter ses activités de gestion des déchets

Capacité d'augmentation des activités	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	6	(37,5)	9	(56,2)	15	(46,9)
Non	10	(62,5)	7	(43,7)	17	(53,1)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 1,129$, $df = 1$, $p = ,288$

6.4.6 Les obstacles à l'exercice du rôle de l'organisme

Nous avons demandé aux répondants s'il y avait des obstacles qui gênaient l'exercice du rôle de leur organisme. En tout, 26 (soit 81,2%) ont répondu affirmativement alors qu'une minorité, (soit 18,8%) a déclaré ne pas voir d'obstacles pour leurs organismes.

Les résultats du tableau 27 indiquent une différence significative entre les deux types de quartiers quant aux obstacles gênant l'exercice du rôle de leur organisme ($p = ,007$). Tous les répondants des quartiers défavorisés ont fait mention d'obstacles alors que (37%) des organismes des milieux aisés ont déclaré ne pas avoir d'obstacles les empêchant de bien jouer leur rôle.

Tableau 27
Distribution des répondants selon qu'ils notent la présence d'obstacles gênant
l'exercice du rôle de leur organisme

Obstacles à l'exercice du rôle	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	16	(100,0)	10	(62,5)	26	(81,2)
Non	0	(00,0)	6	(37,5)	6	(18,8)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 7,385$, $df = 1$, $p. = ,007^*$

6.4.7 Les types d'obstacles à l'exercice du rôle de l'organisme

Les types d'obstacles ou de problèmes qui gênent les organismes dans l'exercice de leur rôle se classent en 4 catégories. Ils sont administratifs, financiers, reliés aux ressources humaines ou autres.

Le type d'obstacles le plus fréquemment mentionné est apparenté aux problèmes financiers, (53,1% des répondants). Les problèmes administratifs ont pour leur part été soulignés par plusieurs et arrivent en seconde position avec (46,9%) des répondants. Enfin les problèmes reliés au manque de main d'œuvre ferment la marche avec un pourcentage de (40,6%). On signale quelques autres obstacles soit des différentes reliées à leurs rapports avec les citoyens comme l'inconscience que les derniers peuvent avoir du rôle des organismes et l'incapacité des organismes de clairement préciser leurs objectifs et buts aux citoyens.

Les résultats présentés au tableau 28 montrent qu'il existe une différence significative entre les quatre variables chez les deux types d'organismes quant à la nature des obstacles qui nuisent à l'accomplissement de leur rôle. On constate aussi que les coefficients de Cramer (V) montrent une association modérée dans la première et la

troisième instance. Par ailleurs, on observe que (87,5%) des organismes des quartiers défavorisés mentionnent l'existence de problèmes financiers alors que c'est le cas pour seulement (18,7%) des organismes des quartiers favorisés. Par ailleurs, 10 répondants soit (62,5%) de ceux des quartiers défavorisés ont fait mention de problèmes administratifs comparativement à (31,2%) de répondants des quartiers favorisés. Enfin, (50%) des répondants des quartiers défavorisés ont signalé avoir des problèmes relatifs au manque de main d'œuvre alors que cette proportion s'établissait à (31,5%) chez les répondants des quartiers favorisés. Ainsi les répondants des organismes des milieux défavorisés mentionnent beaucoup plus fréquemment que ceux des milieux favorisés l'existence de problèmes dans chacune des catégories. Ils font ainsi état de 2,4 fois plus de problèmes que leur vis-à-vis soit 34 occurrences comparées à 14 occurrences.

On peut affirmer à partir de ces résultats que la plupart des organismes et de façon manifeste ceux opérant dans les quartiers défavorisés sont confrontés à différents obstacles qui nuisent à l'existence de leur travail et à l'atteinte de leurs objectifs. Les problèmes financiers et administratifs sont les principaux obstacles empêchant les organismes de mener à bien leur travail de protection de l'environnement dans le domaine de la gestion des déchets solides urbain.

Tableau 28

Distribution des répondants selon les types d'obstacles gênant le rôle de l'organisme

Les types d'obstacles	Quar. défav.		Quar. fav.		Total		c2	dl	p.	V
	N	(%)	N	(%)	N	(%)				
Administratifs	10	(62,5)	5	(31,2)	15	(46,9)	7,758	2	,021*	,492
Financiers	14	(87,5)	3	(18,7)	17	(53,1)	15,895	2	,000*	
Reliés à la main d'œuvre	8	(50,0)	5	(31,5)	13	(40,6)	7,385	2	,025	,480
Autres	2	(12,5)	1	(6,2)	3	(9,4)	7,420	2	,024	

Au tableau 29, on constate que la satisfaction des répondants quant au travail de leur organisme est très différente selon le milieu où ils exercent leurs activités. Ainsi, ceux qui sont en milieu défavorisé sont à (62,5%) insatisfaits du travail de leur organisme alors que leurs collègues des quartiers favorisés se déclarent satisfaits à (87,4%)

Tableau 29
Distribution des répondants selon leur satisfaction quant au travail de leur organisme

Degré de satisfaction	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Très satisfait	2	(12,5)	7	(43,7)	9	(28,1)
Plutôt satisfait	4	(25,0)	7	(43,7)	11	(34,4)
Plutôt insatisfait	8	(50,0)	2	(12,6)	10	(31,2)
Très insatisfait	2	(12,5)	0	(00,0)	2	(6,3)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 9,196$, dl = 3, p. =,027*

6.5. Types des problèmes rencontrés par les organismes

Cette partie met l'accent sur la perception des répondants vis-à-vis des différents problèmes qui gênent l'exercice du rôle de leur organisme. Tel que déjà mentionné, trois types principaux des problèmes ont été soulignés, administratifs, financiers et reliés à la main d'œuvre. Nous les passerons en revue. Nous nous intéresserons par la suite aux différentes façons suggérées par les intervenants pour améliorer le rôle et la performance de leur organisme dans la protection de l'environnement et notamment dans la gestion des déchets solides urbains.

6.5.1 Les problèmes administratifs

Les données présentées au tableau 28 indiquent que près de la moitié, soit (46,9%) des organismes éprouvent des problèmes administratifs alors que (53,1%) ne font pas mention de tels problèmes. Un regard selon le quartier, permet d'observer une différence significative à cet égard entre les organismes situés en milieux aisés et ceux établis en milieux défavorisés. Près des deux tiers des répondants des quartiers défavorisés soit (62,5%) affirment connaître l'existence de problèmes administratifs dans leur organisme par rapport à (31,2%) des répondants d'organismes de quartiers favorisés. On relève donc 2 fois plus de problèmes administratifs dans les organismes des milieux défavorisés.

Les entrevues avec les huit responsables d'organismes provenant des deux types de quartiers ont apporté des informations additionnelles importantes. Leur contenu a relevé que les principaux problèmes administratifs qui nuisent à l'accomplissement du rôle de l'organisme étaient la routine, les décisions gouvernementales contradictoires et la surveillance tatillonne effectuée par des fonctionnaires de divers ministères et bureaux. On a ainsi cité le Ministère des affaires sociales, le Ministère de main d'oeuvre et le Ministère des finances. Les personnes interviewées nous ont donné différents exemples de pratiques gouvernementales qui nuisaient au travail de leur organisme. Ainsi, à la fin de juin de chaque année, plusieurs révisions du budget seront exigées de la part du Ministère des finances et de celui des affaires sociales. Une telle révision ne sert qu'à vérifier si le plan initial proposé par les organismes a été suivi à la lettre. On ne tolérera pas que les responsables l'aient moindrement changé en cours d'année. Le responsable d'un organisme situé dans un quartier favorisé insiste sur le caractère contraignant de cette révision. *"Un telle pratique constitue un corset administratifs inacceptable par ce que n'accordent aucune autonome au marge de manœuvre aux responsables des organismes"* (Informateur : 6). Une autre responsable d'organisme situé dans le quartier défavorisé dénonce la rigidité du processus

"La surveillance du budget des organismes fait partie de la responsabilité du gouvernement. Celui-ci a le droit de vérifier si les dépenses des organismes sont en conformité avec leurs objectifs pré-énoncés. Pour diminuer les pressions sur

les organismes, le gouvernement doit montrer beaucoup de souplesse et de compréhension quant aux dépenses raisonnables des organismes qui visent à améliorer les services et à créer des emplois pour les gens des quartiers".
(Informateur : 3).

La nature des problèmes administratifs

Le tableau 30 présente une ventilation des différents types de problèmes administratifs rencontrés par les organismes. Parmi les plus fréquemment mentionnés il y a les problèmes relatifs à l'application des lois, (40,6% des répondants). En seconde position, on note le manque d'employés qualifiés (25% des répondants). Les résultats du tableau 30 montrent une différence entre les organismes des deux types de quartiers quant aux problèmes reliés au manque d'employés qualifiés ($p = ,047$). On relève d'abord que 21 répondants des quartiers défavorisés mentionnent l'existence de problèmes de nature administratifs alors que seulement 8 font de même chez les intervenants des quartiers favorisés. Il faut aussi souligner que (50%) des répondants des quartiers défavorisés considèrent l'application des lois comme la principale raison des problèmes administratifs, versus (31,2%) chez les organismes des quartiers aisés. De même, (43,7%) des répondants des organismes des quartiers défavorisés considèrent la question des employés non qualifiés comme la cause des problèmes administratifs alors que seulement (6,2%) des organismes des quartiers aisés font de même. Enfin, (37,5%) des répondants des organismes des quartiers pauvres ont déclaré que l'intervention du gouvernement dans le travail de leur organisme constituait une raison importante de leurs problèmes administratifs comparativement à (12,5%) des répondants des organismes des quartiers aisés.

Dans une entrevue auprès du responsable d'un organisme situé dans un quartier favorisé, celui-ci mentionne que la loi actuel gêne le travail de l'organisme. Cette loi entrave plus qu'elle ne favorise l'action sociale, indique-il "*Une restriction à l'action sociale plutôt qu'une libéralisation*" (Informateur : 8). Un autre responsable d'organisme situé en milieu défavorisé dit que le gouvernement a voulu procéder vite sans écouter qui que ce soit "*Une tentative de la part du gouvernement de faire passer*

la loi rapidement sans donner aux personnes concernées la chance de s'exprimer" (Informateur : 3). Le responsable d'un troisième organisme défavorisé indique que pendant les discussions sur la loi son organisme a demandé de modifier à l'origine certains aspects de la légalisation "Au cas où cela ne se passerait pas comme nous

l'espérons, c'est-à-dire que le projet de la loi soit accepté sur le principe puis soumis à discussion, nous revendiquerions la modification des 6 articles les plus contestés" (Informateur :1).

Tableau 30
Distribution des répondants selon la nature des problèmes administratifs
mentionnés

Nature des problèmes administratifs	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		c2	dl	p.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Problèmes reliés à l'application des lois	8	(50,0)	5	(31,2)	13	(40,6)	4,163	2	,125
Problèmes reliés au manque d'employés qualifiés	7	(43,7)	1	(6,2)	8	(25,0)	6,113	2	,047*
Problèmes reliés à l'intervention du gouvernement	6	(37,5)	2	(12,5)	8	(25,0)	3,613	2	,164

Les réponses colligées au tableau 30 font état que, certains répondants voient leur problèmes administratifs liés à la question du manque d'employés qualifiés dû aux faibles salaires offerts par les organismes. De nombreuses personnes qualifiées n'acceptent pas de travailler à temps plein dans les organismes en raison des maigres salaires versés. Nous explorerons cette question plus en détail plus loin.

Solutions proposées aux problèmes administratifs

Les résultats présentés au tableau 31 indiquent que la modification des lois constitue le moyen le plus fréquemment avancé par nos répondants comme solution aux problèmes administratifs. Former les employés et libérer l'organisation de l'intervention gouvernementale se classent au second et troisième rang des solutions. Les données au tableau 31 indiquent que l'existence d'une différence significative entre les deux types d'organismes quant au nombre de solution avancées et à leur nature. Près de deux fois plus de solutions sont proposées par les organismes des milieux défavorisés (25) que par ceux des milieux aisés (13). Par ailleurs, si 50% des répondants des organismes des quartiers défavorisés présentent la modification des lois comme étant la principale solution à préconiser pour résoudre les problèmes administratifs, un nombre significativement moindre le fait chez les organismes des quartiers aisés (31,2%). Il en est de même pour la formation des employés : (37,5%) versus (6,2%).

Tableau 31

Distribution des répondants selon les solutions proposées aux problèmes administratifs

Les solutions proposées	Q. défavorisés N	(%)	Q. favorisés N	(%)	Total N	(%)	c2	dl	P.	V.
Modifier les lois	8	(50,0)	5	(31,2)	11	(40,6)	10,200	2	,025*	,530
Former les employés	7	(43,5)	1	(6,2)	8	(25,0)	6,750	2	,034*	
Libérer l'organisation de l'intervention du gouvernement	7	(43,5)	5	(31,2)	12	(37,5)	4,804	2	,091	

6.5.2 Les problèmes financiers

La nature des problèmes financiers

Les résultats présentés au tableau 32 soulignent que plus de la moitié des organismes soit (53,1%) souffrent de problèmes financiers. Ceux-ci affectent tout particulièrement les organismes des quartiers défavorisés. Les résultats au tableau relèvent en effet une différence significative entre les organismes de deux types de quartiers quant à l'occurrence des problèmes financiers ($p.=,000$). Ainsi, la majorité des organismes des quartiers défavorisés soit (87,5%) font mention de problèmes financiers comparativement à (18,7%) chez les organismes des quartiers développés.

Tableau 32

Distribution des opinions des répondants selon l'occurrence ou non de problèmes financiers dans leur organisme

Occurrence de problèmes financiers	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	14	(87,5)	3	(18,7)	17	(53,1)
Non	2	(12,5)	13	(81,2)	15	(46,9)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 15,184$, $df = 1$, $p. =,000^*$

D'après le matériel recueilli auprès des huit responsables provenant des deux types de quartiers sur les problèmes financiers, il ressort que le manque de ressources financières a pour effet de mettre en péril les capacités des organismes qui en sont affligés à faire les déboursés nécessaires pour;

- acquérir les équipements indispensables à une meilleure gestion des déchets (camions, bennes, etc.),
- payer le loyer de l'organisme,

- inviter des spécialistes à donner des conférences sur la protection de l'environnement ou sur comment tirer profit des déchets,
- payer des redevances aux gens du quartier qui participent aux activités de propreté ou de payer le salaire de leurs employés,
- engager du personnel qualifié.

La nature des problèmes financiers

Le tableau 33 révèle que (50%) des répondants affirment que le faible revenu généré par les activités de gestion des déchets constitue la principale raison de leurs problèmes financiers. Viennent ensuite, la faiblesse des contributions provenant de donateurs (34,4%) et enfin le peu d'appui du gouvernement (18,7%).

Les résultats figurant au tableau 33 montrent qu'il existe une grande différence laquelle est statiquement significative, entre les organismes par rapport à la nature des problèmes qui les frappent. Soulignons d'abord que les répondants des milieux défavorisés ont mentionné à 33 reprises différentes causes à leurs problèmes alors que ceux des quartiers aisés ne l'ont fait que 5 fois. Ceci témoigne que les problèmes financiers des premiers sont beaucoup plus importants que ceux des seconds. Aussi, (81,2%) des répondants des organismes des quartiers défavorisés considèrent que le faible revenu généré par leurs activités de gestion des déchets constitue la principale raison de leurs problèmes financiers alors que seulement (18,7%) des répondants des quartiers favorisés mentionnent cette cause. De même (56,2%) des organismes des quartiers défavorisés ont souligné que le peu de contributions provenant de donateurs constituait le second facteur à l'origine de leurs problèmes financiers alors que (12,5%) ont fait de même chez les organismes des quartiers favorisés. Les résultats de cette enquête permettent aussi d'affirmer que le manque de ressources financières chez les organismes des quartiers défavorisés constitue un problème beaucoup plus grave que chez les organismes des quartiers favorisés. Certains répondants parmi ceux qui ont été interviewés indiquent que la faible contribution que les habitants sont en mesure d'apporter est la principale raison à la source du problème. Dans une entrevue effectuée

avec le responsable d'un organisme situé en milieu défavorisé, celui-ci rapporte un exemple de ce qu'il entendait par la faible contribution des habitants

"Le total de contribution des habitants durant l'année 2001 ne dépasse pas 500 "livres égyptienne" (environ 104 CDN\$). Ceci témoigne de la faible conscience des habitants quant à l'importance du travail de notre organisme dans leur quartier".

Le responsable ajoute aussi que la faiblesse de contributions des habitants peut aussi être en partie attribuable à l'inefficacité de l'organisme à expliquer ses services à la communauté " *Nous ne faisons pas les efforts suffisants pour expliquer nos objectifs à la société*" (Informateur : 4). Dans une autre entrevue réalisée avec le responsable d'un organisme situé en milieu défavorisé, le répondant mentionne que le gouvernement n'encourage pas son organisme communautaire.

"Le faible revenu généré par les activités de l'organisme est la principale raison de nos problèmes financiers. Le gouvernement du Caire donne toujours la priorité de ramasser les déchets au secteur privé" (Informateur : 2).

Tableau 33

Distribution des répondants selon la nature des problèmes financières

Nature des problèmes financiers	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		c2	dl	P.	V.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)				
Faible revenu généré par les activités	13	(81,2)	3	(18,7)	16	(50,0)	12,500	1	,001*	
Faible appui du gouvernement	6	(37,5)	0	(00,0)	6	(18,7)	18,500	2	,000*	
Manque de contributions provenant de donateurs	9	(56,2)	2	(12,5)	11	(34,4)	15,572	2	,000*	
Autres	5	(31,2)	2	(12,5)	7	(21,9)	16,403	2	,000*	

Solutions proposées aux problèmes financiers

Les données figurant au tableau 34 indiquent que la moitié des répondants estime que l'augmentation des contributions versées par des donateurs privés en appui aux organismes représente la forme de solution à privilégier pour régler les problèmes financiers. Tout près, diversifier accroître les activités de gestion des déchets est considéré comme le deuxième type de solution proposé pour pallier aux problèmes financiers. Il convient de souligner qu'il existe une différence statistiquement significative dans le taux de réponse des organismes à cette question selon le type de quartiers. Au total seulement 7 solutions ont été proposées par des organismes de quartiers favorisés versus 36 par des établissements de milieux défavorisés soit au-delà de 5 fois plus. Peut-être que dans les milieux plus favorisés on propose moins de solutions par ce que le problème les concerne apparemment beaucoup moins. Par contre avec des propositions de solutions qui rallient de (75%) à (87,5%) des organismes en milieux défavorisés versus (12,5%) ou (18,7%) chez les organismes des quartiers favorisés, on peut dire que de tels nombres témoignent des grands besoins des organismes situés en milieux défavorisés. Augmenter l'appui du gouvernement au d'autres solutions telles qu'augmenter la conscience des habitants quant au rôle clé joué par l'organisme dans la gestion des déchets ont été proposés par une minorité de répondants provenant surtout des milieux défavorisés.

Tableau 34
Distribution des répondants selon les solutions proposées aux problèmes financiers

Solutions proposés	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		c2	dl	P.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Diversifier et accroître les activités de gestion des déchets	12	(75,0)	3	(18,7)	15	(46,9)	15,261	2	,000*
Augmenter l'appui du gouvernement	5	(31,2)	0	(00,0)	5	(15,2)	18,444	2	,000*
Augmenter les contributions des donateurs	14	(87,5)	2	(12,5)	16	(50,0)	18,067	2	,000*
Autres solutions	5	(31,2)	2	(12,5)	7	(21,9)	16,403	2	,000*

Dans les entrevues effectuées avec les organismes de deux types de quartiers, les responsables des organismes évoquent qu'ils veulent présenter des demandes au gouvernement pour que celui-ci accorde la mission du ramassage des déchets autant aux organismes communautaire ou ONG qu'au secteur privé. Ils expliquent que ramasser les déchets de porte à porte et les déposer dans les poubelles publiques localisées dans les rues n'exige que quelques ouvriers tout en mobilisant peu de moyens. Un responsable d'organisme situé en milieu défavorisé a insisté sur les retombées potentielles d'une telle politique.

"La signature d'un contrat avec le gouvernement municipal l'entraînera à créer plusieurs opportunités d'emplois pour les gens avec de bons salaires et contribuera à procurer des sources de revenus suffisants pour l'organisme. Ces sources seront suffisantes pour défrayer les autres activités de l'organisme "
 (Informateur: 2).

Les problèmes reliés à la main d'œuvre

Les données présentées au tableau 35 indiquent que (40,6%) des répondants sont d'avis que leur organisme affronte des problèmes reliés à un manque de main d'œuvre tandis que (59,4%) jugent que leur organisme en est exempt. Au total c'est donc 2 organismes sur 5 qui sont interpellés par ce problème.

On ne constate pas ici une différence significative entre les organismes des deux types de quartiers eu égard à cette question. La moitié des répondants des organismes défavorisés soit (50%) soulignent qu'ils ont des problèmes reliés à un manque de main d'œuvre alors que (31,3%) des répondants des quartiers favorisés estiment avoir de tels problèmes. Il y a donc légèrement plus d'organismes situés en des milieux défavorisés qui ont ce problème.

Tableau 35

Distribution des répondants selon qu'ils ont ou n'ont pas de problèmes reliés à un manque de main d'œuvre

Problèmes de manque de main d'œuvre	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Oui	8	(50,0)	5	(31,3)	13	(40,6)
Non	8	(50,0)	11	(68,7)	19	(59,4)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 1,166$, $df = 1$, $p = ,280$

Les causes des problèmes de main d'œuvre

Nous avons demandé aux 32 répondants quelles étaient selon eux les principales raisons ou causes attribuables à la pénurie de main d'œuvre. Le faible revenu des

travailleurs est la cause la plus fréquemment mentionnée. En effet, tel qu'illustré au tableau 36, (40,6%) des répondants en font état. Les catégories "autres causes" est la seconde en importance avec (34,4%) des cas. Donc cette catégorie, ont été incluse le cause telle refuser le travail dans ce domaine. Enfin, le sentiment de gêne de même que le sentiment de mépris sont chacun évoqués par (18,7%) des répondants.

Les résultats figurant au tableau 36 montrent qu'il n'existe pas de différence significative entre les organismes des deux quartiers quant aux raisons du manque de la main d'œuvre. Ainsi, (50%) des répondants des organismes défavorisés considèrent le faible revenu comme étant la principale raison derrière le manque de main d'œuvre. Par contre (31,2%) des répondants des quartiers favorisés et (43,7%) de ceux provenant de quartiers défavorisés ont évoqué des raisons "autres" comme causes des problèmes de main d'œuvre. Certains de ces répondants ont mentionné que le fait de ne pas créer d'emplois permanents était selon eux une des causes importantes à l'origine du problème.

Tableau 36
Distribution des répondants selon les causes qu'ils attribuent
aux problèmes de main d'œuvre

Causes attribuables au manque de main d'oeuvre	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		c2	dl	p.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Le sentiment de gêne	4	(25,0)	2	(12,5)	6	(18,7)	1,283	2	,526
Le sentiment de mépris	4	(25,0)	2	(12,5)	6	(18,7)	1,283	2	,526
Le faible revenu	8	(50,0)	5	(31,2)	13	(40,6)	1,166	1	,236
Autres causes	7	(43,7)	4	(25,0)	11	(34,4)	1,292	1	,524

En entrevue le directeur d'un important organisme de collecte de déchets en milieu défavorisés a explicité les causes qu'il percevait en ces termes.

"La majorité des gens, notamment les diplômés dans la société refusent le travail dans ce domaine parce que le métier est mal vu par la société et ceux qui l'exercent ne touchent qu'un très faible salaire. Aussi l'emploi offert n'est pas permanent dans la majorité des cas" (Informateur : 4).

Solutions proposées aux problèmes de main d'œuvre

Le tableau 37 présente les principales solutions proposées au problème du manque de la main d'œuvre par les répondants. Les propositions se regroupent en 4 catégories : 1) instruire davantage les travailleurs, 2) faire du recrutement au moyen de visites à domicile, 3) augmenter les salaires des employés et 4) autres solutions.

Les données présentées au tableau 37 font état que, selon les répondants, la principale solution au manque des main d'œuvre consiste à augmenter les salaires des ouvriers (40,6%). La seconde solution la plus fréquemment préconisée est celle de créer des emplois permanents pour les gens. En effet, c'est essentiellement cette seule proposition que l'on retrouve dans la catégorie "autres" (28,1%).

Il n'existe pas de différence significative entre les réponses des intervenants ouvrant en milieu défavorisé ou favorisé à cette question. On note toutefois qu'une plus grande proportion de répondants provenant d'organismes situés dans des quartiers défavorisés (50%) appuie la proposition d'augmenter les salaires des ouvriers que leurs vis à vis des milieux aisés (31,2%). Par ailleurs, 37,5% des répondants d'organismes en milieu défavorisé proposent au chapitre des "autres solutions". Une solution d'un seul type soit celle de la création d'emplois permanents. Parallèlement, (18,7%) font de même chez les organismes en milieu favorisé. On peut dire que l'augmentation des montants versés aux ouvriers des organismes de même que l'amélioration de leurs conditions par la création d'emplois permanents constituent les principales solutions

proposées par les répondants des organismes des deux types de quartiers afin de stabiliser la main d'œuvre.

Tableau 37
Distribution des répondants selon les solutions qu'ils proposent aux problèmes de main d'œuvre

Solutions proposées	Q. défavorisés		Q. favorisés		Total		X ²	dl	P.
	N	(%)	N	(%)	N	(%)			
Instruire davantage les travailleurs	3	(18,7)	5	(31,2)	8	(25,0)	5,974	2	,194
Faire du recrutement au moyen de visites à domicile	2	(12,5)	2	(12,5)	4	(12,5)	1,474	2	,479
Augmenter les salaires des employés	8	(50,0)	5	(31,2)	13	(40,6)	1,166	1	,236
Autres solutions	6	(37,5)	3	(18,7)	9	(28,1)	1,474	1	,479

Pour que leurs organismes réalisent leurs objectifs, la majorité des répondants proposent des mesures qui peuvent se résumer à la création d'emplois permanents pour leurs ouvriers et à l'augmentation des montants qui leur sont versés afin de les inciter à participer davantage aux activités de l'organisme de façon soutenue à plus long terme.

6.6 Des pistes à privilégier pour accroître l'efficacité du travail de l'organisme et créer davantage d'emplois

Nous avons voulu vérifier si les solutions proposées dans les pages précédentes concernant les problèmes administratifs, financiers et de main d'œuvre des organismes

constituaient bien, aux yeux des intervenants les pistes à privilégier pour que ceux-ci atteignent une meilleure efficacité et créent davantage d'emplois dans leur milieu. À cette fin, nous leur avons conséquemment posé la question suivante : « Est ce que les solutions proposées aux problèmes précédents contribueront à augmenter l'efficacité du travail de notre organisme et à développer son rôle de création d'emplois? ». Les données figurent au tableau 38 et montrent qu'une très forte majorité de répondants soit 26 sur 32 (81,3%) ont déclaré que les solutions apportées aux problèmes précédents contribueront à augmenter l'efficacité du travail de leur organisme et à développer davantage son rôle ce qui résultera en la création d'emplois.

Il existe une différence significative entre les organismes de deux types de quartiers dans la réponse à cette question ($p = ,007$). En effet si 100% des répondants des milieux défavorisés déclarent que les solutions sont efficaces pour eux, il n'en est pas de même pour 37,5% des répondants des milieux favorisés. Ceux-ci ne jugent pas ces solutions efficaces pour leur organisme. Est-ce par ce qu'ils n'ont pas ces problèmes est-ce par ce qu'ils ont des problèmes et que, ceux-ci sont de nature différente ou exigent des solutions autres?

Tableau 38
Distribution des répondants selon leur opinion sur l'efficacité des solutions
proposées aux problèmes de l'organisme

L'efficacité des solutions proposées	Quartiers défavorisés		Quartiers favorisés		Total	
	N	(%)	N	(%)	N	(%)
Solutions efficaces	16	(100,0)	10	(62,5)	26	(81,3)
Solutions non efficaces	0	(00,0)	6	(37,5)	6	(18,7)
Total	16	(100,0)	16	(100,0)	32	(100,0)

$\chi^2 = 7,385, \text{dl} = 1, p. = ,007^*$

Le tableau 39 présente les moyens mis de l'avant par les répondants des deux types de quartiers pour améliorer l'efficacité de leur organisme. Les plus importants sont : augmenter les salaires (81,3%), assurer un meilleur revenu à l'organisme (78,1%), assumer un plus grand rôle dans la gestion (68,8%) et créer davantage d'emplois (62,5%).

Les personnes des quartiers défavorisés ont été plus nombreuses à répondre et leurs réponses sont généralement différentes de celles des personnes des quartiers favorisés pour 3 des 4 moyens proposés. La différence est statistiquement significative. Le V de Cramer indique une forte association entre les variables concernant les moyens " assurer un meilleur revenu à l'organisme" et une association modérée pour les deux autres moyens statistiquement significatifs.

Tableau 39
Distribution des répondants selon les moyens préconisés pour améliorer l'efficacité de l'organisme

Moyens proposés pour améliorer l'efficacité de l'organisme	Q. défavorisés N	(%)	Q. favorisés N	(%)	Total N	(%)	c2	dl	P.	V.
Assurer un meilleur revenu à l'organisme	16	(100,0)	9	(56,2)	25	(78,1)	8,960	1	,003*	,529
Accorder une augmentation de salaire	16	(100,0)	10	(62,5)	26	(81,3)	7,385	1	,007*	,480
Assumer un plus grand rôle de gestion	14	(87,5)	8	(50,0)	22	(68,8)	5,236	1	,022*	,405
Créer davantage d'emplois	12	(75,0)	8	(50,0)	20	(62,5)	3,239	1	,072	

6.6.1 Améliorer le rôle et la performance de l'organisme dans la gestion des déchets solides urbains

Nous avons analysé le contenu livré par les 32 répondants de notre échantillon de même que les propos recueillis au cours des 8 entrevues effectuées auprès de responsables d'organismes sur la question suivante : « Comment les organismes peuvent-ils améliorer leur rôle et leur performance dans la gestion des déchets solides? ». La compilation indique que la plupart des répondants ont déclaré que l'amélioration du rôle et de la performance des organismes de la société civile dans la gestion des déchets exigeait la mise en place des moyens suivants par l'organisme

- Que celui-ci cesse de s'éparpiller et se spécialise dans une seule activité telle la gestion des matières résiduelles;
- Attirer la population à participer aux activités de l'organisme par le biais de forums publics et de visites aux habitants du quartier pour leur expliquer les objectifs de l'organisme et l'importance du travail bénévole;
- Former les intervenants sur la manière et la façon de gérer leur organisme;
- Créer des organismes qui peuvent fournir des services réels (postes avec de puissants moyens financiers);
- Développer un partenariat entre les organismes communautaires, les ONG et les divers secteurs à la société, notamment le secteur municipal et le secteur privé;
- Travailler en coordination et de manière intégrée avec les autres organismes qui travaillent dans ce domaine;
- Développer les ressources financières des organismes d'une façon qui leur permette d'offrir leurs services sinon chercher les moyens pour augmenter davantage les ressources financières de ceux-ci;
- Créer des emplois permanents qui permettraient aux organismes d'accomplir leurs tâches et d'augmenter leur efficacité dans la société;
- Amener les organismes de la société civile à jouer un rôle plus large dans la gestion des déchets, notamment en sensibilisant les habitants du quartier à l'importance de tirer profit des déchets par leur recyclage.

Chapitre VII

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Le but de ce chapitre est d'exposer le fonctionnement du système actuel de gestion des déchets solides en Égypte et le rôle des acteurs principaux oeuvrant dans ce domaine. Nous présentons en premier lieu la nouvelle stratégie de gestion des déchets en Égypte et ses objectifs. En second lieu, nous décrivons le rôle actuel des divers acteurs qui interviennent au niveau de la gestion des déchets (l'État, les municipalités, les compagnies privées, les Zabbaleen (éboueurs), les organisations non gouvernementales et les habitants desservis par les services de ramassage des déchets. Enfin, nous expliquons les relations qu'ils entretiennent entre eux.

Introduction

La quantité de déchets solides générée en Égypte est estimée à environ 60 millions de tonnes par année et 60% de celles-ci est constituée de déchets solides urbains produits par des ménages, des clubs, des écoles, des marchés, etc. Les autres 40% restant sont des déchets agricoles, industriels, médicaux, etc. L'accroissement des déchets en Égypte augmente d'une année à l'autre en raison de la croissance continue de la population et de la progression significative des activités économiques et humaines qui s'ensuit (Samhan, 1999, Abdel Salam, 2002, Kenana, 2007, Banque Mondiale, 2004).

Cette augmentation rapide des quantités des déchets engendre certains problèmes dont :

- La faiblesse des systèmes traditionnels de gestion des déchets (ramassage, transport et élimination des déchets) puisqu'ils ne peuvent pas rencontrer les exigences de la société et des citoyens.
- La collecte inefficace qui est considérée le principal problème de gestion des déchets en Égypte où plus de 20% de ceux-ci sont laissés dans les rues.

- Le manque de contrôle au niveau des dépotoirs garantissant une élimination sanitaire des déchets (Kenana, 2007).

De surcroît, les déchets accumulés ont des impacts néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement. On cite à titre d'exemple, le contact direct des enfants avec des déchets dans plusieurs endroits ce qui augmente le risque qu'ils courent d'attraper plusieurs maladies. De même, les collecteurs des déchets (les Zabbaleen) travaillent dans conditions de santé et de sécurité professionnelle extrêmement déficientes. Il s'ensuit qu'un nombre important de ces travailleurs est infecté par l'hépatite A. (Banque Mondiale, 2004).

Tous ces facteurs ont attiré l'attention du gouvernement égyptien et incité celui-ci vers la fin de 1999 et au début de 2000 à préparer une nouvelle stratégie de gestion des déchets solides en Égypte.

7.1 Le rôle de l'État

• Préparation d'une stratégie de gestion des déchets en Égypte

Un comité ministériel de gestion des déchets solides fut alors formé. Il était coprésidé par le ministre de l'Environnement et par le ministre du Développement local. Ce comité ministériel a élaboré une stratégie et un programme national de gestion des déchets solides. Le comité comprenait un bureau exécutif composé de représentants de l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales, le ministère du Développement local, certains gouvernorats et le Fonds social pour le développement. Le comité a insisté pour que les gouvernorats et les autorités locales soient responsables de la préparation et de l'évolution des soumissions pour les services de gestion des déchets (Banque Mondiale, 2004).

• Une stratégie pour la gestion des déchets

Le gouvernement égyptien a adopté une stratégie visant à encourager la participation du secteur privé international. Ce recours au secteur privé était soutenu par le gouvernement afin d'améliorer les services intégrés de gestion des déchets soit, le ramassage, le transport et l'enfouissement final. La stratégie gouvernementale de gestion des déchets fut basée sur la **privatisation et la commercialisation** du service et présentée comme un outil permettant une gestion efficace des déchets contribuant à réduire la pollution et ses effets sur la santé humaine (Banque Mondiale, 2004).

Cette stratégie visait à réaliser trois objectifs

- Redessiner la structure institutionnelle des services de gestion des déchets afin d'en améliorer les services de collecte, de transport et d'élimination finale.
- Permettre l'autofinancement du système de gestion des déchets.
- Sensibiliser la population au problème des déchets et à ses effets néfastes. (Banque Mondiale, 2004).

• Étapes mises en place pour réaliser cette stratégie

Pour réaliser ces objectifs, le comité responsable a préparé le rapport « Programme national pour la gestion des déchets ». Ce document comprenait les actions politiques et institutionnelles de même que les projets requis pour la gestion des différents types de déchets. Le rapport du comité indique que les gouvernorats doivent faire des appels d'offres auprès des compagnies privées pour l'attribution des services de gestion des déchets soit la collecte, le transport et l'élimination finale de ceux-ci. Les services de collecte des déchets seront inscrits sur la facture d'électricité des habitants comme redevance à payer.

leurs ambassades. Pour mettre fin à ce problème, le premier ministre égyptien a pris la décision de réduire les frais de douanes à 5% seulement.

Tous ces facteurs et toutes ces difficultés ont contribué à annuler ou à retarder le travail prévu dans les appels d'offres des gouvernorats ruraux.

Malgré ces difficultés, le système de privatisation fonctionne actuellement dans les gouvernorats que nous avons déjà mentionnés. (Banque Mondiale, 2004).

7.2 Le rôle des principaux acteurs

Pour décrire le rôle actuel des différents acteurs qui participent dans au système de gestion des déchets, on doit mentionner que ce système impliquait, avant l'application de la nouvelle stratégie, cinq acteurs qui sont les municipalités, les Zabbaleen, les organisations non gouvernementales, le secteur privé local et les habitants

Après la mise en œuvre de la stratégie, le rôle de ces acteurs a été modifié. De plus, un nouvel acteur s'est ajouté aux cinq déjà en place, soit le secteur privé international. Commençons par examiner le rôle de ces acteurs avant la mise en place de la nouvelle stratégie.

7.3 Le rôle traditionnel des différents acteurs avant l'application de la nouvelle stratégie

- Le rôle des municipalités

Dans le système traditionnel d'avant la réforme, les municipalités sont responsables du ramassage et du transport des déchets ainsi que du nettoyage des rues et de l'entretien des conteneurs de déchets solides urbains. Le gouvernement municipal est

En outre, une décision politique a été prise par le cabinet ministériel d'introduire des incitatifs économiques favorisant les services de gestion des déchets. Ceux-ci consistent en un allègement fiscal d'au moins cinq ans et un abaissement des droits de douanes pour l'équipement utilisé dans la gestion de déchets. De plus, le comité ministériel de gestion des déchets a donné le feu vert aux gouvernorats et aux unités locales pour faire des appels d'offres et conclure des ententes avec les compagnies internationales. Par la suite, neuf gouvernorats égyptiens dont Le Caire, Alexandrie, Giza, Qalyubia, Assouan, Gharbia ont invité les compagnies à soumissionner pour la prestation des services aux gouvernorats. D'autres gouvernorats ont invité des compagnies internationales et régionales à participer à ces privatisations.

Le gouvernorat d'Alexandrie fut le premier à émettre un appel d'offres de services de gestion des déchets solides non dangereux (municipaux, médicaux) pour le ramassage, le transport et l'enfouissement final alors que le Caire fut le second gouvernorat à faire de telles ententes avec trois compagnies internationales soit deux compagnies espagnoles (Answer et Egypte pour les services environnementaux) et une compagnie italienne (Ama).

Les appels d'offres des gouvernorats incluait certaines conditions spécifiques telles que :

- Les services devaient couvrir tous les quartiers du gouvernorat;
- Ils devaient inclure la totalité des services nécessaires pour la gestion des déchets, soit le ramassage, le transport, le traitement et l'élimination finale;
- Ils concernaient l'ensemble des déchets soit les déchets municipaux, médicaux et industriels non dangereux;
- La durée des contrats (baux) variait de 10 à 15 ans (Banque Mondiale, 2004).

• Financement, coûts et recouvrement des coûts

La privatisation des services de gestion des déchets a été financée par les habitants et le gouvernement a obligé les habitants à payer les coûts de gestion en même temps que leurs factures d'électricité. Dans la majorité des cas, les redevances étaient proportionnelles à la consommation d'électricité. Par exemple, le ménage qui consomme de 0 kw à 100 kw d'électricité, paie moins que celui qui consomme de 100 à 150 kw, etc. (Banque Mondiale, 2004).

• **Difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie**

La mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets a rencontré certaines difficultés qui ont affecté son progrès. Parmi celles qui furent relevées, mentionnons les suivantes:

- les appels d'offres furent préparés sur la base d'informations insuffisantes relativement aux quantités des déchets générées et à la composition de ces déchets;
- les informations concernant les ressources humaines, physiques et financières disponibles pour les gouvernorats furent insuffisantes;
- l'administration locale s'avéra incapable d'évaluer, d'exécuter et d'inspecter la performance des compagnies privées;
- aucun lieu de décharge ni aucun quartier désigné pour la décharge ne furent correctement identifiés;
- la coopération entre les compagnies privées, les ONG locales, les *Zabbaleen* et les compagnies nationales demeurèrent incertaines.

Avant le début du travail, les compagnies privées avaient un problème concernant les droits de douanes sur les équipements utilisés pour la gestion des déchets. En effet, les compagnies qui avaient importé des équipements pour exécuter leur travail devaient faire face à l'administration des douanes qui demandait des droits de douane s'élevant à 40% du prix afin de laisser entrer les équipements. Les compagnies ont refusé de payer ce pourcentage très élevé et ont menacé de recourir à

aussi responsable de l'exploitation des dépotoirs et des unités de compostage (Kenana, 2007, Sadek, 1994, Boisvert et Habils, 2002).

- Le rôle des Zabbaleen (collecteurs des déchets)

Il existe plus de 300,000 Zabbaleen dans le grand Caire qui collectent les déchets des ménages pour un montant variant entre 1 et 5 LE par mois. Ils transportent les déchets en utilisant leurs moyens traditionnels (souvent des charrettes poussées manuellement ou tirées par des animaux à traits) jusqu'à leurs quartiers pour les trier et les recycler. Ils vendent ensuite les matières recyclables aux entrepreneurs locaux. Les Zabbaleen offrent un service de ramassage de déchets de porte-à-porte quotidien à tous les deux jours en contrepartie d'une redevance mensuelle qui est moins chère qu'actuellement. On doit mentionner que certains Zabbaleen gagnaient beaucoup d'argent car il n'existait pas d'intermédiaire entre les Zabbaleen qui travaillaient pour eux-mêmes et les habitants (Boisvert et Habils, 2002, Kamel, 1994). Ajoutons que le contrôle du processus de recyclage constitue un facteur important qui contribue à l'autonomie des Zabbaleen. Ce facteur sera modifié par la privatisation qui va déplacer le contrôle du recyclage des Zabbaleen vers les compagnies privées et va conséquemment causer un appauvrissement des Zabbaleen.

- Les rôles des organismes non gouvernementaux

Il existe certaines organisations non gouvernementales égyptiennes qui participent à la collecte et au tri des déchets. Parmi les organismes qui réalisent des activités avec beaucoup de succès citons l'«Organisme de protection de l'environnement contre la pollution». Celui-ci encourage les collecteurs de trier et de recycler les déchets. L'organisation *Gami'i Elkomama* (collecteurs des déchets) à Manshet Nasser assure plus de 400 emplois pour la collecte ainsi que pour le ramassage et le recyclage des déchets. On doit aussi mentionner que les relations entre les ONG et les ménages sont directes et sans intermédiaire. Ceci permet ainsi aux organismes de profiter de la totalité des revenus.

- Le rôle du secteur privé local

Les compagnies locales privées travaillent dans certains quartiers. Elles se limitent au ramassage ou au transport des déchets sous la supervision des unités locales. Elles collectent les déchets porte-à-porte et les transportent dans le quartier des Zabbaleen pour les recycler ou les amènent au dépôt final (Abdel Salam, 2002).

- Le rôle des habitants

Les habitants payent directement pour le service de ramassage des déchets selon qui est responsable de la collecte soit les Zabbaleen, les organisations non gouvernementales ou le secteur privé local. Les habitants paient un montant mensuel variant de 1 à 5 LE. Le prix varie selon la richesse du quartier et selon l'entente convenue entre les deux parties.

On peut résumer ici le fonctionnement du système traditionnel en rappelant la relation existante entre chacun des acteurs: le gouvernement était le responsable des déchets public et de la surveillance du travail du secteur privé. Le secteur privé, les Zabbaleen, les ONG avaient chacun un contact direct avec les habitants pour ramasser les déchets. Les résidents payaient mensuellement des frais de services selon une entente convenue entre les deux parties.

7.4 Le rôle actuel des différents acteurs dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie

Le rôle des municipalités

Actuellement, les municipalités ne font que la surveillance. En principe, ils surveillent le travail des compagnies privées dans les quartiers pour vérifier que ces dernières appliquent les règles en matière de ramassage des déchets et de nettoyage des

rues. Les municipalités reçoivent les plaintes des citoyens concernant le travail des compagnies.

Bien que le travail des municipalités se limite à la surveillance des compagnies privées, plusieurs problèmes ont été rapportés au Caire et à Giza. À cet effet, Badawy et Hussein en 2006 insistent sur le fait que les compagnies internationales œuvrant au Caire et le Giza obtiennent des millions de livres égyptiennes chaque mois pour la gestion des déchets solides. Cependant, l'accumulation des déchets est observable partout dans les rues. De même, des déchets sont laissés sans ramassage dans des places touristiques comme l'ancien quartier de *Bab Zewila* (porte de Zweila) et la mosquée *El-Tala'e*. Les déchets sont également observables dans d'autres quartiers (riches ou pauvres) comme *Elnozha Elgadid*, *Eldarb El-Ahmar* et dans la majorité des quartiers de Giza. Ces déchets qui se retrouvent dans les rues représentent un risque à cause des insectes qui ont des effets néfastes sur la santé humaine des habitants (Badawy et Hussein, 2006).

L'autre problème qui influence l'efficacité du travail des municipalités est la corruption. À cet effet, Bakry indique que l'Autorité du contrôle administratif égyptien (*Hay'at Al riqaba Alidarya*) a arrêté le directeur et l'un des assistants de la compagnie Orpa 2000 parce qu'ils avaient donné des pots-de-vin aux personnes chargées de la surveillance de la compagnie dans les quartiers Helwan et El-Ma'adi. Cette compagnie obtient 2,5 million LE par mois pour ramasser les déchets de trois quartiers *El-Ma'adi*, *Tora* et *Helwan*. Le but poursuivi par ces pots-de-vin était d'obtenir un rapport favorable sur le travail de compagnie dans les quartiers (Bakri, 2006).

Bakri (2006) ajoute que les habitants des quartiers qui payent des frais de service partout dans le grand Caire ont présenté plusieurs plaintes à la municipalité en raison de la mauvaise performance des compagnies privées. Le résultat est une aggravation de la situation. On des retrouve avec plus de déchets dans les rues dans les résidences des ménages.

Le rôle actuel des éboueurs (*Zabbaleen*)

Quelques jours avant le début du travail des compagnies privées en février 2003, plus de 2500 Zabaleen ont fait une manifestation sur une grande route du Caire. Les Zabaleen ont manifesté leur opposition au travail de ces compagnies dans la question des déchets du grand Caire. Au cours d'une entrevue effectuée auprès de leurs représentants, ceux-ci ont déclaré « Les Zabbaleen feront la grève dès le début du travail ces compagnies ».

Les représentants ont par la suite souligné la difficulté de coopération entre eux et les compagnies privées parce que ces dernières exigent trois conditions de leurs employés : savoir lire et d'écrire, avoir un âge inférieur à 40 ans et gagner un salaire ne dépassant pas 300 LE par mois.

Une grande partie des Zabbaleen ne savent pas lire ou écrire alors que qu'une grande partie d'entre eux sont au-dessus de 40 ans. Aussi, les 300 LE ne sont pas suffisants, notamment parce que le revenu de plusieurs Zabbaleen atteint le double de ce montant (Abouelkassim, Fayz et Monir, 2005).

Dans un autre entrevue effectuée avec l'un des représentant des Zabbaleen, celui-ci a fait valoir que le contrat entre le gouvernement et les compagnies privées ne tenait pas compte des intérêts de Zabbaleen.

Ses arguments sont les suivants. On peut estimer à 300 mille le nombre de Zabbaleen qui se retrouveront au chômage. En outre, il y aura des dommages de plusieurs millions de LE en investissements perdus. À titre d'exemple, les Zabbaleen ont récemment importé 25 machines d'Allemagne pour le recyclage du plastique. Le prix total ces équipements atteint 6.25 millions de LE. En tout, les Zabbaleen disposent de 500 machines pour fabriquer des tuyaux de conduite d'eau. Leur flotte comprend plus de 750 voitures et camions de ramassage et de transport des déchets.

De surcroît, le travail de ces compagnies influencera négativement l'élevage de plus de

500,000 porcs nourris à même les déchets organiques. En effet, parmi les Zabbaleen de la région du Caire, on compte un nombre important de coptes (Égyptiens de confession chrétienne) dont la religion n'interdit pas l'élevage des porcs. Ils font ainsi un usage efficace des matières organiques. Leur pratique est encadrée par des services vétérinaires associatifs ou privés. (Abouelkassim, Fayz et Monir, 2005). Cette industrie compte beaucoup sur le recyclage des déchets et elle ne veut pas perdre son accès actuel à ces matières organiques et ménagères. Elle serait alors obligée d'aller acheter celles-ci auprès des compagnies privées en charge de la collecte.

Les Zabbaleen résumant leurs demandes de coopération avec les compagnies en posant trois conditions. La **première condition** est celle de signer des contrats avec les compagnies qui prennent en compte que les Zabbaleen sont des entrepreneurs et non pas des employés. La **seconde condition** est de prendre une partie de déchets ménagers pour continuer à élever les porcs. La **troisième condition** est de définir une charge minimale de 2 LE pour chaque appartement où les déchets sont collectés (Abouelkassim, Fayz et Monir, 2005). On doit préciser que les Zabbaleen sont présents dans tous les quartiers du grand Caire et pas seulement dans ceux desservis par les compagnies privées. Le différent majeur avec les compagnies privées se situe autour de la première condition parce que ces dernières refusent de passer des contrats avec les Zabbaleen en les considérant comme des entrepreneurs.

Les habitants et les frais payés pour les déchets

Les comportements irresponsables des habitants sont l'une des principales raisons de l'aggravation de la quantité des déchets dans les rues en Égypte. La plupart des Égyptiens appartiennent à la classe moyenne ou pauvre et ont beaucoup souffert des décisions du gouvernement en matière de gestion des déchets. En effet, le gouvernement égyptien a établi les redevances pour les services de gestion des déchets sur les factures d'électricité des habitants en fonction de la consommation d'électricité de chacun. Le gouvernement établit ainsi le montant attribuable à la gestion des déchets à partir de la consommation d'électricité. (Banque Mondiale, 2004, Badawy et Hussein,

2006). Les habitants se sont opposés à cette décision et ont refusé de payer les frais de gestion des déchets pour deux raisons :

- la première a trait à l'augmentation du coût de ramassage des déchets.
- la seconde raison est la crainte de se faire couper l'électricité s'ils ne paient pas les frais de gestion des déchets.

Les habitants ont alors pris recours auprès du tribunal du droit administratif du Conseil de l'État (*Maglisse Aldawla*) Le 24 décembre 2003, le tribunal a annulé la décision du gouvernement d'aligner les redevances des frais des déchets sur la consommation d'électricité (Iktissadi, 2005). Le gouvernement égyptien a exécuté la décision de la cour mais a trouvé un autre moyen de faire la perception des frais attribuables au service des déchets, Sachant que les gouvernorats avaient déjà établi des contrats avec les compagnies privées, il a changé les termes « frais de déchets » sur les factures d'électricité par ceux de « frais de services » sans décrire ou préciser la nature des dits services. Il a ainsi pu continuer à percevoir les frais de collecte des déchets avec les factures d'électricité.

À ce stade, le gouvernement a proposé trois nouvelles tentatives de solution pour sortir de ce tunnel ou de cette crise :

- Une augmentation du prix des déchets de 2% à 10% du prix de location d'un appartement selon l'article 8 de la loi 38 pour l'année 1967. Par exemple, si un locataire paye 250 LE par mois, il doit payer 25 LE mensuellement. Cette proposition permet aux conseils municipaux et locaux de prélever 2% de plus (Salama et Maihoub, 2004, Hussein, 2004).
- Établir les frais de déchets selon le nombre de chambres dans un appartement.
- Définir trois zones dans les gouvernorats (quartiers riches, moyens et pauvres) où les municipalités ajustent les frais selon le type de quartier. Le gouvernement a proposé des tarifs pour chacun de ces quartiers qui varient de 2 à 12 LE par mois.

Les deux premières propositions ont trouvé une forte opposition de la part des citoyens en raison de l'augmentation des frais de service. Le gouvernement a finalement adopté la dernière proposition et a obligé les habitants de payer les redevances à même les factures d'électricité. Toutefois, comme les compagnies privées offrent de mauvais services l'insatisfaction des habitants reste élevée (Altounsi, 2007).

Le rôle des compagnies privées

- Les compagnies privées internationales

À la question de savoir pourquoi le gouvernement égyptien contracte avec les compagnies privées pour la gestion des déchets, l'«Organisme public de propreté et d'embellissement du Caire» a indiqué que le coût du ramassage des déchets et la non efficacité du système actuel de gestion des déchets figuraient parmi les principales raisons qui l'ont amené à signer des ententes avec les compagnies privées (L'Organisme public de propreté et d'embellissement du Caire, 2007).

En 2002 certains gouvernorats égyptiens ont signé des ententes de 10 à 15 ans avec ces compagnies. Par exemple, les gouvernorats du Caire ont contracté avec cinq compagnies privées dont trois internationales pour desservir 3 districts soit deux compagnies espagnoles couvrant les districts est (Answer et Égypte pour les services environnementaux), un compagnie italienne (Ama) couvrant les districts nord et deux compagnies locales (Alfostat et Orpa 2000) desservant les districts sud.

Le gouvernorat du Caire a payé 159,5 millions LE par année aux trois compagnies internationales pour gérer les déchets dans trois zones soit 52 millions pour le district nord du Caire, 59,5 millions pour le district est du Caire et 48 millions pour le district ouest du Caire. Le gouvernorat de Giza a payé 80.9 millions de livres égyptiennes pour ses deux zones. Les deux gouvernorats du Grand Caire ont ainsi payé plus de 239 millions de LE par an aux compagnies privées pour la gestion des déchets.

(Banque Mondiale, 2004, Abdel- Hamid, 2003). Nous avons fait un tableau qui indique les coûts des services par district (voir tableau 40 ci-après).

Tableau 40

Les services de collecte des déchets par district dans le Grand Caire : quantité de déchets, opérateur, valeur annuelle du contrat et coût moyen par tonne

Gouvernorat	Quantité totale de déchets (tonnes/jour)	Opérateur	Valeur annuelle du contrat (en millions de LE)	Coût moyenne par tonne (LE/tonne)
Alexandrie	2700	International	85,0	86,0
District Nord du Caire		International	52,0	
District Est du Caire		International	59,5	
District Ouest du Caire		International	48,0	
District Urbain Géza I	1400	International	36,0	
District Urbain Géza II	1600	International	44,9	
Suez	325	Régional	9,0	75,0
Assouan	435	Consortium National et International	12,0	

D'une façon générale ces compagnies offrent les services suivants 7 jours par semaine :

- Ramasser les déchets des ménages et des commerciales;
- Ramasser les déchets des marchés, des stations d'autobus et des cinémas;
- Ramasser les déchets des cliniques et des hôpitaux;
- Faire le nettoyage et le balayage des rues
- Transporter les déchets aux lieux de dépôts finaux :
- Enlever les affiches des murs

(Organisme public de propreté et d'embellissement du Caire, 2007).

Les compagnies privées ont commencé à travailler en mars 2003 au Caire et en mai 2003 à Giza. Les déchets se sont accumulés partout au Caire et Giza. Plus de 90% des déchets se retrouvaient dans les rues, et particulièrement dans les rues les plus petites et étroites (Abdelhamid, 2003). Durant la période initiale, les compagnies ont fait des efforts importants pour ramasser les déchets. Les collecteurs ramassaient les sacs des déchets de porte-à-porte. Ils nettoyaient et balayaient les rues des quartiers. Quelques mois plus tard, les compagnies ont installé des poubelles publiques dans les rues principales et ont demandé aux habitants de mettre leurs sacs des déchets dans les poubelles. Malheureusement, les compagnies ont laissé ces poubelles sans ramassage et quelques jours plus tard, les déchets se sont accumulés dans les rues entraînant des mauvaises odeurs dans la majorité des rues adu Caire et de Giza. Il en est résulté un fort mécontentement chez les habitants (Bakri, 2006).

Un rapport du *Centre de la terre pour les droits humains (Markaz El Ard Li Houqouq AlInsan)* a indiqué que l'insuffisance du nombre de collecteurs de déchets est la principale cause de ces problèmes. Le rapport mentionne à titre d'exemple, qu'il y n'y a que 6 collecteurs pour desservir le quartier *de El-Zeitoun* qui compte 140,000 appartements alors que 6 employés desservent le quartier de *Shoubra* qui lui ne comprend que 38,000 appartements. Il y a par ailleurs 18 travailleurs pour 160,000 résidences dans le quartier de *Shoubra El-Sahel* , 7 collecteurs pour 70,000 autres à *Rod-Elfarag* et enfin 6 collecteurs pour 80,000 appartements à *El-Sharabia*. Le rapport indique aussi que les compagnies privées ne font que nettoyer et balayer les rues principales (cité dans Abbas, 2005).

Étant donné la mauvaise qualité des services offerts par ces compagnies, le gouvernorat de Giza a annulé son entente avec les deux compagnies en 2005. Il a ensuite chargé les compagnies locales de ramasser les déchets de porte-à-porte et de les déposer dans les poubelles publiques. Le gouvernorat du Caire continue pour sa part à respecter son contrat avec les compagnies privées et essaye d'aider les compagnies en cause à améliorer leurs services (Abbas, 2005).

- Les compagnies locales privées

Il existe deux compagnies locales seulement œuvrant dans les districts sud du Caire (Alfostat, et Orpa 2000). La première est une compagnie relevant de l'Organisme public de propreté et d'embellissement du Caire et couvre 7 quartiers. La seconde s'appelle Orpa 2000 et couvre 4 quartiers. Les deux compagnies desservent les districts sud du Caire.

Le succès de ces compagnies est relatif. La première a réussi à ramasser les déchets de manière satisfaisante alors qu'Orpa 2000 n'a réalisé que certains de ses objectifs. Celle-ci vise davantage un but lucratif plutôt que de chercher à offrir des services efficaces. Sans étroite surveillance de la part du gouvernement, les compagnies privées ne travaillent pas très bien. En effet, comme cela a été mentionné, la compagnie Orpa 2000 a tenté de payer des pots-de-vin aux personnes chargés de la surveillance de la compagnie dans les quartiers *Helwan et El-Ma'hadi* afin qu'ils écrivent un rapport favorable à son endroit (Bakri, 2006).

Le rôle actuel des organismes non gouvernementaux et des groupes communautaires

Certains organismes ont contracté avec les compagnies du secteur privé et offert des services de gestion des déchets pour un prix variant entre 0.80 et 1 LE par appartement. Lors d'une entrevue individuelle effectuée avec le responsable d'un organisme collecteur de déchets dans un quartier défavorisé du Caire, celui-ci nous a déclaré : « Nous avons procuré des collecteurs de déchets aux compagnies privées pour ramasser les déchets dans les appartements au tarif de 0.80 LE par appartement ». Selon notre informateur, le problème est que les compagnies privées effectuent des fraudes en comptant mal le nombre d'appartements. Il a aussi mentionné que c'est son organisme qui paye les salaires de ses collecteurs. Il importe de mentionner ici que tous les

organismes non gouvernementaux sont régis par la loi 84 de 2002. Cette loi permet au gouvernement de surveiller les activités et le budget des organismes.

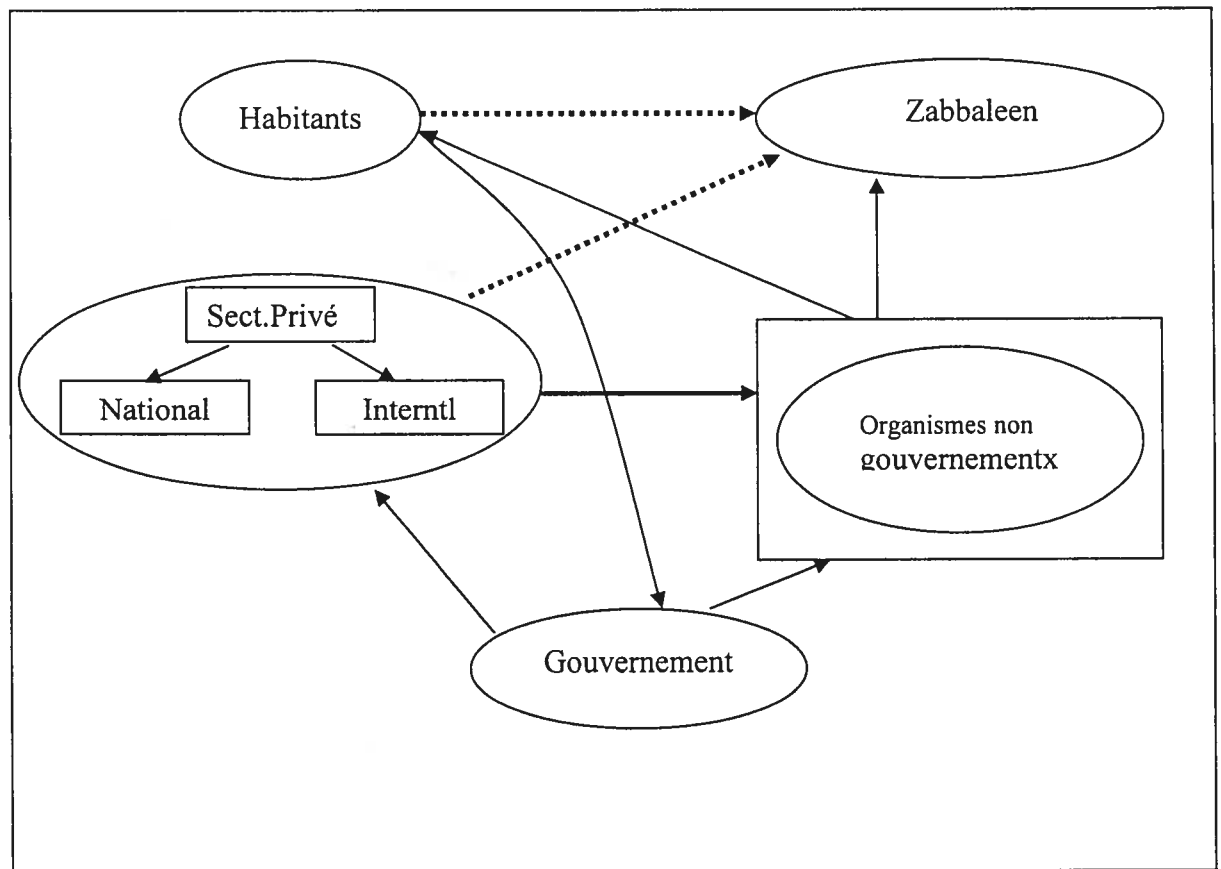
En conclusion, on peut résumer les relations les différents acteurs de la manière suivante :

Le gouvernement établit un contact direct avec le secteur privé au niveau international et local. Il se charge de faire des appels d'offre et d'établir des contrats. Le gouvernement est également responsable de percevoir les frais de services de la part des habitants et surveille le travail des organismes selon de la loi 84 de 2002.

Les compagnies privées ne font pas affaire directement avec les habitants pour ramasser les déchets. Elles contractent plutôt avec les organismes non gouvernementaux. Les Zabbaleen, (les collecteurs de déchets) pour leur part, fournissent la main d'œuvre contre des frais établis à l'avance.

Enfin, les organismes non gouvernementaux établissent des contacts directs avec le secteur privé, les groupes de Zabbaleen et les habitants.

Figure 1
Liens entre les différents acteurs de la gestion des déchets au Caire



Conclusion

La nouvelle stratégie de gestion des déchets n'est pas aussi efficace que prévue à cause des éléments suivants :

- le système se base sur la participation du secteur privé, notamment de compagnies d'origine étrangère, ce qui a des conséquences négatives sur les acteurs locaux;

- l'état fait des appels d'offre sans tenir compte de l'ensemble des acteurs de la société. Ceci n'est pas la volonté du gouvernement mais plutôt une mauvaise préparation des appels d'offre de la part des responsables;
- l'État pourrait améliorer la situation financière et sanitaire des Zababbleen et les intégrer comme partie prenante dans sa stratégie globale de gestion des déchets;
- l'État devrait encourager davantage le secteur privé local et les organisations de la société civile notamment les ONG et les organisations communautaires. L'état devrait leur fournir les équipements nécessaires à la gestion des déchets. Tout cela contribuerait forcément à l'augmentation des opportunités d'emploi et à l'amélioration de la performance de ces organisations;
- l'État a signé des contrats d'environ 15 milliards de LE avec des compagnies privées pour les 15 prochaines années (Bakri, 2006). À notre avis, l'État aurait pu investir ce montant dans l'instauration d'un système intégré de gestion des déchets. Un tel système solliciterait la contribution de tous les acteurs de la société.

VIII

Synthèse et discussion des résultats

Nous discuterons ici des résultats du précédent chapitre, tout en examinant les liens avec la recension des écrits et le cadre théorique. Rappelons que les données ont été recueillies auprès de répondants de 32 organismes et par le biais d'entrevues auprès 8 responsables œuvrant tous dans la protection de l'environnement et la gestion des déchets. La préoccupation majeure du chercheur était d'obtenir l'opinion de ces informateurs clés sur les questions suivantes. Comment le travail des acteurs de la société civile pourrait-il être plus efficace au Caire, dans le domaine de la gestion des déchets solides urbains? Quel est le rôle ces organismes peuvent-ils jouer dans la gestion des déchets solides urbains? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent? Comment améliorer le rôle et la performance ces organismes dans la gestion des déchets solides urbains? Finalement, quels types de mesures efficaces ces organismes pourraient-ils développer pour s'améliorer?

L'analyse et la discussion des résultats ont été structurées autour des questions de recherche. Ce chapitre présente et discute ainsi des résultats concernant les buts et les objectifs des organismes, leurs rôles dans la gestion des déchets solides urbains, les obstacles qu'ils rencontrent et enfin, les principales propositions qu'ils formulent en vue d'améliorer le rôle des organismes dans ce domaine afin de résoudre les problèmes environnementaux et sociaux, tels que la pauvreté et le chômage, en créant davantage opportunités d'emplois.

8.1 Les caractéristiques des organismes

8.1.1 Buts et objectifs poursuivis par les organismes

D'une façon générale, les organismes de la société civile travaillent dans la gestion des déchets comme les autres types d'organisations. Ils visent toutefois à offrir des services aux citoyens et à la société de manière à contribuer au développement

communautaire local. Concernant les buts et objectifs des organismes qui ont participé à notre recherche, les résultats ont permis d'identifier deux objectifs principaux. Le **premier** est de contribuer à réaliser un développement communautaire local. Les résultats de notre recherche concordent avec ceux de Joyal (1997), Favreau et Fréchette (2002) et Fréchette (1997), qui tous ont indiqué que les organismes de la société civile visent à contribuer au développement économique et communautaire de leur milieu, en vue d'améliorer les conditions de vie des individus qui y résident. Le **second objectif** est la protection de l'environnement contre la pollution par la gestion des déchets solides urbains. La majorité des répondants des organismes des deux types de quartiers ont mentionné qu'ils visent à susciter la participation des habitants du quartier, afin de promouvoir le développement de la salubrité dans le milieu de vie. C'est en sensibilisant les habitants à l'environnement, à la propreté des rues et au recyclage des déchets que ceci peut être réalisé. Cette observation corrobore les résultats de plusieurs recherches comme par exemple celles de Furedy, 1992, Abdel-Salam (2002), El-Ahram (2000), Nelliah, (1999), Dehbiss, (1995), Québec (1990) qui ont affirmé que les organismes non gouvernementaux et les organismes communautaires permettent de sensibiliser la population, de changer les comportements négatifs et d'amener les citoyens à participer au ramassage, au transport et au recyclage des déchets.

8.1.2 Le travail des organismes dans la gestion des déchets

Cette partie aborde les résultats relatifs aux expériences des organismes égyptiens dans la gestion des déchets. À propos du travail des organismes, les résultats font ressortir que plus de (43%) des organismes des deux quartiers oeuvrent dans ce domaine depuis 1985 et avant. Plusieurs y sont donc établis depuis plus de 20 ans.

Par quartiers, les résultats indiquent que la moitié des organismes des quartiers favorisés travaillent depuis 1995 et avant comparativement à (37.5%) dans les quartiers défavorisés. Ces résultats concordent avec ceux de Vaillancourt (1981) et de Gauthier (1992) qui ont tout deux indiqué que les organismes communautaires s'intéressent aux questions écologiques et environnementales depuis les années soixante. Ces résultats

sont similaires aussi avec ceux de Léonard (1989) qui a constaté que le nombre d'organismes de gestion des déchets à Montréal tendait à augmenter depuis 1986.

8.1.3 Le nombre d'employés et le type d'emplois

Les résultats relatifs à cette partie montrent que la moitié des répondants ont indiqué que leur organisme employait moins de 5 individus et ce surtout dans les quartiers défavorisés (81%), comparativement aux quartiers favorisés (18,7%). Les résultats indiquent aussi que plus de deux tiers des emplois des organismes défavorisés sont à temps partiel alors que cette proportion est de 43.5% chez les organismes en milieu favorisés. Ces résultats ne concordent pas avec certaines recherches effectuées dans ce domaine. A titre d'exemple, dans une étude effectuée par le Ministère de l'environnement du Québec (1998), il est mentionné qu'une douzaine d'entreprises au Québec récupèrent environ 7000 tonnes de vieux vêtements et créent un nombre important d'emplois permanents. Aussi, des études du Ministère de l'environnement (2003) et Berkani (2002) ont confirmé que les organismes de la société civile créent plusieurs emplois par le biais des activités de ramassage et par la réutilisation des matières résiduelles. À notre avis, la différence entre ces résultats et les nôtres vient de ce que les secteurs de la société civile égyptienne, particulièrement les ONG et les organismes communautaires, tout particulièrement dans les quartiers pauvres ne parviennent pas à créer davantage d'emplois, peut-être en raison de la faiblesse de leurs ressources financières et humaines ou à cause de leur manque d'expérience dans ce domaine.

8.2 Description des organismes et de leurs sources de revenus

La discussion cette section portera sur les résultats relatifs aux équipements collectifs, aux revenus des organismes et aux sources de revenus.

Concernant les équipements domestiques et éducatifs des organismes, nos résultats indiquent que plus de 62% des organismes en milieu défavorisés n'ont pas les

équipements essentiels qui contribueraient à faciliter l'accomplissement de leurs objectifs alors que plus de trois quart soit 87.5% des organismes en milieux favorisés sont dotés de tels équipements. Nos résultats ne concordent pas avec ceux de Gautier (1992), Lehoux (1984) et Ganapin, (1992) qui ont mentionné que ces types d'équipements sont importants pour les organismes afin d'exécuter leur travail de gestion des déchets.

Concernant les revenus des organismes, les résultats de la présente recherche font ressortir que 62.4% des organismes des quartiers défavorisés ont des revenus annuels de 15,000 L.E. et moins (montant inférieure à 3,100\$CDN par année) alors qu'aucun organisme en milieu favorisé n'est dans une telle situation. Ces résultats vont dans le sens de ceux de Gauthier, (1992) et de Senthirajah, (1992) qui l'un et l'autre ont souligné que les organismes communautaires souffraient de problèmes financiers.

En résumé, il apparaît que les organismes qui n'ont pas d'équipements domestiques et éducatifs ni des ressources financières suffisants ne peuvent pas réaliser leurs objectifs. Ceci explique peut-être en bonne partie le faible rôle joué par les organismes des quartiers défavorisés en Égypte.

Concernant la provenance des revenus nos résultats montrent que les organismes comptent sur trois principales sources soit le financement autonome, les profits par la gestion des déchets et l'aide gouvernementale. Les deux principales sources des revenus des organismes des milieux favorisés sont le financement autonome et les argents provenant d'autres sources, notamment ceux liés aux activités de gestion des déchets et les montants perçus des habitants des quartiers pour la collecte. Pour ce qui est des organismes situés en milieux défavorisés, l'aide gouvernementale et le financement autonome constituent les principales sources de revenus. On observe une convergence entre les résultats de notre recherche et ceux d'Archambault et Greffe (1984) qui a mentionné que les principales sources de financement des organismes étaient les revenus générés par leurs activités, puis les dons privés.

Finalement, les résultats obtenus indiquent que les trois quarts des organismes en milieux défavorisés bénéficient d'une aide gouvernementale. Pour plus de la moitié (56.2%), cette aide représente moins de 10% de leur budget, alors que pour près d'un sur cinq (18.6%) l'aide représente de 11 % à 20% de leur revenus. Les subventions gouvernementales versées sont sujettes à des conditions précises. Ces résultats s'apparentent d'assez près aux conclusions d'Archambault et Greffe (1984) et à ceux MCE Conseils, (1999) et de Léonard et al. (1989 : c-35) qui tous soulignent tous la grande importance de l'aide gouvernementale accordée aux organismes de la société civile. Cependant, aucune étude ne fait mention de gouvernements pratiquant un contrôle exagéré et tatillon qui va presque à gêner le travail des organismes dans l'accomplissement leurs objectifs. Bien sûr, on peut se définir de tout contrôle lors qu'on reçoit des subventions de l'État. Toutefois dans le cas de l'Égypte ressort que d'un point de vue unanime le contrôle est perçu comme très sévère abusait même et engendrant des effets néfastes importants ce qui, n'a pas été souligné ailleurs par les chercheurs.

8.3. Les résultats quant au rôle joué par l'organisme dans la gestion des déchets solides urbains du quartier et les problèmes rencontrés

8.3.1 Les motifs à la base de l'intérêt des organismes pour la gestion des déchets

Concernant les causes qui incitent les organismes à travailler dans la gestion des déchets, les résultats de la recherche font ressortir qu'il existe trois principaux motifs soit 1) contribuer à la propreté des rues du quartier et à la protection de l'environnement (100% de réponses), 2) accroître la conscientisation et la sensibilisation des habitants du quartiers vis-à-vis des questions environnementales (90.6%) et enfin, 3) favoriser le développement communautaire local (78.1%). **Le premier motif** vient de ce que les organismes veulent aider à embellir leur quartier. **Le second motif** s'explique par le désir de modifier les comportements négatifs en sensibilisant les personnes aux problèmes des déchets. **Le troisième motif** tient au fait que les organismes veulent

jouer un rôle actif dans le développement de leur communauté locale. Les résultats de notre recherche concordent avec ceux de plusieurs recherches antérieures (Québec 1990, Furedy 1992, Dehbiss, 1995, Nelliah, 1999, Abdel Salam 2002). Ces travaux ont fait ressortir que les principales raisons avancées que les ONG veulent s'impliquer dans la propreté du quartier et travailler à la sensibilisation de ses habitants.

8.3.2 Le rôle joué actuellement par les organismes dans la gestion des déchets

Nos résultats permettent de dire qu'il y a trois rôles principaux qui sont attribuées aux organismes égyptiens dans la gestion des déchets. **Le premier** est celui d'augmenter la conscientisation, la sensibilisation et le changement des habitudes néfastes chez les habitants. **Le second** est d'assurer le ramassage et le transport des déchets. **Le troisième** est de recycler les déchets. Les résultats de notre recherche indiquent aussi que les organismes des deux types de quartiers se concentrent davantage sur la sensibilisation des habitants que sur leurs autres rôles. Cela s'explique peut être par le fait que la majorité des organismes offrent leurs services et les activités de leur programme gratuitement. Cette générosité n'améliore toutefois pas leurs faibles ressources financières. C'est notamment, le cas pour les organismes ouvrant en milieu défavorisé. Les résultats de cette recherche sont corroborés par tes travaux de Furedy, (1992), (1995), Nelliah, (1999), et Senthirajah, (1992). On note cependant, une différence avec les études précitées sur un point particulier à savoir qu'au Caire, la majorité des organismes privilégient que le ramassage des déchets dans le quartier soit effectué une ou deux fois par semaine par des bénévoles vivant dans ce même quartier. Ceci s'explique par le fait que les organismes ne disposent pas des ressources matérielles ou des équipements leur permettant d'assurer le ramassage des déchets sur une base régulière par des employés rémunérés

8.3.3 Les priorités du travail des organismes

Relativement à la question de l'importance accordée par l'organisme à ses activités dans la gestion des déchets par rapport à ses investissements, nos résultats montrent que trois organismes sur quatre dans les quartiers défavorisés s'occupent de deux activités dans des domaines autres que celui de la gestion des déchets tels que le financement d'une garderie ou les opérations d'un atelier de couture visant à former des jeunes filles à des métiers dans ce secteur. Ces résultats sont divergents de ceux d'autres recherches (Abdel Salam, 2002, OCDE, 1988, Ministère de l'environnement du Québec, 2003, Gauthier, 1992). Ils s'expliquent par le fait que le travail des organismes dans des domaines autres que celui de la gestion des déchets est susceptible d'influencer négativement leur performance à cause de la dispersion des efforts qui en résulte. Le travail des organismes dans plus d'un dossier exige des ressources financières et humaines qui dépassent les capacités de ces petits organismes. Il nous apparaît que, la concentration du travail des organismes, notamment en milieu défavorisé dans le seul domaine de la gestion des déchets leur permettra de fournir les efforts nécessaires et générera suffisamment des revenus pour leur rendre possible l'atteinte de leurs objectifs et ainsi améliorer leur performance dans l'accomplissement de leur rôle.

8.3.4 L'impact de l'organisme dans le quartier

Concernant l'impact des activités des organismes sur les quartiers où ils opèrent, les résultats indiquent que celui-ci est faible dans plus des deux tiers des organismes des quartiers défavorisés et dans un tiers des organismes situés dans des quartiers favorisés. Nos analyses qualitatives ont montré que la principale raison imputée pour de cette faiblesse par les responsables est le manque de conscience des habitants des buts et des objectifs des organismes. L'impact limité peut aussi être expliqué par le manque de faible performance des employés et le rôle lacunaire joué par l'organisme. Ces résultats ne sont toutefois pas corroborés par la plupart des autres études dans ce domaine. En effet, il est reconnu que les impacts des organismes sur la société sont généralement perçus comme étant positifs à cause des services qu'ils offrent. À titre d'exemple, l'étude de Ganapin, (1992) indique que des ONG des Philippines ont réalisé avec succès différents projets sous le vocable de « L'argent des déchets ». L'objectif de ceux-ci était

de fournir aux collecteurs les moyens nécessaires pour recycler les déchets. Ces projets ont eu un impact positif sur les milieux où ils ont été mis en application.

Nos résultats sont toutefois convergents avec ceux d'étude d'Abdel Salam (2002) qui affirme que l'impact des organismes oeuvrant dans les pays en voie de développement comme l'Égypte était faible sur la société. Salam explique que les faibles résultats peuvent être attribués à trois raisons majeures soit la faible conscience des habitants des buts et des objectifs de l'organisme, le manque de performance du personnel et la faiblesse du budget dont dispose l'ONG ou le groupe communautaire pour atteindre ses buts (Salem, 2002).

8.3.5 Les obstacles au travail de l'organisme

La recension des écrits égyptiens portant sur la gestion des déchets et sur le rôle des organismes de la société civile a permis d'établir qu'aucune autre étude n'avait porté sur cette question dans ce pays. Nos résultats constituent donc une contribution originale sur la situation en Egypte et sur les obstacles auxquels sont confrontés les ONG et les organismes communautaires de ce pays qui s'attaquent à ces questions.

Concernant les obstacles au travail de l'organisme, nos résultats font ressortir que 81.2% de la totalité des répondants des organismes ont mentionné rencontrer des obstacles dans l'accomplissement de leur travail. C'est le cas entre autres de tous les organismes oeuvrant en milieu défavorisé.

En ce qui a trait aux types d'obstacles, on peut dire qu'il en existe de trois ordres : financiers, administratifs et relatifs au manque de main d'œuvre.

Concernant les problèmes financiers, la très forte majorité des répondants des organismes situés en quartier défavorisé (87.5%) ont mentionné que leur établissement faisait face à des problèmes financiers. Ce pourcentage est beaucoup plus bas (18.7%) chez les répondants d'organismes situés en milieux favorisés.

Dans leurs études, Gauthier (1992) et Abdel Salam (2002) ont relevé qu'il existait des obstacles financiers que rencontrent certains organismes communautaires mais que ces difficultés n'étaient pas le lot de la majorité. À cet égard, Gauthier (1992), indique que certains groupes communautaires font face à des difficultés financières résultant de l'instabilité des marchés ou parce que manquant de compétence administrative dans un contexte de marché hautement compétitif en égard aux matières secondaires.

En ce qui a trait aux problèmes administratifs, on constate que plus de la moitié des organismes des deux types de quartiers en font état. La situation est pire dans les milieux défavorisés alors qu'une nette majorité des organismes communautaires rencontrent de telles difficultés.

Quant aux problèmes relatifs au manque de main d'œuvre, les résultats relèvent que la moitié des organismes des milieux défavorisés et environ (40%) de ceux des quartiers favorisés font face à ce type de problèmes. La fréquence de ce type de problèmes est donc plus grande chez les organismes des quartiers défavorisés que favorisés.

8.4 Types des problèmes rencontrés par les organismes

Cette partie aborde les résultats relatifs aux problèmes rencontrés par les organismes, la nature de ces problèmes, leurs causes et les solutions proposées pour y remédier. Il s'agit des problèmes administratifs, financiers et reliés à la main d'œuvre dont nous venons de faire état.

8.4.1 Les problèmes administratifs

8.4.1.1 La nature des problèmes administratifs

Les résultats de la recherche indiquent que les organismes égyptiens d'une façon générale sont confrontés à des problèmes administratifs. Les trois principaux problèmes de nature administrative sont ceux reliés à l'application des lois, ceux qui se rattachent au manque d'employés qualifiés et enfin ceux causés par l'intervention du gouvernement.

Concernant les problèmes reliés à l'application des lois, ils constituent la catégorie la plus fréquemment mentionnée avec (40,6%) des répondants. Ceux-ci ont souligné l'existence de certains articles de la loi 84 adoptée en 2002, une loi qui porte sur le travail des organismes non gouvernementaux. Ces articles gênent le travail des organismes par ce que permettant au gouvernement d'intervenir dans le travail des organismes ainsi qu'au sein de leur conseil de leur administration (article 34). Le ministère peut arrêter l'activité d'un organisme s'il constate des infractions dans l'utilisation des fonds (article 42). Par ailleurs, les contrôles en place ne permettent pas aux organismes d'étendre leurs activités (article 11). Le ministère contrôle aussi le financement des organismes (article 13, no 3). Ces formes de contrainte nuisent au développement des organismes qui ne peuvent conséquemment pas jouer leur rôle comme ils le souhaiteraient.

Concernant les problèmes reliés au manque d'employés qualifiés, un quart des répondants considèrent que leurs organismes rencontrent de tels problèmes. Les répondants ont mentionné que le manque d'employés qualifiés s'expliquait par les faibles salaires versés par les organismes. On observe la aussi que les problèmes de cette nature sont plus élevés chez les organismes des quartiers défavorisés (43.75) que chez ceux des quartiers favorisés (25%). Les organismes égyptiens, notamment ceux situés en quartier défavorisé n'ont pas les ressources financières nécessaires pour offrir de bons salaires à leurs employés. On note que ces résultats ne sont pas convergents avec ceux d'autres études mentionnant que les organismes communautaires et les ONG emploient un nombre important de personnes et offrent des salaires corrects.

Dans une entrevue réalisée avec un responsable d'un organisme de collecte de déchets situé en milieu défavorisé, il est mentionné que les salaires constituent le moteur principal des travailleurs pour assurer la continuité ou la non continuité de leur travail. Ce responsable explique que la vie est plus chère, qu'il faut conséquemment augmenter les salaires des travailleurs pour les attirer et les retenir (Informateur, 4).

Pour ce qui est de l'intervention du gouvernement, les résultats montrent que 25% des répondants considèrent que la façon des autorités d'intervenir dans le travail de leur organisme constituait une raison importante à l'origine de leurs problèmes administratifs. Selon nos résultats, il n'y a pas une différence significative entre les organismes favorisés et défavorisés à cet égard. Ces résultats sont corroborés par ceux de Senthirajah (1992), qui considère que la présence de conditions politiques hostiles et d'intrusions dans le travail des organismes faisaient partie des difficultés fréquemment rencontrées par les organismes.

8.4.1.2 Solutions proposées aux problèmes administratifs

Les résultats de la recherche indiquent que selon nos répondants la modification des lois existantes et l'attribution d'une plus grande autonomie aux organismes par rapport à l'intervention gouvernementale constituent les principales solutions à privilégier. Modifier certains articles de la loi 84 passée en 2002, constitue une mesure incontournable pour quiconque veut donner plus de liberté aux organismes et accroître leur efficacité.

8.4.2 Les problèmes financiers

8.4.2.1 Les causes des problèmes financiers

Les résultats font ressortir que les causes peuvent être attribuées à trois principales raisons, soit le faible revenu généré par les activités de gestion des déchets, le manque de contribution des donateurs et le faible appui du gouvernement. **En ce qui**

concerne la première cause, les résultats de notre recherche ont indiqué que près de 81% des organismes en quartiers défavorisés souffraient de ce qu'un revenu trop faible était généré par leurs activités de gestion des déchets alors que seulement (50%) des organismes en milieux favorisés étaient dans cette position. Cette cause peut s'expliquer par le fait que beaucoup d'organismes, notamment dans les quartiers défavorisés ne s'intéressent qu'accessoirement aux activités de la gestion des déchets ou parfois, n'ont pas les équipements nécessaires ou les individus qui pourraient les aider à générer des revenus suffisants. Ces résultats ne concordent pas avec ceux du Ministère du Québec (1998). On y note que les groupes de récupérateurs associés au Conseil québécois récupèrent près de 7000 tonnes de vieux vêtements et donnent de l'emploi à un nombre important de chômeurs. Aussi, dans ses résultats, Berkini (2002) mentionne que le secteur des ressourceries crée beaucoup d'emplois grâce à la réutilisation et à la revente des matières résiduelles. **La seconde cause** des déficiences financières peut être expliquée par le fait que la majorité des donateurs privés préfèrent aider les organismes que offrent des services efficaces. **La troisième cause** est que l'aide du gouvernement n'est pas suffisante. C'est entre autres le cas pour plus de (35%) des organismes défavorisés. Ceci s'explique en partie par le fait que gouvernement égyptien n'investit par beaucoup notamment dans la protection de l'environnement contre la pollution pour développer les organismes et encourager la participation des citoyens à leur vie. Les résultats de cette recherche ne sont pas en corroboration avec ceux du Ministère de l'environnement du Québec (2003) et de MCE Conseils (Groupe de consultation pour la création et le maintien en emploi au Québec) (1999) lesquelles ont indiqué que le gouvernement québécois avait investi 6 millions dollars sur 5 ans pour encourager les organismes d'économie sociales à réaliser leurs objectifs environnementaux. Aussi, Léonard (1989) a constaté que les organismes communautaires s'appuyaient en bonne partie sur des subventions de l'État pour financer leurs activités.

8.4.2.2 Solutions proposées aux problèmes financiers

Notre étude indique que la majorité des répondants considèrent que l'augmentation des contributions des donateurs privés ou corporatifs et l'accroissement

les activités de gestion des déchets sont les principales solutions envisagées aux problèmes financiers. Celles-ci sont suivies par l'augmentation du soutien financier gouvernemental. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les organismes cherchent d'abord des sources de financement autres que l'aide du gouvernement pour générer des revenus supplémentaires.

8.4.3 Les problèmes reliés au manque de main d'œuvre

8.4.3.1 Les causes à l'origine des problèmes de main d'œuvre

Nos résultats font ressortir que la moitié des organismes en milieux défavorisés sont confrontés à des problèmes de main d'œuvre insuffisante alors que près de (60%) des organismes en milieux favorisés sont dans la même situation. En ce qui a trait aux causes de ces problèmes, nos participants ont répondu à une question à choix multiple et indiqué que le sentiment de gêne relié au secteur d'emploi, sa dévalorisation sociale et le faible revenu associé aux tâches pouvaient être à l'origine de ces difficultés.

Il ressort de nos résultats que la première raison envisagée par (40%) des organismes comme principale cause du manque de main d'œuvre qualifiée est le faible revenu octroyé aux employés. Ainsi, la moitié des répondants des organismes des quartiers défavorisés en font état alors que près de 31% des organismes en milieu favorisés font de même.

Les résultats de notre recherche sont convergents avec ceux de Nelliah (1999) et Huysman, (1994) qui ont indiqué que les revenus du travail dans le domaine de la gestion des déchets permettaient de subvenir aux besoins de base des employés sans plus. Par contre, Villemaire (2000), a indiqué que les organismes communautaires offraient de bons salaires à leurs employés, suffisants pour leur permettre de vivre décemment et sans difficultés financières majeures.

En ce qui a trait aux autres raisons mentionnées au total par (34.4%) de nos répondants, il est plus difficile de cerner une cause unique car plusieurs facteurs ont été identifiés et donnés en exemple. Ont ainsi été cités, le refus des gens, notamment des diplômés, de travailler dans le domaine de la gestion des déchets solides urbains, l'absence d'emploi permanents, le sentiment de gêne et la dévalorisation sociale accolée au secteur. Ces problèmes sont plus importants chez les organismes des milieux défavorisés (43.7%) que chez ceux des milieux favorisés (25%). Ces résultats sont en partie convergents avec ceux de Poerbo, (1991) qui a mentionné que les collecteurs de déchets étaient méprisés par les personnes d'autres classes sociales.

8.4.3.2 Solutions proposées aux problèmes de main d'œuvre

Les répondants ont suggéré différentes solutions pour sortir de ces problèmes. Ainsi, 40,6% des répondants ont suggéré d'augmenter les salaires des employés, 28,1% ont parlé de créer des emplois permanents et 25% d'instruire et de mieux former les travailleurs. Nous estimons qu'effectivement la mise en place de telles solutions permettraient de développer la capacité des organismes à recruter une main d'œuvre plus stable et plus qualifiée.

8.5 Efficacité du travail de l'organisme

La majorité des répondants de notre recherche ont indiqué que les solutions apportées aux problèmes précédents contribueraient à augmenter l'efficacité du travail des organismes et à développer davantage leur capacité de créer des emplois. De plus, les résultats de la recherche mettent en évidence que les répondants ont suggéré ou proposé la mise en place d'une série de moyens indispensables à l'amélioration de la performance et du rôle des organismes dans la gestion des déchets solides urbains¹⁸. Parmi les moyens les plus fréquemment mentionnés, nous retenons :

- la spécialisation de l'organisme dans un seul domaine, soit la gestion des déchets uniquement;

¹⁸ Voir à ce pages. Chapitre 6 pages.....

- l'organisation de visites aux habitants du quartier afin de mieux expliquer les objectifs l'organisme;
- le travail en partenariat avec les divers secteurs impliqués dans la gestion des déchets.

On pense que l'application de ces moyens par les organismes aidera à augmenter l'impact de ceux-ci dans les quartiers améliorera leur efficacité et à accroître leur capacité de créer des emplois. Le rôle joué par les organismes qui oeuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement, notamment dans la gestion des déchets en Égypte devra amener un accroissement considérable du nombre d'emplois créés afin de réduire la pauvreté et le chômage.

8.6. Propositions visant à augmenter l'efficacité des organismes égyptiens en matière de gestion des déchets solides urbains

Au terme de la présente analyse de l'ensemble des données recueillies, il nous apparaît possible de formuler une série de propositions visant à augmenter l'efficacité des organismes égyptiens en accentuant l'importance de leur rôle en matière de gestion des déchets urbains.

À notre avis, pour atteindre ce but six actions s'imposent que nous formulons comme autant de propositions :

1) Il faut d'abord que les organismes cessent de s'éparpiller et concentrent l'essentiel de leurs activités au seul domaine de la gestion des déchets. À cet égard, ils doivent travailler en priorité à la conscientisation et à la sensibilisation des populations qu'ils desservent à l'importance de leur environnement, et offrir à leurs citoyens les ressources de base pour préserver cet environnement: moyens matériels, équipements domestiques outils éducatifs,

2) Il faut que les organismes développent des ressources financières suffisantes qui leur permettent d'offrir les services de base pour la cueillette des déchets et le

recyclage. A défaut, ils doivent se mettre d'urgence à la recherche de moyens pour augmenter leurs ressources financières afin de jouer le rôle qu'on attend d'eux;

3) Les organismes doivent accroître le nombre d'emplois permanents et augmenter les salaires de leurs employés afin d'améliorer la stabilité et la qualité de leur main d'œuvre et ainsi augmenter l'efficacité de leur organisme dans l'accomplissement de sa mission ;

4) Il faut mieux former les employés des organismes à l'exécution de leurs tâches de gestion des déchets. Pour ce faire des cours doivent être dispensées par des spécialistes travaillant sous la supervision des organismes.

5) Il importe par ailleurs d'alléger et de simplifier les procédures administratives et bureaucratiques exigées par le gouvernement et de faciliter aux organismes l'atteinte de leurs objectifs en leur accordant les ressources financières adéquates. Ainsi le gouvernement devra devenir une aide plutôt qu'un obstacle pour ce faire. Il devra donc modifier les lois relatives aux organismes de la société civile égyptienne et développer les ressources financières des organismes ce qui leur permette de créer davantage d'emplois permanents;

6) Il sera nécessaire que l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des déchets travaillent en partenariat dans une perspective d'action concertée. La coopération entre les organismes de la société civile, le ministère de l'environnement et le gouvernement municipal dans le secteur de la protection de l'environnement est capitale afin de contrer les problèmes de l'environnement. Tous doivent faire leur part et contribuer à l'atteinte de l'objectif d'un environnement sain. À cet égard, le ministre de l'environnement égyptien Maged George a indiqué en 2005 que le Ministère de l'environnement égyptien avait créé une nouvelle unité dédiée aux organismes non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement. Le but de cette unité est la coordination et la coopération entre les organismes et le gouvernement pour réaliser les projets environnementaux et améliorer le rôle de ces organismes (Ministère de l'environnement, 2005). Tous doivent coordonner et orienter leurs efforts dans cette direction. Dans cette perspective aussi, le gouvernement municipal de ville Al Giza situé dans le grand Caire a passé un contrat dans le mois de janvier 2007 avec (7) organismes communautaires pour la collecte déchets. Ce contrat

permet aux organismes de ramasser les sacs de déchets de porte à porte et de les déposer dans les poubelles publiques situées dans les rues. Le gouvernement municipal transporte alors ces sacs au dépôt final (El-Dib, 2007). Cette action contribuera :

- a) à créer des centaines ou milliers d'emplois à un bon salaire pour les gens.
- b) à générer des revenus pour les organismes ce qui leur permettra de réaliser pleinement leur rôle et atteindre leurs objectifs.

Ces propositions représentent, de notre point de vue, les facteurs essentiels qui doivent être mis à contribution afin de développer le rôle des organismes.

CONCLUSION

Compte tenu de l'augmentation progressive des quantités de déchets produites quotidiennement à Al-Kahira Al-Kobra (le grand Caire) et de leurs impacts néfastes sur l'environnement et sur la santé de l'être humain, la gestion des déchets a suscité au cours de dernières années l'intérêt des gouvernements et des spécialistes de l'environnement. Le gouvernement municipal du Caire a déployé des efforts significatifs dans ce domaine afin de réduire les déchets et enrayer leurs effets négatifs mais ceux-ci restent encore insuffisants. On observe en effet que les rues du Caire sont pleines des déchets et qu'il manque des poubelles pour les déposer de même que de la main d'œuvre et de bennes pour les ramasser. Pour y arriver il faut impliquer tous les secteurs pleinement incluant les acteurs de la société civile, afin que tous contribuent à diminuer les quantités des déchets et à augmenter la sensibilisation de la population vis-à-vis des problèmes aux plans de la santé et de l'environnement qui peuvent résulter de l'accumulation de telles masses de déchets.

Bien qu'un nombre important d'organismes en Egypte oeuvrent dans la protection de l'environnement et s'intéressent à la gestion des déchets afin de résoudre les différents problèmes environnementaux et procurer de nouveaux emplois pouvant éventuellement diminuer le chômage, la majorité de ces organismes surtout dans les milieux moins favorisés ne sont pas en position d'assurer adéquatement leurs responsabilités. La présente recherche s'est penchée sur ce phénomène et a identifié différentes façons d'améliorer la performance des acteurs de la société civile, notamment les ONG et les groupes communautaires sur ce plan afin que ceux-ci développent des stratégies et se fixent des objectifs leur permettant de mieux faire face aux problèmes environnementaux, associés à la gestion des déchets au Caire. Cette étude a aussi examiné comment ces organismes pourraient jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions à des problèmes sociaux tels la pauvreté et le chômage en créant des opportunités d'emplois, en améliorant les conditions de vie sociales et sanitaires, et en favorisant la participation des citoyens à la gestion des déchets solides urbains. Le rôle que jouent les ONG et les groupes communautaires dans la gestion de

déchets notamment dans certains quartiers défavorisés a été examiné et des propositions ont été formulées pour leur donner une impulsion nouvelle. Nous avons finalement tenté d'identifier les principaux obstacles qui empêchaient la réalisation des objectifs de ces acteurs et proposé des solutions possibles afin d'accroître leur efficacité.

Pour atteindre l'objectif général d'amélioration du rôle des organismes oeuvrant dans la gestion des déchets, nous avons identifié certains objectifs spécifiques en termes de zones des questions de recherche :

- Quel est le rôle présentement joué par les organismes communautaires et les ONG dans la gestion des déchets solides urbains?
- Quels sont les principaux obstacles qu'ils rencontrent?
- Comment pourrions-nous améliorer le rôle et la performance de ces organismes dans la gestion des déchets solides urbains?

Pour répondre à ces questions, nous avons fait une analyse des données obtenues par l'entremise d'un questionnaire passé auprès de 32 répondants d'organismes provenant moitié de quartiers défavorisés et moitié de quartiers favorisés et oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et la gestion des déchets solides urbains dans le grand Caire. De surcroît, nous avons effectué 8 entrevues approfondies avec des responsables d'autant des organismes pour mieux comprendre en détail le rôle de ces organismes et les problèmes qui confrontent. **La première zone de questions** portait sur le rôle actuel de ces organismes dans la sensibilisation de la population, le ramassage et le transport des déchets. Les résultats de la recherche ont indiqué la faiblesse du rôle actuellement joué pour les organismes, notamment dans les quartiers défavorisés. Les répondants des organismes ont indiqué que le faible rôle qu'ils jouent s'explique par:

- Un manque de la conscience des habitants quant aux buts et objectifs de l'organisme;
- La grande diversité des tâches assumée par les organismes. Ceux-ci s'impliquent dans différents domaines autres que celui de la gestion des déchets,

tels l'organisation d'un service de garde ou la gestion d'un atelier de couture pour former les jeunes filles.

- Le faible revenu et le budget limité dont disposent ces organismes.

La seconde zone de questions concernait les obstacles que rencontrent les organismes. Nos résultats indiquent que la majorité des organismes en milieu défavorisé ont des problèmes financiers et administratifs alors que la moitié d'entre eux sont aux prises avec des problèmes de manque des main d'œuvre. Par contre, nos résultats indiquent aussi que près de la moitié des organismes en milieux favorisés ont de tels problèmes.

Bien sûr, ces obstacles exercent une influence significative sur la capacité des organismes à effectuer les tâches qui leur sont dévolues.

La troisième zone de questions concernait les moyens à privilégier pour améliorer le rôle des organismes des deux types de quartiers. Les répondants ont suggéré et proposé une série de moyens indispensables selon eux pour développer l'efficacité du travail des organismes. Parmi ces moyens les plus fréquemment indiqués, nous retenons :

- la spécialisation de l'organisme dans un seul domaine, soit la gestion des déchets uniquement;
- l'organisation de visites aux habitants du quartier afin de mieux expliquer les objectifs l'organisme;
- le travail en partenariat avec les divers secteurs impliqués dans la gestion des déchets.

Au terme de la présente analyse de l'ensemble des données recueillies, nous avons déjà formulé une série de propositions visant à augmenter l'efficacité des organismes égyptiens en accentuant l'importance de leur rôle en matière de gestion des déchets urbains. Ces propositions représentent, de notre point de vue, les facteurs essentiels qui doivent être mis à contribution afin de développer le rôle des organismes

Les résultats de cette recherche peuvent contribuer à l'amélioration des connaissances et des pratiques en service social pour les organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement en Égypte. Cette contribution peut être estimée comme se situant à différents niveaux.

Premièrement, les enseignants en service social préoccupés par le domaine de l'environnement pourraient utiliser les données de la recherche et ses résultats pour rapprocher davantage les aspects théoriques de leurs cours avec les dimensions pratiques illustrées dans notre étude tant au niveau des questions sociales qu'environnementales.

Par exemple, les cours sur de l'environnement dispensés dans les facultés de service social en Égypte se concentrent exclusivement sur les questions de la pollution de l'environnement touchant l'eau, l'air et le bruit. Aucun cours ne s'intéresse aux rôles des différents acteurs, impliqués dans la lutte contre la pollution ou à la mobilisation de la population pour diminuer la quantité de déchets.

Les résultats de notre recherche contribueront, nous l'espérons, à déterminer de façon générale les facteurs du succès des organismes. Cette étude pourrait être considérée comme une base du départ à laquelle les enseignants et les chercheurs auraient recours pour enrichir leurs études en environnement et plus spécifiquement sur le problème des déchets. Les résultats de cette recherche ouvrent particulièrement de nouvelles perspectives pour l'enseignement du service social. La recherche peut ainsi inciter les professeurs en service social et en sciences sociales d'Égypte à introduire dans leur enseignement la question du rôle des acteurs de la société civile dans différents domaines, notamment dans celui de la gestion des déchets.

Deuxièmement, les résultats de cette recherche pourront aussi stimuler les chercheurs à étudier davantage les besoins des intervenants de la société civile afin de favoriser des intervention ciblées de leur part dans les domaines de l'environnement et du service social. Notre thèse permet par ailleurs aux travailleurs et aux intervenants sociaux de prendre connaissance des points de vue apportés par les sujets eux-mêmes.

Ceci peut les aider dans l'élaboration d'interventions pertinentes aux problèmes rencontrés par les organismes. La contribution des organismes égyptiens dans la gestion des déchets telles qu'elle est décrite par les répondants nous indique que les travailleurs sociaux peuvent recourir aux organismes et aux habitants des quartiers, notamment les bénévoles dans un contexte d'intervention communautaire. Rappelons que, l'intervenant social peut faire appel aux bénévoles ou aux habitants des quartiers afin d'apporter un meilleur services aux organismes. Les travailleurs sociaux peuvent à travers leur travail dans les organismes de la société civile de façon générale s'appuyer sur les résultats de cette recherche pour chercher à augmenter la sensibilisation de la population par rapport aux objectifs et aux buts des organismes ou au problème des déchets et à ses impacts.

En terminant, nous désirons ajouter que cette thèse constitue une contribution au développement des connaissances sur la réalité des organismes de la société civile en Égypte entre autres dans les quartiers favorisés et défavorisés, et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Cette thèse permet aussi de voir quels sont les moyens qu'il faut prendre pour lutter contre les obstacles identifiés et développer le rôle des organismes dans les différents domaines comme la protection de l'environnement et conséquemment aider à résoudre les problèmes sociaux tels que la pauvreté et le chômage en créant des opportunités d'emploi.

Nous jugeons apporter mettre ici un tableau de comparaison entre les organismes de deux types de quartiers. le tableau 42 souligne la différence significative entre les organismes des deux quartiers.

Tableau 41
Comparaison des variables où une différence significative a été observée
entre les organismes des deux types de quartiers

Variable	Organismes des quartiers défavorisés	Organismes des quartiers favorisés
Date de fondation	Moins lointaine	Plus lointain
Année d'expérience dans la gestion des déchets	Moins d'expérience	Plus d'expérience
Nombre d'employés	Moins d'employés	Plus d'employés
Permanence des emplois	Moins d'emplois permanents	Plus d'emplois permanents
Nombre suffisant d'employés	Non	Oui
Locaux occupés par l'organismes	Surtout locataires	Surtout propriétaires
Équipements domestiques et éducatifs	Moins d'équipements	Plus d'équipements
Revenus annuels	Moins revenus	Plus de revenu
Revenus suffisants	Non	Oui
Contributions du gouvernement	Plus d'organismes subventionnés	Moins d'organismes subventionnés
Niveau des déchets dans le quartier	Élevé	Faible
Impact des déchets sur le quartier	Faible	Assez fort
Obstacles à l'exercice du rôle de l'organisme	Plus d'obstacles	Moins d'obstacles
Problèmes administratifs	Nombre plus élevé	Nombre moins élevé
Problèmes financiers	Plus nombreux	Moins nombreux
Problèmes reliés à la main d'œuvre	Plus élevé	Moins élevé

Il ressort avec netteté de ce tableau que les organismes des quartiers favorisés sont à tous les points de vue dans une position beaucoup plus favorable pour exercer pleinement leur rôle que les organismes des quartiers défavorisées.

Enfin, on doit dire qu'à notre avis, il existe une différence significative entre la politique canadienne et celle de l'Égypte relativement à la gestion des déchets. Le

gouvernement canadien a adopté une politique claire pour réduire les quantités des déchets. Cette politique s'appuie sur formule des 3RV-E.

Cette politique précise la responsabilité chacun des secteurs ou intervenants de même que celle des habitants. Cette politique compte sur l'utilisation de moyens d'élimination des déchets adéquats et sans danger pour la santé humaine et l'environnement. Pour réaliser cette politique, on note que le gouvernement canadien a investi beaucoup d'argent pour améliorer son système de gestion des déchets. Aussi, cette politique contribue à renforcer les efforts des différents intervenants impliqués dans la réduction à la source, la récupération, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets. Contrairement, on note qu'il n'existe aucune politique ou plan clair publié par le gouvernement égyptien pour réduire les déchets ou améliorer le système de gestion de ceux-ci. L'investissement gouvernemental dans ce domaine est peu important. On ne trouve que certaines solutions avancées par des individus ou des responsables qui ne s'appuient pas sur des études ou des recherches. À notre avis, il faut que le gouvernement égyptien envoie certains spécialistes ou des étudiants au Canada ou dans d'autres pays industrialisés comme les Etats-Unis et les pays européens pour étudier le système de gestion des déchets dans ces pays et en appliquer les principes en Égypte.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, W. (2005). *Le Caire est menacé de pollution qui le protège?*, Le Caire, Centre de la terre pour les droits humains (*Markaz El Ard Li houqouq AlInsan*), (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABDEL-HAMID, M. (2003). Dans les prochaines jours, la propreté commencera par l'emploi de méthodes italiennes et espagnoles, *Ayam wa tabda'A Elnazafa Beltarika Elitalia wa Elamrikia, Algomhuria quotidien égyptiens*, 16 Mars, Le Caire, Presses Dar El-Tahrir (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABOU-ELMAGD, M. (1991). *La connaissance des variables reliées à la pollution de l'environnement rural et le rôle du service social dans sa protection*, Mémoire de Maîtrise en sciences sociales, Le Caire, Université Ein-Shams, 383p. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABDELRAHMAN, M. (1981). *L'homme et l'environnement*, Le Caire, Librairie El-Angelo El-Massria, 196p. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABDELRAHMAN, A. (1996). *La relation entre la pauvreté et la pollution de l'environnement et son impact sur le développement économique dans les pays en voie de développement*, Maîtrise en sciences de l'environnement, Le Caire, Université d'Ain Chams, 7p. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABDELSALAM, D. (2002). « Quelle serait la situation si les ONG chargées des travaux de collecte des déchets disparaissaient? ». *Journal El-Ahram Hebdo*, n°. 525, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- ABDELSALAM, D. (2002). Environnement, *Journal El-Ahram Hebdo*, n°. 405, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- ABDELWAHAB, A. (2002). « Douze étapes pour lutter contre les déchets », *El-Ahram quotidien égyptien*, no 7546, Le Caire, Presses d'El-Ahram. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABDEL-WEAHAB, E. (non daté) *La loi sur les organisations non gouvernementales. Vers l'implication de la société civile en Égypte*, Le Caire, Centre El-Ahram pour les études politiques et stratégiques, Le Caire, Presses d'El-Ahram (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ABOUEL-KASSIM, A., FAYZ, M. & MONIR, M. (2005). Les déchets un mal de tête

continu dans le grand Caire, *Al-ahaly*, no. 1260, Le Caire, Publié par Eltagamo'a Eltakadomi Elwihdawi (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).

- AFIFI, M. (1999). « Pollution », dans M. Saber et G. Peter, *A Resource Book for Formal and Non-formal Environmental Education*, Cairo, Environmental Education and Training Programme Danida, 281-317.
- AHMED, H. (2003). « Des millions de tonnes de déchets en Égypte », dans *Journal Vert, hebdomadaire égyptien*, vol. 8, Le Caire.
- AL-QADI, I. (2003). L'Égypte, le centre de toutes les polémiques, *Journal El-Ahram Hebdo*, n°. 482, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- ALERT, E. (2001). *Programme de recherche-action sur la gestion des déchets solides dans les villes africaines (1994-1999)*, www.acade-echange.ch/alert-ego. (Consulté le 28-10-2003).
- ALTOUNSI, K. (2007). Un nouveau projet précise la facture d'électricité selon le nombre de chambres et d'appartements, Le Caire, Association for Human Rights Legal Aid.
- ANDRÉ, D. (1991). *Le défi déchets, un défi d'avenir*, Ville de Montréal, 141p.
- ANDRÉ, D., & MORISSETTE, P. (1991). *Déchets domestiques et matières récupérables*, Montréal, Service des travaux publics de Montréal, Module génie de l'environnement, 141p.
- ARCHAMBAULT, É. & Greffe, X. (1984). *Les économies non officielles*, Paris, Éditions la découverte, 247p.
- ARCHAMBAULT, É. (1999). *Le secteur à non but lucratif en France et dans le monde*, Paris, Association et fondation en France, 21p.
- ASHOUR, H., (2002). La protection de l'environnement contre la pollution, *El-Ahram quotidien égyptien*, Le Caire, Presses d'El-Ahram (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ASIAMA, O. (1985). « Les riches des bidonvilles: pourquoi ce paradoxe? », *Revue internationale du travail*, Genève, vol 124, n°. 3, 379- 385.
- ASSOCIATION OF CITIES AND REGIONS FOR RECYCLING (ACRR) (2002). *Conférence internationale sur la gestion des déchets : les dimensions socio-économiques de la gestion des déchets*, Torino ACRR, 8-9 Avril.
- AUBRY, M. (1996). *Pauvretés*, Brésil, Presses d' Hachette, 144-146.

- AUDET, F. (1998). « Le partage des connaissances : une stratégie internationale en matière d'environnement global », dans Journal *Le magazine de l'éducation relative à l'environnement*, Canada.
- BADAWY, H. ET HUSSEIN, G. (2006). À Boulak et à Imbaba des frais plus élevés de déchets. À El-Mahadi et à Garden City les pauvres paient les factures des riches, *Elosboa*, no. 506, Le Caire, Presses d'Elosboa (le titre indiqué est la traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- BAKRI, M. (2006). Un nouveau scandale gouvernemental, les frais de la propreté est liés à la facture d'électricité, *Elosboa*, no. 504, Le Caire, Presses d'Elosboa (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- BANQUE MONDIALE (2004). *Préparation d'une stratégie de gestion des déchets solides en Égypte*, Projet régional de gestion des déchets solides dans les pays au Mashreq et au Maghreb, Banque Mondiale, METAP, 9p.
- BARKER, L, Robert (1995). *The Social Work Dictionary*, Washington, Press of the National Association of Social Workers, 3rd NASW Edition.
- BARTONE, C., BERSTEIN, J. & WRIGHT, F. (1990). *Investissement in Solid Waste Management: Opportunities for Environmental Improving*, World Bank, Working papers, Urban Development, WPS 405p.
- BEAUNE, J.-C. (1999). *Le déchet, le rebut, le rien*, Seyssel, Champ Vallon, 232p
- BECHET, R. (1996). *Espace et pauvreté*, Paris, Presse de Harmattan, 80-83.
- BÉJAR, H., (1998). « Communities Development and the Latin American Reality: A Personal View », *Community Development Journal*, Oxford University Vol. 33: N° 4.
- BEIGBEDER. Y. (1992). *Le rôle international des organisations non gouvernementales*, Paris, Etablissements Emile Bruylant, 195p.
- BÉLANGER, M. & BELLEVILLE, D. (1993). *Mieux vivre avec nos déchets : la gestion des déchets solides municipaux et la santé publique*, Québec, Comité sur la santé environnementale du Québec.
- BERKANI (2002). Il y a de l'emploi dans le réemploi, *Mediasol*, (432), France, <http://www.mediasol.org>. (Consulté le 22-03-2004).
- BERNON, M., (1990). *L'Amérique malade de ses déchets*, Paris, Presse d'Economica, 134p.

- BERETOLINI (1990). *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris, Editions l'Harmattan.
- BERTON, C., BERNSTEIN, J. & WRIGHT, F. (1999). *Investments in Solid Waste Management: Opportunities for Environmental Improvement*, Washington, D.C.: Infrastructure and Urban Development Dept., The World Bank, 85 p.
- BINAY, J. & RIZAL, J. P. (1992). «The Role of Government in Waste Management: The Metro Manila Experience» dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Region: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, Association of Southeast Asian Nations/ United States Coastal Resources Management Project, Conferences Proceedings 10, 165-168.
- BISWAS, R. & DIENER, E., (2001), *Making the Best of a Bad Situation Satisfaction in the Slums of Calcutta*, Printed in the Netherlands, Kluwer Academic Publishers 329-352.
- BLAKELY, J. (1994). *Planning Local Economic Development : Theory and Practice, Thousand Oaks* : Sage Publications, 343 p.
- BOISVERT, A., HABILS, A., HODMANN, P., KYROU, E. & AUTRES (2002). *Solid Waste Management in Cairo: Assessment of the Current Situation and Proposal of Strategic Interventions*, London, University College, Consultancy Report by DPU to the Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA).
- BORISH, M. (1996). *Private Sector Development During Transition, the Visegrad Countries*, Washington D. C., World Bank Discussion Papers, (318), the World Bank, 175p.
- BOUCHER, J., & FAVREAU, L. (2000). *Développement local, organisation communautaire et économie sociale. Une recension des écrits 1990-2000*. Cahiers de recherche en développement communautaire, Université du Québec à Hull, 62p.
- BOUDREAU, P. (1998). *350 mots clés de sciences politiques*, Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 140p.
- BOURGON, M. & GUSEW, A. (2000). « L'intervention individuelle en travail social », dans J.-P., DESLAURIERS & Y. HURTUBISE. *Introduction au travail social*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 93-116.
- BREAKMAN, C. (1996). « La pauvreté de l'Afrique, un défi pour le monde? », dans C. BRISSET, et M. AUBRY, *Pauvretés*, Brésil, Presse d'Hachette, 143-145.

- BRIDAULT, A., (1998). *Gérer la vie démocratique d'une coopérative*, Sillery, Québec, Orion, 138 p.
- BRISSET, C. & AUBRY, M. (1996). *Pauvretés*, Brésil, Presse d'Hachette, 209 p.
- BRISSET, C. (1996). « Pauvreté au nord, pauvreté au sud », dans C. BRISSET, et M. AUBRY, *Pauvretés*, Brésil, Presse d'Hachette, 15-19.
- BRUNDTLAND, G. H. (1987). *Notre avenir à tous, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Genève, Organisation des Nations-Unies, 458p.
- BRYANT, C. (1993). « Social Self-Organization, Civility and Sociology: A Comment on Kumar's 'Civil Society' », dans *British Journal of Sociology*, vol. 44, n° 3.
- BUCHOWSKI, M. (1996). « The Shifting Meanings of Civil and Civic Society in Poland », dans H. CHRIS, and D. ELIZABETH, *Civil society: Challenging Western Models*, London and New York, Routledge, 79-98.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). (1997). *Déchets d'hier, ressources de demain (115)*, Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Gouvernement du Québec, 450p.
- CAMUS, A. (2002). *La structuration du rapport entre l'état et la société civile dans le développement local au Québec : le cas du CDÉC Montréalais*, Montréal, Mémoire de maîtrise, École des Hautes Études Commerciales, 286p.
- CATHERINE C.-V. & SERGE, N. (1991). *Tiers-monde : l'informel en question* Paris: L'Harmattan, 285p.
- CHARMES, J. (1987). « Débat actuel sur le secteur informel », dans, *Revue Tiers-Monde*, octobre/décembre 1987, n°112, p.855-876.
- CHATEIN, B. (1985). « Artisanat traditionnel et activités informelles », dans M. PENOUIL, & J-P. LACHAUD, *Le développement spontané : Les activités informelles en Afrique*, Paris, Éditions A. Pedone, 148-178.
- CHEVALLIER, J., RANGEON, F., DUPIRE, P. & LOCHAK D. (1986). *La société civile*, Presses Universitaires de France,
- CHRISTOPHER, F. (1997). « L'héritage de Rio, l'état de la planète », *Revue Economica*, Paris, 143-145
- CLOUTIER, C. et HAMEL, P. (1991). « Les services urbains: le défi du partenariat pour le milieu communautaire », dans *Cahiers de Géographie du Québec*, vol

35 n° 95, 257-283.

- COFSKY, S. (1995). *L'influence de la participation dans la collectivité sur la réussite d'un développement économique local et communautaire: comparaison entre milieux urbains et ruraux*, Montréal, Mémoire de maîtrise, Faculté des arts et des sciences, Département de géographie, Université de Montréal, 158 p.
- COINTREAU-LEVINE, S. (1982). *Environmental Management of Urban Solid Wastes in Developing Countries A Project Guide*, Washington, DC; Fonte: The World Bank, 213p.
- COINTREAU-LEVINE, S. (1994). *Private Sector Participation in Municipal Solid Waste Services in Developing Countries: The Formal Sector*, Washington, D.C., Published for the Urban Management Programme by The World Bank, vol 1, 68p.
- COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC (CSQ) (2002). *Rapport de gestion 2002*, Montréal, Les phénix de l'environnement, 12p, <http://www.coselective.qc.ca>. (Consulté le Février, 2004).
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2003). *Projet de PMGMR de la CMM soumis à la consultation environnementale*, Montréal, 359p.
- CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (NAR). (1993). « L'environnement: Un problème mondial vers une politique de développement durable », *Bulletin d'information du NAR*, n° 4, juillet 1993.
- DARWICH. D. & BARSOUM, M. (1999). Une richesse négligée, « la société », dans *El-Ahram Hebdo*, no 247, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- DASGUPTA, (1996) dans A., DURAIAPPAH, *Poverty and Environment Degradation: Literature Review and Analysis*, Creed Working Paper Series, n° 8, 27p.
- DEFOURNY, J., & ROUSTANG, G. (2001). *Colloque européen sur l'économie sociale : l'urgence d'un soutien européen*, Institut de formation sociale du Luxembourg et Oawald-von-Nell-Breuning-Haus, 22-25 Novembre.
- DEHBISS, Y. (1995). *Stratégies pour protéger l'environnement contre la pollution*, Le Caire, Dar El-Nadoua, 215p. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- DEMOUSTIER, D. (1999). « L'économie sociale face aux transformations de l'emploi », *XIV Colloque ADDES*.

- DEMOUSTIER, D. (2004). *Économie sociale et développement local* : Colloque franco-québécois, 9, 10 et 11 décembre 2002 / institut de l'économie sociale ; Paris : L'Harmattan, 173 p.
- DESACHY, C. (2001). *Les déchets : sensibilisation à une gestion économique*, Londres, Lavoisier Tec & Doc, 90 p.
- DESCHAMPS, C. (1993). *L'approche phénoménologique en recherche: comprendre en retournant au vécu de l'expérience humaine*, Montréal; Guérin Universitaire, 111p.
- DESLAURIERS, J.-P. (1991). *Recherche qualitative, guide pratique*, Montréal: McGraw-Hill, 142 p.
- DHANALAKSHMI, R. & SUNDARAM, S. (1994). *Approches to Urban Waste Management: Linkage Between Formal and Informal Systems of Source Separation and Recycling in Madras City. A Case Study*, Netherlands, University of Amsterdam.
- DE SILVA, M., SAMAT, H., ZAKARIA, H. & AGBAYANI, C. (1992). « Waste Management in the ASEAN Region : Status, Trends and Problems of Waste Management in the Coastal Area of Brunei Darussalam», dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Rregion: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, 13-31.
- DOBRÉ, M., (1995), *L'opinion publique et l'environnement*, Orléans, Éditions Institut français de l'environnement, 23-40.
- DORFMAN, R., BATSCH, G. (1985). *Les résidus urbaine : collecte des résidus urbains et nettoyage des vois publiques*, Paris, Technique et Documentation-Lavoisier, vol. 1, 357p.
- DOSSIERS DE L'ENVIRONNEMENT (1988). *La gestion des déchets. La société du prêt-à-jeter*, publié par la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE), 9-11.
- DROSSO, F. (1985). « Politique de l'habitat et logement informel au Caire de 1953 à 1981», dans, N. HUMONT & A. MARIE, « Politiques et Pratiques urbaines dans les pays en voie de développement ». *Tome 2*, 25-28, Septembre, Paris, L'Harmattan, 118-127.
- DUFOUR, A. (1991). *Collection des rapports sur la dégradation de l'environnement: des opinions aux actions* Paris, CRÉDOC, 36p.

- EGYPT LAW NUMBER 4 OF (1994). *Promulgating the Environment Law and its Executive Regulation*, Cairo, Library Elamiria, 42p.
- EL-AHRAM (2000). *ONG et gouvernance dans les pays arabes*, Colloque organisé par le programme Most, UNESCO, le CEDEJ et l'IRD, Le Caire, du 29 à 31 mars (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- EL-DIB, S. (2007). « Les déchets dans les rues », dans *Journal quotidien Al-messa Égyptien*, Le Caire, Presses de Dar-El-Tahrir, (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ELHAMI, D., (2004). « Les décharges quittent le périphérique pour l'environnement », dans *El-Ahram Hebdo*, n° 527, Le Caire, Presses D'El-Ahram.
- ELLIS, G., (1969). *Problems in Community Waste Management*, World Health Organisation, Geneva, 89p.
- ELSAKKAR, W. (2002). « Les marchés de taudis à Imbaba » dans *Journal EL-Ahram Égyptien*, n° 42290, Le Caire, Presses d'El-Ahram. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- ENVIRONMENTAL RESOURCE MANAGEMENT (1996). *Municipal Solid Waste Management Study for the Madras Metropolitan Area*, London, ERM, Master Plan Strategy.
- FARES, H. (1999). « Seule la libéralisation peut garantir l'augmentation des exportations » dans *Journal El-Ahram Égyptien*, n°. 252, Le Caire, Presses d'El-Ahram. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- FAVREAU, L. et DOUCET, L. (1991). *Théorie et pratique en organisation communautaire*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 464p.
- FAVREAU, L. & DOUCET, L. (1991). « Mise en perspective autour de trois « modèles » dans L. FAVREAU, et L. DOUCET, *Théorie et pratique en organisation communautaire*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1-35 et 73-94.
- FAVREAU, L. & FRÉCHETTE L. (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Presses de l'Université du Québec, 251p.
- FOLZ, D., H. (1991). « Recycling Program Design, Management and Participation: a National Survey of Municipal Experiences », *Public Administration Review*, vol, 51 n° 3, 222 - 231.

- FONTAN, J.-M. (1991). *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire, expériences pertinentes et études de cas*, Montréal, IFDEC, 164p.
- FOURNIER, J., (2002). « Que veulent les groupes communautaires autonomes? Une définition de la mission, Point Sud », *Le journal communautaire de la Rive Sud*, Longueuil, Québec, vol 2, n° 1, 30 avril, 20 p.
- FRANS, G., DEVAUTOUR, K. & AUTRES (1997). *Le secteur informel du commerce alimentaire en Afrique*, Fao, pp 98-101.
- FRÉCHETTE, L. (1997). *Fiches descriptives de 10 cuisines collectives québécoises* Hull, Québec, Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GÉRIS-UQAH) Université du Québec à Hull, 13p.
- FRÉCHETTE, L. (2000). *Entraide et services de proximité. L'expérience des cuisines collectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 185p.
- FRIEDEL, H. et GUICHARD, J. (1980). *Dictionnaire de l'écologie et de l'environnement*, Paris, Librairie Larousse, 122-123.
- FUREDY, C. (1990). « Social Aspects of Solid Waste Recovery» dans *Asian Cities Environmental Sanitation Review*, Bangkok, Asian Institute of Technology, N° 30, 17-30.
- FUREDY, C. (1992). «Garbage: Exploring Non-Conventional Options» dans *Environment and Urbanisation*, vol 4, n°, 2, October, 52-61.
- GABALLAH, C. (2002), « Onze usines pour transférer des déchets aux engrais organiques », *Journal El-Ahram Égyptien*, n° 42324, 23 octobre, Le Caire, Presses d'El-Ahram, (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- GANAPIN, D. (1992). « Solid and Hazardous Waste Management in the Philippines », dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Region: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, 41-55.
- GANT, P.& PARRY, A. (1988). *Encyclopedic Dictionary of International Law*, New York, Ocean Publications Inc., 258 p.
- GAUTHIER, M. (1992). *La participation du milieu communautaire à la gestion des déchets solides urbains sur le territoire de la ville de Montréal*, Montréal, Mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université de Montréal, 116p.

- GÉLINAS, C. (1991a). *Les 4R : réduction, récupération, réemploi et recyclage*, Montréal, Service des travaux publics, module génie de l'environnement, Ville de Montréal, 91p.
- GÉLINAS, C. (1991b). *Pouvoirs réglementaires et gestion intégrée des déchets et des matières récupérables*, C. GÉLINAS, en collaboration avec le Comité intergouvernemental et intermunicipal, Montréal, Service des travaux publics, module génie de l'environnement, Ville de Montréal, 93 p.
- GÉLINAS, J. (1984). *Étude sur les coûts et les modalités de la gestion au Québec*, Ministère de l'environnement, direction de la récupération et du recyclage, Québec, 58p.
- GHEITH, C. (2001). « Déchets hospitaliers, la filière de tous les dangers », *Journal El-Ahram Hebdo*, no 37, Le Caire, Presses d El-Ahram.
- GHEITH, C. (2000). « Coup de balai non gouvernemental », *Journal El-Ahram Hebdo*, no 288, Le Caire, Presses d El-Ahram.
- GILBERT, R., STVENSON, D., GIRARD, H., & STREN, R. (1996). *Making Cities Work, the Role of Local Authorities in the Urban Environment*, London, Earth Scan Publications, 203p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1972). *La gestion des déchets solides*, Services de protection de l'environnement, Québec, 257p.
- GRAY-DONAL, J. (2001). *The Potential for Education to Improve Solid Waste Management in Vietnam: A focus on Hanoi*, Toronto, Master degree dissertation, Department of Geography and Institute of Environmental Studies, University of Toronto, 96p.
- GRAWITZ, M. (1996). *Méthodes des sciences sociales, 10^e édition*, Éditions Dalloz, Paris, 633-638.
- GRENON, M., (1992). Développement et environnement. Sauver la Méditerranée, problèmes politiques et sociaux, Paris, *Documentation française*, 21 février, 19p.
- GROUPE DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION DES PEP, HPE (non daté). *L'éducation à l'environnement dans la vie quotidienne des centres de vacances et de loisirs*, SEMEA, LFCP, Paris, 16p.
- GUESSE, P. (1974). « Ce qu'est l'environnement de l'homme », *Environnement et Pollution*, La documentation française, 3p.
- HAGAN, A. L. (1990). « Paupérisation et marginalisation des populations rurales en

- Afrique subsaharienne après l'indépendance », dans H., PAUL-MARC, *Pauvreté, progrès et développement*, Paris, L'Harmattan, 254-255.
- HAMEL, P. (1991). *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 239p.
- HASNAT, A. (1993). *The Formal and Informal Sector Linkages in Waste Recycling: A Case Study of Solid Waste Management in Dhaka*, Bangkok, Asian Institute of Technology, 202p.
- HASSAN-ALBESSATY, E. (2002). *Les caractéristiques socioéconomiques et les perceptions par rapport à l'environnement en Égypte*, Ste-Foy, Mémoire de maîtrise, École de service social, Université Laval, 120p.
- HELMAT, K. & LESTER, M. (1998) *The Nonprofit Sector in the Developing World: A Comparative Analysis*, Manchester, Manchester University Press, 320p.
- HOPKING, S. N. (1992). «Informal Sector in Egypt» dans *Cairo Papers in Social Science*, Cairo, The American University in Cairo Press, vol.14, n° 4.
- HUGON, P., (1991). «L'informel urbain dans les pays arabes : conséquence des politiques d'ajustement», dans C., BERNARD, *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb: l'informel dans les années 80*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 21-40.
- HUMONT, N. & MARIE, A., *Politiques et Pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, Tome 2, 25-28 septembre, Paris, L'Harmattan.
- HUSSEIN, G. (2004). Après le jugement historique, est ce que le gouvernement va rembourser aux citoyens les frais pour la propreté? *Elosboa*, no. 405, Le Caire, Presses d'Elosboa. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- HUSSEIN, Z. (1989). *Étude sur les problèmes qui contrent les maladies à Belharsia et le rôle du service social à les combattre*, Conférence scientifique n° 2, sur le développement local, 4-5 Avril, Le Caire, Faculté de service social de Fayoum, Branche de Fayoum, Université du Caire, 1-25
- HUSTACHE, S. (2000). *Le Parc naturel du Pays des Collines*, Dossiers développement local, Association sans but lucratif «Union des Villes et Communes de Wallonie», 8p.
- HUYSMAN, M. (1994). «Waste Picking as a Survival Strategy in India Cities», *Environment and Urbanisation*, vol.6, n° 2, October, 155-174.

- IYENDA, G. (2002). « Pauvreté urbaine et secteur informel à Kinshasa », *Développement et Coopération*, édité par Deutsche Stiftung Für Internationale Entwicklung (DSE), vol. 5, 18-21.
- JOYAL, A. (1997). *Le développement économique communautaire: l'exemple de Montréal*, <http://www.globenet.org>. (Consulté le 13 août, 2005).
- KAMEL, I. ISKANDAR (1994). *Les Zabaleen du Caire: gestion des déchets et émergence de créativités autour du recyclage*, Le Caire, Association pour la protection de l'environnement (APE).
- KANBUR, L. (2001). *Rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde 2000/2001 : Combattre la Pauvreté*, Banque Mondiale, Presses de l'Université Oxford, 335p.
- KENANA (2007). « La gestion des déchets municipal », dans *Le développement communautaire*, Le Caire, Ministère de la communication, des technologie et des informations, www.kenanaonline.com, (Consulté le 30 mai 2007).
- KHAROUFI, M. (1992). «The Informal Dimension of Urban Activity in Egypt: Some Recent Works» dans N. HOPKINS, *Cairo Papers in Social Science: Informal Sector in Egypt*, Cairo, American University in Cairo Press, vol.14, n° 4, 8-20.
- KINIFFO, A. M., (1999). *Propreté des villes. Collecte et traitements des déchets à Cotonou (Bénin): vingt ans de gestion au quotidien : la gestion de l'environnement, un enjeu pour nos villes*, Bordeaux, France, Colloque International de Bordeaux, du 22 au 24 avril.
- KORNBLUM, W. & JULIAN, J. (1992) *Social Problems*, Prentice Hall, Englewood, New Jersey, 478-479.
- IKTESADI M (2005). La guerre des dépenses entre le gouvernement et les compagnies de nettoyage, *El-Ahram El-Iktesadi*, n°. 1906, Le Caire, Presses d'El-Ahram (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- LACAZE, J C. (1993). *La dégradation de l'environnement côtier, conséquences écologiques*, Paris, Centre national des lettres, 35p.
- LACHAPELLE, A. (1991). *L'analyse économique*, Montréal, Service des travaux publics, module génie de l'environnement et module planification, recherche et politiques, Ville de Montréal, 176p.
- LARDINOIS, I. & KLUNDERT, A.-V. (1995). *Community and Private (Formal And Informal) Sector Involvement in Municipal Solid Waste Management in Developing Countries and Waste in the Netherlands*, Amsterdam (NL) Background paper for the UMP Workshop in Ittingen 10-12 april, 49p.

- LAVOIE, J. & PANET-RAYMOND, J. (1996). *L'action communautaire, guide de formation sur les étapes de l'intervention communautaire*, Montréal, Québec, Centre de formation populaire, 2^e édition, 54p.
- LAVOIE, P. (2002). *Projet de recherche U de M – UE – Hanoi. Plan de travail pour la rédaction de l'évolution de la notion de société civile vers la gestion environnementale urbaine*, Montréal, Faculté d'aménagement, Université de Montréal.
- LEHOUX, M. (1984). *Récupération et recyclage du papier au Québec depuis l'avènement des groupes communautaires de récupération à la source. Rapport de recherche*, Maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 222p.
- LEMELIN, A. & MORIN, R. (1989). *Le développement économique local et communautaire : éléments d'analyse et pistes de réflexion pour une stratégie municipale*, Montréal, INRS- Urbanisation, Mai, 1989, 248p.
- LÉONARD, J.-F., LÉVEILLÉ, J.-P. & REVÉRET, J.-P. (1989). *Rapport sur la production et le traitement des déchets domestiques à Montréal*, GRAIGE-UQAM, Montréal,
- LÉVESQUE, B. & FAVREAU, L. (1996). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 230p.
- LÉVESQUE, B. (2000). *Le partenariat, une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation*, Montréal, CIRIEC-Canada.
- LEWIS, M. & KRENNY, G. (1996). *The Private Sector and Family Planning in Development Countries*, Washington DC, Population and Human Resources Department, World Bank, 140p.
- LORAYEN, K. (1996). *Egypt, Comparing Poverty Measures, A Global Review*, Oslo, Norway, Press Scandinavian University.
- LUBELL, H. (1991). *Le secteur informel dans les années 80 et 90*, Paris, Centre de Développement de l'OCDE, 138 p.
- LUGER, M. (1989). *Private Sector Options for Solid Waste Disposal. A Background Survey for Applications in Nigeria*, Washington DC, The World Bank, 39p.
- MARADEIX, M.-S. (1990). *Les ONG américaines en Afrique : activités et perspectives de 30 organisations non gouvernementales*, Paris, Syros-Alternatives, 141p.

- MARILYN, C. & CHEN, M. (2002). *Mondialisation et économie informelle: l'impact de la mondialisation des échanges et des investissements sur les travailleurs pauvres*, Document de travail sur l'économie informelle, Genève, Bureau International du Travail, 32p.
- MARTINE, P. (1991). « Secteur informel: débats et discussions autour d'un concept », dans S., NEDELEC, *Tiers-monde : l'informel en question?*, Paris, L'Harmattan, 31-54.
- MAZUR, AL. (1997). *Beyond the Numbers, A Reader on Population, Consumption, and the Environment*, Washington, D.C., Press Island, 1-10.
- MAYER, R. & OUELLET, F. (1991). *Méthodologie de recherche pour intervenants sociaux*, Boucherville, Québec, Édition, Gaétan Morin, 537p.
- MCE CONSEILS (1999). *Diagnostic du secteur des ressourceries au Québec. Soutien à l'implantation de ressourceries en région. CSMO économie sociale et action communautaire*, Montréal, Groupe de consultation pour la création et le maintien en emploi au Québec 93p.
- MEAKIN, S. (1992). *Le Sommet de la terre de Rio : sommaire de la conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 317p.
- MICHAUD, L. (1996). *Analyse des programmes municipaux de gestion intégrée des rejets solides au Québec*, Mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, Université de Québec à Montréal, 109p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENVIQ) (1989). *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, Québec, Ministère de l'Environnement du Québec, 15p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENVIQ) (2003). *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Québec, Ministère de l'Environnement du Québec, 12p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENVIQ) (2003). *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Québec, 12p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DU CAIRE (1990) *Les études spécialisées sur la protection de l'environnement entre 1983 et 1987*. Le Caire, Presse Dar El-Nasher (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- MINISTRY OF STATE FOR ENVIRONMENTAL AFFAIRS (2003). *Environnemental Protection Fund (EPF)*, Cairo, Ministry of State for Environmental Affairs (Consulté le 6 février, 2004).

- MIRANDE, Y. (2000). « Les alliés encombrants du gouvernement », dans *Journal El-Ahram Hebdo*, n° 402, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- MONOD, N. (1994). « Le Caire, une croissance incontrôlée », *Journal le Monde*, 2 septembre. <http://erra.club.fr/LE-CAIRE.htm> (Consulté le 13 août, 2005).
- MOREAU, J. (1994). *L'économie sociale face à l'ultralibéralisme*, Paris, Syros, 158p.
- MORIN, R., LATENDRESSE, A. & PARAZELLI, M. (1994) *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques.
- MUBARAK, K. (2004). « Programme de l'intégration des déchets solides urbains », dans *Journal El-Ahram*, n°43402, Le Caire, Presses d'El-Ahram (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- NANCY, R. & POST R., *Civil Society and Government*, Princeton and Oxford, Princeton University Press.
- NELLIAH, V. (1998). *L'intégration des pratiques informelles de compostage au système municipal de gestion des déchets solides : un enjeu de gestion urbain viable, le cas de Chennai, Inde*, Montréal, Mémoire de maîtrise, Faculté d'aménagement, département d'urbanisme, Université de Montréal, 124p.
- NEURRISSE, A. (1983). *L'économie sociale*, Paris; Presses Universitaires de France, 127 p.
- NGO, D. (2002). «Effective Legal Framework for Solid Waste Management in Hanoi, Vietnam», dans *Gestion intégrée des déchets solides municipaux: le cas Hanoi – Vietnam*, Thèse du doctorat en Aménagement, Université de Montréal, p.82-120.
- NGO, D. (2002). *Gestion intégrée des déchets solides municipaux: le cas Hanoi – Vietnam*, Thèse du doctorat en Aménagement, Département d'Urbanisme, Université de Montréal, 235p.
- NHU, P.Q. (1994) *Project Proposal on "Construction of a Bio-Fertilizer Plant and Setting up a Clean-Vegetable Belt Surrounding Hanoi Municipality"*, Hanoi, Vietnam, Unpublished Report of the Hanoi Environment Committee, 9 p.
- NOWEIR, S. (1985). « Le Caire : habitat informel et territoire agricole », dans N. HUMONT, et A. ETMARIE *Politiques et Pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, 25-28 Septembre, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 101-111.

- OCDE, (1985). *L'état de l'environnement*, Paris, Éditions de l'OCDE, p.171-184.
- OCDE (1987). *Gestion et financement des services urbains*, Paris, Organisation de Coopération et de développement économiques, 110 p.
- OCDE (1988). *Des partenaires dans l'action pour le développement : les organisations non gouvernementales*, Paris, Éditions de l'OCDE, 177p.
- OCDE (1990). *L'environnement urbain : quelle politiques pour les années 1990?*, Paris, Organisation de Coopération et de développement économiques, 103p.
- OCDE (1991). *L'état de l'environnement*, Paris, Éditions de l'OCDE, p.157-168.
- OCDE (1997a). *Documents de travail de l'OCDE*, vol.28, Paris, OCDE, 22p.
- OCDE (1997b) *Rapport final du Group de travail ad hoc sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques*, OCDE, 1997, partie 1, 9P www.oecd.org, accès janvier 1999. (Consulté le 12 mars 2004).
- OCDE (1998). *Développement territorial, intégrer les quartiers en difficulté*, Paris, Organisation de Coopération et de développement économiques.
- OLOUDE, B. & SERHAU, S. (1999). *Forum international sur la pauvreté urbaine (FIPU), Troisième conférence internationale*, Nairobi, Kenya, 12-14 octobre.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (1999). *Rapport sur l'emploi dans le monde en 1998-99. La formation dans le secteur informel*, www.ilo.org (Consulté le 11 octobre 2005).
- ORGANISME PUBLIC DE PROPRIÉTÉ ET D'EMBELISSEMENT DU CAIRE (2007). *Les compagnies privées, pourquoi les compagnies privées*, <http://www.ccba.gov.eg>, (Consulté le 02 juin 2007).
- OTCHET, A. & LEFORT, R., (2000). « Urbanisme sud-africain : recoudre l'urbain », *Courrier de l'Unesco*, www.unesco.org (Consulté en octobre 2005).
- PARENTEAU, R. (1994). *Gestion intégrée des eaux de surface à Hanoi (Vietnam) : problèmes, enjeux et moyens*, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, 63p.
- PARENTEAU, R. (1997). *Habitat et environnement urbain au Viêt-Nam : Hanoi et Hồ Chi Minh-Ville*, Paris, et Ottawa, Éditions Karthala, et CRDI, 334p.
- PARK, H., & LABYS, W., (1998). *Industrial Development and Environmental Degradation: A Source Book on the Origin of Global Pollution*, Cheltenham, UK, 183p.

- PELLAUMAIL, K. (2001). *Waste Management Methods*, London, Friends of the Earth, 1-4.
- PENUIL, M. & LACHAUD, J.P. (1985). *Le développement spontané des activités informelles en Afrique*, Paris, Éditions A. Pedone, 303p.
- PLATT, B. (non daté). *Des ressources qui partent en fumée : les pièges économiques de l'incinération contre l'approche zéro déchets au Sud*, USA, Global Alliance for Incinerator Alternatives/Global Anti-Incinerator Alliance (GAIA). (titre original traduit de l'anglais).
- POERBO, H. (1991). Urban Solid Management in Bondung: Towards an Integrated Resource Recovery System, *Environment and Urbanisation*, vol. 3, n° 1., 60-69.
- POITOU, D., (1986). « Un exemple d'urbanisation sauvage : le quartier talladje a Niamey (Niger) », dans, N. HUMONT & A. MARIE « *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement, Tome 2* », Paris, L'Harmattan, 147-165.
- PORLIER, A. (non daté) *Gestion des déchets au Vietnam, Programme de gestion urbaine au Vietnam*. Conférence sur la gestion des déchets, volet V, Danang et Ho Chi Minh City, Montréal, et Hanoi, Université de Montréal et Université d'Architecture à Hanoi.
- POST, R. & ROSENBLUM, L. (2002). « Introduction », dans R. NANCY & R. POST, *Civil Society and Government*, Princeton and Oxford: Princeton University Press, 1-25.
- POUPART, J., DESLAURIERS, J.-P., GROULX, L. H., LAPERRIÈRE, M., MAYER, R. & PIRES, P., (1997). *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaétan Morin, 405p.
- QUÉBEC (1989). *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, Québec, Ministère de l'environnement, 15 p.
- QUÉBEC (1990). *Répertoire environnemental des groupes et organismes communautaires québécois oeuvrant dans le domaine de l'environnement*, Québec, Ministère de l'environnement, direction de la promotion du développement durable, division de l'éducation et de la formation, 357 p.
- RAMSTETTER, T. & PHUA, P. (1992). « Incineration Technology and Refuse Disposal », dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Region: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, Association of Southeast Asian

Nations, United States Coastal Resources Management Project, Conferences Proceedings 10,139-141.

- RONDEAU, G., LINDSAY, J., BROCHU, S. & BRODEUR, N., (2005). *Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints violents québécois*, Rapport d'activités scientifiques présenté au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femme (Cri-Viff), 112p.
- RANGEON, F. (1986). «Société civile : histoire d'un mot», dans J., CHEVALLIER, F., RANGEON, F., DUPIRE, & D., LOCHAK *La société civile*, Presses Universitaires de France, 9-32.
- RATEL, F. (2000). *Gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Montréal : analyse de la filière compostage*, Mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 203p.
- RICHARD, M. (1972). « La crise de l'environnement et le défi qu'elle représente », dans *Colloque sur les effets de l'urbanisation sur l'environnement*, New York, Organisation des Nations Unis, 37-46.
- RIVARD, M. & FROHN, W. (non daté). *La place groupes communautaires dans le nouvel environnement politique et administratif sur l'île de Montréal*, Université du Québec à Montréal, 11 p.
- RIVINGTON, D. (1997). De Rio au Caire à Beijing: population, développement et femmes, *Le climat* vol.14 n^o, c, Québec, Canada, 198-199.
- ROSELAND, M. (1992). *Le développement durable des centres urbains*, Guide à l'intention des pouvoirs locaux et municipaux, Ottawa, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 374p.
- ROUX, M. (2002). *Partenaires d'ici et d'ailleurs. De l'ordre dans les ordures*, Oxfam-Québec, www.oxfam.qc.ca (Consulté le Decembre 2003).
- RUBENS, R., (1999). La crise «optimale», du siècle, *Le Courrier de l'Unesco*, Paris, v. 52, n^o 3, 20-22.
- SABER, M & PETER, G. (1999). *A Resources Book for Formal and Non-Formal Environmental Education*, Cairo, Council of Ministers Environmental Education and Training Programme Danida,
- SACHS, I. (1996). “ S'attaquer aux racines de l'exclusions”, dans C. BRISSET, et M. AUBRY, « *Pauvretés* », Brésil, Presse d'Hachette.

- SADEK, M. ADEL (1994). *Les caractéristiques sociales des personnes engagées dans le problème des déchets en Égypte*, Étude appliquée sur le quartier de Shubra, Thèse de maîtrise en science environnementale, Département des études humaines, Le Caire, Université Ein-Shams. (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- SALAH, A. & AL-MAGHRABI, M. (1999). « L'éclipse de l'État-patron », Le Caire, *Journal El-Ahram Hebdo*, n° 255, 29 Juillet, Presses d'El-Ahram.
- SALAMA, A. ET MAIHOUB, G. (2004). Que peuvent les pauvres contre le gouvernement qui leur impose chaque jour des nouvelles taxes sous n'importe quelle appellation? *Kefaia, Harakamasria*, <http://harakamasria.org>, (Consulté le 01 juin 2007).
- SALAS, R. (1986). *Etat de la population mondiale*, New York, Organisation des Nations Unies, 1978, 9-10.
- SAMHAN, A. (1999). « Solides Waste » dans M. SABER & G. PETER, *A Resource Book for Formal and Non-formal Environmental Education*, Cairo, Environmental Education and Training Programme Danida, 321-354.
- SCALET, S. AND DAVID, S. (2002). « State, Civil Society, and Classical Liberalism », dans L., NANCY & C., ROSENBLUM, P. *Civil Society and Government*, Princeton and Oxford : Princeton University Press, 26-47.
- SCHADE-POULSEN, M., ROTHPEFFER, T., & MANCERON, G. (1999). *Les Organisations des droits de l'Homme et la liberté d'association en Egypte*, Copenhague, Centre danois des droits de l'Homme et International Federation for Human Rights (2001). Loi sur les associations en Egypte, www.fidh.org. (Consulté le 5 juin 2007).
- SCHNEIER, G., (1985). « Crise et nouvelles politiques urbaines. Les programmes de « besoins essentiels » dans la périphérie de Buenos Aires », dans N. HUMONT, et A. MARIE, *Politiques et pratiques urbains dans les pays en voie de développement*, Paris, L'Harmattan, 25-28 Septembre, Tome 2, 332-341.
- SEBAHARA, P. (2000). *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso*, Maastrich, Allemagne, Document de réflexion ECD PM21, ECDPM.

- SÉGUIN, M. (1997). *L'émergence des mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des déchets solides à Montréal*, Montréal, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université De Montréal, 304p.
- SÉGUIN, M. (1994). *Le scandale des déchets au Québec*, Montréal, Éditions Écosociété, 272p.
- SÉGUIN, M. (2003). « Semaine québécoise de réduction des déchets 2003 », *Journal du réseau des ressourceries du Québec*, vol. 2, n° 32- mai, 1-10.
- SENTHIRAJAH, R. (1992). « The Role of Nongovernmental Organisations in Waste Management », dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Region: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, 193-195.
- SEVERINI, P. (1995). *La participation du secteur informel à la gestion de déchets urbains solide, étude de cas en Amérique latine*, Mémoire de la maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 83p.
- SHAHDA, S., A. (1999). « The Population », dans M. SABER & G. PETER, *A Resource Book for Formal and Non-formal Environmental Education*, Cairo, Environmental Education and Training Programme Danida, 355-391
- SMITH, T. (1992). «The privatisation of waste treatment and management facilities», dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Region: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, 179-184.
- SOLIMAN, H. (1998). «Environmental Crisis in a Third World Country: Policy Analysis of the Egyptian Experience», dans *Social Development Issues Journal*, vol. 20, n°2, Center for Social Development, George Warren Brown School of Social Work, Washington University.
- STAUTH, G. (1992). «Gamaliyya: Informal Economy and Social Life in a Popular Quarter of Cairo», dans S.N. HOPKING, *Cairo Papers in Social Science: Informal Sector in Egypt*, Cairo, The American University in Cairo Press, vol 14, n° 4, 78-103.
- SUTHERLAND-YOEST, D., (1991). *Le Guide national de réduction des déchets : une introduction à la réduction à la source et au recyclage à l'intention des responsables municipaux*, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Ottawa, 133p.

- TCHERNONOG, V. & MATISSE, L. (2000). *Logiques associatifs et financement du secteur associatif : éléments du cadrage*, Rapport de fin de contrat, Université de Paris, Maison des Sciences économiques, 100p
- TEISSER. H. (2002). « Les ordures en Égypte. Une lectrice propose au Ministère de l'environnement d'entamer une campagne d'éducation et de sensibilisation à la propreté », dans *Journal El-Ahram Hebdo*, n° 392, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- TEWFIK, I., (1996), Mobilization in a Cairo Neighbourhood Community Participation and Environmental Change, *Middle East Report*, vol. 0, n°. 202, 26-27.
- THE EGYPTIANS ORGANISATION FOR HUMAN RIGHT (2002). La nouvelle loi des organismes non gouvernementaux » Report of the Egyptian Organizations for Human Rights, www.eohr.org, (consulté le 30 Mai 2006), (le titre indiqué est une traduction d'un titre initialement écrit en arabe).
- TOILLIER, G. (2002). *La gestion des déchets municipaux à Pékin*, Pékin, Missions Économiques, p.1-3.
- TREMBLAY, D.-G. et VAN SCHENDEL, V. (1991). *Economique du Québec et de ses régions*, Télé Université, Éditions Saint-Martin, 649p.
- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMMES (UNDP) (1992). *Agenda 21*, www.igc.org/agenda21/index.html. (Consulté le 13 décembre 2003).
- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMMES (UNDP) (1995). *Human Development Report-1995*, New York, Oxford University Press.
- UNITED NATIONS (1995). *World Urbanisation Prospects: the 1994 Revision*, New York, United Nations, 178p.
- UNITED NATIONS (1997). *Population Growth and Policies in Mega-Cities: Madras*, New York, United Nations.
- UNITED NATIONS POPULATION FUND, (2001), *Report on the population*, www.unfpa.org (Consulté le 17 avril 2004).
- URBAN WASTE EXPERTISE PROGRAMME (UWEP) (2000). *Municipal Solid Waste Management, Regional Overviews and Information Sources for Asia*, www.unep.or.jp/ietc/ESTdir/Pub/MSW/RO/contents_Asia.asp (Consult. le Février 2004).
- VAILLANCOURT, J.-G. (1981). *Écologies sociales et mouvements écologiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 179 p.

- VAILLANCOURT, J.-G. (1982). *Mouvements écologiste, énergie et environnement : essai d'écologie*, Montréal, Édition coopératives Albert Saint-Martin, 262p.
- VAILLANCOURT, P. (2001). *Analyse du contexte québécois de la gestion des résidus de construction et de démolition*, Mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, Université de Québec à Montréal, 86p.
- VALAY-NADEAU, R. (2001). *Participation et développement local dans la conjoncture politique et économique internationale : le cas du Maroc*, Mémoire de Maîtrise, Faculté des arts et des Sciences, Département d'Anthropologie, Université de Montréal, 135p.
- VAN ROOY, A. (1999). « Pourquoi la société civile? », dans *La société civile et le changement mondial*, Rapport canadien sur le développement, Ottawa, Institut Nord-Sud, 7- 20.
- VAN ROOY, A. (1998). « Civil Society as Idea: An Analytical Hatstand? », dans A. VAN ROOY *Civil Society and the Aid Industry*, London, Earthscan Publication Ltd, 6-30.
- VAN ROOY, A. (1998) *Civil Society and the Aid Industry*, London, Earthscan Publication Ltd.
- VIENNEY, C. (1994). *L'économie sociale*, Paris, Presse de la découverte, 148p.
- VACHON, B. (1993). *Le développement local, théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Boucherville, Québec, Gaétan Morin éditeur, 205p.
- VILLE DE MONTRÉAL (1990). *Synthèse des tables de concertation*, Service des travaux publics, Section du plan directeur de gestion intégrée des déchets, Montréal, 23p.
- VILLE DE MONTRÉAL (1991a). *Énoncé d'orientation, pour une gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à la ville de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal, 55p.
- VILLE DE MONTRÉAL (1991b). *Projet montréalais vers une gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à la ville de Montréal*, Montréal, 46p.
- VILLE DE MONTRÉAL (1991c). *Plan d'action pour une gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à la ville de Montréal*, Montréal, 53p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2000). *Bilan 1999 : Gestion des matières résiduelles*, Montréal, Service des travaux publics et de l'environnement, Division de l'environnement, 68p.

- VILLEMAIRE, L. (2002). *Les organismes communautaires: vue associative ou corporatisme?* Communication présentée dans le cadre du VI ième colloque de la recherche étudiante en science politique tenue les 15 et 16 février 2002 à l'Université du Québec à Montréal.
- WILSON, D. & NAIR, C. (1992). «Waste Management Options: Solid Waste Management in Developing Countries», dans C. THIA-ENG, & L.R. GARCES, *Waste Management in the Coastal Areas of the Asian Region: Roles of Governments, Banking Institutions, Donor Agencies, Private Sector and Communities*, Manila, Philippines, Ministry of the Environment and Canada-Asean Centre, Association of Southeast Asian Nations/ United States Coastal Resources Management Project, 77- 89.
- WORLD BANK (1999). *What a Waste: Solid Waste Management in Asia*, May 1999, Washington D. C., The World Bank, 45p.
- WORLD BANK (2002). *Private Sector Development Strategies-Directions for the World Bank Group*, Washington, D.C.: The World Bank, April,09, 119p.
- WORLD HEALTH ORGANIZATION (1991). *Urban Solid Waste Management*, Copenhagen, IRIS Edition, 266p.
- XUAN, D. (1994). «Solid Waste Management in Hanoi», dans *The Vietnam Environmental Training Program (VIETPRO-2020)*, Report n°: 3, Hanoi, Publication Series.
- YADAV, C., S. (1987). « Introduction », dans C. S. YADAV, *Slums, Urban Decline and Revitalization*, Concept's International Series in Geography, New Delhi, Published by Naurang Rai, vol. 7, n°: 3, 1-21.
- YADAV, C.S., (1987) *Slums, Urban Decline and Revitalization*, Concept's International Series in Geography, New Delhi, Published by Naurang Rai, vol. 7, n°: 3.
- YOUNG, M. (1994). *Profiter des déchets*, Le Caire, Presses Dar-El-Nashr.
- YOUSSEF, N. (2002), « *Problèmes à Boulak Eldakror* », Journal El-Ahram, n°, 42199, Le Caire, Presses El-Ahram. (Le titre indiqué est une traduction d'un titre originalement écrit en arabe).
- YOUSSEF, M. (2007). L'Égypte en quête de liberté, *Journal El-Ahram Hebdo*, n°. 659, Le Caire, Presses d'El-Ahram.
- ZAKI, B., (1993) *The Dictionary of Social Sciences*, Bayreuth, Libraries of Lebanon.

ANNEXE 1

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Formulaire d'information et de consentement

Titre de la recherche : Le rôle des acteurs de la société civile : le cas des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires dans la gestion des déchets solides urbains au Caire

Chercheur : Elsayed Hassan Elbessaty, étudiant, doctorat en service social, Université de Montréal.

Directeur de recherche : Dr. Gilles Rondeau, professeur titulaire, École de service social, Université de Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS :

1. Objectifs de la recherche : la présente étude s'intéresse à améliorer la performance et le rôle des acteurs de la société civile soit les ONG et les groupes communautaires. Elle vise à rendre ces organismes plus efficaces dans les milieux défavorisés au Caire par le biais de la gestion des déchets solides urbains.

2. Participation à la recherche : Votre participation à cette recherche consiste à participer à une entrevue où nous vous poserons quelques questions sur le rôle de votre organisme ainsi que sur les obstacles qui l'entravent. Vous conservez en tout temps la liberté de ne pas répondre à une ou à plusieurs des questions qui vous seront posées. La date, le lieu et la durée de l'entrevue seront décidés en fonction de vos disponibilités.

3. Confidentialité Les informations obtenues durant les entrevues ou par l'entremise des questionnaires demeureront confidentielles. Seul le chercheur et le directeur de recherche y auront accès. Aucun nom ou prénom ne sera transcrits et les sujets seront identifiés par des chiffres comme par exemple : le participant A ,B, etc.

4. Avantages et inconvénients

Le projet ne représente aucun inconvénient ou bénéfice pour les participants. Il a pour but d'améliorer les services offerts par les organismes afin de favoriser un meilleur l'environnement dans les quartiers, notamment ceux dont le milieu est plus défavorisé.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements personnels vous concernant et qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Nous vous engageons à payer les frais de transport des participants pour chaque rencontre.

B) Consentement

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et suite à un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature

Hassan Elbessaty Elsayed

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude.

Signature du chercheur ----- Date -----

Pour toute question relative à la recherche ou pour se retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec moi, au numéro suivant [REDACTED] ou à l'adresse courriel suivant [REDACTED]

Toute interrogation ou plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514)343-2100 ou à l'adresse courriel suivante ombudsman@umontreal.ca ou en Dr. Gilles Rondeau (514) 343-7131. [REDACTED] [REDACTED]

ANNEXE 2

LE QUESTIONNAIRE : VERSION FRANÇAISE

QUESTIONNAIRE

Présentation

Dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'École de service social de l'Université de Montréal, (Canada), je poursuis présentement une recherche sur la participation du public autour de la question : Comment au niveau de la gestion des déchets solides urbains, le travail des acteurs de la société civile pourrait-il être plus efficace dans les milieux défavorisés et favorisés au Caire? Cette étude est supervisée par le professeur Dr. Gilles Rondeau. Celui-ci peut-être rejoint à l'adresse suivante : [REDACTED] Tél. (514) 343-7131. Votre participation à cette recherche est très importante, puisqu'elle constitue le moyen principal dont nous disposons afin de mieux comprendre le rôle réel de ces organisations pour faire face à cette question. Vous êtes libre de participer ou pas à ce projet de recherche et vous pouvez en retirer en tout temps. Je vous rappelle que toutes les réponses que vous fournirez demeureront strictement confidentielles. Votre participation est très appréciée et je vous remercie sincèrement de votre collaboration.

Signé par :

Elsayed Hassan Elbessaty

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] :
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]

Questions

Numéro du questionnaire

Section 1 : Caractéristiques de l'organisation

1-Nom de l'organisation?

Année/ mois/ jour

2-Date de sa création?

/ /

3-Lieu du travail de l'organisation (quartiers desservis)?

4-Buts et objectifs de l'organisme?

5-Depuis quand votre organisme travaille-il dans la gestion des déchets?

6- Le service présenté par votre organisme couvre :

- un quartier

- plus d'un quartier (diverses quartiers)

- - une ville

- un gouvernorat

7-Combien d'employés oeuvrent dans l'organisme? (Inscrire le nombre)

8- Combien d'emplois sont à temps plein ou à temps partiel?

- temps plein

- temps partiel

9- Trouvez-vous que le nombre est suffisant pour accomplir les activités de l'organisme?

- oui

- non _____

10- Combien de ces emplois sont permanentes?

-Temps plein _____

- Temps partiel _____

11- envisagez-vous d'augmenter le nombre d'emplois dans l'organisme?

- oui _____

- non _____

12-Êtes-vous propriétaires de locaux où l'organisme est situé?

- oui _____

- non _____

13-Est-ce que les locaux de l'organisme sont suffisants par rapport au nombre d'employés

- oui _____

- non _____

Section 2 : Description de l'organisme

14- Avez-vous l'électricité ?

- oui _____

- non _____

15- Avez-vous de l'eau courante ?

- oui _____

- non _____

16- L'organisme a-t-il les équipements suivants :

- a) télévision
- b) vidéo
- c) ordinateur
- d) projecteur
- e) branchement internet

Oui	Non
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

17- L'organisme a-t-il une ligne téléphonique ?

- oui

- non

18- Dans quelle catégorie situez-vous les revenus globaux annuels approximatifs de votre organisation, y compris toutes ses sources des revenus?

1- moins de 5000 livre égyptiens

2- de 5001 à 15000 L.E

3- de 15001 à 25000 L.E

4- plus de 25000 L.E (précisez)

19- Est ce que ces revenus actuels sont suffisants pour remplir la mission d'activité de l'organisation?

- oui

- non

Section 3 : Sources des revenus

20- Provenance des revenus et montants? (en livres égyptienens)

1- Gouvernement (municipal, régional, national)

2- Financement autonome (activités de l'organisme)

4- Autres (précisez)

21- Quel est le pourcentage du financement gouvernemental par rapport au budget de l'organisme?

1- moins de 10%

2- de 11% à 20%

3- de 21% à 30%

4- plus de 30% (précisez)

22- À votre avis, cette contribution est-elle suffisante?

- oui

- non

23- Cet appui gouvernemental est-il récurrent?

- oui

- non

24- Y a-t-il des conditions auxquelles l'organisation doit satisfaire pour obtenir cet appui?

- oui

- non

25- Quels sont ces conditions? (Précisez)

-

-

26- À votre avis, est-ce que ces conditions nuisent-elles à l'atteinte des buts de l'organisme?

- oui

- non

Section 4: Problématique des déchets du quartier et rôle du gouvernement

27- Est-ce qu'il y a un problème avec les déchets solides urbains dans le quartier que vous desservez :

- oui _____

- non _____

Si oui passez à la question 28

Si non passez à la question 30

28 – Du point de vue de votre organisme, quelles sont les principales causes à l'origine de ce problème?

A- les habitudes des habitants du quartier _____

B- les habitudes des marchands et commerçants _____

C- les industries _____

D- autres (précisez) _____

29– D'après vous, quelles seraient les principales solutions au problème des déchets du quartier?

A- Eduquer les gens du quartier _____

B- Augmenter le nombre des poubelles _____

C- Améliorer les services de cueillette et de transport des déchets _____

D- Autres solutions _____

30- Est-ce que le quartier a bénéficié d'une cueillette hebdomadaire gratuite des déchets?

- oui _____

- non _____

31- Croyez-vous que les problèmes associés aux déchets attirent l'attention de suffisamment de personnes ou d'habitants actuellement?

- oui _____

- non _____

32- Quel rôle attribuez-vous au gouvernement dans la gestion des déchets?

33- Concernant les politiques globales de gestion des déchets solides, quel est votre niveau de satisfaction envers le gouvernement municipal au Caire, notamment dans votre quartier?

- 1- très satisfait _____
- 2- assez satisfait _____
- 3- assez insatisfait _____
- 4- très insatisfait _____

Section 5 : Rôle de l'organisme (ONG ou organisme communautaire) concernant la gestion des déchets solides du quartier et problèmes rencontrés

34- Pour quels motifs votre organisme s'intéressé-t-il à la gestion des déchets?

35- Décrivez-vous le rôle que votre organisme joue actuellement dans la gestion des déchets du quartier?

36- Combien de tonnes des déchets ramassez-vous chaque jour? (par semaine ou par mois)

- 1- moins de 4 tonnes _____
- 2- de 5 à 8 tonnes _____
- 3- de 9 à 12 tonnes _____
- 4- plus de 12 tonnes (précisez) _____

37- Quelle est l'importance que votre organisme accorde au dossier de la gestion des déchets solides par rapport aux autres dossiers sur lesquels vous travaillez?

38- Quel bilan faites-vous des activités de votre organisme et de son travail quant à la gestion des déchets solides? Quels sont les points forts et les points faibles que vous notez?

39- Quel impact votre organisme a-t-il eu dans le quartier relativement à la gestion des déchets solides?

40- Concernant la gestion des déchets solides, y a-t-il certains intervenants avec lesquels votre organisme est en opposition et pour quels motifs?

41- Est ce que le recyclage des déchets fait partie des activités de votre organisme?

- oui

- non

Si oui passez à la question 42

Si non passez à la question 46

42-Quels types recyclages faites-vous?

- Papier

- Métal

- Verre

- Plastic

- Compostage

- Autres

43- Avez-vous les locaux d'un entrepôt où trier les objets à recycler?

- oui

- non

44- À qui vendez-vous les déchets recyclés?

45- Réussissez-vous à vendre tous les déchets que vous recyclez?

- oui _____
- non _____

46- Pourriez vous augmenter actuellement le volume ou la capacité du travail de l'organisme en ce qui concerne les activités de collecte et celles du recyclage des déchets?

- oui _____ et comment
- non _____ et pourquoi

47- Avez-vous des clients abonnés? (Précisez).

- oui _____
- non _____

Si oui passez à la question 48

Si non passez à la question 51

48- Combien chaque unité (magasin ou logement) paie-t-elle mensuellement pour le service de cueillette?

- 1- moins de 2 L.E _____
- 2- de 3-5 L.E _____
- 3- de 6-8 L.E _____
- 4- plus de 8 L.E _____

49- Combien de revenu l'organisme retire-t-il chaque mois de son travail dans la gestion des déchets ?

- pour la cueillette _____
- pour le recyclage _____

50- Est-ce que ces montants sont suffisants pour couvrir des activités de l'organisme?

- oui _____

- non _____

51-Est-ce qu'il y a les obstacles qui gênent le rôle de l'organisme, soit pour élargir les activités de la gestion des déchets ou pour créer plus d'emplois?

-oui _____

-non _____

52-Quels sont la nature de ces obstacles?

1- administratifs _____

2- financiers _____

2- manque de main d'œuvre _____

4-Autrs (Précisez) _____

53- Êtes-vous globalement satisfait du travail de votre organisme dans le quartier?

1- très satisfait

2- -plutôt satisfait

3- plutôt insatisfait _____

4- très insatisfait

Section 6: Types des problèmes rencontrés par organisme

En ce qui a trait aux problèmes administratifs

54-Quels sont les principaux problèmes administratifs que votre organisme rencontre?

55- Quelles sont les principales causes de ces problèmes administratifs ?

A- les lois appliquées _____

B- les employés non qualifiés _____

C- l'intervention du gouvernement dans le travail de l'organisation _____

D- autres (précisez) _____

56-Quelles seraient les principales solutions à ces problèmes?

- A- modifier les lois _____
- B- instruire les employés _____
- C- libérer l'organisation de toute intervention gouvernementale _____
- D- autres solutions (précisez) _____

En ce qui a trait aux problèmes financiers

57-Quels sont les principaux problèmes financiers que votre organisme rencontre?

58-Quelles sont les principales causes de ces problèmes financiers?

- A- le faible revenu (dû aux activités de la gestion des déchets) _____
- B- le faible appui du gouvernement _____
- C- le manque de contribution des donateurs _____
- D- autres (précisez) _____

59-Quelles seraient les principales solutions pour résoudre ces problèmes?

- A- élargir les activités de gestion des déchets fournis par l'organisation _____
- B- augmenter l'appui du gouvernement _____
- C- augmenter les contributions des donateurs _____
- D- autres solutions (précisez) _____

En ce qui a trait aux problèmes concernant la main d'œuvre tels : collecteurs, camionneurs, recycleurs, etc.

60- Est ce que vous avez des difficultés à recruter du personnel pour travailler à la cueillette ou au recyclage des déchets solides?

- oui _____
- non _____

Si oui, passez à la question 61

Si non, passez à la question 63

61–Quels sont les principales causes de ces difficultés?

A- le sentiment de gêne de travailler dans les déchets _____

B- le sentiment de mépris de la part de la société _____

C- le faible revenu _____

D- autres (précisez) _____

62–Quels sont les principales solutions possibles pour résoudre ces problèmes?

A- instruire les travailleurs de l'importance de ce travail _____

B- faire des visites à domicile pour expliquer les objectifs de l'organisation _____

C- augmenter les salaires des travailleurs _____

D- autres solutions (précisez) _____

63–À votre avis, est-ce que les solutions des problèmes précédents contribueront à augmenter l'efficacité du travail de l'organisation et à développer leur rôle pour créer plus d'emplois?

- oui _____

- non _____

64- Comment pourriez-vous améliorer votre rôle et votre performance dans la gestion des déchets solides urbains?

65–À votre avis, quel type d'amélioration ou d'efficacité ces organisations pourraient-elles obtenir?

A- un meilleur revenu _____

B- une augmentation des salaires des ouvriers _____

C- un rôle plus large dans la gestion des déchets du quartier _____

D- une plus grande création d'emplois _____

E- Autres (Précisez) _____

66- Croyez-vous que votre organisme posera des gestes concrets dans les prochains mois concernant la gestion des déchets?

- oui _____ lesquels ?

- non _____ pourquoi ?

67- Saurez-vous intéressé à participer à une entrevue en profondeur pour explorer davantage les enjeux propre aux ONG et organismes communautaires?

- oui

- non

Nous vous remercions d'avoir collaboré à la réalisation de ce questionnaire qui est une étape très important de notre recherche. MERCI BEAUCOUP!

ANNEXE 3

LE QUESTIONNAIRE : VERSION ARABE

11 - هل المبنى كافى لإنجاز أنشطتكم ؟

ثانياً : وصف الجمعية

- =====
- 12 - هل بالجمعية كهرباء ؟
- 13 - هل عندكم مياه عذبة ؟
- 14 - هل تمتلكون الأجهزة الآتية :
تلفزيون - فيديو - كمبيوتر - انترنت - تليفون .
- 15 - كم (يبلغ) دخل الجمعية ؟
- 16 - هل هذا الدخل كافى لأعمال الجمعية ؟

ثالثاً : مصادر الدخل

- =====
- 17 - ماهو مصدر دخل الجمعية ؟
- الحكومة .
- دعم ذاتى .
- أخرى تذكر .
- 18 - بالنسبة للدعم الحكومى : ماهو نسبة دعم الحكومة بالنسبة للجمعية ؟
- 10% - 20% - أكثر من 20% _____
- 19 - هل هذه المساعدات الحكومية كافية بالنسبة لكم ؟
- نعم _____ لا _____
- 20 - هل هذا الدعم مستمر ؟
- نعم _____ لا _____
- 21 - هل هناك شروط تفرضها الحكومة عليكم للحصول على ذلك الدعم ؟
- نعم _____ لا _____
- 22 - ماهى هذه الشروط ؟
- 23 - فى رأيك هل هذه الشروط تعوق عمل الجمعية ؟
- نعم _____ لا _____

رابعاً : مشكلة القمامة بالمنطقة

- =====
- 24 - فى رأيك هل هناك مشكلة مع القمامة فى المنطقة التى تخدمون بها ؟
- نعم _____ لا _____
- 25 - فى رأيك : ماهى أهم السباب المسنولة عن هذه المشكلة (القمامة) ؟
- أ - السكان وعاداتهم .
- ب - عادات التجار .
- ج - الصناعيين .
- د - أخرى تذكر .
- 26 - فى رأيك ، ماهى أهم الحلول المقترحة للتغلب على هذه المشكلة ؟
- أ - تعليم شباب الحى .

- ب - زيادة عدد سلات المهملات .
 ج - تحسين خدمة جمع ، نقل القمامة .
 د - أخرى تذكر .
- 27 - هل المنطقة التي تخدمون فيها تستفيد من خدمة جمع القمامة اسبوعياً ومجاناً ؟ .
 نعم _____ لا _____

- 28 - هل تعتقدون أن المشكلات المرتبطة بالقمامة تجذب انتباه السكان ؟
 نعم _____ لا _____
- 29 - ماهو دور الحكومة فى تدوير القمامة المنزلية، الحضرية ؟ .
 نعم _____ لا _____

- 30 - هل تعتقد أن هذا الدور كافى ؟
 نعم _____ لا _____

خامساً : دور الجمعيات الأهلية والمنظمات المجتمعية فى تدوير القمامة الحضرية والمشكلات التى تواجهها

- 31 - ماهى أسباب اهتمام الجمعية بتدوير القمامة ؟

- 32 - صف سيادتكم، دور الجمعية الحالي فى تدوير القمامة بالمنطقة ؟

- 33 - ماهى الكمية التى تجمعونها كل يوم من القمامة بالمنطقة التى تخدمونها ؟

- 34 - ماهى نسبة اهتمام جمعيتكم بالقمامة بالنسبة للأعمال الأخرى التى تتخذونها؟

- 35 - ماهو تأثير جمعيتكم فى المنطقة بخصوص مشكلة القمامة ؟ تدويرها ؟

- 36 - بخصوص تدوير القمامة ؟ هل يوجد عوامل تعوق عمل الجمعية، ماهى أسبابها ؟ .

- 37 - ماهو نوع القمامة التى تضعونها وتعيدوا استخدامها ؟
 الورق - المعدن - الزجاج - البلاستيك - أخرى ؟

- 38 - هل لديكم مخزن أ ؟ مبنى من أجل إعادة التدوير ؟ تصنيف القمامة ؟ .
-
- 39 - لمن تقومون ببيع هذه القمامة المصنفة (التي تم فرزها) ؟
-
- 40 - هل استطعتم بالفعل بيع هذه القمامة المصنفة (التي تم فرزها) ؟
-
- 41 - هل تستطيعون حالياً زيادة طاقة الجمعية بخصوص جمع ونقل فرز القمامة ؟ .
- 42 - نعم _____ لا _____
هل لديكم (لدى الجمعية) عملاء لنقل القمامة من منازلهم أو محلاتهم ؟
- 43 - نعم _____ لا _____
كم تدفع كل وحدة سواء شقة أو محل أو منزل كل شهر من أجل جمع ونقل قمامتها شهرياً ؟
-
- 44 - ماهو الدخل الذى يعود على الجمعية شهرياً من عملها فى القمامة المنزلية ؟
- سواء من جمع القمامة .
- سواء من خلال فرزها ؟ وتدويرها .
- 45 - هل توجد معوقات تعوق عمل الجمعية سواء بالنسبة لتوسيع أنشطتها أو إنشاء فرص عمل جديدة بالنسبة لشباب الحى ؟ .
- 46 - ماهى طبيعة هذه المعوقات ؟
إدارية - مالية - نقص الأيدي العاملة - أخرى .
- 47 - هل تشعرون بالرضا بالدور الذى تلعبه الجمعية فى المنطقة ؟
أ - جداً ب - الى حد ما ج - لا نشعر د - لا نشعر مطلقاً

سادساً : المشكلات التى تواجه الجمعية

- 48 - ماهى أهم المشكلات الإدارية التى تواجه الجمعية ؟
-
- 49 - ماهى أهم أسباب هذه المشكلات ؟
أ - القوانين المطبقة .
ب - الموظفين غير مؤهلين .
ج - تدخل الحكومة فى عمل الجمعية .
د - أخرى تذكر .
- 50 - ماهى أهم الحلول المقترحة للتغلب على هذه المشكلات ؟
أ - تعديل القوانين . ب - تثقيف الموظفين .
ج - تحرير الجمعية من تدخل الحكومة . د - حلول أخرى .

بخصوص المشكلات المادية :

51 - ما هي أهم المشكلات التي تواجه الجمعية ؟

52 - ما هي أسباب هذه المشكلات ؟

- أ - ضعف الدخل .
ب - ضعف الدعم الحكومي .
ج - ضعف اسهامات المؤسسين أو المانحين .
د - أسباب أخرى .

53 - ما هي أهم الحلول المقترحة للتغلب على هذه المشكلات ؟

- أ - توسيع أنشطة الجمعية في تدوير القمامة .
ب - زيادة الدعم المقدم من الحكومة .
ج - زيادة اسهامات المانحين والمؤسسين .
د - حلول أخرى .

بخصوص مشكلة الأيدي العاملة التي تواجه الجمعية :

54 - هل هناك صعوبات تواجه الجمعية بخصوص الأفراد الذين يعملون في مجال جمع، تدوير القمامة ؟

55 - ما هي أسباب هذه المشكلات ؟

- أ - إحساس الشباب بالاحتقار منه خلال عملهم بالقمامة .
ب - إحساسهم بالدونية والتقليل من شأنهم .
ج - ضعف دخلهم من القمامة .
د - أسباب أخرى .

56 - ما هي أهم الحلول المقترحة للتغلب على هذه المشكلة ؟

- 1 - تثقيف العاملين بأهمية هذا العمل .
2 - عمل زيارات منزلية لشرح أهداف الجمعية .
3 - زيادة دخولهم (العاملين) .
4 - حلول أخرى .

57 - في رأيك هل التغلب على هذه المشكلات سوف يساهم في زيادة فاعلية الجمعية سواء في تطوير دورها أو في زيادة فرص العمل بالنسبة للأفراد .

لا

نعم

58 - كيف تستطيع إدارة الجمعية تحسين وتفعيل دورها في تدوير القمامة ؟

59 - في رأيك أي نوع من التفعيل سوف يساهم :

- تحسين دخل الجمعية .
 - زيادة رواتب العاملين بالجمعية .
 - زيادة عدد فرص العمل بالجمعية .
 - زيادة دورها في تدوير القمامة .
 - أخرى تذكر .
- 60 - هل تعتقدون أن جمعيتكم ستقوم بإنجازات عملية في الشهور القادمة ؟
- 1 - نعم وماهى
2 - لا وكيف
- 61 - هل توافق سيادتكم لعمل مقابلة من أجل دراسة مفصلة للتحديات التي تقابل الجمعية ؟
- 1 - نعم
2 - لا

شكراً جزيلاً لسيادتكم .
والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته ،،،،

ANNEXE 4

LISTES DES ORGANISATIONS

Liste des organismes inclus dans l'étude

1- Organismes desservant des quartiers favorisés

- L'organisation «Pour la protection de l'environnement contre la pollution»
- L'organisation «Pour le développement sanitaire et environnemental»
- «Organisation Misr el Gadida pour la protection de l'environnement»
- L'organisation «Au service de l'environnement»
- L'organisation «Développement communautaire et amélioration de l'environnement»
- L'organisation «Les amis de l'environnement»
- L'organisation «Développement de l'environnement»
- L'organisation «Développement de l'environnement de Mokatam»
- L'organisation «Conservation de l'environnement»
- L'organisation «Développement et évolution environnementales»
- L'organisation «Développement communautaire d'Elmahadi»
- «Organisation Misr pour la protection de famille et de l'environnement»
- «Madinet Nasser pour la coordination des jardins et l'amélioration de l'environnement»
- «Alfostat pour le développement communautaire d'Hilwan»
- «Alnasser pour le développement de la communauté locale»
- L'organisation «Conservation du paysage environnemental»

2- Organismes desservant des quartiers défavorisés

- «Organisation égyptienne pour la protection de l'environnement»
- L'organisation «Défense de l'environnement contre la pollution»
- «Organisation de développement communautaire d'Ezbet Elhagana»
- «Groupes de Zabbaleen pour la réutilisation et le recyclage des déchets»
- L'organisation«la jeunesse et de l'environnement»
- «Organisation de développement communautaire d'Ezbet Mahrouf»
- «Organisation de développement communautaire locale d'Ezbet El-Basha»

- «Organisation de développement des quartiers défavorisés»
- L'organisation «Les collecteurs de déchets»
- L'organisation «Abnaa Barkok pour la protection de l'environnement»
- «Organisation caritative au service de l'environnement»
- L'organisation «Développement communautaire local de l'ouest d'ElMarg»
- L'organisation «Développement communautaire local d'Ezbet Kamal Ramzy»
- L'organisation «Développement communautaire local d'Ezbet Khair Allah»
- «Ibn Kathir pour le développement communautaire».

اسماء الجمعيات المشاركة في الدراسة

جمعيات تعمل في مناطق حضرية

- جمعيه حمايه البيئه من التلوث المقطم
- جمعيه التنميه الصحيه و البيئه
- جمعيه مصر الجديده لحمايه البيئه
- جمعيه حمايه البيئه هيلوبوليس
- جمعيه خدمه البيئه بالازبكيه
- جمعيه حمايه البيئه بالهرم
- جمعيه اصدقاء البيئه بروض الفرج
- جمعيه التنميه البيئه بالمقطم
- جمعيه المحافظه علي البيئه حلوان
- جمعيه التنميه البيئه و تطويرها
- جمعيه تنميه المجتمع بالمعادي
- جمعيه مصر لحمايه الاسره و البيئه بهيلوبوليس
- مدينه نصر لتنسيق الحدائق و تحسين البيئه
- القسطاط لتنميه المجتمع بحلوان
- تنمه البيئه و تطويرها
- النصر لتنميه المجتمع المحلي ب15 مايو

جمعيات تعمل في مناطق عشوائيه

- الجمعيه المصريه لحمايه البيئه
- جمعيه الدفاع عن البيئه ضد التلوث
- جمعيه تنميه المجتمع بعزبه الهجانه
- جماعه الزبالين لجمع وتدوير القمامه
- جمعيه للشباب و البيئه
- جمعيه تنميه المجتمع بعزبه معروف
- جمعيه تنميه المجتمع بارض الباشا المرج
- جمعيه تنميه الاحياء الشعبيه
- جمعيه رجال جامعي القمامه بمنشاه ناصر
- جمعيه ابناء برقوق لحمايه البيئه
- الجمعيه الخيرييه لخدمه البيئه بعزبه الهجانه
- تنميه المجتمع المحلي بدار السلام
- تنميه المجتمع المحلي بالمرج الغربيه
- تنميه المجتمع المحلي بعزبه كمال رمزي
- تنميه المجتمع المحلي بعزبه خيرالله
- أبن كثير لتنميه المجتمع

